TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11478 — JEUDI 24 DÉCEMBRE 1981



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 800 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'État va lancer un emprunt de 10 milliards de francs au taux de 16,20 %

LIRE PAGE 32

La France et l'« état de guerre » en Pologne

Paris va demander à Moscou et à Varsovie le strict respect des accords d'Helsinki

Alors que les grèves se poursuivent, notamment en Silésie, les autorités polonaises ont, à l'occasion des fêtes de Noël, allégé le couvre-feu et levé certaines restrictions de déplacement. Le porte-parole de la junte a, d'autre part, affirmé que le général Jaruzelski ferait, « dans les prochains jours, ou les prochaines semaines, une intervention publique ». A Moscou, la « Pravda » présente, ce mercredi 23 décembre, un tableau plus nuancé que d'habitude de la situation en Pologne.

A Varsovie, la discrétion la plus grande règne sur les entretiens qu'y mène Mgr Poggi, l'envoyé spécial du pape. Le Vatican, de son côté, insiste sur la nécessité « d'inciter à la modération, tout en affirmant avec clarté certains principes ».

A Paris, M. Mauroy devait intervenir, ce mercredi après-midi, devant l'Assemblée nationale pour préciser, une nouvelle fois, la politique de la France. Le premier ministre devait défendre, à cette occasion, une conception « offensive » des accords d'Helsinki que la France n'envisage pas de dénoncer, contrairement aux recommandations de M. Jobert. De son côté, le P.C.F., qui n'entend pas « bouger » sur la question polonaise, devait faire une nouvelle déclaration en début d'après-midi.

Le président de la République devait recevoir, ce même jour, à 16 heures, les dirigeants de la C.G.E., de F.O., de la C.F.D.T., de la C.F.T.C. et de la FEN, qui en avaient fait la demande la veille, pour obtenir des précisions sur la politique française à l'égard de la Pologne. Ces centrales syndicales souhaitent aussi l'appui de M. Mitterrand pour l'envoi d'une mission intersyndicale dans ce pays.

Le couvre-feu sera allégé pour la nuit de Noël

Les autorités militaires polonaises ont décidé de lever le couvre-feu pendant la nuit de Noël pour permettre aux chrétiens d'assister à la messe de minuit, qui sera radiodiffusée, de même que vendredi matin, la messe dite à l'intention des malades à l'Eglise Sainte-Croix, à Varsovie. Elles ont aussi autorisé les Polonais à se déplacer sans avoir à solliciter de « permis de voyage » à l'intérieur du département de leur lieu de résidence. Mais ils devront en demander un s'ils souhaitent se rendre dans l'une des quarante-huit autres voïvodies.

La radio polonaise a repris, mardi 22 décembre, ses émissions en langue étrangère (en français, en anglais et en allemand). Voici un extrait de sa première émission :

« *Disons clairement que ce qui a eu lieu en Pologne n'est pas l'application d'une dictature militaire, mais l'aboutissement des désirs conscients de millions de citoyens en Pologne. La majorité des citoyens de ce pays ont beaucoup appris au cours de ces derniers mois, et cela se voit dans l'acceptation par la majorité de la loi martiale et de tout ce qu'elle ocmporte.* » Quant à l'occupation des mines de charbon en Silésie, elle n'a pu se produire que grâce à « *la pression psychologique et même la terreur* » exercées par les « *extrémistes de Solidarité* », affirme Radio-Varsovie, en s'appuyant sur le témoignage d'un homme présenté comme un mineur du puits de Piast et qui tait son nom « *par peur* ». La radio ne précise pas de quoi il a peur, si tout le monde est favorable à la loi martiale ?

Le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, et celui du général Jaruzelski, le capitaine Gornicki, ont, au cours d'une *conférence de presse*, démenti de manière indignée la mort en détention de M. Tadeusz Mazowiecki, *rédacteur en chef de* l'hebdomadaire *Solidarnosc* : « *Il est en bonne santé et recevra bientôt une bonne visite* », a-t-il ajouté. Il faudra attendre qu'un témoin digne de foi ait vu M. Mazowiecki pour se réjouir. M. Urban a démenti aussi que des cas d'insoumission se soient produits dans l'armée et que le nombre de morts depuis le début de l'instauration de l'« état de guerre » soit supérieur à sept, les « *seules victimes mortelles* », selon lui, étant les mineurs de Wujek.

(Lire la suite page 3.)

Le P.S. durcit sa position le P.C. campe sur la sienne

En marge des déclarations officielles du président de la République et du gouvernement qui devaient être complétées mercredi 23 décembre, après le conseil des ministres, par une déclaration de M. Pierre Mauroy à l'Assemblée nationale, les formations politiques de la majorité et de l'opposition, les centrales syndicales et une foule d'organisations et groupements divers continuent d'alimenter, au sujet de la Pologne, un débat qui par bien des traits reste spécifiquement français.

Si, dans l'entourage du premier ministre, on considère, après le déjeuner qui a réuni mardi autour de M. Mauroy les quatre ministres communistes, que la cohésion du gouvernement n'est pas mise en cause — ce que confirment les représentants du P.C.F. et la direction de ce parti — la différence d'analyse entre communistes et socialistes sur la question polonaise s'affirme avec de plus en plus de rudesse, de part et d'autre.

Le P.S. a décidé d'installer une permanence pour suivre les événements de Pologne en liaison avec l'exécutif. Il y a, manifestement, un partage des tâches entre les dirigeants socialistes qui sont au pouvoir et ceux qui animent le parti. Les premiers ne mettent pas en cause une alliance gouvernementale avec le P.C.F dont ce parti accepte, jusqu'à preuve du contraire, les termes, les seconds sont plus libres de soutenir une concurrence de toujours avec les communistes. Le terrain ne leur est pas défavorable : soit le P.C.F. ne bouge pas et son blocage le dessert, soit il s'aligne sur les positions de l'ensemble de gauche et il paraît à la traîne.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 4.)

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Terrorisme et « déstabilisation »

C'est de Rome, capitale du pays européen le plus éprouvé par le terrorisme, que vient d'être lancé à son propos un cri d'alarme.

Le pape, qui a bien failli laisser la vie dans un étrange attentat d'un « exalté musulman », s'est bien gardé, dans sa réponse aux vœux de la Curie, de désigner les responsables d'un acte qui « a des racines inconnues ». Il n'en a pas moins parlé de « confusion idéologique » et de « tentatives de semer incertitudes et peur dans la vie internationale ».

L'enlèvement du général américain de l'OTAN James Dozier donne évidemment toute leur portée à ces propos et au terme de « déstabilisation » utilisé par le pape. En s'attaquant à cet officier, les Brigades rouges pourraient bien avoir voulu, après quelques mois d'inaction, faire le « saut qualitatif » qu'elles annonçaient après l'assassinat d'Aldo Moro. En tout cas, elles inscrivent parfaitement leur action dans la perspective ouverte par les terroristes ouest-allemands, avec lesquels elles sont soupçonnées d'entretenir d'étroits contacts et qui n'ont cessé de viser les Américains stationnés en Europe.

Cherchant sans cesse à « s'insérer » dans un mouvement plus vaste de contestation pour sortir de leur isolement suicidaire, les terroristes italiens ont sans doute voulu, en s'en prenant au général Dozier, profiter de la vague de manifestations organisées un peu partout en Europe occidentale contre les projets de rééquilibrage militaire de l'alliance atlantique.

Encore n'est-il pas certain que l'effet produit soit celui qu'elles recherchaient. Ni que la période choisie par l'organisation soit, du strict point de vue de l'efficacité, la plus opportune : l'affaire polonaise monopolise actuellement l'attention de l'opinion... et les colonnes des journaux.

Dans le premier message publié par les Brigades rouges peu après l'enlèvement, l'organisation appelait à la création d'une « Internationale terroriste européenne », avec le concours de la Fraction armée rouge ouest-allemande, puis de l'IRA irlandaise et de l'ETA basque espagnole. Sur ce triple front cependant, en dehors d'actions spectaculaires à Londres même, l'année 1981 aura plutôt marqué un tassement qu'une véritable relance du terrorisme. Quant à l'« internationale » en question, on peut se demander si elle n'existe pas en réalité depuis longtemps, moins sous la forme d'une organisation structurée que grâce à des échanges d'informations, de services et de matériels.

Au-delà, c'est évidemment le problème de la coordination et du financement de tous ces mouvements qui est posé. Sans tomber dans la facile mythologie du « chef d'orchestre invisible » et du « complot international », qui hanta naguère, à Paris, les nuits d'un ministre de l'intérieur, on doit constater que certaines convergences servent, de toute évidence, un même dessein de déstabilisation.

Il est au moins singulier que — sans parler du président Sadate, auquel les ennemis intérieurs ne faisaient pas défaut — deux des personnalités dont la disparition serait la plus propre « à semer la peur et l'incertitude » — Jean-Paul II et Ronald Reagan — aient été les cibles d'attentats aussi « spontanés » qu'inexpliqués. Que certains services spéciaux, experts dans la manipulation des déséquilibrés et des fanatiques, puissent croire en l'efficacité du terrorisme et faire partager leurs vues à des gouvernements n'étonnera que les naïfs.

Le « point de fuite »

par PIERRE DROUIN

Un socialiste doit dépenser beaucoup plus de salive qu'un conservateur. Il lui faut constamment *expliquer*, puisqu'il veut changer la société, et donc aller à contre-courant. Sa « main » n'est point « invisible ». Tout à l'opposé, elle doit indiquer la direction, comme sur ces panneaux anciens dans les endroits publics.

Les grandes réformes offrent plus de prises à l'analyse normative que « l'état de la France ». Or, c'est sur ce chapitre que sera jugé finalement le pouvoir. Comment, dans la vie de chaque citoyen, sera ressentie l'action d'un gouvernement de gauche ?

Jusqu'ici, la réponse est ambiguë. Certes, conformément au programme socialiste, et au B.A. BA de tout ce qui se veut parti du progrès, de mouvement, des mesures ont été prises en faveur des catégories sociales qui en avaient le plus besoin (smicards, retraités, familles) et elles ont desservi celles qui se trouvaient en haut de l'échelle (impôt sur la fortune). Mais les Français de l'entre-deux ne peuvent dire qu'ils ont été spécialement choyés. Le prélèvement exceptionnel pour fournir une rallonge indispensable à l'indemnité-chômage va frapper une masse importante de contribuables. Nombre d'entre eux n'ont pas compris qu'on ait choisi cette formule plutôt que de soumettre les fonctionnaires à la cotisation que les salariés paient pour alimenter les caisses d'allocations-chômage. Puisqu'on parle tant de solidarité, n'eût-il pas été normal que ceux qui bénéficient de la garantie d'emploi aident ceux qui l'ont perdu ? Un récent sondage de Public S.A. publié par *le Quotidien de Paris* (1) indique que 77 % des Français trouveraient normal que les fonctionnaires cotisent aux caisses d'assurance-chômage.

Plus de monde encore a été touché par le rétablissement de l'augmentation de 1 % sur les cotisations de sécurité sociale, et les récriminations se sont fait d'autant plus entendre que le gouvernement n'a guère rappelé que cette augmentation avait été décidée par son prédécesseur puis supprimée en vue de l'élection.

(Lire la suite page 29.)

(1) Numéro du 11 décembre 1981.

POINT

LES HANDICAPÉS DANS LA CITÉ

Pour la première fois depuis la présidence de Vincent Auriol, un président de la République a invité à l'Elysée les représentants des handicapés. Une dizaine de dirigeants de grandes associations ont, mardi 22 décembre, exposé à M. Mitterrand leurs préoccupations et leurs espoirs.

Le lieu de la rencontre — le salon des Ambassadeurs — et le moment choisi, à quelques jours de Noël, pourraient prêter à ironie, si le geste n'était émouvant. Au terme de cette année, proclamée de façon plus spectaculaire qu'efficace, l'Année internationale des personnes handicapées, le chef de l'Etat entendait rappeler que l'action en faveur des plus déshérités doit continuer.

L'objectif est de rendre aux handicapés, particulièrement frappés par la crise, leur pleine citoyenneté. Lourde est la tâche pour le pouvoir, qui doit corriger les injustices accumulées depuis tant d'années, malgré l'effort important réalisé depuis la loi d'orientation de 1975. Rien qu'en 1981, pour les grands invalides qui ont besoin d'une aide quasi permanente, l'Etat a dépensé près de 25 milliards de francs. L'allocation aux adultes handicapés a été portée de 1 430 francs à 1 700 francs par mois le 1er juillet. Elle passera à 2 000 francs le 1er janvier, soit une hausse supplémentaire de 40 % en six mois. Environ 250 postes d'« auxiliaires de vie » auront été créés en 1981, et 500 le seront en 1982.

Chiffres dérisoires, au regard des quelque 2 600 000 handicapés, dont près de 900 000 enfants. Ce nombre ne cesse de croître en raison de la multiplication des accidents de la route et des nuisances de la vie moderne et aussi, paradoxalement, des progrès de la médecine, qui prolongent l'existence mais aussi les maux de l'homme âgé, malade ou blessé.

Le droit à la citoyenneté passe par le droit au bien-être. Il passe par l'intégration dans la cité, l'insertion sco- dans la cité, l'insertion scolaire et professionnelle. Combien d'employeurs respectent-ils les pourcentages obligatoires d'embauche de handicapés dans leur entreprise ?

M. Mitterrand a déclaré avec raison que la fonction publique devrait montrer l'exemple. Acceptons-en l'augure. Sinon, l'Année internationale des personnes handicapées n'aura été qu'un alibi de plus.

(Lire page 29.)

LE STATUT PARTICULIER DE LA CORSE

- Une assemblée de soixante et un membres élue en juin.
- Création d'agences régionales et d'une banque de développement.

(Lire page 30 l'article de Jacques-François Simon.)

LE STATUT DES RADIOS LIBRES

Dernier acte

Réuni en séance plénière la semaine passée, le Conseil d'Etat a adopté les décrets d'application de la loi portant sur les radios locales privées, proposée par M. Fillioud, et votée par le Parlement au mois de septembre dernier. La publication au *Journal officiel* devrait intervenir la semaine prochaine, rendant ainsi légale l'existence de ces radios, nées pour la plupart de l'après-10 mai, et qui, telles un raz de marée, ont désormais atteint l'ensemble de la France. Se termine aussi la procédure qui, depuis le groupe de travail présidé par M. Errera, et chargé d'étudier les questions liées à l'aménagement du monopole en matière de radiodiffusion jusqu'à l'adoption définitive de la loi, reconnaît une situation que personne, depuis longtemps, ne songeait plus à remettre en question.

Il y a eu le printemps, et l'optimisme audacieux, l'été et l'euphorie passagère, l'automne, et les illusions déçues. De quoi l'hiver des radios libres sera-t-il fait ? Lucidité et réalisme ? Il faudrait, dans ce cas, que tout soit mis en œuvre pour appliquer la loi dans les plus brefs délais... quitte à s'apercevoir très vite de ses lacunes. La procédure a semblé longue aux animateurs des radios libres, qui, certaines depuis plusieurs mois, tiennent à bout de bras de sstations dont ils ignorent les lendemains.

ANNICK COJEAN.

(Lire la suite page 18.)

AU JOUR LE JOUR

Impôt-eau

23 décembre : ce jour-là les banques créditent les comptes de leurs clients des sommes qu'ils avaient versées, en 1976, au titre de l'« impôt sécheresse ».

23 décembre : jamais, paraît-il, les inondations n'auront provoqué des dégâts aussi catastrophiques, notamment dans la vallée de la Saône, entre Rhin et Rhône.

Qui sait ? On pourrait peut-être verser le produit des remboursements de l'« impôt sécheresse » soit sur un compte « impôt inondations », soit sur un compte funéraire avec la mention : « A feu notre canal Rhin-Rhône bien-aimé. »

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Un dossier du « Monde des arts et des spectacles »
LA PETITE AMÉRIQUE
L'art et la culture à 100 km de San-Francisco

(Lire pages 11 à 13.)

Le Monde

idées

L'« ÉTAT DE GUERRE »

« GLOBALEMENT NÉGATIF »

Citant M. Berlinguer, selon lequel *« la force d'innovation née de la révolution d'Octobre est désormais épuisée »*, Maurice Duverger conclut des événements de Pologne que les régimes de l'Est sont décidément devenus *« globalement négatifs »*. Il n'est plus possible désormais, selon lui, de prendre au sérieux ceux qui prétendent le contraire, et il importe donc que les socialistes s'en démarquent le plus nettement du monde. Martin Hirsch voudrait croire venue l'heure d'un communisme à la française. Yvan Blot attend de la France qu'elle prenne des initiatives diplomatiques pour montrer que l'utilisation de la force en Pologne ne sera pas sans conséquences sur les rapports Est-Ouest. Enfin, Alfred Grosser s'interroge sur la nature de la pression possible sur Varsovie et Moscou et montre qu'elle suppose qu'on accepte de la payer d'un certain prix à répartir entre tous.

par MAURICE DUVERGER

LES Russes font des progrès dans le camouflage de leurs interventions. Dans la Hongrie de 1956, ils ont été forcés d'employer leurs propres soldats, qui ont affronté de durs combats. Dans la Tchécoslovaquie de 1968, ils ont pris la bannière du pacte de Varsovie et n'ont guère rencontré de résistance. Dans la Pologne de 1981, ils agissent par le bras séculier de l'armée nationale, ce qui présente d'immenses avantages sur le plan diplomatique. En droit, la souveraineté du pays est respectée, comme elle le fut dans le Chili de 1973, comme elle l'est dans la plupart des « golpes » de l'Amérique latine.

A chacune des expéditions punitives entreprises par l'U.R.S.S. en Europe, l'Occident s'indigne mais ne bouge pas, convaincu que le maintien de la paix exige le respect de la frontière entre l'Est et l'Ouest délimitée par ce qu'on appelle faussement le « partage de Yalta ». En réalité, le seul véritable partage s'est fait entre Churchill et Staline à Moscou, en octobre 1944, et il ne portait ni sur la Tchécoslovaquie ni sur la Pologne. Le protectorat établi sur elles résulte seulement de la passivité des Occidentaux depuis trente-six ans. Il ne repose sur aucun fondement en droit, mais uniquement sur la conviction que le *stqtu quo* ne peut être mis en cause sans risquer la guerre.

Encore convient-il de ne pas mélanger la ligne de partage des influences et la forme des régimes établis de chaque côté. Seule l'intervention russe de 1956 pouvait se justifier par le respect de la prétendue frontière de Yalta, le nouveau gouvernement hongrois ayant annoncé son intention de rompre son alliance avec les Soviétiques pour adopter une position de neutralité. Ni dans la Tchécoslovaquie de 1968 ni dans la Pologne d'aujourd'hui l'appartenance au pacte de Varsovie n'a été contestée. Dans les deux pays, toutes les personnalités responsables avaient parfaitement conscience de cette donnée fondamentale qu'elles étaient décidées à respecter. Rien ne prouve qu'un gouvernement tchèque et un gouvernement polonais fondés sur un socialisme démocratique ayant le soutien de la population ne garantiraient pas mieux la sécurité de l'U.R.S.S. que ne le feraient des pouvoirs haïs par la plupart des citoyens et maintenus seulement par la violence. En cas de guerre, les lignes de communication traversant des territoires ainsi dominés par la force resteraient très vulnérables. Elles constitueraient un grave handicap pour les Russes.

Maintenir la dictature

Le coup de Prague d'il y a treize ans, le coup de Varsovie d'aujourd'hui, n'ont pas pour objectif de maintenir le *limes* qui sépare les deux mondes en Europe. Ils ont pour objectif de maintenir la dictature d'un parti unique et monolithique sur tout le territoire de l'empire soviétique.

Dans les dernières années du khrouchtchévisme, on avait espéré que le centre lui-même allait s'engager dans une « libéralisation » progressive. C'était oublier la formidable résistance au changement qui caractérise les appareils communistes et la puissance de leur emprise sur l'Etat, quand ils agissent dans un pays sans traditions de liberté. Stoppé à Moscou, le mouvement aurait pu se développer à la périphérie si les Russes avaient compris que les seuls impérialismes durables sont ceux qui savent s'adapter aux diversités des nations soumises. Ils semblaient décidés à le faire en admettant la variété des voies qui conduisent au socialisme. Mais les actes n'ont jamais suivi les paroles.

Que les gouvernements demeurent circonspects quand les Russes invoquent à l'intérieur de leur zone d'influence une liberté d'action que l'Occident leur reconnaît en fait depuis 1945, cela se comprend. Encore qu'il conviendrait de rappeler toujours que le *statu quo* est injuste quand il n'est pas accepté par les peuples, qu'il ne saurait éternellement se maintenir dans ces conditions, et que les accords d'Helsinki pourraient fournir quelques moyens de le corriger. De toute façon, une telle prudence n'est pas justifiée de la part des hommes et des organisations qui considèrent que l'U.R.S.S. et les démocraties populaires incarnent l'une des formes du socialisme. Car il ne s'agit pas ici de mettre en cause des frontières matérielles, au risque d'une guerre mondiale, mais de récupérer un patrimoine spirituel dont ceux qui prétendent toujours le détenir ont cessé d'être dignes. En ne dénonçant pas le détournement d'héritage comme il le mérite, on se rend complice des forfaits qu'il dissimule.

Le secrétaire général du parti communiste italien a posé le problème en termes remarquables, le soir du 15 décembre dans un débat à la Télévision italienne : *« Une période s'achève. La force d'innovation née de la révolution d'Octobre est désormais épuisée, comme est épuisée la capacité de renouvellement des sociétés de l'Est européen. »* Dans le jargon employé par les communistes français, cela signifie que les régimes de l'Est sont devenus *« globalement négatifs »* et qu'il n'y a plus rien à en tirer. On mesure l'abîme qui sépare ces propos de la position de Georges Marchais, dont le parti a déclaré officiellement dans son dernier congrès (1979) que le bilan des systèmes soviétiques est « globalement positif ». Même si le P.C.I. demeure encore en retrait sur son leader, et si des fractions dures continuent à s'orienter d'après l'étoile rouge du Kremlin.

Ce qui détruit le socialisme

Les paroles de Berlinguer ne concernent pas seulement les communistes, mais tous les socialistes qui persistent à garder un certain respect pour la révolution d'Octobre. Parce que les dictatures soviétiques ont mis fin à l'exploitation capitaliste et au pouvoir de l'argent, ils tendent à les considérer avec plus d'indulgence que les dictatures fascistes ou conservatrices. Ils oublient l'admirable réplique de François Mauriac lors de la guerre d'Espagne, à ceux qui lui reprochaient de souligner les atrocités des franquistes plutôt que celles des « rouges » : quand les ennemis du Christ commettent des crimes, cela ne concerne pas le chrétien, sinon pour le raffermir dans sa foi ; mais les crimes commis au nom du Christ doivent être sans relâche dénoncés par le chrétien, parce qu'ils souillent la religion dont ils se réclament. Que Hitler ou Pinochet écrasent les hommes sous une implacable tyrannie, qu'ils traquent partout la liberté à travers le monde, cela ne compromet pas le socialisme, mais le justifie au contraire. Que Staline ou Brejnev fasse de même, que leur pays maintienne son despotisme soixante-quatre ans après une révolution qui se prétend socialiste, cela détruit le socialisme dans l'espérance des hommes.

Berlinguer a poussé jusqu'au bout la conclusion de son implacable jugement sur les pays de l'Est. Pour empêcher qu'on ne détourne leur responsabilité dans le naufrage du socialisme dit « réel » en invoquant des facteurs particuliers tels la tradition russe d'autocratie, l'influence de l'orthodoxie slave, etc., le chef du P.C.I. déclare très nettement que *« la voie vers le socialisme dans les sociétés développées et démocratiques d'Occident ne peut trouver un fondement dans Lénine »*. C'est mettre en cause les bases théoriques et structurelles des pays communistes : le dogmatisme de l'idéologie et le monolithisme du parti, qui trouvent l'un et l'autre leur source dans le léninisme. Les conséquences de ce principe seront longues à définir et à mettre en œuvre. Mais lui seul peut libérer le socialisme occidental du boulet qu'il traîne à son pied. Peut-on espérer que les intellectuels de la gauche — que sa victoire a troublés, paraît-il — s'emploieront à cette tâche essentielle d'élucidation ?

Cela n'a rien à voir avec la participation du P.C.F. au ministère Mauroy. Même si MM. Fiterman, Ralite, Rigout et Le Pors pratiquent quelques noyautages çà et là, leur présence demeure plus utile que nuisible dans la mesure où ils appliquent la ligne politique définie par le président de la République. A condition toutefois que leur solidarité pratique avec le gouvernement ne serve pas à dissimuler leur solidarité théorique avec les régimes qui sont en train d'écraser la jeune démocratie de Pologne comme ils l'ont fait voici treize ans de la jeune démocratie de Tchécoslovaquie.

Quiconque persiste à prétendre que les systèmes de l'Est sont « globalement positifs » ne peut plus être pris au sérieux désormais, quand il proclame son attachement à la liberté et au pluralisme. La collaboration avec les communistes peut les aider à se détacher du léninisme, mais seulement à la condition qu'on se démarque d'eux avec la plus grande rigueur. Toute ambiguïté dans ce domaine paralyserait les socialistes. Pour profiter de la chance que leur offre l'histoire, ils doivent manifester la même rigueur de pensée que M. Berlinguer en face du putsch de Varsovie.

LA NUIT

par ALFRED GROSSER

IL est vrai que la ruine de l'économie polonaise s'accélérait. Il est vrai que les visées libératrices de Solidarité mettaient de plus en plus en cause les régimes environnants. Mais se servir de telles constatations pour justifier la dictature militaire et la terreur, c'est procéder comme ceux qui ont justifié le général Pinochet. Et songez donc aux désordres auxquels ont mis fin le chancelier Hitler et le général Franco !

Il ne faut pas pousser trop loin la comparaison. Personne, non personne n'a jamais prétendu qu'à Santiago le coup d'État était effectué au nom de la démocratie libérale et pluraliste, tandis qu'à Varsovie il s'agit, selon les généraux polonais, selon Moscou et selon *l'Humanité*, de sauver le socialisme ! En réalité, l'empire soviétique ne doit pas être entamé au nom de la liberté. Impossible de savoir si un régime soviétisé peut évoluer vers une démocratie libérale, inutile de se demander à quoi aurait abouti la révolution hongroise de 1956 ou le printemps de Prague en 1968, puisque l'U.R.S.S. écrase en fin de compte toute tentative pour échapper à son carcan, tout mariage potentiel entre socialisme et liberté. Un carcan dont il est vain de se demander s'il constitue ou non une « affaire intérieure » au pays dominé.

Quelle hypocrisie que ce commode argument utilisé, en commun avec le P.C.F., par tant de dirigeants occidentaux face à la théorie de la solidarité socialiste proclamée sans cesse par l'Union soviétique et par ses satellites eux-mêmes, théorie qui oblige à défendre chez le voisin les conquêtes socialistes que seraient le parti unique et la soumission au Kremlin ! Il est vrai que, pour l'Afghanistan déjà, on avait attendu pour s'émouvoir l'arrivée des troupes russes, alors que la mainmise par dirigeants locaux à peine interposés n'avait guère soulevé d'émotion quelques mois plus tôt.

Non, il ne s'agit pas d'une « affaire intérieure ». Il s'agit de l'autorisation donnée à l'U.R.S.S. de disposer des peuples qu'elle domine. Yalta n'est pas en cause. Yalta où Staline avait même hypocritement promis de respecter la libre volonté de ces peuples. Dès avant Yalta, en décembre 1944, le général de Gaulle a donné l'exemple, suivi aujourd'hui par MM. Cheysson et Jobert. A Moscou, il a certes refusé de reconnaître tout de suite le gouvernement polonais mis en place par les Russes, mais il a proclamé en même temps, face à Staline, que la France n'avait avec l'Union soviétique *« aucune discorde d'intérêt, en aucun point du monde »* ce qui, ajoutait de Gaulle, n'était pas le cas avec la Grande-Bretagne. En d'autres termes, le sort des Polonais n'était pas un intérêt français.

Depuis la répression de la révolte de Berlin en 1953 jusqu'à aujourd'hui, en passant par Budapest, le mur de Berlin accepté d'avance par Kennedy et Prague considéré comme un incident de parcours sur le chemin de la détente, les Occidentaux ont toujours adopté cette attitude-là.

Supposons qu'il n'y ait rien eu d'autre à faire. Dans ce cas, il faudrait au moins proclamer sans cesse la triste vérité, si désagréable à nos gouvernements et à nos mouvements pacifistes : si, en Europe occidentale, nous jouissons dans la paix de nos libertés, ce n'est pas tellement parce que nous l'avons mérité ; c'est en partie parce que nous ne sommes pas désarmés, bien d'avantage encore parce que le prix de nos paisibles libertés est payé par les peuples de l'Europe de l'Est.

Parler clair

Mais n'y a-t-il vraiment rien à faire ? Il y a au moins à parler clair et à ne pas faire comme si la parole ne servait à rien, ce qui revient à déclarer rétrospectivement inutile l'activité du général de Gaulle et le discours de Cancun de M. François Mitterrand. Il y a aussi à ne pas prêcher la simple soumission au nom de la plus froide raison, comme l'avait fait Valéry Giscard d'Estaing en appelant les Polonais à ne tenir compte que de l'économie et de la géopolitique, comme le font tant de princes de l'Eglise qui condamnent rétrospectivement les martyrs et les résistants au nom de la supériorité absolue de la préservation de la vie.

Il n'est pas question de favoriser le massacre de Polonais, mais bien de se demander quelle pesée on peut malgré tout effectuer sur l'U.R.S.S. pour qu'elle retienne un peu ses militaires de Varsovie. Oui, des sanctions sont possibles. Mais toute sanction a un coût. Economique et humain pour l'Allemagne (ce qui explique que des dirigeants et de grands journaux y tiennent un langage voisin de celui de *l'Humanité* : tout durcissement face à l'U.R.S.S. met en cause les quelques ouvertures dont bénéficient aujourd'hui les Allemands de l'Est. Un coût économique seulement pour la France, mais à payer par tous les Français. Il est trop facile de parler des banquiers qui trembleraient pour *leur* argent prêté à la Pologne ou à l'U.R.S.S. L'argent en question manquerait à l'économie nationale française, allemande, américaine. Et empêcher M. Doumeng d'exporter vers l'U.R.S.S. poserait un problème grave à toute notre agriculture et entraînerait peut-être une réplique sur le gaz sibérien. La solidarité avec la Pologne, ce serait d'accepter un prix à payer à répartir entre tous.

Si tout coût est exclu d'avance, si tout risque est refusé, il faut en prendre conscience. Mais, même dans ce cas, il n'y a pas lieu de se taire, il n'y a pas lieu d'attendre que retombe la vague d'émotion : si l'action (ou l'inaction) politique consiste simplement à se soumettre à une cynique règle du jeu, il y a tromperie à se réclamer sans cesse d'une morale de la liberté et des libérations à accomplir.

Encore une fois la France doit parler

par YVON BLOT (*)

FRANÇAIS de par mon père, Polonais de par ma mère, je ressens tout particulièrement le drame qui atteint aujourd'hui la Pologne. Une fois de plus, un peuple courageux tente de sauver son identité et sa liberté.

La France ne peut rester silencieuse dans ce combat d'une nation amie contre la tyrannie.

Je me souviens d'une rencontre récente en Autriche avec des amis portugais. Ceux-ci me disaient : *« Vous n'imaginez pas en France à quel point votre pays s'identifie à la défense des libertés des individus et des peuples. C'est ainsi depuis la Révolution française. »* Là encore, des amis polonais m'ont rappelé ces jours derniers qu'ils attendaient de la France un comportement exemplaire digne de son histoire républicaine.

Le président de la République a depuis lors exprimé *« la réprobation du gouvernement d'un tel état de choses »*. Cette déclaration était pour le moins indispensable mais elle est intervenue bien tardivement. De toute façon, elle ne saurait suffire.

Il appartient à notre pays de prendre des initiatives diplomatiques afin de montrer que l'utilisation de la force brutale en Pologne ne sera pas sans conséquences pour les rapports Est-Ouest. Nous nous apprêtons à importer des quantités considérables de gaz soviétique pour les années qui viennent. Ce type de contrat doit-il être maintenu dans les circonstances présentes ? La France doit affirmer que si la répression écrase la Pologne, rien ne pourra plus être comme avant dans nos relations avec les gouvernements communistes des pays de l'Est. Par là même la France renouerait avec sa grande tradition républicaine de la défense des libertés des peuples. C'est pourquoi la déclaration qui vient d'être faite ne saurait suffire. Encore une fois et pour aller plus loin, la France doit parler.

(*) Président du Club de l'Horloge.

Pour un communisme à la française

par MARTIN HIRSCH (*)

NUL n'échappe à sa propre caricature. C'est la pensée que j'ai eue en prenant connaissance de la position officielle du parti communiste français à propos des événements polonais.

Cette position n'a d'ailleurs rien de surprenant si l'on évoque ses antécédents depuis sa fondation en 1920 : l'approbation du pacte germano-soviétique, la non-condamnation du stalinisme et de l'invasion de l'Afghanistan.

Néanmoins, cette prise de position me paraît incompréhensible dans l'absolu — comment vouloir faire nier l'évidence aux Français ? — et *a fortiori* après le double échec électoral essuyé au printemps dernier.

D'autre part, je sais très bien qu'au vingt-quatrième congrès, voire au suivant, les communistes entreprendront une autocritique, et, lorsque cette question sera périmée, ils se lanceront dans un débat conceptuel et démocratique qui n'intéressera plus personne et qui condamnera finalement les erreurs passées... Mais, comme un car qui roule les portières ouvertes sur une route de montagne, à chaque virage, le parti communiste sème militants et sympathisants.

Cette attitude est explicable, sinon compréhensible. Les communistes disent — sans avoir tout à fait tort — que les événements polonais sont récupérés par la droite et tous les anticommunistes français. Et c'est à cause de cette récupération que les communistes ne manifestent pas leur désapprobation.

Mais ce dont ils ne se rendent pas compte, c'est que c'est leur attitude qui sera récupérée, et d'une façon bien plus efficace. Je suis en effet prêt à croire que les communistes français ne sont pas à la solde de Moscou, bien qu'eux, par chacune de leurs prises de position, cherchent à me convaincre du contraire. Comment pourrais-je faire confiance à un parti qui soutient un régime dictatorial qui refuse le pluralisme au sein de lui-même ?

Comment, d'autre part, un militant peut-il supporter de ne pouvoir discuter avant d'avoir lu *l'Humanité ?*

Comment, par ailleurs, ne pas comprendre que critiquer une dictature, critiquer les camps de déportation, critiquer le racisme et l'antisémitisme qui sévissent en U.R.S.S., critiquer l'oppression des travailleurs comme celle des autres citoyens, ce n'est pas forcément être fasciste, être réactionnaire, être anticommuniste ?

Alors que François Mitterrand parle d'un socialisme à la française, pourquoi les communistes ne préconiseraient-ils pas un communisme à la française, un communisme qui allégerait du poids de dogmes caricaturaux une théorie qui — il faut bien le reconnaître — est la plus humaniste et la plus noble qui soit ?

(*) Militant socialiste.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23
ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
EN POLOGNE
Le couvre-f
Tout
Le Vatican

EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

Le couvre-feu sera allégé pour la nuit de Noël

(Suite de la première page.)

Le capitaine Gornicki a, pour sa part, indiqué que le général Jaruzelski (qui n'est plus paru à la télévision depuis le 13 décembre) dirige l'« *ensemble des activités du pays* », préside tous les jours la réunion du « conseil militaire de salut national », n'a pas quitté Varsovie depuis le 13 décembre et fera « *dans les prochains jours ou les prochaines semaines semaines une intervention publique* ».

Evoquant les cas deux mines occupées en Silésie, M. Urban a dit que « *des représentants des autorités militaires, des femmes de mineurs et des prêtres sont descendus pour les voir et leur expliquer qu'il était insensé de continuer. Certains mineurs ont mis fin à leur mouvement. A part cela, la production de l'industrie minière est normale* ».

Il s'en est également pris aux journalistes occidentaux qui, malgré « *la grande liberté qui leur avait été accordée durant « l'état de guerre »* abusent leurs privilège » et envoient des « *informations dénaturées* ».

Réunion du bureau politique

Mardi soir, la radio polonaise a ennoncé aussi que le bureau politique du Parti ouvrier unifié s'était réuni dans la journée pour examiner « *la situation sociale et politique du pays* » et « *les tâches du parti dans les conditions de l'état de guerre* ». C'est la première réunion du bureau politique depuis le 13 décembre ; le secrétariat du comité central lui, s'était réuni le samedi 19. Aucun compte rendu des débats ni liste des personnes présentes n'a été fourni sur ces deux réunions. Des commissions parlementaires se seraient également réunies à Varsovie pour poursuivre l'examen de projets de loi concernant la réforme économique. Selon Radio-Varsovie, M. Kubiak, membre du bureau politique de tendance libérale et dont on avait pensé qu'il avait été appréhendé, s'est rendu à Cracovie. Cet homme que la revue *Rzeczynistosc (Réalité)*, animée par la fraction la plus dure du POUP, avait qualifié d'agent de la C.I.A., est allé porter la bonne parole à l'organisation du parti locale. C'est dans cette ville qu'existe le club « Kuznica », créé bien avant les grèves de Gdansk, et qui regroupe des intellectuels communistes réformateurs.

Dans une interview à l'agence de presse tchécoslovaque, M. Urban a déclaré que les dirigeants de Solidarité « *ont échoué dans leur tentative d'organiser une grève générale, voire un soulèvement national en vue duquel ils avaient constitué des gangs et mis au point un scénario spécial. La vague de grèves diminue actuellement et seules quelques grèves sporadiques se poursuivent dans le pays* ».

Il a reconnu que l'instauration de l'état de guerre « *suscite encore une grande désorientation et beaucoup d'hésitation* » dans certaines couches de la population, en particulier « *chez les intellectuels, dont certains ont dû être internés car ils ont commencé à se livrer à des activités hostiles* ». En revanche, a-t-il ajouté, « *le gouvernement polonais estime positive l'attitude de l'Eglise catholique* ».

Aucune information n'a filtré cependant de Varsovie sur les activités de Mgr Poggi, l'envoyé spécial du pape arrivé dimanche dernier dans la capitale polonaise.

Le procès intenté aux dirigeants de la Confédération de la Pologne indépendante (K.P.N., animé par M. Moczulski), qui dure depuis le printemps, sera poursuivi désormais par un tribunal militaire, a annoncé mardi Radio-Varsovie. Les tribunaux civils et militaires de plusieurs villes ont engagé des poursuites contre dix-huit personnes. La plupart ont organisé ou tenté d'organiser des grèves, selon les actes d'accusation. Trois habitants de Gdansk sont poursuivis pour avoir tenté de mettre le feu à un commissariat de la milice au moyen de cocktails Molotov.

Les grèves

Les grèves se poursuivent en Silésie, où les autorités signalent l'occupation d'une troisième mine, « Anna » sans aucune autre indication. La radio a apporté des précisions sur la situation à Wroclaw (sud-ouest du pays). Elle a affirmé que « *presque toutes les entreprises travaillent, à l'exception de trois usines où l'activité est suspendue* ». Ces usines fabriquent respectivement des tours automatiques, des machines agricoles et des réfrigérateurs. En revanche, on ignore toujours ce qui se passe à Radom, où sont situées des usines d'armement, et qui est totalement isolée du reste du pays : c'est là qu'éclatèrent, en 1976, les émeutes, en même temps qu'à Ursus.

Un camionneur néerlandais rentré mardi de Gdansk a déclaré, sitôt arrivé en R.F.A., qu'une véritable atmosphère d'état de siège règne depuis plus d'une semaine à Gdansk. Il a dû loger chez un correspondant de son entreprise parce que les hôtels pour étrangers ont été réquisitionnés par les autorités. Voici ce qu'il a déclaré : « *Le centre ville, où règne un froid intense, est truffé de militaires en armes, de chars et d'automitrailleuses. On voit très peu de gens dans les rues, les magasins sont vides ou fermés et la circulation des voitures pratiquement inexistante en raison du manque d'essence. Seuls quelques transports en commun, tramways et bus fonctionnent encore, les véhicules de l'armée sillonnent la ville dans tous les sens et effectuent des contrôles en permanence. Beaucoup de rues ont été rendues impraticables par la neige, les services de voirie ne fonctionnant pratiquement plus.* »

La situation sanitaire de la Pologne est « *alarmante* ». Radio-Varsovie affirme que « *le sang manque* » et que « *beaucoup de malades ne peuvent recevoir les soins nécessaires* ». Le ministère de la santé a lancé un appel aux donneurs de sang, les dons ayant « *sérieusement diminué en raison des troubles et des difficultés* ».

Les carburants commencent à manquer sérieusement, et c'est pour demander des livraisons supplémentaires que M. Nestorowicz, le ministre polonais du commerce extérieur, s'est rendu à Moscou, où il négocie aussi des livraisons de produits alimentaires.

Quatre avions quittent Varsovie ce mercredi pour New-York, Londres, Zurich et Paris avec, à leur bord, « *des étrangers quittant la Pologne et les Polonais en voyage de service. Au retour, ils transporteront des citoyens polonais rentrant dans leur pays* ». Ils devraient aussi rapporter quelques informations plus fraîches sur la situation en Pologne.

La composition du Conseil militaire de salut national

Le Conseil militaire de salut national formé dans la nuit du 12 au 13 décembre pour gérer l'« état de guerre » et présidé par le général Jaruzelski (ministre de la défense, chef du gouvernement et premier secrétaire du parti ouvrier unifié) a une composition fort disparate. Voici les informations que nous avons pu nous procurer sur la plupart de ses membres, que nous citons dans l'ordre d'importance que leur a conféré le formateur de ce conseil.

LES GÉNÉRAUX D'ARMÉE :

— *Florian Siwicki*, premier vice-ministre de la défense, membre suppléant du bureau politique et secrétaire du comité central chargé de la sécurité intérieure depuis le 28 octobre 1981 (c'est-à-dire dix jours après l'accession du général Jaruzelski à la tête du parti) ; il commanda en août 1968 le corps expéditionnaire polonais lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Originaire de Volhynie, il a combattu dans les rangs de l'armée soviétique avant de rejoindre en 1943 l'armée polonaise constituée en U.R.S.S.

— *Tadeusz Tuczapski*, vice-ministre de la défense, membre suppléant du comité central depuis le neuvième congrès de juillet 1981 ; inspecteur en chef de la défense passive.

— *Eugeniusz Molczyk*, vice-ministre de la défense, inspecteur principal de l'instruction militaire. Considéré comme le plus proche des Soviétiques.

— *L'amiral Ludwik Janczyszyn*, commandant en chef de la marine depuis 1975 ; considéré comme libéral. Lorsque M. Kania, alors membre du bureau politique, vint le 16 août 1980 à Gdansk pour y tenir une réunion des autorités locales, l'amiral refusa de lancer un assaut par la mer sur les chantiers navals Lénine où la fameuse grève avait éclaté la veille.

LES GÉNÉRAUX DE DIVISION :

— *Czeslaw Kiszczak*, ministre de l'intérieur depuis qu'en juillet 1981 le général Miroslaw Milewski est entré au bureau politique et a été chargé, au secrétariat, de la sécurité intérieure. Ce sont les « *deux hommes forts* » de la répression. Le ministre de l'intérieur dirige les forces de sécurité — de la milice ordinaire aux compagnies de ZOMO, la police anti-émeute tant redoutée de la population.

— *Tadeusz Hupalowski*, ministre de l'administration régionale, militaire de carrière, technicien apparemment sans ambitions politiques.

— *Czeslaw Piotrkowski*, ministre des mines, militaire de carrière, technicien qui semble également ne pas avoir d'ambitions politiques.

— *Jozef Baryla*, vice-ministre de la défense, chef de la direction politique de l'armée dont dépend en fait le quotidien *Zolnierz Wolnosci*, il a fait des discours particulièrement « *purs et durs* » au congrès du parti en juillet 1980. Connu pour ses opinions nationalistes et antisémites.

— *Wlodzimierz Oliwa* fut successivement l'un des responsables de la direction politique de l'armée, puis de l'état-major général. Actuellement, il commande une des trois régions militaires de la Pologne, celle de Varsovie, qui couvre tout le centre du pays (les autres sont celles du nord dont le siège est Bydgoszcz et celle du sud dont le siège est à Wroclaw). Il s'est fait remarquer par ses discours durs ; il a les mêmes opinions que le général Baryla.

— *Henryk Rapacewicz*, commandant en chef des blindés et des transports ; il était auparavant commandant de l'état-major de la région militaire du sud.

— *Jozef Uzicki*, commandant en chef de l'état-major pour la région du nord depuis 1978 ; c'est un militaire de carrière qui ne s'est pas fait remarquer par des activités politiques.

— *Tadeusz Krepski*, commandant en chef des forces aériennes, membre de la commission centrale de révision, tient des discours fermes mais moins durs que d'autres membres du conseil.

— *Longin Lozowicki*, chef de la défense aérienne, il fut membre de la commission internationale d'armistice lors de la guerre de Corée. Elu à la commission centrale de contrôle du parti au neuvième congrès.

LES GÉNÉRAUX DE BRIGADE :

— *Michal Janiszewski*, chef administratif du cabinet du premier ministre, choisi par le général Jaruzelski. Il est chargé de la répartition des biens matériels entre les membres de la Nomenklatura. C'est une sorte d'éminence grise, difficilement amovible, dont dépendent les promotions, les niveaux des rémunérations et des avantages supplémentaires. Son prédécesseur, Miroslaw Wieczorek, nommé du temps de M. Piot Jaroszewicz, s'est maintenu pendant les règnes de quatre premiers ministres.

— *Jerzy Jarosz*, chef du détachement polonais des « casques bleus » de l'ONU depuis 1973, fut attaché militaire à Bruxelles et commandant de la division des commandos maritimes aéroportés.

— On ne sait rien sur les quatre colonels qui complètent le conseil, à l'exception du lieutenant-colonel Miroslaw Hormaszewski qui est le premier cosmonaute polonais. C'est lui qui est chargé de distribuer les jouets venus d'U.R.S.S...

● *Le Comité de soutien des Polonais retenus en France* organise au Carré Silvia - Montfort, le 25 décembre, à 16 heures, une réunion, avec la participation du professeur Georges Monod, qui sera suivie par un spectacle de marionnettes pour les enfants.

Tout en rappelant les principes

Le Vatican entend jouer un rôle modérateur

De notre correspondant

Rome. — Pour Jean-Paul II, des « ombres funestes » pèsent sur la paix. Dans son allocution devant le Sacré Collège, mardi 22 décembre, il a mentionné en premier lieu l'Amérique latine et tout de suite après sa patrie. La situation au Proche-Orient et le terrorisme international ont été ensuite cités.

Le message du pape concernant la Pologne a paru aux observateurs moins dramatique dans le ton que ses interventions des derniers jours. Avec plus d'insistance peut-être, il a appelé à une solution pacifique par une « collaboration mutuelle » entre autorités et citoyens.

Apparemment, le Vatican relève quelques signes positifs dans l'évolution de la situation : mardi Radio-Vatican notait qu'on « *ne semblait pas enregistrer de développements particulièrement graves* ». Les informations rassurantes concernant M. Lech Walesa qu'aurait obtenues le Saint-Siège (selon des sources non officielles, il ne serait pas en prison mais en résidence surveillée) enfin la reprise des contacts entre le Vatican et l'épiscopat polonais, sont interprétées dans ce sens.

Le pape a fait par trois fois référence à la Pologne. D'abord il a renouvelé la « supplique » déjà faite ces derniers jours afin que « *soient épargnées de nouvelles souffrances à mon peuple déjà tellement éprouvé par les guerres survenues au cours de son histoire tourmentée* ». Puis, évoquant le monde du travail, il a tenu à rappeler « *avec émotion* » l'audience qu'il accorda à M Lech Walesa. « *L'Eglise*, a déclaré le pape, *continue aujourd'hui à proclamer hautement sa sollicitude envers le monde du travail. Elle se trouve du côté des travailleurs ! Dans ce contexte prennent tout leur relief les rencontres que j'ai eues au cours de l'année écoulée avec diverses catégories de travailleurs* » Dans la dernière partie de son allocution, le pape a déclaré : « *Je confie à la Vierge la situation créée par la déclaration de l'état de siège. Je confie à la Mère des Polonais la prière et l'appel pour une solution pacifique dans la collaboration mutuelle entre l'autorité et les citoyens, dans le plein respect de l'identité civile, nationale, spirituelle et religieuse du pays.* »

Le pape avait reçu la veille dans la nuit, Mgr Dabrowski, l'envoyé du primat de Pologne, qui, attendu depuis une semaine à Rome, avait pu lui fournir, pour la première fois depuis la prise de pouvoir de l'armée, des informations. Avec d'autre part, à Varsovie, l'envoyé du Saint-Siège, Mgr Poggi, le Vatican est désormais en mesure de mieux évaluer la situation. Cette absence d'informations expliquait, selon Mgr Casaroli, secrétaire d'Etat au Saint-Siège, que le Vatican « *n'ait pas été jusqu'à présent en mesure de décider si quelque chose devait être dit ou fait* ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

Eviter le pire

Le Saint-Siège fait preuve de la plus grande discrétion. Seules sans doute quelques personnes de l'entourage immédiat du souverain pontife connaissent ses intentions. L'Eglise se trouve dans une situation particulière, car, dans l'état actuel, elle apparaît comme le seul intermédiaire possible entre l'armée polonaise et la population. C'est aussi, semble-t-il, l'obsession du général Jaruzelski, puisque c'est seulement aux émissaires de l'Eglise qu'il a ouvert les frontières. Le pape entend-il se départir de la prudence dont il a jusqu'à présent fait preuve ?

La position fondamentale du Vatican a été définie par Mgr Casaroli : *Le rôle de l'Eglise est d'inciter à la modération, mais aussi d'affirmer avec clarté certains principes.* » D'autre part, le Vatican est convaincu que seule la reprise de la concertation peut éviter le pire.

La mission de Mgr Poggi consiste d'abord à rétablir les s'est attribué. L'épiscopat polonais, et à lui apporter un soutien moral. Mais il doit aussi jouer ce « *rôle de modération* » que l'Eglise s'est attribué. L'épiscopat polonais qui a pris très nettement position pour les opprimés, ne peut jouer seul les bons offices. D'autre part, Mgr Poggi pense peut-être que, se sachant incapables de de venir à bout de la résistance, les autorités militaires seraient disposées à certains compromis. L'aspect dès lors, le plus délicat de sa mission de modération consisterait à essayer de convaincre la partie de la population qui paraît farouchement décidée à se battre pour ses idées. Les observateurs accordent une importance particulière aux mots « collaboration mutuelle » qui figurent dans l'allocution du pape au Sacré Collège.

Des conditions

Jean-Paul II met en fait un certain nombre de conditions à cette collaboration : 1) respect de l'identité civile, c'est-à-dire le retour à une administration normale ; 2) Respect de l'identité nationale (ce qui peut apparaître comme un avertissement à toute puissance étrangère tentée d'intervenir) ; 3) Respect de l'identité spirituelle et religieuse du pays. Une visée qui, par sa modération même, peut décevoir ceux qui attendent de l'Eglise une position plus nette en faveur des opprimés. Le pape semble répondre indirectement à ces critiques dans son message pour la Journée mondiale de la paix, dont le texte vient d'être publié : « *Les initiatives de paix sont toujours limitées dans leur portée, précaires dans leurs résultats, ambiguës dans leurs inspirations.* »

L'importance et la gravité de la situation en Pologne ont quelque peu éclipsé les autres « ombres funestes » évoquées par le pape. Outre la situation en Amérique latine, au Proche-Orient et notamment au Liban, le souverain pontife a tout particulièrement mentionné le « *phénomène de déstabilisation folle* » que représente le terrorisme international. Il a cité notamment le cas de l'Irlande du Nord, soulignant que ce terrorisme est « *une menace permanente à la paix nationale et internationale des peuples* ». Le pape a rappelé les attentats contre le président Sadate, le président Reagan et enfin celui dont il fut victime. Il estime que la « confusion idéologique » est l'une des causes du terrorisme.

PHILIPPE PONS.

MOSCOU : LA « PRAVDA » ESTIME QUE L'ÉTAT DE SIÈGE A DONNÉ DE BONS RÉSULTATS

(De notre correspondant.)

Moscou. — La presse soviétique a, pendant plusieurs jours, changé de ton sur les événements de Pologne. Après avoir publié une série d'informations alarmistes sur les grèves, la *Pravda* s'efforce, mercredi 23 décembre, de donner une image apaisante. « *L'écrasante majorité des entreprises travaillent normalement* », assure le journal, dans une correspondance de Varsovie.

L'impression qui ressort de ce reportage est que les militaires contrôlent la situation et que l'état de siège donne des résultats probants. Maintenant, explique la *Pravda*, le parti doit refaire surface. « *Il faut renforcer les rangs du parti, élever le niveau du travail idéologique de ses diverses organisations.* » D'autre part, à l'intention de ceux qui pourraient s'interroger sur le sens d'un état de siège en pays socialiste, la *Literatournaya Gazeta* a utilisé une formule lapidaire : « *En Pologne, l'armée défend le socialisme. Au Chili, l'armée luttait contre le socialisme.* » — *(Intérim.)*

UN APPEL DU COMITÉ DE COORDINATION DU SYNDICAT SOLIDARITÉ A PARIS

« Sauvez le peuple polonais en péril »

Le comité de coordination du Syndicat Solidarité, à Paris (1), a lancé aux travailleurs français le cri d'alarme suivant :

« *En Pologne, des gens périssent dans les camps. Les rares nouvelles qui filtrent de Pologne suscitent l'effroi et l'horreur. Alors que règne un froid terrible, les gens sont tirés de leur lit la nuit, battus et transportés dans des camps construits à la hâte. Ils meurent de faim et de froid dans les tentes, dans les prisons, dans les cellules aux vitres brisées où l'eau gèle dans les robinets.*

» *Le nombre d'arrêtés atteint déjà cinquante mille. Les arrestations sont faites d'après des listes préparées depuis quelques mois ou même quelques années. On se sert de vieilles archives de la police secrète. Ces actions rappellent les pires années de l'occupation hitlérienne.* « Gestapo », *crient les Polonais dans les rues de Varsovie.*

» *On a arrêté des ouvriers, des paysans, des militants de Solidarité, des chercheurs éminents, des intellectuels, des professeurs de l'Université, des journalistes, des écrivains, des étudiants. On n'a même pas épargné le professeur Edward Lipinski, âgé de quatre-vingt-douze ans.*

» *Tous ces gens sont en danger de mort. A la veille de Noël, des familles privées de leur père. Des mères courent, en vain, les prisons et les commissariats à la recherche de leurs proches.*

» *Le monde ne peut permettre l'extermination des forces vives de la société polonaise ; il ne peut permettre l'anéantissement de tout un peuple et l'établissement de la terreur. L'opinion publique mondiale est, mensongèrement, informée par les mass medias polonais. Le télex mis à la disposition de la presse étrangère transmet des informations censurées. Seule une réaction énergique et très rapide des nations et des gouvernements peut aider les dizaines de milliers de Polonais victimes de la répression.*

» *Exiger la libération immédiate de toutes les personnes détenues en Pologne, la suppression de l'« état de guerre » et le rétablissement des droits civiques et des droits syndicaux. Exigez que les organisations humanitaires et syndicales internationales aient accès aux prisons et aux camps. Criez au nom de tous ceux que l'on bâillonne et que l'on assassine. Sauvez le peuple polonais en péril !* »

(1) 10, impasse des Deux-Sœurs, 75009 Paris. Les fonds peuvent être adressés :

— Par C.C.P à René Salanne, Solidarité Pologne, C.C.P. 49 - 50 L. Paris ;

— Par chèque à René Salanne, 5, rue Cadet, 75439 Paris Cedex 09, avec mention Solidarité Pologne.

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

M. Mauroy défend une conception « offensive » des accords d'Helsinki

M. Mauroy devait souligner, ce mercredi 23 décembre, devant l'Assemblée nationale, l'attachement de la France à tous les aspects de l'acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, et rappeler les engagements de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales pris, dans ce document, par la Pologne et les autres Etats de l'Europe communiste.

Le discours du premier ministre serait à la fois prudent — en raison du manque d'informations sûres sur la situation présente en Pologne — et ferme. Le gouvernement se montrerait désormais décidé à utiliser d'une façon offensive l'acte d'Helsinki et la conférence de Madrid sur sa mise en œuvre. Celle-ci est actuellement suspendue mais doit reprendre le 15 février. Les dernières discussions avaient surtout porté sur le projet de désarmement classique en Europe; ce qui paraît quelque peu désinvolte aujourd'hui. Le gouvernement français entend que, dans les discussions futures soit constamment rappelé aux Etats signataires (toute l'Europe, sauf l'Albanie, plus les Etats-Unis et le Canada) non seulement leur engagement à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales mais aussi que ce respect « *est un facteur essentiel de paix* », nécessaire aux « *relations amicales et à la coopération* » internationales.

Le premier ministre mettrait aussi l'accent sur le rôle de l'Union soviétique et l'obligation de non-ingérence qui est également un des principes fondamentaux de la C.S.C.E. Fallait-il dénoncé l'Acte d'Helsinki ou l'utiliser? M. Jobert était partisan de la dénonciation, réclamée dimanche dernier par son Mouvement des démocrates. Le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur a lui-même dit mardi à Radio-France : « *Aujourd'hui nous avons des motifs suffisants pour déclarer que l'esprit d'Helsinki et l'Acte d'Helsinki sont à l'opposé de notre désir de liberté des peuples et d'indépendance des nations. Nous serons amenés à dire, si l'affaire polonaise continue comme elle continuera aussi tragiquement que je le crois, que nous ne voulons plus continuer d'apparaître à la conférence de Madrid et que nous ne voulons pas appliquer et reconnaître l'Acte d'Helsinki que nous avons pourtant signé.* »

Ce n'est cependant pas cette thèse qui a prévalu.

Le chef du gouvernement rappellerait que, presque seul d'ailleurs, la France a utilisé vendredi dernier la tribune de Madrid, au cours de la dernière séance avant la suspension, pour rappeler la Pologne au respect des droits de l'homme. Le délégué de la France, M. de Commines, a alors déclaré que la situation créée en Pologne « *est contraire aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki, et remet en question l'objet du débat que nous poursuivons sur sa mise en œuvre ainsi que sur les développements qui peuvent y être apportés.* » (*Le Monde* des 20-21 décembre).

Le premier ministre rappellera que la France — là encore presque seule — a soutenu l'initiative du Bureau international du travail pour l'envoi d'une mission auprès des syndicalistes polonais. Il rappellera aussi que la France a fait des démarches au sujet de la Pologne auprès de la plupart des gouvernements avec lesquels elle est en relations.

Vendredi, l'ambassadeur de France à Moscou, M. Froment Meurice, qui avait demandé à être reçu par M. Gromyko, ministre des affaires étrangères soviétique, a été en fait reçu par le vice-ministre, M. Kovalev. Il lui a déclaré :

« *1) La non ingérence n'est pas l'indifférence surtout quand les droits de l'homme sont violés ;*

» *2) La France déplore l'arrêt brutal du processus de renouveau socialiste et démocratique enclenché en Pologne ;*

» *3) La France demande la libération immédiate de toutes les personnes internées, syndicalistes ou non, membres de Solidarité ou non, et la reprise immédiate du dialogue entre Polonais.* »

Au cours de la discussion qui a été, selon l'euphémisme en usage « *très franche* », M. Kovalev a répondu, comme d'habitude, que l'U.R.S.S. était toujours pour « *la non-ingérence et la non-immixtion* » et que la France était-elle aussi tenue par ces principes.

M. Mauroy fais également le point sur l'aide à la Pologne. Il rappellera que la France maintient l'aide alimentaire en veillant le mieux possible à ce que la population en bénéficie. Quant à l'aide financière, il semble que le gouvernement n'ait pas de doctrine arrêtée : ce qui est programmé n'est pas interrompu, mais la France se concerte avec les autres occidentaux et prendra position le moment venu en fonction des événements.

MAURICE DELARUE.

● *Mgr Jean Vilnet, Mgr Albert Decourtray et le Père Gérard Defois*, respectivement président, vice-président et secrétaire général de la conférence épiscopale, ont été reçus, mardi 22 décembre, par M. Mauroy. « *Cette rencontre, prévue depuis plusieurs semaines, n'était pas liée à l'urgence de l'actualité mondiale* », a souligné Mgr Vilnet. Elle a permis un « *tour d'horizon général des questions concernant le gouvernement et l'Eglise de France* ».

Parmi les sujets abordés : le dossier du problème scolaire et, en particulier, de l'enseignement privé, la situation économique et sociale, le tiers-monde et l'équilibre mondial des forces, la contraception et la vie familiale. La situation en Pologne, enfin, a été longuement évoquée. En soulignant le « *rôle moral* » que peut jouer l'Eglise française, Mgr Vilnet a dit que les chrétiens doivent se montrer « *attentifs, solidaires, vigilants* » pour empêcher que l'opinion publique ne retombe dans « *l'apathie ou l'indifférence* ». Le président de la conférence épiscopale a estimé, en conclusion, qu'il faudrait étudier la remise en question des accords d'Helsinki.

LES ACCORDS D'HELSINKI

C'est le 30 juillet 1975 qu'ont été signés les accords d'Helsinki : trente-cinq chefs d'Etat et de gouvernement les ont paraphés, dont ceux des Etats-Unis et du Canada.

Les accords d'Helsinki comprennent trois « corbeilles » : la première traite de la sécurité en Europe, et plus particulièrement des mesures destinées à renforcer la confiance entre Etats européens ; la seconde de la coopération économique, scientifique et technique ; la troisième, celle à propos de laquelle l'accord fut le plus difficile, de la coopération dans les domaines humanitaires. Tous les signataires de ces accords ont reconnu « *l'importance universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales* ». Ils se sont également engagés à s'abstenir « *de toute forme d'intervention armée ou de la menace d'une telle intervention contre un autre Etat participant* ».

La suspension des négociations eurostratégiques de Genève est « à l'examen » à Washington

« *Nous étudions toute mesure possible qu'il serait nécessaire de prendre en relation avec le régime polonais ou avec l'Union soviétique pour empêcher une détérioration de la situation* » (en Pologne), a déclaré mardi 22 décembre à Washington M. Meese, principal conseilleer de M. Reagan, à l'issue d'une réunion du Conseil national de sécurité consacvrée à la crise polonaise. Ces mesures, a-t-il dit, relèvent du domaine « *politique, diplomatique, économique et de sécurité* ».

Interrogé sur le point de savoir si une suspension des négociations américano-soviétiques de Genève sur les armements nucléaires en Europe était envisagée, M. Messe a répondu : « *Si, à un moment quelconque, nous jugions la conduite des Soviétiques telle qu'il ne sedrait plus dans notre intérêt de poursuivre ces discussions, nous prendrons cette décision.* »

Le même point de vue a été exprimé par M. Eugène Rostow, directeur de l'agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement : pour lui, la suspension des négociations de Genève « *fait l'objet d'un examen actif* ».

M. Reagan, qui a reçu mardi à la Maison Blanche M. Spasowski, ex-ambassadeur de Pologne à Washington, réfugié depuis dimanche aux Etats-Unis en compagnie de sa femme, et a eu avec eux une conversation qualifiée d' « *émotionnelle* », devait parler de la Pologne dans une allocution télévisée ce mercredi soir.

Les Etats-Unis s'orientent, indique-t-on de source officielle, vers un arrêt total de l'aide économique gouvernementale à la Pologne, tout en maintenant l'envoi d'une aide alimentaire par des canaux privés. Washington pourrait également réduire son commerce avec la Pologne et réduire sa présence diplomatique à Varsovie, ajoute-t-on.

Les responsables américains attendent toutefois pour se prononcer de connaître les conclusions rapportées de sa mission en Europe par M. Eagleburger, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes, qui était attendu ce mercredi à Paris et sans doute à Londres, après des étapes à Bonn, à Rome et à Bruxelles. Des tensions sont notamment apparues, indique-t-on de source officielle, entre Washington et Bonn sur l'attitude à adopter face à la crise polonaise. — (A.F.P., A.P., U.P.I.)

[Des tensions sont en effet inévitables entre Washington et certaines capitales alliées à propos d'éventuelles sanctions économiques, mais plus encore si les Etats-Unis confirment les propos de MM. Meese et Rostow sur une suspension des conversations eurostratégiques de Genève. M. Schmidt peut en effet s'attendre à une vive réaction de la part de la gauche de son parti et du courant pacifiste en R.F.A. si ces négociations, considérées comme un volet capital de la double décision de l'OTAN de décembre 1979 sur l'implantation de fusées américaines, étaient arrêtées alors qu'elles viennent à peine de s'ouvrir et qu'elles se déroulent, selon des indications puisées à bonne source, de manière « constructive ».

Quelques jours après le coup de force en Pologne, M. Perle, secrétaire adjoint à la défense aux Etats-Unis, avait déjà laissé entrevoir la possibilité d'une suspension de ces conversations. Il avait été alors rappelé à l'ordre par le département d'Etat, ce dernier précisant que cette opinion ne reflétait pas le point de vue officiel.]

● *A Londres.* — Le gouvernement britannique « condamne totalement » l'action du régime militaire visant à « *supprimer la liberté* » du peuple polonais, a déclaré mardi 22 décembre, aux Communes, Mme Thatcber. Les dirigeants de Varsovie commettraient une « *erreur de dimension historique* » s'ils pensaient pouvoir écraser le peuple polonais, a ajouté le premier ministre britannique, tout en précisant que les aides alimentaires seront maintenues sous réserve qu'elles parviennent bien à la population. Pour sa part M. Richard Luce, ministre adjoint au foreign office, a déclaré : « *Il doit être absolument clair que des relations normales avec le gouvernement polonais ne seront plus possibles* » si la répression se poursuit.

● *A La Haye*, un porte-parole de la Croix-Rouge néerlandaise a annoncé la suspension des envois d'aide à la Pologne jusqu'à ce que les contacts avec la Croix-Rouge polonaise, récemment interrompus, aient été rétablis. Selon le porte-parole, il y a actuelement 150 000 personnes âgées ou malades en Pologne, dont 50 000 reçoivent l'aide de la Croix-Rouge. En outre 70 000 jeunes enfants dépendent des soins de cett eorganisation.

● *A Bruxelles*, le Comité des organisations professionnelles agricoles de la C.E.E. (COPA) a demandé à la Commission européenne qu'une aide alimentaire d'urgence en produits laitiers soit fournie à la Pologne. Il suggère que cete aide soit financée par les taxes sur la production laitière (taxe de coresponsabilité) non encore utilisées par la C.E.E. et qu'elle soit mise à la disposition d'organisations humanitaires (Croix-Rouge, Caritas) afin d'être distribuée gratuitement sous leur contrôle à la population. — (A.F.P.).

● ERRATUM. — M. Gérard Gaumé, secrétaire confédéral de la C.G.T. (socialiste) et M. Jean-Louis Moynot (communiste), qui a démissionné du bureau confédéral le mois dernier, précisent qu'ils ne sont pas membres de la « *coordination syndicale G.G.T. pour Solidarité* » qui vient d'être créée par plusieurs syndicats C.G.T. qui s'opposent à la direction confédérale (*le Monde* du 19 décembre 1981). *Le Monde* du 22 décembre avait, par erreur, cité MM. Gaumé et Moynot parmi les fondateurs de cette « *coordination* », dont le président de l'Assemblée nationale, M. Mermaz, avait fait applaudir la présence au meeting du 19 décembre, à la porte de Verseille, auquel ils participaient.

M. Poperen (P.C.F.) : nous ne bougerons pas sur cette question

M. Claude Poperen, membre du bureau politique du P.C.F., a exposé la position de ce parti, mardi 23 décembre, à R.T.L. M. Poperen a mis en cause l'exploitation à des fins de politique intérieure, des événements de Pologne, et a reproché à M. Edmond Maire, seceétaire géneéal de la C.F.D.T., de chercher à « *régler des comptes sur le dos des travailleors polonais* ».

Il a fait observer que les mesures actuellement en vigueur en Pologne ne correspondent absolument pas à la uonception que le P.C.F. a du socialisme, mais que son parti avait sur ce point, comme sur d'autres, une analyse différente de celle du P.S.

« *Pour notre part*, a-t-il ajouté, *nous nous efforcerons qu'en aucune façon cela ne puisse jouer sur la solidarité gouvernementale.* »

En réponse à l'idée lancée par M. Mermaz (P.S.) suivant laquelle il faut faire « bouger le P.C.F. », M. Claude Poperen a déclaré : « *Depuis seize mois que nous suivons la situation en Pologne, nous n'avons pas bougé. Georges Marchais appelait à la nécessité des réformes économiques et sociales et politiques en Pologne. C'est toujours notre volonté. Nous ne bougerons pas sur cette question.* »

Enfin, M. Claude Poperen a dit de la rumeur suivant laquelle la direction du P.C.F. aurait été informé quatre jours avant de ce qui allait se passer en Pologne que c'était « *un mensonge* ».

LE P.C.F. NE DEMANDE PAS A M. MAFFRE-BAUGÉ DE DÉMISSIONNER

L'Humanité du 23 décembre publie la déclaration de M. Emmanuel Maffre-Bauge, membre de l'Assemblée des communautés européennes, élu sur la liste présentée par le P.C.F., dans laquelle ce porte parole de la viticulture méridionale se disolidarise de la position de ce parti sur la Pologne et se dit prêt à remettre son mandat. (*le Monde* du 23 décembre).

L'Humanité publie aussi la réponse de M. René Piquet, membre du bureau politique du P.C.F., président du groupe communiste au Parlement eropéen qui écrit, notamment : « *Nous voulons défendre les intérêts des femmes et des hommes de chez nous, des agriculteurs, des ouvriers, de tous les travailleurs. Nous voulons défendre l'indépendance de notre pays.*

» *Cet engagement commun n'a jamais, à vos yeux comme aux nôtres, réduit en quoi que ce soit la liberté personnelle de jugement et d'opinions, imposé nulle contrainte, ni à l'ami que vous êtes ni aux communistes que nous sommes...*

» *Nul n'ignore la profonde honnêteté qui caractérise nos rapports dans la diversité de nos idées et appréciations. C'est pourquoi vous ne jugez pas devoir démissionner. Quant au groupe, je tiens à vous le dire avec beaucoup de solennité, il ne saurait, pour sa part, vous le demander.* »

Le P.S. durcit sa position

(Suite de la première page.)

Les dirigeants socialistes ne laissent rien passer et quand M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a fini de mettre en cause la responsabilité de l'U.R.S.S. ou l'immobilisme du P.C.F., c'est M. Debarge, membre du secrétariat national du P.S., qui répond à M. Marchais sur l'aventurisme de ceux qui défendent les libertés.

Devant ces assauts, les dirigeants communistes tiennent bon : ils en ont vu d'autres. En tout cas, si l'on en croit M. Claude Poperen, ils ne bougeront pas sur la question polonaise. Quoi qu'ils en aient, ils mettent moins en cause les prises de position du P.S. que celles d'autres personnalités de la gauche.

C'est M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., qu'ils attaquent le plus vivement en lui reprochant de régler des comptes. Le P.C.F. se montre bon prince avec l'un de ses compagnons de route, M. Maffre-Baugé, qui s'est désolidarisé de lui à cette occasion. Pourtant les signes de contestation interne ou marginale se multiplient dans la mouvance communiste : soit de la part d'élus locaux communistes qui votent des textes condamnant la suppression des libertés en Pologne de concert avec des élus socialistes, soit de la part de journalistes, soit encore dans les cercles de l'opposition communiste, qui trouvent là matière à agir en commun.

L'opposition n'est pas en reste d'initiatives et de prises de position de plus en plus sévères. L'U.D.F. rejoint les thèses de M. Chirac pour réclamer la remise en cause de l'acte final d'Helsinki, et l'arrêt de la conférence de Madrid sur la coopération et la sécurité en Europe. Les députés de cette formation cherchent les moyens de boycotter les ministres communistes, car leur présence au gouvernement leur paraît de plus en plus inadmissible.

ANDRÉ LAURENS.

● *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., demande, dans un télégramme adressé au général Jaruzelski, la libération immédiate de l'économiste polonais Edward Lipinski si les informations faisant état de son arrestation devaient être confirmées. M. Lipinski, âgé de 93 ans, est membre de l'académie des sciences. Il avait été cofondateur en 1976 des « comités de défense ouvriers ».

● *M. Roger-Gérard Schwartzenberg* a été reçu, mardi 22 décembre, par l'ambassadeur de Pologne à Paris, auquel il a notamment demandé « *des informations précises sur les noms et le nombre des personnes tuées dans les affrontements des derniers jours, sur le nombre et la liste des détenus, sur les lieux et les conditions de détention de ceux-ci* ».

● *M. Jacques Pelletier*, sénateur de l'Aisne (Gauche dém.), a participe, aux côtés de cinq autres sénateurs de la Gauche démocratique (*le Monde* du 18 décembre) au Comité de soutien destiné à aider les Polonais retenus en France (où ils étaient venus pour un séjour de courte durée) à la suite des événements dont leur pays est victime.

● *A Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)* dont le maire est M. Michel Rocard, le conseil municipal, composé de dix-sept P.S. et quatorze P.C., a voté, à l'unanimité, lundi soir 21 décembre, une subvention à verser au syndicat polonais Solidarité par l'intermédiaire de la C.F.D.T. Il a également adopté une motion condamnant les événements de Pologne, s'associant « *pleinement* » aux déclarations de M. Mitterrand et demandant le rétablissement « *des libertés syndicales et d'expression* » et la « *libération immédiate des personnes arrêtées* ».

● *A Antony (Hauts-de-Seine)*, dont le maire est M. André Aubry (P.C.), le conseil municipal a adopté, lundi 21 décembre, à la majorité (P.S., M.-R.G., P.S.U., et des membres du groupe communiste), un vœu protestant « *solennellement contre l'établissement de l'état de guerre en Pologne, contre la suppression de toutes les libertés publiques, contre la répression qui vient de s'abattre sur le mouvement ouvrier polonais et le syndicat Solidarité.* »

● *A Conches-en-Ouche (Eure)*, dont le maire est M. Paul Guil-Baud (M.R.G.), l'un des adjoints, M. Christian Gobert a indiqué, mardi 22 décembre, qu'il donnait sa démission du P.C.F. *en raison des positions adoptées par ce parti sur la Pologne.*

● *L'U.D.F.*, dont le conseil national s'est réuni à Paris, mardi 22 décembre, a dénoncé « *l'hypocrisie des socialistes, qui, tout en affectant de condamner le coup de force communiste en Pologne, continuent à gouverner la France avec les communistes* ».

Elle demande au gouvernement de « *remettre en cause les accords d'Helsinki* », de décider d'urgence « *la suspension immédiate de toute participation de la France à la conférence de Madrid sur les droits de l'homme en Europe, et l'arrêt des négociations concernant de nouveaux accords industriels, financiers et commerciaux, notamment en matière de fourniture de gaz naturel soviétique* ».

Le conseil national a souligné les « *attitudes incohérentes et contradictoires du gouvernement* ».

● *La LICRA* (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), a publié le communiqué suivant : « *Pour justifier son coup de force la junte militaire polonaise a recours à l'antisémitisme. Trois jours après avoir pris le pouvoir, le comité directeur de Radio-Varsovie a expliqué pendant trente minutes que les difficultés traversées par la Pologne avaient pour cause les juifs, et plus particulièrement ceux qui dirigeaient le syndicat Solidarité. La LICRA s'élève avec force contre la méthode qui consiste à faire des juifs les boucs émissaires de tous les régimes politiques autoritaires. La volonté délibérée de la junte polonaise de réveiller les vieux démons de l'antisémitisme est indigne d'un pays dont la population a perdu plus de trois millions de juifs pendant la dernière guerre mondiale contre le nazisme. En reprenant à son compte les thèmes de la propagande nationale - socialiste de Goebbels, le nouveau régime polonais s'est disqualifié auprès des antiracistes.* »

● *M. Pierre Vidal-Naquet* nous pris d'indiquer qu'il n'a pas signé la pétition publiée dans *le Monde* du 23 décembre.

M. DEBARGE (P.S.) : « J'accepte d'être un aventurier de la liberté. »

En réponse à M. Georges Marchais, qui avait dénoncé « *les partisans, en France, de l'aventure* », à propos des manifestations de solidarité avec le peuple polonais (*le Monde* du 23 décembre), M. Marcel Debarge, sénateur, membre du secrétariat national du P.S., chargé des relations extérieures, a déclaré mardi 22 décembre :

« *Pour ma part j'accepte d'être un aventurier de la liberté, d'une liberté qui doit être défendue partout où ele est bafouée : c'est là une constante dans l'attitude des socialistes.*

» *J'estime nécessaire*, ajoute M. Debarge, *sans pour autant avoir la prétention irresponsable de me substituer à son combat, de témoigner au peuple polonais notre solidarité en organisant et en participant au soutien populaire qui se manifeste dans notre pays.* »

VINGT-CINQ JOURNALISTES COMMUNISTES DEMANDENT AU P.C.F. DE CONDAMNER LE COUP DE FORCE

Vingt-cinq journalistes communistes qui travaillent à *l'Humanité* ou dans d'autres organes de presse du P.C.F. se déclarent « *bouleversés par les récents événements de Pologne où l'aspiration démocratique de tout un peuple vient d'être jugulée par un coup de force militaire* ». « *Nous condamnons* — ajoutent-ils dans un texte publié le 23 décembre — *l'état de siège qui, selon les informations qui nous parviennent, se traduit par des affrontements meurtriers, des dizaines de milliers d'arrestations et d'internements, la suppression des droits des citoyens, la militarisation de l'information, l'établissement de la censure, le développement d'une propagande d'où l'antisémitisme n'est pas absent, le piétinement du sentiment national.* »

Après avoir souligné l'exploitation par la droite de la « *tragédie polonaise* », les signataires estiment que « *la direction du parti communiste français doit dénoncer sans ambiguïté ce coup de force qui vient briser les espoirs de renouveau socialiste. En conséquence, elle doit exiger le rétablissement et le développement des libertés en Pologne.* »

Les signataires sont : Muriel Aime, Guy Barbier, Jacqueline Beaulieu, Georges Bonopera, Henri de Camaret, Eric Darcourt, Gérard Dubus, Bernard Fillet, Candida Foti, Jean-Marc Guegan, Annie Gouyet, *Jean-Jacques Gibert, Jean-Claude* Gilles Gauthier, Bernard Gavoille, Grégoire, Sylvie Jouet, Marc Maimon, Pierre Ménard, Martine Nouaille, Jean-Jacques Gibert, Jean-Claude Yvonne Quilès, Maryse Taupin, Jean Tornikian, Alain Vidal, Nicole Vidal, Elisabeth Weissman.

CONSTITUTION D'UN GROUPE « INITIATIVE COMMUNISTE POUR LA POLOGNE »

Cent dix-huit personnalités, membres ou anciens membres du P.C.F., et représentant diverses tendances de l'opposition communiste, se sont réunies, mardi 22 décembre, et ont mis au point un appel dans lequel elles affirment : « *Il n'y a pas de voie militaire en socialisme* ».

Les signataires déclarent :

« *Nous nous constituons en « Initiative communiste pour la Pologne » et nous appelons tous les communistes à se joindre à nous pour exiger la fin de l'état d'exception, la libération des emprisonnés, la restauration des droits démocratiques conquis par les travailleurs et pour organiser la solidarité matérielle et politique avec le peuple polonais. Pour tout contact et soutien financier : Lise London et Louisette Blanquart, 6, rue Tardieu, Paris (18e).*

» *Première initiative : démonstration silencieuse à Paris, samedi 26 décembre, à 11 heures, rue de la Solidarité, Paris (19e), métro Laumière.* »

Le bureau est ainsi composé : Mmes et MM. Lise London, Louisette Blanquart, André Picciola, Philippe Berthelot, Jeanne Texier, Jean Barbier, Dominique Coujard, Michel Zewczyk, Etienne Balibar, Nadia Michel, Jean-Pierre Lefebvre, Fernando Sanchez, Frédéric Ricol, Jean Chaintron, Jean Rony, Bernard Gardin, Daniel Tollet, Jean-Pierre Jeannès, Antoine Spire.

Participaient également à la réunion MM. Jean-Pierre Delilez, André Prenant, Arthur London, Jean-Louis Moynot, Christian Gillin, Maurice Goldring, Roland Rappoport, Jean Konopnicki, Claude Michel, Gérard Molina.

● *Les locaux du quotidien communiste « La Marseillaise », à Montpellier et à Béziers* (Hérault), ont été la cible, dans la nuit au 21 au 22 décembre, d'attentats revendiqués par un « commando Charles Martel », qui entendait protester contre la prise de position du P.C.F. et du journal régional du parti au sujet des événements polonais. Les deux engins explosifs n'ont causé que des dégâts matériels mineurs.



هكذا من الأصل

LES RELATIONS RUSSO-POLONAISES

Un long passé d'interventions et de répression

En demandant le droit d'asile aux Etats-Unis, l'ambassadeur de Pologne à Washington a semblé faire crédit aux rumeurs de déportation de prisonniers polonais en U.R.S.S. Dans l'état actuel des choses, aucune information ne peut être considérée comme certaine. Mais l'exil forcé en Sibérie appartient à la tradition polonaise. Nous avons interrogé à ce sujet le professeur Daniel Beauvois, responsable de la section d'études polonaises de l'université de Lille-III, et auteur d'une thèse sur l'histoire des relations polono-russes au début du XIXᵉ siècle.

« Peut-on croire à la déportation de Polonais en U.R.S.S. ?

— Restons prudents. Je ne veux pas donner de caution historique à ce qui n'est aujourd'hui que rumeur. Mais si cette rumeur était confirmée, les déportations s'inscriraient dans la tradition des relations polono-russes à dater du XVIIIᵉ siècle. Depuis 1697, lorsque Pierre le Grand a fait monter Auguste II sur le trône de Pologne, la Russie est perpétuellement intervenue dans les affaires de ce pays. Elle y a imposé l'élection de trois rois au cours du XVIIIᵉ siècle.

» Quand le dernier roi, Stanislas Auguste Poniatowski, candidat de Catherine II, arrive au pouvoir en 1764, la Pologne n'est plus qu'un protectorat de la Russie. Les partages ne traduiront que l'aggravation de la volonté d'intervention. Dans le régime de monarchie élective de la Pologne, les puissances voisines, la Russie, la Prusse et l'Autriche, avaient facilement fait régner l'anarchie.

» La première déportation de Polonais suit le premier partage, Catherine II, prenant pour prétexte la protection des « dissidents », c'est-à-dire, à l'époque, des orthodoxes et protestants qu'elle estimait menacés.

» La déportation décima la noblesse et imprégna la conscience nationale polonaise d'une haine de la « *barbarie russe* ». Elle fut suffisamment massive (quinze à vingt mille personnes) pour que subsistent en Sibérie des villages entièrement peuplés de Polonais jusqu'à la fin du 19ᵉ siècle.

» Le second exil forcé eut lieu après une période connue sous le nom de « Diète de quatre ans » (1788-1792), qui offre des similitudes avec la situation actuelle. Une grande effervescence civique avait donné naissance à la Constitution du 3 mai 1791, inacceptable pour Catherine II parce que trop libérale. Le compromis passé entre le roi Stanislaw Auguste d'une part, la noblesse nationale et la bourgeoisie de l'autre, faisait écho aux idées de la Révolution française, élargissait les droits des citadins, émancipait les juifs.

» La tsarine prit prétexte de l'appel lancé en avril 1792 par les magnats de la Confédération de Targowica pour intervenir à nouveau. Les nobles polonais, parfois soutenus par les paysans, répondirent à l'appel à l'insurrection lancé par Kosciuszko en 1794. Mais le soulèvement fut écrasé et la plupart de ses dirigeants déportés.

» Les deux grandes insurrections du XIXᵉ siècle en 1831 et en 1863 furent elles aussi accompagnées de déportations en Sibérie, y compris pour des femmes et des enfants. A Irkoutsk, sur le lac Baïkal, les déportés polonais étaient suffisamment nombreux en 1866 pour tenter de se révolter.

» Tandis que la peinture et la littérature polonaises se nourrissaient de thèmes antirusses, l'Eglise devenait le seul refuge de la population polonaise contre la russification.

» En 1905, les ouvriers de Varsovie et de Lodz connurent à leur tour les déportations. Mais leur lutte était très internationaliste dans le cadre de la première révolution qui ébranlait l'empire tsariste.

— *Observe-t-on une continuité après la révolution d'octobre 1917 ?*

— L'Etat polonais a dû sa résurrection, en 1918, à la volonté des puissances occidentales d'établir un Etat tampon face à l'Union soviétique naissante. Cependant, en Pologne, les communistes furent les premières victimes de Staline. L'histoire officielle polonaise évoque sans aucune précision la « mort tragique » des dirigeants du parti communiste polonais dissous en 1938 par la IIIᵉ Internationale. La Pologne des colonels avait mis hors la loi les communistes, mais c'est à Moscou que leurs dirigeants furent convoqués et assassinés. Ils étaient depuis 1924, après la mort de Lénine, en conflit avec l'Internationale, qui leur reprochait des conceptions nationalistes. Dans ses thèses agraires, Maria Koszutska, représentant le courant profond du parti communiste polonais, estimait que la collectivisation des terres devait s'appuyer sur la conviction et non sur la force. Elle mettait l'accent sur les idées d'autonomie et de démocratie.

Une continuité de méthode

» Mais on reprocha aussi à des dirigeants communistes polonais leurs origines juives. Ce fut le cas pour Henry Stein-Domski et Zofia Unszlicht.

» L'épuration stalinienne commença donc par décapiter le parti communiste polonais comme la répression tsariste avait saigné d'abord la noblesse polonaise.

» A partir de septembre 1939, les Polonais furent déportés massivement dans les régions annexées par l'U.R.S.S., en application de l'accord germano-soviétique. Le 19 septembre, le général nazi Guderian et le général soviétique Krivochéine faisaient défiler leurs troupes côte à côte à Brest-Litovsk, tandis que l'exil et la captivité en U.R.S.S. commençaient pour plus d'un million de Polonais dont deux cent trente mille soldats.

» La moitié moururent entre 1939 et 1941. Staline accepta, pour soulager son économie, de laisser partir les soldats qui formèrent l'armée du général Anders. Celui-ci attendait onze mille officiers, répartis dans les camps de Starobielsk (près de Kharkov), Kosielsk (près de Smolensk) et Ostachkov (près de Kalinine). Il n'en vit arriver que mille et n'obtint jamais d'explication satisfaisante. En 1943, les nazis découvraient les quatre mille cent quarante-trois cadavres d'officiers polonais entassés dans le charnier de Katyn.

» L'élite de l'armée polonaise avait été décapitée. Celle de la nation le fut à son tour lorque les Allemands écrasèrent Varsovie insurgée, faisant deux cent mille morts. Campant sur la Vistule, l'armée soviétique avait été aux premières loges. L'intention de laisser écraser la capitale ne pouvait plus faire de doute après que le général Berling, qui avait tenté de faire traverser le fleuve aux unités polonaises de l'armée rouge, fut relevé de son commandement.

» Depuis le dix-huitième siècle, on observe une continuité des méthodes du pouvoir russe pour imposer sa loi en Pologne : faire disparaître les élites, souvent par la déportation.

» Aujourd'hui, l'empreinte russe paraît évidente dans la répression massive qui s'abat sur Solidarité, sur ses dirigeants ouvriers et intellectuels. Il s'agit encore de décapiter le pays pour gouverner une population terrorisée. En Pologne, Moscou n'a pas eu recours depuis le fin de la guerre à des déportations massives. Mais c'est un procédé trop souvent employé, y compris envers les populations de l'U.R.S.S., pour qu'on ne s'inquiète pas de son éventuelle résurgence. »

Propos recueillis par
PIERRE LI.

Point de vue

Le mythe assassiné

par PAVEL TIGRID (*)

CE n'est pas la première fois, ni, hélas, la dernière, que les prétendus représentants de la classe ouvrière, sa soi-disant avant-garde, font froidement tirer sur les travailleurs. C'est cependant pour la dernière fois que les ouvriers auront consenti à discuter avec le pouvoir. Car à la prochaine révolte — qui ne manquera pas d'éclater tôt ou tard dans l'un ou l'autre des pays du « socialisme réel » — les ouvriers, et la nation tout entière derrière eux, ne seront plus dupes : au lieu de traiter avec le pouvoir, ils vont l'écraser. C'est en effet la suite logique, et inéluctable, du coup de force lâchement perpétré à l'aube d'un dimanche de décembre 1981 par les autorités polonaises. Sans le *savoir* peut-être, elles ont signé leur propre condamnation à mort, ainsi que celle de leurs régimes frères.

La liste des manifestations, grèves et autres révoltes ouvrières ayant éclaté dans les pays du bloc soviétique depuis la fin de la dernière guerre est déjà longue : en 1953 en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est, en 1956 en Pologne, en 1977 en Roumanie, en 1970, 1976 et 1980 de nouveau en Pologne, pour ne citer que les plus célèbres. A chaque fois, le pouvoir contesté s'était solennellement engagé à des concessions destinées à atténuer les causes du mécontentement et à réparer les injustices les plus flagrantes. Or à chaque fois ces belles promesses sont restées lettre morte. Rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'au cours de la quatrième révolte en Pologne les ouvriers n'aient plus voulu entendre ce genre de discours creux. Et que pour mettre fin à leur grève — la plus longue et la plus largement suivie de toute l'histoire des régimes communistes — ils aient exigé non seulement des accords écrits et publiquement signés, mais aussi la garantie officielle de leurs nouvelles conquêtes. Ils eurent satisfaction sur toute la ligne : outre l'aval des plus hautes instances de l'Etat et du parti, ils finirent par obtenir également le reconnaissance formelle, par la Cour suprême, de l'organisation syndicale autonome et autogestionnaire, constituée conformément au premier des vingt et un points des accords de Gdansk. Ces engagements gouvernementaux et légaux dépassent de loin tout ce qui fut jamais accordé comme garantie dans n'importe quel pays du « socialisme réel ». Or il a suffi d'une nuit pour qu'ils soient définitivement et cyniquement balayés par le même pouvoir qui s'était engagé, un an plus tôt, devant le peuple et la communauté internationale à les respecter scrupuleusement.

La leçon à tirer de ces événements est on ne peut plus claire : à savoir que les garanties solennelles, patiemment obtenues du pouvoir à l'issue de négociations honnêtes, n'ont même pas la valeur du papier sur lequel elles ont été signées. A la prochaine occasion, qui serait encore prêt à répéter ce jeu dégradant pour les masses en lutte — et d'avance perdu pour elles ?

Une leçon exemplaire aussi, et pas la première, pour la gauche occidentale. Celle-ci devrait enfin rejeter le mythe qui vient d'être assassiné en Pologne — à savoir la croyance selon laquelle il serait possible de réformer de façon durable, de démocratiser ou du moins d'humaniser les régimes post-staliniens. Il est patent, en effet, que ceux qui s'efforcent sincèrement — les hommes de gauche en premier lieu — d'instaurer un ordre social plus juste, plus digne et plus libre, devraient désormais tourner le dos à une idéologie qui sert de base au système coupable des pires atrocités, y compris le génocide, commises au cours de ce siècle en Europe. Et qui les commet encore, avec une cruelle persévérance.

(*) Journaliste d'origine tchèque.

EUROPE

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

Un hommage des artistes et des intellectuels à l'Opéra de Paris

Et que faire d'autre ?

Il fallait au moins le plafond d'un Chagall, et leurs couleurs immigrées parmi les anges dorés de l'Opéra de Paris, pour abriter si brillante réunion : tou ce que la Coupole ou la brasserie Balzar ont vu passer d'intellectuels ou d'artistes de gauche avait fui la rive du même nom pour célébrer, dans le fief de la bourgeoisie mélomane, ses retrouvailles d'après 10 mai sur l'air de la liberté en Pologne. Réunion mondaine, oui. Mais fallait-il s'attendre à autre chose ? Michel Piccoli star ordinaire de la défense des libertés, devait livrer à la télévision la clef de cette journée. A quoi ça sert, lui demandait-on à peu près ? Il vaut mieux faire quelque chose que ne rien faire du tout, répondit-il en substance.

Jack Lang et bien d'autres vedettes — Marguerite Yourcenar, François Jacob, Wladimir Jankélévitch, André Lwoff, Iannis Xenakis, Antoine Vitez, Pierre Boulez, Gabriel Garcia Marquez, Giorgio Strehler, Michel Piccoli, Miguel Angel Estrella, Arthur Rubinstein et Jean-Pierre Faye — ont choisi de *« faire quelque chose »* en organisant cet *« hommage au peuple et aux artistes polonais »*. Et deux mille personnes, diversement invités — on vit M. Ben Bella parmi elles — se sont joints à eux pour écouter cette prière païenne, pour se faire chaud ensemble sur le doux sol de France, puisqu'on ne peut rien faire d'autre : Chopin en abondance, bien sûr, au piano (M. A. Estrella, G. Pludermacher) et même au violoncelle ; Joan Baez ; le chanteur d'origine est-allemande Rolf Bierman ; Berlioz et, de Verdi, le chœur des esclaves tiré de *Nabucco*, interprété par l'orchestre et les chœurs de l'Opéra de Paris : tout l'Opéra et tous ses syndicats — la C.G.T. comprise — apportait leur contribution à l'affaire.

Onze membres du gouvernement ont, par leur présence, également apporté la leur, dont MM. Pierre Mauroy, Jacques Delors Jean-Pierre Cot, Georges Fillioud, Alain Savary, Mme Danielle Mitterrand aussi, et plusieurs proches conseillers du président de la République. Il y eut donc quelques mauvaises langues pour suggérer que plusieurs venaient là pour contredire M. Cheysson : si, la France bougeait, et cet hommage à la Pologne en était la preuve éclatante.

Malgré l'ambiguïté de cette manifestation mi-spontanée mi-gouvernementale, malgré la vanité des mots — si beaux, si abondants furent-ils, — devant la dureté des faits, il restait, à trois jours de Noël, la « solidarité » croissante de ces messagers que sont aussi les artistes et les intellectuels, quand ils n'en sont pas les victimes : Andrzej Wadja et pas mal d'autres auraient sans doute préféré être là, pour « faire quelque chose », eux aussi.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

● *Les interprètes de « la Duchesse d'Amalfi »*, au carré Sylvia-Montfort, tous présents sur scène, ont lu, lundi soir, avant la représentation, un texte qui déclare notamment : *« Des dizaines de milliers de militants de Solidarité, traqués, emprisonnés, des centaines de travailleurs assassinés, Andrzej Wadja en résidence surveillée, les camarades artistes polonais, interprètes, demain interdits de travail, contraints au silence, à l'exil ou aux reniements. Un peuple entier coupé du monde, censuré, plongé dans la nuit. Une affaire intérieure à la Pologne ! Sans doute. Mais aussi une affaire intérieure à chacune et à chacun d'entre nous. Une affaire de conscience individuelle. »* Après avoir rappelé que les organisations syndicales des acteurs français : F.O., C.F.D.T., C.G.T. ont unanimement appelé à participer à l'arrêt de travail de mardi et invité, avec leurs camarades non syndiqués, les spectateurs à observer ue minute de silence, le texte conclut : *« Nous avons décidé de verser le montant de notre cachet de cette soirée au représentant en France du syndicat Solidarité. »*

POURSUIVANT LEUR ACTION DE SOUTIEN
La C.F.D.T., F.O., la C.G.C., la C.F.T.C. et la FEN demandent l'appui de M. Mitterrand

Les dirigeants des cinq centrales qui avaient organisé l'arrêt de travail du 21 décembre, pour manifester leur solidarité aux travailleurs polonais, se sont retrouvés, mardi 22 décembre au soir, au siège de la C.G.C.

MM. Menu (C.G.C.), Bergeron (F.O.), Chérèque (C.F.D.T.), Bornard (C.F.T.C.), Le Néouannic (F.E.N.) ont décidé de demander audience au président de la République. Ils veulent en obtenir des précisions sur l'attitude et les projets du gouvernement vis-à-vis de la Pologne, ainsi que sur l'aide matérielle qui est projetée.

Les syndicalistes veulent aussi envoyer une mision intersyndicale à Varsovie. Ils espèrent que M. Mitterrand facilitera leurs démarches, ainsi que l'envoi de médicaments en Pologne.

Dressant le bilan de leur initiative du 21 décembre, les syndicalistes considèrent que leurs objectifs ont été atteints.

Selon M. Menu, on peut estimer que deux travailleurs sur trois y ont participé, sous des formes diverses : arrêt de travail, réunion, délégations, minute de silence, collectes de fonds, etc. Tout s'étant généralement passé à l'intérieur des entreprises, ces différentes actions n'étaient pas très perceptibles, a ajouté M. Menu. Il estime que *« ni la C.G.T., ni le P.C.F. n'avaient aucun moyen d'apprécier l'importance du mouvement. Ils n'étaient donc nullement fondés à parler d'un échec »*.

Quant à tenter de rallier la C.G.T. à leur action commune, les cinq centrales considèrent que de nouvelles démarches seraient vaines. M. Bergeron a ajouté que si la C.G.T. venait à les rejoindre, F.O., en ce qui la concerne, ne pourrait alors poursuivre l'action commune.

Les représentants des organisations parisiennes devaient, ce mercredi, envisager de nouvelles initiatives.

D'autre part, un appel commun exprimant la solidarité avec le peuple polonais a été lancé, le 21 décembre, également par la C.F.D.T. et un groupe d'intellectuels — universitaires, hommes de lettres, artistes de diverses disciplines, etc. — dont certains proches du parti communiste.

« Fidèles à l'esprit de Solidarnosc dans lequel syndicalistes et intellectuels ont travaillé et lutté ensemble pour se libérer de l'emprise totalitaire. » Ils déclarent : *« Il ne suffit pas de condamner le coup de force en Pologne. Il faut s'associer au combat du peuple polonais d'abord en unissant critique intellectuelle et lutte sociale, comme l'a fait Solidarité. Non, cette évolution n'était pas fatale. Non, ce n'est pas un moindre mal. Non, Solidarité n'est pas allé trop loin. Non, ce n'est pas une affaire intérieure de la Pologne.*

» L'invocation du principe de non-ingérence ne doit pas conduire à la non-assistance. Il est clair que le coup de force a été engagé sous la pression de l'Union soviétique.

» Ne nous résignons pas. Cessons de penser la situation polonaise uniquement en terme de contrainte géostratégique, de relations d'Etat à Etat ou de bloc à bloc, ce qui conduit à tenir pour quantité négligeable les droits de l'homme, le droit des peuples, l'action de l'opinion publique, la solidarité internationale. Nous ne pouvons accepter un partage définitif de l'Europe qui refuserait un avenir démocratique pour la Pologne et les autres pays sous domination soviétique. »

Voici les noms des cinquante intellectuels signataires : Allio R., Andler M., Anquetil G., Birnbaum P., Bourdieu P., Broue M., Burgiere A., Caroli B., Carthan H., Castoriadis, de Certeau, Chartier R., Chereau P., Chesueaux J., Choquet G., Coudret B., Goulomb J., Damich H., Descamps P., Defert D., Devilaine A.-M., Domenach J.-M., Dubet F., Dumas A., Etamad S., Ewald F., Farge A., Finkelkraut A., Fontaine J.-M., Foucault M., Freyss J.-J., Furet F., Geismar A., Giard L., Glucksmann, Gros C., Gros F., Guillaume M., Halbwachs P., Ivens J., Jacob F., Julliard J., Kuriathonska-Viatter A., Le Bot Y., Leclerc H., Lefort C., Le Goff J., Legrand H.-J., Le Roy Ladurie E., Lindenberg D., Marian M., Marin L., Maris V., Martin D., Mauriac C., Mazorek, Mink G., Montand Y., Morin E., Nadeau M., Nora P., Panne J.-L., Parisot P., Pecker J.-C., Perrin F., Perrot M., Pollack M., Pomian K., Retore G., Rosanvallon P., Rousset D., Samuel P., Schlegel J.-L., Schwartz B., Schwartz L., Sebag J.-C., Semprun J., Signoret S., Smolar A., Stephane R., Thibaud P., Thorn J.-P., Touraine J.-P., Veyne P., Vidal-Naquet P., Viveret P., Wieviorka M., Zeurser H.

La C.F.D.T., en outre, donne le départ à une campagne nationale de soutien financier, sous forme de vente d'un badge, qu'elle invite toute la population à porter.

Le produit de la vente de ce badge, *« qui sera disponible dans une dizaine de jours »*, sera mis intégralement à disposition de Solidarnosc par l'intermédiaire du comité de coordination en France. La transparence des comptes sera assurée par une commission de contrôle représentative des organisations à l'initiative de cette campagne.

★ Les dons doivent être adressés à Solidarité Pologne, C.C.P. 49 50 L Paris, 5, rue Cadet, 75439 Paris, Cedex 09.

● *A la Comédie-Française*, lundi 21 décembre en soirée, en lever de rideau d'*Andromaque*, devant la troupe rassemblée sur la scène, un comédien a lu un texte émanant de l'ensemble des organisations syndicales et demandé aux spectateurs de *« s'associer par une minute de recueillement et de silence au peuple polonais qui lutte pour sa liberté »*.

Danemark

M. JOERGENSEN TENTE A NOUVEAU DE FORMER UN GOUVERNEMENT

(De notre correspondante.)

Copenhague. — M. Anker Joergensen, premier ministre social-démocrate, avait renoncé une première fois dans sa mission de formateur. Cependant, mardi 22 décembre, la reine l'a prié de persévérer (*le Monde* du 23 décembre, dernière édition).

M. Joergensen peut compter sur son propre parti et sur les deux partis d'extrême gauche siégeant au nouveau Folketing (les socialistes du peuple et les socialistes de gauche), ce qui lui donne le soutien officiel de 85 députés (sur 179). Les cinq partis non socialistes qui se prononçaient pour la désignation de M. Henning Christophersen, ancien ministre des affaires étrangères libéral, ne groupent que 81 députés. Les radicaux, eux, présentent la candidature du président de leur groupe parlementaire, M. Helveg Petersen, qui, il y a une dizaine le jours, avait apporté son soutien à M. Joergensen.

M. Helveg Petersen a expliqué qu'il savait n'avoir aucune chance dans l'immédiat, et que son groupe avait agi ainsi pour montrer qu'il désirait un cabinet d'union nationale. — C. O.

AFRIQUE

Algérie

PROCHES COMPAGNONS DE BOUMEDIÈNE
MM. Bouteflika et Abdesselam sont suspendus du comité central du F.L.N.

De notre correspondant

Alger. — Le comité central du F.L.N. a franchi, mardi 22 décembre, à l'ouverture de sa sixième session, un nouveau pas dans la rupture avec le régime de Houari Boumediène, en suspendant MM. Abdelaziz Bouteflika et Belaïd Abdesselam. Ces deux hommes avaient joué un rôle de tout premier plan aux côtés de l'ancien chef de l'Etat, le premier en dirigeant pendant plus de quinze ans, jusqu'en 1979, la diplomatie algérienne, le second en choisissant la voie du modernisme et de la technologie pour la révolution industrielle, qui a profondément transformé l'Algérie.

Déjà, lors de la session de juin, le comité central avait symboliquement consommé cette rupture en suspendant quatre de ses membres, dont le colonel Ahmed Bencherif, ancien commandant de la gendarmerie, et M. Tayebi Larbi, ancien ministre de l'agriculture, qui furent aussi de proches compagnons de Boumediène au sein du Conseil de la révolution.

La mesure frappant MM. Bouteflika et Abdesselam a été prise *« sur la base de rapports détaillés de la commission centrale de discipline »*. Deux autres personnalités partagent leur sort. La première est Sid Ahmed Ghozali, un des « poulains » de M. Abdesselam, qui a dirigé, de 1966 à 1977, la Sonatrach (Société nationale des hydrocarbures), avant de devenir ministre de l'énergie. Nommé ministre de l'hydraulique par le président Chadli Bendjedid, il avait été exclu du gouvernement, en octobre 1979, pour avoir failli à la solidarité gouvernementale en attaquant, dans une lettre adressée aux membres du comité central, la politique de son successeur à l'énergie, M. Nabi.

La seconde personnalité évincée, de moindre envergure, est M. Abdelkader Ghali, un des secrétaires nationaux de l'Union nationale de la jeunesse algérienne, dont le cas est totalement différent : sa mise à l'écart coïncide avec les efforts déployés depuis quelques semaines par le F.L.N. pour reprendre le contrôle de cette organisation qui compte de nombreux « boumediénistes », qui n'hésitent pas à dénoncer, voire à affronter, les militants des courants fondamentalistes.

Candidat à la succession de Boumediène, M. Bouteflika avait été le grand perdant du congrès du F.L.N. de mars 1979, qui avait désigné à la magistrature suprême le colonel Chadli. C'est alors que son déclin avait commencé. Dessaisi du portefeuille des affaires étrangères, au profit de M. Benyahia, il était, cependant, resté au gouvernement comme « ministre conseiller du chef de l'Etat ». Déchargé de cette fonction en janvier 1980, il était resté membre du bureau politique jusqu'en juillet 1981, date à laquelle il en avait été exclu en même temps que son ancien rival M. Yahiaoui.

La chute de M. Abdesselam avait été brutale. Eliminé du gouvernement en mars 1979, après avoir eu pendant douze ans les pleins pouvoirs économiques, il s'était retrouvé à la tête d'une grande commission du F.L.N. chargée de l'économie et des affaires sociales. Ecarté du bureau politique en juin 1980, il était victime, deux semaines plus tard, d'une opération de *« restructuration de l'appareil central du parti »* et se voyait remplacé par M. Mohamed Saïd Mazouzi. Il se tenait depuis en marge de toute activité politique, comme d'ailleurs son ami M. Ghozali.

Les thèses longtemps défendues par M. Abdesselam et ses amis sont aujourd'hui complètement battues en brèche. Leur action, dit-on, a conduit à l'endettement du pays, à un recours excessif à l'assistance étrangère, à des gaspillages colossaux résultant du gigantisme de projets mal étudiés. Certains responsables craignent aussi que la classe ouvrière ainsi constituée « artificiellement » ne devienne une force de contestation sociale et politique. La centrale syndicale U.G.T.A., comme l'UNJA, fait donc l'objet d'une vigoureuse reprise en main, et le parti s'est attaché à mettre en place des cellules d'entreprise chargées de « veiller au grain ».

DANIEL JUNQUA.

Somalie

DÉSIREUX DE CONSERVER UNE AIDE SUBSTANTIELLE
Le gouvernement a fait obstruction à un recensement sérieux des réfugiés

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Saura-t-on jamais le nombre exact de réfugiés vivant dans les trente-cinq campsd e Somalie ? Les chiffres d'un recensement organisé en octobre n'ont toujours pas été publiés, pour une raison majeure : l'opération a donné lieu à de tels trucages de la part des autorités que ses promoteurs refusent d'en cautionner les résultats.

Cette initiative devait pourtant permettre de régler le différend qui oppose, d'une part, le gouvernement de Mogadiscio et, d'autre part, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), les représentants des organismes d'aide et ceux des pays donateurs. Les plus récentes statistiques somaliennes, publiées en février, faisaient état d'un million 300 000 réfugiés dans les camps. Récusant cette estimation, les agences internationales avaient sollicité un premier recensement confié à un démographe de l'ONU. Toutefois, le H.C.R. avait retenu, pour établir son budget, le chiffre de 650 000 réfugiés (*le Monde* du 21 juillet).

En août, un comité pour la réévaluation de la population réfugiée fut mis sur pied. Il regroupait les quatre parties concernées par le problème : le gouvernement somalien, le H.C.R., les pays donateurs et les vingt-huit agences présentes dans le pays (celles-ci emploient cinq cent cinquante personnes). Les autorités de Mogadiscio avaient pris à l'avance l'engagement de ratifier le résultat du décompte, quel qu'il soit.

Ce second recensement fut un vaste marché de dupes. Lors d'une réunion tenue en novembre, les représentantsd es agences volontaires ont dénoncé les tricheries ayant entaché l'opération. Les camps, par exemple, restèrent ouverts à tout venant, hormis à certains expatriés pourtant désignés comme observateurs. L'armée et la police leur en interdirent l'accès. Aux réfugiés se mêlèrent des villageois venus des hameaux avoisinant les camps. Dans certains cas, la population fut transférée vers les camps par les autorités locales.

Il semble qu'il y ait eu volonté officielle d'entretenir la fiction du « million de réfugiés », chiffre qui ne trompe aucun organisme d'aide mais permet à Mogadiscio de réclamer une assistance alimentaire largement supérieure aux besoins réels et qui allège le fardeau financier de l'Etat.

Les estimations des bailleurs de fonds vont de trois cent mille à six cent mille réfugiés. Les Etats-Unis, qui ont donné 60 millions de dollars en 1980, ont décidé de diminuer leur assistance. Le gouvernement somalien demeure très susceptible sur ce chapitre. Il a refusé de renouveler le visa du dernier journaliste occidental accrédité à Mogadiscio, qui avait mis en doute la régularité du recensement.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



AFGHANISTAN : L'IMPOSSIBLE NORMALISATION

Après une enquête auprès de hauts fonctionnaires afghans et d'experts étrangers qui ont quitté Kaboul, où les journalistes occidentaux ne peuvent se rendre, Jean-Christophe Victor a fait le point, dans deux précédents articles, sur la situation en Afghanistan (*le Monde* des 22 et 23 décembre). Le régime communiste met particulièrement l'accent sur la formation idéologique de la jeunesse et le quadrillage de la population, mais cela n'empêche, comme le souligne le dernier article de cette série, la progression de la résistance « maoïste » ou intégriste.

III. – *Sur l'autel de la stratégie*

par JEAN-CHRISTOPHE VICTOR

Le morcellement des réseaux de résistance combattant dans la capitale est, pour une part, à l'image des divisions qui prévalent chez les groupes en exil, au Pakistan : intégristes d'un côté, nationalistes libéraux de l'autre ; Hazaras d'un côté, Pachtounes de l'autre. Mais elles ont un caractère moins marqué : la permanence du danger, dans la ville, a écarté l'esprit de rivalité propre aux tribus implantées dans les provinces, le découpage de la population se fait, d'autre part, selon une classification plus socioprofessionnelle : réseaux de médecins, d'avocats, de « *bazari* », de professeurs, de tailleurs, de travailleurs du bâtiment, etc. Enfin, la proximité constante de l'ennemi, l'arbitraire des arrestations, le climat de surveillance et de délation ont contraint les Kaboulis (habitants de Kaboul) à l'organisation et à la clandestinité.

Un cadre de l'un des principaux mouvements de la capitale, l'Organisation pour la libération nationale (SAMA), reconnaît d'ailleurs l'évolution qu'a suivie son mouvement : « *Afin d'éviter tout spontanéisme, ce dont les autorités profitent pour générer le cycle provocation-répression, nous préférons préparer soigneusement nos actions ; l'utilitaire est pour nous plus important que le spectaculaire. Chacun d'entre nous ne connaît que deux membres de son réseau. Mais nous continuons à communiquer avec la population par les Shab-namad (les journaux de nuit).* »

La SAMA est active depuis la fin de la période Daoud. Elle recrute ses membres chez les intellectuels, les universitaires et au sein des mouvements étudiants et lycéens. Elle est islamique et nettement marquée « à gauche », et ses cadres emploient un vocabulaire, appliquent une analyse que n'aurait pas reniés un maoïste dans l'Europe des années 70.

Depuis l'arrivée des soldats soviétiques dans le pays, les priorités de l'organisation ont été, bien entendu, modifiées. S'il s'agit toujours d'appliquer une réforme agraire annoncée depuis maintenant huit ans et qu'aucun régime n'a su mettre en œuvre de façon appropriée, s'il faut offrir aux filles la possibilité (c'est-à-dire, en Afghanistan, l'autorisation) d'aller à l'école, il est maintenant surtout question de traquer l'occupant et de monter des attentats nocturnes. Le niveau de réflexion, la maturité des cadres de la SAMA sont très en avance sur ceux des « états-majors » de Peshawar, courageux mais souvent naïfs. Pas question de lancer des opérations si les arrestations devaient « coûter » trop cher à l'organisation. Inutile de se livrer à un travail de prosélytisme, si on en détruit les effets par des assassinats sans signification politique.

Cette volonté se traduit par une attitude très responsable : une pension est ainsi versée à la famille d'un soldat tué alors qu'il défendait la maison de son maître, un chef de la police politique. Les familles des militants arrêtés, ou exécutés, sont financièrement prises en charge par l'organisation. Le fait, pour la SAMA, de disposer de complicités dans toute la ville et tous les milieux l'autorise à monter des opérations à la fois « rentables » et non violentes : vol du matériel d'imprimerie au Centre pédagogique franco-afghan François-Villon ; vol, à la Maison des Nations unies, de l'équipement chirurgical, de groupes électrogènes, de postes émetteurs-récepteurs à longue distance...

Un riche *bazari* (commerçant du bazar) a dû payer une rançon de plusieurs millions d'afghani (1) pour récupérer son fils kidnappé par l'organisation. L'argent ainsi obtenu a servi à imprimer, en Allemagne, des affiches louant la mémoire de Madjid Kalakani, populaire « Cartouche » afghan et chef de réseau, fusillé pour « *gangstérisme* ».

Travaillant principalement dans la capitale et dans le nord du pays, la SAMA ne semble pas entretenir de relations organiques avec les états-majors de Peshawar. Elle a, par contre, tissé des liens particuliers avec les assemblées régionales et tribales.

Les facteurs qui ont engendré les divisions afghanes dans la résistance sont ceux-là mêmes qui permettent, aujourd'hui, des regroupements à l'intérieur du pays. Le relief avec ses innombrables vallées, l'attachement que portent au « petit pays » clos les familles étendues ; le « territoire » défendu par les tribus pachtounes ; le respect, par les Hazaras, de la hiérarchie de leur clergé chiite ; autant de données qui rendent difficiles une allégeance à un « parti politique », à un mouvement en exil. Mais ces mêmes facteurs, en revanche, ont des effets favorables dès lors qu'ils sont mis à profit en vue d'une dynamique régionale. L'encadrement que fournissent les *shura* – conseils – *tadjiks* ou *hazaras* ; les *loya djirga* – assemblées – *pachtounes*, permettent une conduite commune de la guérilla et de la vie sociale et agricole dans des régions qui vivent en économie de guerre. Pourquoi, en effet, maintenir une relation verticale avec des partis qui, de l'extérieur, assurent incomplètement un ravitaillement en armes légères et pas du tout de formation militaire et politique, alors que la géographie du pays, le caractère localisé des combats, les institutions traditionnelles, qui se substituent au parlementarisme inexistant en Afghanistan, favorisent une collaboration naturelle, horizontale, entre les divers groupes de combattants ?

A situations exceptionnelles, chefs exceptionnels : la guerre accouche de personnalités militaires dont le statut social mineur – forgerons, « bandits », journaliers – les avait jusque-là maintenus dans l'ombre.

Les regroupements géographiques, qui ont été à juste titre dénommés « *espace de solidarité* », font naître de sérieux espoirs chez ceux des Afghans qui ont compris l'utilité d'une unification politique nationale de l'opposition.

Confondent-ils espoir et illusion ? Les chemins, pour parvenir à cette unification, sont en tout cas pavés de mauvaises intentions. Trois obstacles majeurs ralentissent les progrès de ces assemblées : leur manque de contact avec l'extérieur, et l'absence de moyens financiers qui en découlent ; le gouvernement fédéral d'Islamabad, qui ne « reconnaît » que les six partis afghans de Peshawar et n'entend pas, pour le moment du moins, donner droit de cité sur son territoire à un gouvernement afghan en exil ; enfin, la stratégie du Hezb islami du leader intégriste Ekmatiar Gulbudin.

Opposé depuis plus de dix ans au pouvoir central de Kaboul, tant celui du roi Zaher, ou du prince Daoud, que celui des communistes Taraki, Amin, et Karmal, le Hezb entend résoudre par la religion tous les problèmes sociaux, politiques, et restaurer l'intégrité de la croyance aux dogmes et aux rites. Il est en cela le seul parti actuellement dans l'opposition à disposer d'un programme politique reposant sur une idéologie islamique qui dépasse le cadre de l'Afghanistan. Entre le modernisme révolutionnaire, surtout verbal, et l'archaïsme social, où la morale religieuse tient lieu de fondement des comportements individuels, la parti s'est considérablement rapproché depuis un an des sphères dirigeantes de Téhéran. Un immense portrait de l'imam Khomeiny est accroché dans la salle de réception destinée aux étrangers, dans les bureaux du parti à Pashawar. Incantatoire, ou ostentatoire ? Sa présence peut en tout cas alimenter la rumeur selon laquelle l'état-major de Gulbudin déménagérait vers Méched, dans l'est de l'Iran. Les hommes politiques en exil, les chefs tribaux, les Afghans modérés en général, redoutent, déclarent-ils « *cette Internationale islamique, dont la plus récente conquête est celle de l'Iran par Khomeiny* ».

A l'intérieur de l'Afghanistan, l'influence du Hezb est plus limitée que sa réputation, bien entretenue, ne le laisse croire. Le parti a cependant su s'attacher de jeunes *taleb* – étudiants en théologie. – plus souvent dotés d'une culture islamique que d'ouverture d'esprit ou d'humour..., mais aussi des paysans illettrés. L'installation, en Afghanistan, de « *soldats étrangers infidèles* », a exacerbé, chez ces paysans, leur profonde croyance religieuse. C'est cette exacerbation qui a pu être mise à profit par les cadres du Hezb pour transformer ces paysans réceptifs en excellents combattants, mais aussi en militants d'un dogme réputé seul capable de lutter contre l'envahisseur.

Tenir jusqu'à la mort de Brejnev

Cette exclusive fait parfois passer le Hezb comme seul détenteur des clefs de la victoire. Les vastes tribus pachtounes, *durani* et *gilzaï* en tête, sont détestées par les intégristes. Car elles sont pour eux tout à la fois le symbole d'un pouvoir monarchique de trois siècles, de l'introduction des idées et de la technologie occidentales, et de l'homogénéité tribale si irritante, dans sa solidarité, pour un « sans tribu ». Le démantèlement de la société afghane que l'intervention étrangère et la guerre ont provoqué ne représente-il pas la première opportunité pour le Hezb, de partir à la conquête du pouvoir pour construire une société fondamentaliste ?

Deux ans après le début de l'intervention soviétique, l'Afghanistan persiste à ne pas se laisser pacifier. Si les combats, et plus encore les bombardements de villages, ont fait fuir près de 15 % de la population, le nombre de personnes gagnées au modèle marxiste de modernisation de la société afghane reste apparemment infime.

Les combattants afghans, démunis devant les hélicoptères blindés, gardent souvent l'initiative dans le pays, par la multiplicité des foyers insurrectionnels qu'ils allument et la solidité des appuis civils dont ils bénéficient.

La guerre modifie les mentalités et atténue les clivages interethniques.

« *C'est l'ensemble du pays qui travaille pour la résistance* », déclare un chirurgien français qui a passé plusieurs mois, en 1981, dans différentes provinces du pays. Par contre, les moudjahidin sont exapérés par la sous-exploitation politique et diplomatique des efforts et des sacrifices qu'ils consentent sur le terrain. « *Les partis en exil gèrent leurs divisions, et le monde occidental sa crise monétaire* », s'irrite l'ancien haut fonctionnaire du ministère afghan des affaires étrangères.

« *Chacun semble s'ingénier à verser dans la marmite les ingrédients pour faire durer ce qui est appelé pudiquement* « la crise afghane », *mais qui, pour nous, n'est qu'un pur et simple sacrifice sur l'autel de la stratégie. Les Soviétiques ne parviennent pas à l'emporter militairement dans les conditions d'engagement où ils se trouvent depuis janvier 1980. Mais ils ne veulent pas non plus augmenter leur contingent afin de ne pas altérer plus encore leur image de marque auprès du monde islamique. Le Pakistan, de son côté, supporte mal le poids économique, mais surtout politique, que font peser plus de deux millions d'Afghans sur son territoire. Il est prêt, pour obtenir leur retour, à accepter des négociations avec Karmal, ou, mieux, à favoriser l'arrivée à Kaboul d'un régime intégriste. Quant à l'* « Ouest », *il estime, de toute évidence, acceptable l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques. Peut-être la juge-t-il même avantageuse et d'une certaine façon... rassurante ? En tout cas, la restauration de l'équilibre stratégique de la région ne semble pas devoir incomber à l'Afghanistan. Nous ne pouvons plus désormais compter que sur deux facteurs :*

» – Les aspects irrationnels de notre lutte contre l'expansionnisme soviétique, et donc la valeur d'exemplarité qu'elle peut prendre aux yeux des Occidentaux ;

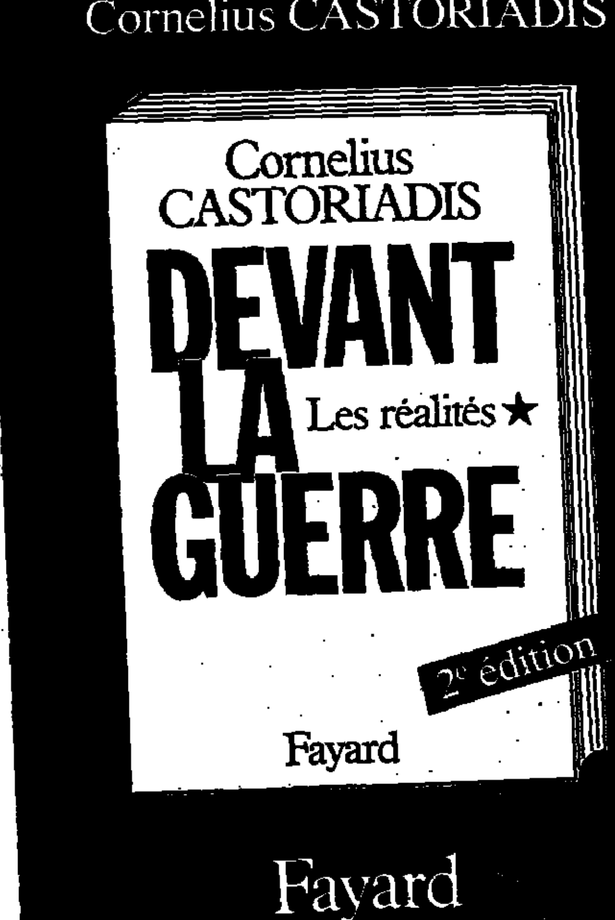
» – Ensuite, sa durée. Si nous tenons douze ans comme l'ont fait les Bashmatchis (2), *les partisans au Kremlin d'un retrait d'Afghanistan l'auront peut être emporté au sein du bureau politique, à la mort de Brejnev. Nous avons déjà tenu deux ans.* »

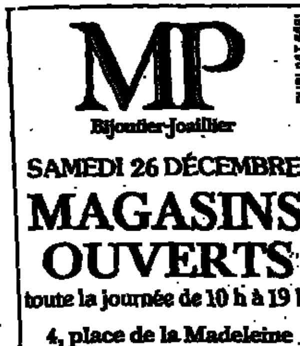
FIN

(1) 1 afghani = 10 centimes.

(2) Soulèvement populaire des Ouzbecks et des Turkmènes contre l'armée rouge dans la région de Boukhara, de 1926 à 1938.







PROCHE-ORIENT

Washington répond avec modération aux vives déclarations de M. Begin

De notre correspondant

Washington. — Les responsables américains n'ont pas encore digéré la fameuse tirade de dimanche dernier, dans laquelle M. Begin affirmait haut et fort qu'Israël *« n'est pas un vassal des Etats-Unis »*. Cette déclaration est jugée offensante à Washington. Et inexacte, suggèrent les plus amers, en soulignant que l'Etat hébreu dépend étroitement des Etats-Unis, aussi bien pour son économie que pour sa défense diplomatique et son armement.

Mais les commentaires officiels sont très modérés, presque lénifiants. On vante ici les liens profonds qui unissent les deux pays, faisant valoir que *« des différences »* sont normales *« entre deux très bons amis »*. Visiblement, les responsables américains se sont interdits de polémiquer avec M. Begin. L'heure n'est pas aux surenchères verbales mais à la désescalade, alors que les relations entre Washington et Jérusalem traversent l'une des phases les plus délicates de leur histoire.

L'annexion du Golan n'est que le quatrième tracas infligé par Israël à M. Reagan depuis l'entrée de celui-ci à la Maison Blanche, en janvier dernier. Il y avait eu précédemment les raids en territoire libanais et le bombardement de Beyrouth, la destruction de la centrale atomique irakienne et la campagne anti-saoudienne de M. Begin. Chaque fois, l'administration Reagan a été agacée. Et on a abouti à ce paradoxe : le plus pro-israélien des présidents américains est celui qui semble avoir les plus graves ennuis avec Israël.

Tout le monde, à Washington, reconnaît l'importance stratégique du Golan. Les experts militaires seraient même stupéfaits si M. Begin abandonnait de son propre gré ce plateau qui domine le territoire israélien. Mais pourquoi l'avoir formellement annexé ? L'administration Reagan y a vu un affront aux Arabes, une menace contre sa propre position de médiateur et une atteinte aux accords de Camp David.

Washington a voulu, à la fois, mettre en garde M. Begin et le punir. Mais le punir personnellement, sans affaiblir ni même humilier Israël. Plutôt que de geler les livraisons d'armes, comme on l'avait fait après la destruction de la centrale irakienne, on s'est contenté de retarder deux sortes de discussions bilatérales : sur des avantages économiques promis à M. Begin et sur la mise en place de l'accord de coopération stratégique que le premier ministre avait arraché aux Américains le 30 novembre dernier.

Un souci d'apaisement

Cet accord militaire aura eu un étrange destin. Voulu par M. Begin, il vient d'être enterré par lui, alors que les Américains, qui ne le souhaitaient guère, affirment qu'il est encore en vie. Cet accord était exclusivement dirigé contre la menace soviétique. Or c'est une initiative purement arabe d'Israël qui l'a fait capoter.

Washington n'en fait pas une maladie. Dans son esprit, l'accord de coopération stratégique ne devait pas aller au-delà de manœuvres militaires communes et du stockage d'équipement médical en Israël. Il n'était pas question de se lier plus étroitement à l'Etat hébreu, car cela aurait conduit à garantir ses frontières actuelles. Si M. Begin ne veut plus de l'accord qu'il réclamait, souligne-t-on, l'Amérique s'en passera. Elle ne pourra qu'y gagner politiquement vis-à-vis des Arabes.

L'administration Reagan évite de le dire en public : son souci est d'apaiser les Israéliens, non de les pousser à d'autres audaces. Elle craint d'être victime d'un chantage à propos de la restitution du Sinaï. Comme pour se persuader du contraire, le secrétaire d'Etat, M. Haig, déclarait dimanche à la télévision : *« Je prévois qu'Israël respectera religieusement les obligations de Camp David, qu'il restituera le Sinaï selon le calendrier prévu, qu'il continuera, comme il l'a fait ces derniers mois, à participer au processus d'autonomie en tant que membre actif et coopératif. »*

M. Haig soulignait néanmoins, au détour d'une phrase, que les Etats-Unis ne laisseraient pas un *« chèque en blanc »* aux dirigeants israéliens. C'est un langage qui est désormais compris par la majorité des parlementaires et, semble-t-il, par une bonne partie de l'opinion américaine. Si les organisations juives approuvent l'annexion du Golan et condamnent la sévérité de Washington, leurs dirigeants se montrent plus nuancés en privé et surtout soucieux de réconcilier les deux gouvernements.

Les Etats-Unis n'ont toujours pas précisé s'ils s'associeraient, le 5 janvier prochain, à d'éventuelles sanctions du conseil de sécurité de l'ONU. Aux débats précédents, leur veto était annoncé à l'avance, comme allant de soi. On dirait qu'à la menace de M. Begin, M. Reagan répond par une autre menace. Son ambition n'est pas de faire renoncer Israël à l'annexion du Golan — tâche jugée impossible à Washington — mais d'obtenir des concessions en échange. D'abord un quelconque geste d'apaisement de M. Begin envers la Syrie et son engagement à ne pas intervenir au Liban. Ensuite, un progrès dans les négociations de Camp David et la claire confirmation que le Sinaï sera restitué au printemps prochain. Enfin, la promesse qu'Israël ne prendra pas d'autres initiatives intempestives sans en avoir au moins informé les Etats-Unis.

Toutes ces conditions ne seront sans doute pas remplies avant le 5 janvier. Un veto des Etats-Unis contre des sanctions au Conseil de sécurité n'en aurait alors que plus de valeur aux yeux de Jérusalem et permettrait aux deux capitales de renouer le dialogue sur une meilleure base, sinon comme *« deux très bons amis »*.

ROBERT SOLÉ.

LES ISRAÉLIENS « VEULENT DOMINER LE PROCHE-ORIENT » déclare le chancelier Kreisky

Les Israéliens *« ne veulent pas négocier mais dominer la région du Proche-Orient »*, a estimé le chancelier autrichien, Bruno Kreisky, dans une interview accordée au magazine ouest-allemand *Stern*, que celui-ci publie dans son édition du mercredi 23 décembre.

Pour le chef du gouvernement autrichien, le problème palestinien est le problème-clé du conflit israélo-arabe. *« C'est pourquoi Israël doit négocier avec les Palestiniens. Mais on ne peut pas choisir son interlocuteur dans ce cas »*, a-t-il déclaré. *« Si les Palestiniens proposent Arafat, alors il faut qu'Israël discute avec Arafat »*, a ajouté M. Kreisky.

A Jérusalem, Mme Geula Cohen, député du parti d'extrême droite Tehiya (Renaissance), a déposé, mardi, à la Knesset, un projet de loi prévoyant l'annexion de la Cisjordanie. Ce texte, dit-on dans les milieux officiels, n'a aucune chance de recueillir une majorité de voix. Cependant, on rappelle à ce propos que Mme Cohen avait soumis des projets de loi analogues pour Jérusalem et pour le Golan, qui avaient été repoussés avant d'être présentés à nouveau par le gouvernement qui les a fait adopter par le Parlement.

Un débat s'ouvre, ce mercredi, à la Knesset, sur une motion de censure déposée par l'opposition au sujet de l'annexion du Golan. Personne cependant ne doute que la motion sera repoussée.

En attendant, les autorités ont procédé mardi à l'inauguration, dans le nord de la Cisjordanie, d'une nouvelle colonie juive, qui a pris le nom d'Eitan. Elle fait partie d'un groupe de six autres implantations qui doivent être créées dans les prochains mois.

Dans la perspective d'une réunion du conseil des ministres de la Ligue arabe, prévue pour la deuxième semaine de janvier, des pays membres se consultent pour déterminer une riposte commune à l'annexion du Golan. Le président Assad a entrepris mardi une tournée dans les pays du Golfe, en commençant par l'Arabie Saoudite. Le chef de l'Etat syrien souhaiterait que Ryad exerce des pressions sur le gouvernement américain afin que celui-ci n'oppose pas son veto à d'éventuelles sanctions contre Israël que décréterait le Conseil de sécurité.

Iran

Soixante et un moudjahidin, monarchistes et autonomistes kurdes ont été exécutés

Les tribunaux révolutionnaires iraniens ont condamné, ces derniers jours, soixante et un opposants à la peine capitale, frappant aussi bien les autonomistes kurdes que les monarchistes et les Moudjahidin Khalq. Ces derniers, vingt-sept au total, étaient pour la plupart membres de la branche militaire de l'organisation de gauche islamique. Ces dernières semaines, les arrestations de « membres des groupuscules » s'étaient poursuivies à un rythme soutenu. Parmi eux, un proche de l'ex-président Bani Sadr, M. Ahmad Ghazanfarpour, interpellé à une date non précisée dans le nord du pays. En outre, des affrontements violents avec les pasdarans ont été rapportés ces derniers jours autour des caches de Moudjahidine, notamment à Machad (Est-Khorn) et à Téhéran même.

La seconde « cible » est l'opposition armée kurde. Treize autonomistes ont été exécutés à Oroumieh, en Azerbaïdjan occidental. Ces exécutions suivent les violents affrontements de novembre avec les pasdarans dans le centre de Mahabad et les attaques de convois sur une route menant à la ville. Ces affrontements, dont la presse avait parlé, auraient fait *« plus de cinquante martyrs militaires et pasdarans »*.

Les autorités ont enfin décidé de s'attaquer à l'opposition monarchiste à propos de laquelle peu d'exécutions, mais quelques arrestations dans les bazars de Téhéran et Machad, avaient été récemment signalés. M. Reza Marzban, un proche de l'ancien premier ministre Chapour Bakhtiar, accusé d'avoir été actif dans le coup d'Etat manqué du 9 juillet 1980, et treize autres personnes ont été passées par les armes. Egalement parmi eux, un ancien député de l'époque impériale et le responsable pour Téhéran du Rastakhiz, le parti de l'ex-chah. Cinq des exécutés, à Oroumieh, dans le nord de l'Azerbaïdjan occidental, avaient des activités dans l'« armée libre », une organisation monarchiste. Or, Oroumieh est proche de la frontière turque, où sont signalée ssporadiquement des activités d'opposants de droite. — *(A.F.P.)*

● *A Genève*, nous signale notre correspondante, la commission internationale de juristes (CIJ) a publié un rapport dans lequel elle fait le point sur « La justice en Iran ». La commission constate *« une répression encore plus forte, une écœurante augmentation du nombre d'exécutions et une intensification de la violence »*. Elle fait état de trois mille trois cent cinquante exécutions, depuis la chute de la monarchie, en février 1979.

● *A Paris*, MM. Matin-Daftari et B. Nirumand ont annoncé au nom du Front national démocratique le ralliement de cette organisation de tendance mossadeghiste au Conseil national de la résistance, que préside l'ex-président Bani Sadr.

AMÉRIQUES

Argentine

« HOMME FORT » DE L'ARMÉE ET PRÉSIDENT JUSQU'EN MARS 1984

Le général Galtiéri affronte une situation économique et politique très difficile

Le général Galtieri, homme fort de l'armée argentine, a pris, le mardi 22 décembre, ses fonctions de chef d'Etat dans un contexte de très grave crise économique et alors que les principaux partis, tout en prônant la réconciliation nationale, réclament un retour à la démocratie. Le général Galtieri, qui succède au général Viola, démis par la junte militaire, le 11 décembre, devrait normalement terminer son mandat en mars 1984. Le général Galtieri compte mener une politique « plus ferme » à l'intérieur, et « libérale » en économie, qui suscite des appréhensions dans l'opposition.

Correspondance

Buenos-Aires. — Les cinq partis composant la *multipartidaria* (péronistes, radicaux, démocrates, intransigeants et nationalistes du MID) ont lancé, le mercredi 16 décembre une *« proposition au pays »*, intitulée *« avant qu'il ne soit trop tard »*. Ce document est une synthèse de travaux effectués au cours de trois derniers mois par les commissions chargées de recueillir l'opinion de l'ensemble des organisations politiques, syndicales, professionnelles et religieuses sur cinq thèmes principaux : les institutions, l'économie, les questions sociales, la culture et l'éducation, et la politique internationale.

Une préoccupation sous-entend le texte : la réalisation de l'unité nationale grâce à la réconciliation de tous les Argentins. En ce sens le document de la *multipartidaria* se situe dans la ligne directe de celui diffusé en juin par l'épiscopat sous le titre *Eglise et communauté nationale*.

Réconciliation, d'abord, des différentes familles politiques. Aucun parti n'a été exclu de l'appel lancé, le 14 juillet, par la « junte politique », et seuls les groupements les plus conservateurs ont refusé de participer aux discussions menées dans chacune des cinq commissions.

Réconciliation, ensuite, entre les partis et les autres secteurs de la société. Le texte souligne que les membres de la *multipartidaria* ont tenu à élargir les consultations à toutes les institutions représentatives, même si cela a parfois compliqué leur tâche, comme lors des conversations avec les différentes fractions du syndicalisme péroniste.

Réconciliation, surtout, entre civils et militaires. *« Nous désirons que la convergence de vue à laquelle nous avons abouti s'étende à toute la nation, y compris aux forces armées. »* Le passage consacré à la subversion démontre clairement la volonté des membres de la *multipartidaria* de ménager les militaires sur ce terrain particulièrement épineux. *« L'étape de la subversion inhumaine et violente est close parce que, à l'action des forces armées, s'est ajouté un ferme rejet de la conscience morale du peuple, qui a su voir dans le terrorisme l'expression de la démesure, de l'élitisme, de la déraison et du crime. »*

Le même souci d'éviter une condamnation sasn appel du pouvoir militaire se manifeste dans le domaine économique. Les forces armées sont, selon le document, à la fois responsables et victimes de la politique économique menée jusqu'à présent, car *« une politique qui mine les fondements de la nation ne peut naturellement les laisser idemnes »*.

La *« main tendue »* par la *multipartidaria* s'accompagne, toutefois, d'une définition claire du rôle qui incombe aux forces armées dans une véritable démocratie. *« Il est inadmissible que se développent sur notre territoire des politiques inspirées de doctrines qui hypertrophient les fonctions de sécurité et de défense nationale. »* Claire allusion à *« l'idéologie de la sécurité nationale »* chère aux dictatures sud-américaines. La mission des forces armées consiste, sous l'autorité d'un gouvernement élu par le peuple, *« à conquérir, consolider et préserver le pouvoir national de décision »*. De même, si la *multipartidaria* condamne le terrorisme, elle n'en dénonce pas moins avec vigueur les violations des droits de l'homme. Elle exige, en particulier, *« qu'une explication officielle soit donnée aux parents et au pays »* en ce qui concerne *« les milliers de disparus dont on ignore le sort »*. Il faut sans doute voir, dans cette attitude, impensable il y a encore quelques mois, le résultat de l'action inlassable menée par les organisations de droits de l'homme, au premier rang desquelles figurent les Mères de la place de Mai.

Le document critique très durement la politique économique menée depuis 1976. Politique *« destructrice », « dévastratrice », « rabaissant le niveau de vie des travailleurs et acculant les entreprises à la faillite au profit d'une minorité de spéculateurs et des intérêts extranationaux »*. Le plan économique proposé par la *multipartidaria* va à l'encontre du modèle monétariste et vise essentiellement à reconstruire le marché intérieur. Il est pourtant intéressant de noter qu'une idée chère à l'ex-ministre de l'économie, M. Martinez de Hoz — idée qu'il a été d'ailleurs incapable de concrétiser — est reprise par ses adversaires : la nécessité de réduire les dépenses publiques et le poids de l'Etat dans l'économie. *« Il faut parvenir à une réduction et à une transformation substantielle des dépenses publiques »*, affirment les auteurs du document. Les mentalités des dirigeants politiques ont manifestement évolué depuis le dernier gouvernement péroniste.

Plus *« projet de pays »*, qui programme de gouvernement, le document de la *multipartidaria* n'en contient pas moins des objectifs à court terme. Ainsi les forces armées sont-elles invitées à *« fixer immédiatement un calendrier précis »* dont les trois principales étapes doivent être les suivantes : 1) levée immédiate de l'interdiction qui pèse sur les activités politiques et syndicales ; 2) application du statut régissant l'organisation et le fonctionnement des partis politiques promulguée en 1964 et ratifié en 1975, ce qui confirme l'opposition des dirigeants politiques au projet de statut élaboré par les forces armées ; 3) élections générales *« sans prescriptions, ni limitations »*.

Et si les forces armées refusent ? *« nous ferons notre devoir en appelant à la mobilisation de toutes les forces constructives de la nation »*. Le général Leopoldo Galtieri peut démontrer qu'il a entendu l'appel des *« représentants de la majorité du peuple argentin »*. (1).

JACQUES DESPRÈS.

(1) Le général Galtieri a nommé le général Alfredo Saint-Jean, secrétaire général de l'armée de terre, ministre de l'intérieur. Il a confirmé à leurs postes le général Porcile, ministre du travail, et le vice-amiral Lacoste, ministre de l'action sociale. Le général Norberto Iglesias a été désigné secrétaire général à la présidence.

À travers le monde

Angola

● L'AMBASSADEUR D'ANGOLA en France a, mardi 22 décembre, au cours d'une conférence de presse, accusé l'Afrique du Sud d'avoir fait usage de gaz toxiques au cours de ces derniers raids militaires dans le sud angolais. M. Luis De Almeida a, d'autre part, affirmé qu'en cas de règlement namibien, et si la sécurité de son pays se renforçait, le nombre des soldats cubains stationnés en Angola serait réduit *« au fur et à mesure de l'accroissement de la capacité défensive de notre armée »*.

Yougoslavie

● L'ANCIEN « NUMERO UN » de la région autonome du Kosovo, M. Dzavid Nimani, a été *« libéré de ses fonctions »* de membre du comité central de la ligue des communistes du Kosovo et de celui de la ligue de Serbie, dont la province dépend. Il avait démissionné du poste de président de la présidence collégiale du Kosovo en juillet dernier à la suite des émeutes du printemps. L'ancien secrétaire à l'intérieur de la région, M. Mustafa Safedini, et l'ancien directeur de la télévision, M. Fehredin Gunga, ont, été exclus respectivement du comité central du Kosovo et de celui de Serbie. — *(A.F.P.)*

Salvador

MILLE SIX CENTS MILITAIRES VONT ÊTRE ENTRAÎNÉS AUX ÉTATS-UNIS

Washington *(A.F.P.)*. — Le Pentagone a fourni, mardi 22 décembre, des détails sur les stages d'entraînement que mille six cents militaires salvadoriens doivent effectuer, aux Etats-Unis, à partir de janvier. Un bataillon de mille soldats salvadoriens est attendu à Fort-Bragg, en Caroline du Nord, où est stationnée la 82e division aéroportée américaine. De cinq cents à six cents officiers salvadoriens sont également attendus, au début de 1982, pour des stages de formation à Fort-Benning (Georgie). Ces deux groupes de militaires resteront seize semaines aux Etats-Unis, a précisé le Pentagone.

M. Fred Ikle, sous-secrétaire américain à la défense pour les affaires politiques, avait annoncé, la semaine dernière au Congrès, que les Etats-Unis allaient se charger de la formation de militaires du Salvador pour aider ce pays *« à lutter contre la guérilla d'extrême gauche »*.

Brésil

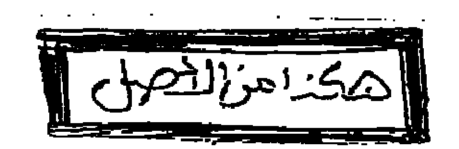
LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE RIO DÉNONCE LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS A DES DÉTENUS

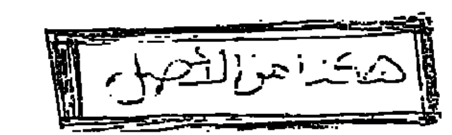
Rio-de-Janeiro *(A.F.P.)*. — Une violente polémique a éclaté publiquement le mardi 22 décembre entre le cardinal-archevêque de Rio, Mgr Eugenio Sales, et le commandant de la police militaire de la ville, le colonel Milton Cerqueira, à propos de mauvais traitements auxquels auraient été soumis plusieurs dizaines de prisonniers de droit commun dans la prison d'Ilha-Grande, dans le sud de l'Etat de Rio.

Les faits remontent à la fin du mois de novembre. Les détenus auraient été passés à tabac par les gardiens dans des conditions suffisamment graves pour que Dom Eugenio, connu pour sa modération [il est considéré comme un conservateur au sein de l'épiscopat brésilien], parle d'un *« véritable massacre »* et ajoute : *« Des criminels ne peuvent pas être gardés par des criminels. »*

Le chef de la sûreté de l'Etat de Rio, ayant reconnu qu'il pouvait y avoir eu dans la prison *« un accident du travail »*, le cardinal a ironisé devant les caméras de la télévision en affirmant que *« le sourire était la seule réponse à ce type de déclaration »*.

Le directeur et le sous-directeur de la prison ont été suspendus de leurs fonctions ainsi que plusieurs policiers militaires. Mais cette décision n'a apparemment pas satisfait le cardinal, qui a refusé de célébrer des services religieux de Noël dans divers établissements pénitenciers de l'Etat.




هكذا من الأصل

La Pe

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

La Petite Amérique

LA Petite Amérique, c'est un pays peu connu, sinon inconnu, quelque part aux Etats-Unis. Sous un nom commun, Petite Amérique, on pourrait regrouper telle ou telle communauté du Vermont ou du Nouveau Mexique, de l'Oregon ou de la Californie. Dans ces villages, ces régions, géographiquement éparpillés et généralement situés près des grandes cités, l'espace et la beauté naturels touchent ceux qui y vivent autant que ceux qui y passent. Il est question aujourd'hui du village de R..., à une heure au nord de San-Francisco.

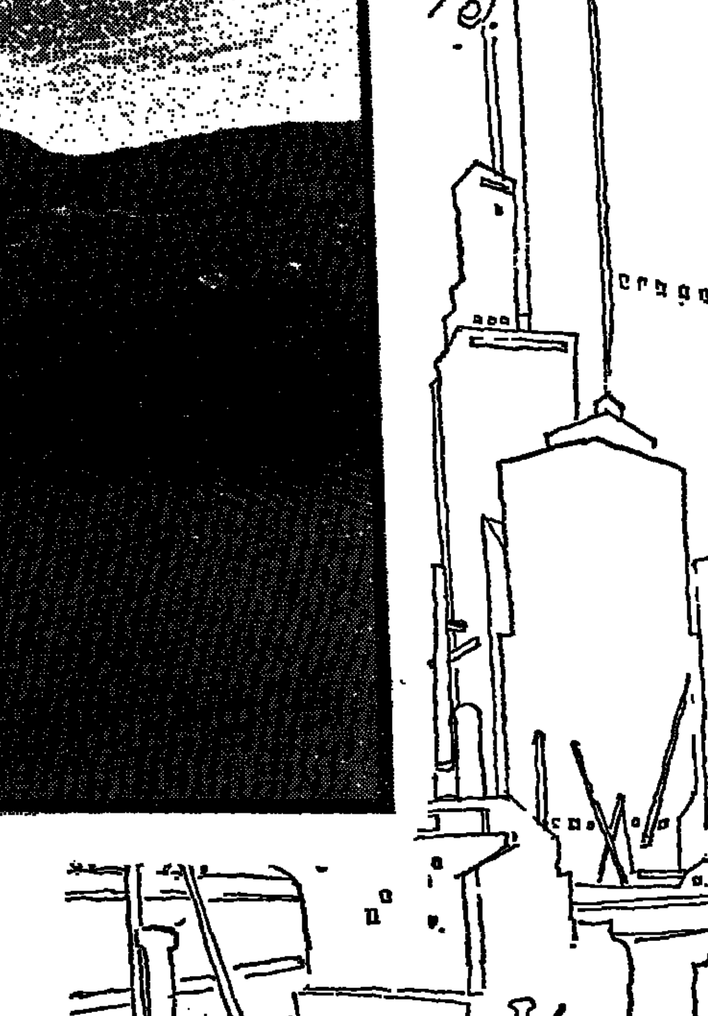
La Petite Amérique ne se livre pas facilement Ses habitants l'aiment ainsi, secrète, et ne veulent pas devenir la proie des médias. Leur vie est liée à leur art. Faire de la poterie ou une tapisserie est pour eux un acte normal, civique. C'est comme voter, ou éteindre la télévision pour ne plus entendre encore ce que la C.B.S. pense de la Maison Blanche, et réciproquement. C'est comme fabriquer un moulin à vent, ou manifester contre les centrales nucléaires.

Où se trouve la Petite Amérique n'a pas d'importance, ce qu'elle est en a. Ses citoyens refusent le « futur offciel ». Ils refusent de céder à la contagion urbaine, de se laisser emporter par les sophistications technologiques du « flux audiovisuel ». Ils refusent la guerre. Ils ne songent pas à un vingt et unième siècle de science-fiction mais aux dix ans à venir. Un avenir qu'ils veulent construire collectivement, au sein d'une communauté qui renforce leur sentiment d'appartenance. Ils sont à la fois des utopistes et des pragmatiques, selon une double tradition américaine.

A ceux que nous avons rencontrés à R... et qui tous s'occupent d'art et de culture, nous consacrons ce supplément de Noël. Par leur voix, ils s'expriment. Ecoutons-les.

Sim van der Ryn, architecte, rêve d'un urbanisme révolutionnaire pour la fin du vingtième siècle ; Gordon Ashby, « designer » de musée, invente une nouvelle manière de traverser l'histoire ; J. B. Blunk, sculpteur et céramiste, lie sa création aux mouvements de la nature et de son propre territoire ; Julia Hawkins explique comment se pratique le métier de critique d'art dans une communauté. Et Art Rogers, photographe, capte la vie du village, et en compose au jour le jour l'album de famille. — Y. B.


(Photo Art Rogers)



Un nouvel âge

par SIM VAN DER RYN

IL y a deux Amériques. L'une « officielle » est étudiée, analysée, par les médias de Washington, de New-York, de Los Angeles souvent. C'est l'Amérique du gouvernement, du monde des affaires, des médias eux-mêmes. Ces trois entités sont comme des statues de marbre dans une grandiose galerie des glaces. Elles s'y reflètent et se renvoient les échos de leur propre voix. De même qu'à l'ère industrielle la surabondance de matériaux a produit la pollution qui infeste les fleuves, l'air, et qui encombre la terre de détritus, de même à l'ère de l'information, la surinformation produit sa propre pollution.

L'autre Amérique, c'est la Petite Amérique. Elle se tient à l'extérieur, à l'ombre de la galerie des glaces. Elle en reçoit les images, elle en entend les voix. Autrement. La Petite Amérique est enracinée dans un paysage unique et familier, n'est pas dans le ton de la galerie. Ses habitants peuvent choisir d'en enrayer le flot d'images et de mots. Dans mon cas, cela se traduit par l'absence de télévision depuis quatorze ans. Je m'aperçois que je suis moins sujet à la colère et à l'ennui, que j'admire davantage de couchers de soleil, que je suis bien plus conscient de mon environnement. La télévision, semble-t-il, est un lien entre ceux qui ne savent pas communiquer.

Le « futur officiel » paraît dominer la plupart des Américains. Ils travaillent pour ses organisations, vivent dans son environnement, consomment ses produits de masse, mangent les nourritures qu'il autorise, achètent ce que sa publicité impose. Mais cette dépendance n'est plus en harmonie avec les mentalités actuelles. Le résultat des élections a prouvé le déclin de la confiance dans les promesses et les institutions de ce « futur officiel ». La majorité silencieuse des années 60 — celle que Nixon définissait comme la classe moyenne d'une Amérique moyenne lasse du libéralisme — est devenue une majorité morale et électorale bien disciplinée, à l'écoute d'un prêtre qui prêche à la télévision le darwinisme social, et guidée par un Dieu vivant, hôte d'un idyllique country-club.

La majorité silencieuse des années 80 habite la Petite Amérique, ou, du moins, dans ses alentours. Soixante-quinze pour cent des Américains n'ont pas voté pour Reagan, dont 52 % qui se sont abstenus. Certains savent que républicains et démocrates sont comme deux équipes sportives, appartenant au même manager. Nous, Petits Américains, savons qu'une politique appropriée devrait nous donner voix au chapitre, devrait être plus proche, plus intime. Les Petits Américains prônent la décentralisation, parfois même le séparatisme. Ils sont attentifs au spectacle soigneusement réglé à partir de Washington, au scénario qui consiste à demander la réduction du budget, alors qu'en fait de réduction on se contente de déplacer l'argent du programme social sur un programme militaire déjà gonflé, boursouflé. Les Petits Américains sont les spectateurs d'un pari désespéré : si nous faisons de notre mieux, si nous manifestons suffisamment de confiance, alors nous arriverons à sauver un système, qui a déjà échoué (Ronald Reagan représente réellement le héros d'un film qui date de quarante ans, et annonce génialement un avenir déjà vécu, déjà dépassé).

Vision n'est pas action

Les manières de vivre sa vie et de la gagner sont nombreuses et variées sur la côte nord-californienne de la Petite Amérique. En voici quelques exemples.

Jim et Caroline Robertson habitent dans la petite communauté de Covalo — une vallée camouflée par les montagnes qui l'entourent, au nord de San-Francisco. Il y a environ six ans, ils sont arrivés de Sausalito, où ils exerçaient le métier d'imprimeurs graphistes. Ils ont acheté un terrain dévalué, avec un cabanon au pied des collines de Round Valley. Au centre d'un pâturage, ils ont construit un bâtiment qui ressemble à s'y méprendre à une étable. Il s'agit, en fait, d'un vaste atelier où se côtoient une collection de vieilles presses et le matériel d'imprimerie le plus moderne. Jim, Caroline et une petite équipe conçoivent et réalisent des livres publiés chez les plus grands éditeurs new-yorkais — et ils ont gagné le prix très convoité du National Book Award. Ils travaillent pendant neuf mois, et consacrent le reste du temps au jardin, à l'entretien, à la maison. Sans oublier la communauté : ils dirigent une boutique, petite mais bien fournie, de livres et de fournitures d'art, où s'approvisionnent les commerces locaux.

Dans la maisonnette en désordre qui lui sert de bureau pour le Whole Earth et le Coevolution Catalogue, Steward Brand soulève sa silhouette dégingandée de dessus une vieille chaise. « *Maintenant, tout se passe localement. Les dépliants touristiques invitent toujours les Européens à visiter Sausalito, un pittoresque village de pêcheurs habité par des artistes. Mais nous sommes en train de créer un ghetto. La diversité a tendance à disparaître, nous devons la préserver.* »

Brand a fondé en 1968 le catalogue Whols Earth. Organe de diffusion de la contre-culture, à l'origine, Whole Earth est devenu un best-seller tiré à un million d'exemplaires, traînant sur toutes les tables de bistrot dans les quartiers à la mode. Brand est passionnément attaché à l'idée de « communautés hors la loi », zones où l'on vivrait sans les contraintes routinières de la hiérarchie sociale. Là, pense-t-il, pourrait naître l'innovation, le changement. Il y a trente ans, à Sausalito, la vie était bon marché. Artistes, pêcheurs, fabricants de bateaux, travailleurs étaient mêlés. Mais à cause de l'expansion et de la prospérité, San-Francisco s'est étendu jusqu'aux sites du bord de mer, avec une prolifération de yachts luxueux et une spéculation immobilière intense. Cette communauté d'individualistes sur leurs maisons flottantes, étroitement repliés sur eux-mêmes, cette communauté peu à peu se dissout. Mais, avec quelques autres, Brand s'attaque à la politique locale, pour élaborer un plan permettant de distribuer des espaces à ceux qui désirent vivre en marge des courants majoritaires.

(Lire la suite page 12.)

Les cités organiques de Sim Van der Ryn

SIM VAN DER RYN est architecte (il a notamment été l'architecte de l'Etat de Californie entre 1976 et 1979) et professeur à l'université de Berkeley. L'architecture ne s'arrête pas chez lui à la chose construite. Ainsi, l'institut de Farallones, dont il est le fondateur, a d'abord pour objet d'étudier l'organisation des communautés décentralisées, les énergies renouvelables, les modes de vie, ou encore de concevoir un type d'habitat qui soit le moins agressif possible pour l'environnement. Il prépare un ouvrage sur ce qu'il appelle les « *sustainable communities* », et qu'on peut (mal) traduire par « *communautés autonomes* » : une idée qui le préoccupe depuis plusieurs années et qui est à ses yeux une solution aux problèmes posés par l'urbanisme de la fin du vingtième siècle.

Sim Van der Ryn s'intéresse donc moins à ce que l'architecture produit qu'au contexte dans lequel elle s'insère. Le village médiéval lui est plus cher que le gratte-ciel. Et il compare les villes actuelles à des cancers, dévoreurs d'énergie, proliférant de manière mécanique. A ce développement mécanique, il oppose l'idée de cités dont l'organisation serait fondée sur des critères biologiques. « *Sustainable cities* » : une forme d'habitat organique qui naît, vit et meurt.

La ville produira sa propre énergie, et l'espace considérable qu'exige actuellement le transport de cette énergie sera ainsi récupéré. Elle produira son eau, sa nourriture. Les déchets y seront recyclés. Dans cette cité largement étendue, au contraire des mégalopoles denses et compactes que Sim Van der Ryn propose de « défaire », le sol sera utilisé rationnellement. Tout cela implique-t-il une population consciente, directement engagée dans la gestion quotidienne de sa ville. Utopique ? Il ne pense pas. Dans la banlieue de Los Angeles où il travaille maintenant, il estime déjà possible de faire quelque chose. De nouvelles stratégies sont dès maintenant élaborées là-bas pour la consommation de l'énergie.

Rappelant que la moitié de l'énergie consommée aux Etats-Unis l'est par les seuls transports et que, pour un tiers, l'essence du pays est utilisée pour des trajets de moins de 8 kilomètres, Sim Van der Ryn propose de transformer cette banlieue en une série de villages autonomes : toute habitation devrait s'y trouver à 5 minutes, soit 400 mètres à pied, des services essentiels : « *Les gens marcheront pour faire leurs courses*, dit-il. *Ils vont redécouvrir qu'ils ont des jambes.* »

L'ancien architecte de l'Etat de Californie concède qu'il n'est guère aisé d'élaborer un projet qui implique de tels changements des valeurs et des habitudes. Il pense pourtant qu'une cité dont le dessin même célébrerait les liens organiques — « *une ville où pendant la nuit on verra les étoiles, ce qu'empêchent les lumières des villes actuelles* », — une telle cité éveillerait ses habitants aux aspects naturels de leur propre vie.

LA PETITE AMÉRIQUE

Village d'artistes, artistes d'un village

Les pérégrinations de Julia Hawkins, critique

ANS notre village, c'est difficile d'être une vraie critique d'art. Les artistes ne sont pas compétitifs ni mono-maniaques, ils n'ont pas besoin de jugements de valeur. et ne les désirent pas, ils se laissent guider par leurs propres désirs. D'abord la vie, ensuite l'art. La raison pour laquelle peu de femmes accèdent à la célébrité, pense Germaine Greer, c'est qu'elles ont choisi la vie contre l'art (si toutefois choix il y a eu). Conflit caractéristique des artistes de R... : ils veulent à la fois vivre pleinement leur vie et leur art. Toute menace contre l'une ou l'autre est considérée comme grave.

Christine Nielson, en ce sens, est tout à fait exemplaire : « *Tisser ne représente qu'une partie de mon existence*, dit-elle. *Pas la plus importante. Elle doit se concilier avec mes activités politiques, ma vie de mère de famille, l'écriture, la méditation, le jardinage et le footing*. » Christine Nielson crée d'élégantes tapisseries folkloriques avec un luxe de détails et de couleurs. Le succès de son travail suffirait à lui assurer une existence matérielle, elle ne le veut pas. « *Je refuse de sacrifier d'autres plaisirs* », dit-elle.

Sorti tout droit d'un conte de fées moderne, son studio à flanc de colline surplombe un paysage spectaculaire. Son studio : deux métiers à tisser, un grand lit, un bureau, un lavabo et la chambre minuscule de sa fille de trois ans. C'est tout. Partout, le regard rencontre des tissus soigneusement pliés. Des établis débordent de rubans teints. Des herbes séchées pendent du plafond. Les jouets se mêlent à des chutes d'étoffes. La pièce, lumineuse, donne sur un jardin de fleurs et d'herbes. Plus bas, le potager. « *J'ai choisi de consacrer du temps à chacune de mes occupations*, dit Christine Nielson. *Une organisation sans doute propre à toute femme. Je rêve de voir mes tapisseries exposées. Grâce aux livres, j'ai acquis une technique sophistiquée, mais les dessins naissent de mes rêves, de ma vie intérieure.* » Ses tapis, ses tapisseries — une explosion de couleurs sur fond écru, — ont un faux air de simplicité, et séduisent parce qu'elles allient étroitement l'art et la vie. Peu d'artistes atteignent cette harmonie.

Les mères, à la crèche, peignent ou tissent. Les employés de banque jouent dans de petits orchestres. Les femmes de ménage sculptent, tissent ou peignent. On rencontre dans des *parties* des fabricants de bijoux et de vêtements de cuir. Le professeur de claquettes tisse la soie. Les marie sont photographes, artistes et musiciens Les boutiquières sculptent et réalisent des films. Pour tous, un critique d'art est un artiste frustré. Son métier n'a pas de raison d'être. Sa position est forcément prétentieuse. Il faut donc d'abord être journaliste. Si tous les créateurs prennent leur art au sérieux, nombre d'entre eux hésitent à en faire étalage. Lors d'une exposition ou d'un spectacle, ce degré d'humilité, d'honnêteté, peut devenir intimidant. Le critique apprend rapidement à ne pas critiquer. Il doit, s'il veut être lu, encourager l'artiste, tenir compte du contexte. L'amateurisme est sans importance. Seule compte la démarche, qu'il s'agisse d'une opérette de Gilbert et Sullivan chantée faux, ou d'une pièce sans dialogue, incompréhensible. La danseuse veut être comprise. Le poète aimé. Tout jugement, même modéré, met le feu aux poudres. Il est plus aisé de découvrir des vertus bien cachées ou marginales que de servir de cible à l'hostilité de ceux que l'on rencontre tous les jours au marché Un village ne recèle aucune cachette sûre pour le critique. Comment manifester alors ses véritables enthousiasmes ? — ignorant cette situation, le lecteur des villes reproche au critique sa gentillesse, son manque de jugement.

Betty Woolfolk collectionne de vieilles machines qui lui ont servi à transformer une petite galerie d'art en cabine de vaisseau spatial. Avec panneau de contrôle clignotant, et astronaute grandeur nature, assis dans un fauteuil de coiffeur transformé.

Mary Eubank invente des réseaux de routes abandonnées avec des fibres de papier qu'elle sèche, qu'elle suspend en longs rubans étroits. « *Mon grand-père était cartographe*, dit-elle, *j'ai toujours aimé les routes et ce qu'elles symbolisent.* »

John Andersen peint la création de l'univers en tableaux abstraits aux couleurs froides. « *Ici*, dit-il, *la spiritualité agit comme un aimant. Il m'a fallu dix ans pour me retrouver et peindre ce que je ressens.* »

Aucun d'entre eux n'appelle ni ne désire la critique. L'un est ludique, l'autre s'exprime, chacun est également réceptif à toute forme d'art. Tous ont en commun le refus de vivre ailleurs, mais reconnaissent qu'il leur serait plus facile de faire carrière dans un environnement urbain, où le choc des idées stimule la création. Tom Weir, photographe, commente ainsi son choix : « *Si je devais enjamber des ivrognes chaque fois que je sors de chez moi, ou me battre chaque jour, dans la rue avec des voyous, j'aurais plus d'énergie et je produirais davantage. Mais ce village, c'est merveilleux pour les enfants. Alors le compromis est facile à faire...* »

Les évocations pointillistes de Gary Smith se vendent partout aux Etats-Unis.

Ruth Friend ne montre pas ses tissages ici, au village. Ils sont destinés aux décorateurs de San-Francisco, Los Angeles, ou Dallas. « *Il y a quelques années*, raconte-t-elle, *j'en ai eu assez de gagner si peu d'argent avec mon travail J'ai cherché des moyens de le promouvoir. Puisque j'avais voulu renouer avec une forme de tissage abandonnée au profit de matériaux synthétiques, je devais le montrer dans des centres commerciaux importants.* »

« *Maintenant, j'utilise l'ancien artisanat populaire de* l'ikat *et je l'adapte au marché contemporain Je perpétue une tradition, en même temps j'apporte ma propre invention. Je fournis de l'ouvrage aux gens du village, et je peux travailler là où je désire vivre.* »

Ruth Friend produit sur commande, par certaines de mètres, des tissus d'ameublement. Elle s'inspire des couleurs de la nature, verts et bleus se mêlent en des dessins simplement géométriques ou horizontaux.

Ils sont uniques, pourtant ils ont une qualité familière, traditionnelle, qui plaît tout de suite. Mais Ruth Friend ne s'attache pas seulement au côté commercial. Les valeurs sont celles de la plupart des artistes d'ici.

« *Ceci n'est qu'une partie de ce que je fais* », poursuit-elle. « *C'est comme ça que je gagne ma vie. En même temps, je continue mes propres tapisseries, mes propres recherches.* »

Elle affronte les mêmes difficultés que tous ceux qui ont monté de petites entreprises : ils ont mieux à faire. Et ils sont nombreux, ceux qui, dans la région, tissent, mais veulent travailler sur leurs propres dessins, être indépendants.

Le village, par sa beauté et son isolement, attire du monde Les gens qui s'installent, sont-ils déjà artistes quand ils arrivent, ou bien sont-ils inspirés par l'endroit ? C'est difficile à dire. En tous cas, le nombre de créateurs est phénoménal, aussi phénoménal que l'absence d'arrogance et la tolérance. Ces sentiments, contagieux, font la qualité de la vie ici.

* Julia Hawkins est critique d'art dans le journal local de R... Elle collabore également à des revues de San-Francisco.

Un balcon qui en fait le tour

A R..., les gens se savent solidaires. La voiture qui passe devant la maison, c'est celle d'un ami. Le piéton qu'on croise au hasard d'une promenade nocturne, c'est le plus ancien habitant du village. Et tous ceux qui ont choisi d'être ici se rencontrent à l'occasion d'un spectacle, d'une exposition. Il y a des endroits pour ces rencontres. Le plus important est The Dance Palace avec son immense salle, et le balcon qui en fait le tour. On y projette de vieux films. On y joue des classiques ou des œuvres modernes. Les décors sont faits de meubles empruntés, les costumes sont cousus par les femmes du village, ou achetés chez le fripier.

Les photographes locaux y présentent leurs diapositives Elles sont techniquement très bonnes, et inévitablement aussi belles que la région qu'elles montrent.

On y danse sur de la musique contemporaine, ou au son d'un vieux piano. Si certains ne peuvent pas venir pour la traditionnelle lecture du conte de Noël de Dickens, en décembre, ils seront là pour le Messie. Ou pour voir jouer la fille du voisin, ou pour écouter des amis interpréter des airs africains, ou pour assister à une conférence illustrée sur l'utilisation abusive de la rivière Colorado par l'éditeur d'une revue.

L'art, on le trouve partout, dans les librairies, les boutiques, les restaurants, les petites galeries. On organise des concerts dans une vieille grange, à l'église protestante, chez un mécène.

Et pourtant, il y a un problème : ce qui se fait de mieux, souvent, on ne le voit pas. Les écrivains, les artistes renommés, préfèrent l'anonymat, la solitude. Il faut pour les connaître, aller chez eux, ou à San-Francisco, New-York, Los Angeles, Edinburgh, ou Bruxelles, par exemple, où ils exposent.

Inez Storer peint de fabuleux collages, qui ont beaucoup de succès sur la côte Est comme sur la côte Ouest. Les paysages de Bruce Lauritzen, avec leur plume d'oiseau pendue symboliquement au centre de chaque tableau, sont nationalement connus et très demandés à Los Angeles et New-York. Gordon Onslaw-Ford, un peintre anglais, a étudié à Paris, où il était l'ami de Picasso, et ses œuvres figurent dans les collections permanentes de maints musées d'art moderne. Les



Un album de famille

Les trois photos de ce supplément sont d'Art Rogers, photographe à R... Ces photos sont tirées du livre la Nation de R..., un album de famille, *qu'Art Rogers va publier aux Etats-Unis l'année prochaine.*

Art Rogers a commencé à faire de la photo en Caroline du Sud, quand il avait quinze ans. Jeune homme, il est venu à San-Francisco. Pigiste dans divers journaux, il a bientôt enseigné à l'institut d'art de la ville. Pendant les années 70, il découvrait R... décidait d'y habiter et d'y ouvrir un studio dans la rue principale.

A R..., Art Rogers a photographié ses amis et ses voisins, avant de devenir le portraitiste officiel de la communauté. « Tout le monde se connaît dans ces petites communautés, *dit-il*, et partage la politique du quotidien, sans distinction d'âge, de religion, de comportement. Vivre au quotidien implique alors une série de moments extraordinaires qui représentent à la fois l'expérience de chacun et l'universelle condition humaine. »

Les citoyens de R... pensent qu'ils se retrouvent dans les photos-portraits d'Art Rogers et qu'ils y trouvent l'empreinte de leurs racines.

Un nouvel âge

(Suite de la page 11.)

Ces gens, dont je viens de décrire sommairement le mode de vie, peuvent passer pour des originaux. Ils ne sont pas seuls dans ce nouvel âge de la Petite Amérique Tous sont des « créatifs », des indépendants. La moitié d'entre eux sont nés en Californie, et tous ont atteint leurs buts. Ils sont sur le deuxième versant de leurs trente ans, et nombre d'entre eux ont participé aux grands mouvements sociaux des années 60 et 70.

Dans les années 80, l'intelligence a remplacé le vent de folie des années 70. Cette « folie » avait pris racine dans une croyance : on peut changer la vie et rénover la société grâce à l'anarchisme, à la non-violence, au chamanisme des musiques nouvelles, au voyage intérieur vers un moi tout neuf, et à travers les visions, le développement du potentiel humain, la redéfinition de l'homme et de la femme, les formes de travail libératrices, à travers une nouvelle fusion de la technologie et de la science, le tout étant soudé par une spiritualité transcendant la religion institutionnelle de l'Occident. Une part de cette « folie » venait de ce que nous avions la possibilité de *vouloir* le changement. La folie demeure, mais pour l'instant elle est remisée au placard. L'« intelligence » s'adapte aux choses telles qu'elles sont. Cependant, elle reste fidèle à l'idée de vision, de liberté et de communauté. Dans la Petite Amérique, on regarde les différents aspects de l'environnement et on apprend à vivre avec.

La Petite Amérique du nouvel âge est encore en évolution. Nous en sommes au second cycle. Nous avons compris que vision n'est pas action. Nous adoptons les compétences et les outils de la culture industrielle, et nous les adaptons à des tâches plus humbles, plus limitées, plus saines.

Une indépendance têtue

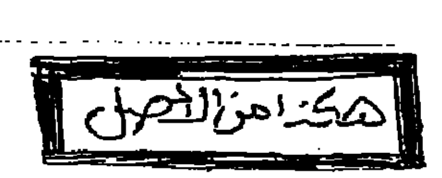
Ce qui me semble le plus important dans ce parcours, c'est la volonté de s'installer dans un endroit, de s'engager à vivre l'avenir en relation intime avec cet endroit en particulier. Dans les années 60, des architectes théoriciens préconisaient une architecture « branchée », mobile, interchangeable, grâce à laquelle on était chez soi partout sur la planète. En un sens, les vastes et lentes caravanes errantes de « véhicules récréatifs », les foyers mobiles qui peuplent les paysages ruraux, témoignent de la capacité d'une société agitée, technologique, adepte de l'énergie, riche, de sa capacité à être sans cesse en mouvement, à vivre dans le provisoire sans jamais s'engager dans ce qui nous donne de la force. Actuellement, le plus grand paradigme américain est le système missile MX. Il se propose de construire un immense réseau de routes souterraines reliant les quatre cents rampes de lancement Des véhicules dont les roues seraient les plus larges du monde et qui porteraient des missiles nucléaires armés les sillonneraient sans cesse, dans le seul but d'intriguer les Russes. Mais le MX, comme d'autres grands projets centralistes, ignore l'attachement des gens au lieu où ils vivent, et court au devant de difficultés.

L'écologie a enseigné au gouvernement et aux planificateurs militaires que, si l'on veut détruire une espèce, il suffit de détruire son habitat. Nous avons bien essayé au Vietnam, mais notre volonté s'est épuisée avant que soient épuisés les défoliants. A présent, si on laisse faire le gouvernement, le développement énergétique et la sécurité nationale seront utilisés pour détruire l'indépendance têtue des fermiers du Wyoming et des indigènes américains du Sud-Ouest, l'esprit régionaliste dans nos communautés de la Californie du Nord.

Nous sommes conscients du danger que représentent un système industriel et économique incontrôlé, et un gouvernement national sans lien avec les intérêts du peuple. Mais si nous avons peur, nous ne sommes pas sans pouvoir. Au lieu de nous reposer sur les images et les abstractions fournies par le système, nous comptons sur notre capacité à nous harmoniser avec une écologie naturelle et sociale, afin de choisir dans le flot constant, le flot linéaire de la productivité et de l'information, un moyen de créer la stabilité, de permettre l'implantation et une vie communautaire.

SIM VAN DER RYN.

Les textes de la Petite Amérique ont été traduits par Nathalie Decan.





LA PETITE AMÉRIQUE

Un entretien avec le sculpteur J. B. Blunk

Un banc, une chaise et une forme abstraite

Le céramiste et sculpteur J. B. Blunk s'est établi, depuis de nombreuses années, avec sa famille, au sommet d'une colline, d'où il domine l'océan Pacifique. Sur ce terrain il a construit lui-même sa maison et son atelier. Yvonne Baby l'a rencontré, tandis que Julie Hawkins évoque, de son côté, une œuvre connue aujourd'hui dans toute la Californie.

JE me préparais à devenir physicien, dit J. B. Blunk, mais, à la fin d'un mauvais semestre à l'université, je suis allé trouver le recteur et je lui ai dit : « *Mes études ont toujours bien marché, qu'est-ce qu'il m'arrive ?* » Alors le recteur m'a orienté vers les tests, et, pendant des heures et des heures, j'ai répondu très vite à toutes sortes de questions. Au bout d'un moment, je ne pouvais plus réfléchir, j'étais seulement capable de sentir. »

Un faible intérêt pour les sciences, et un véritable intérêt pour l'art, voilà ce qu'ont révélé ces tests. L'art, ai-je dit, n'entre pas dans mon vocabulaire. Je me suis néanmoins inscrit aux différents cours sur l'art. C'était comme recommencer l'université, avec, cette fois, le sentiment de vivre chez soi.

J'avais vingt et un ans, et c'est la céramique qui me captivait le plus. Un jour, je suis allé à une exposition de poterie paysanne japonaise. Ce que je cherchais était là, et j'ai su que j'irais au Japon, que je rencontrerais les gens qui avaient fabriqué tout ça.

Puis c'est l'armée en Corée, puis le Japon, où mon rêve, par chance, se réalise : je deviens l'apprenti potier de Kitaoji Rosanjin, un maître japonais. Et j'apprends. J'apprends à rester près de la matière d'origine, et à casser les règles. J'essaie d'atteindre cette élégance sans sophistication, ce dépouillement que les Japonais appellent « shibui » — comment traduire ce mot en anglais, ou en français ? Si vous voulez la liberté, m'avait dit Rosanjin, renoncez d'abord à toute liberté.

Grâce à Rosanjin, et à un autre maître, Toyo Kaneshige, je suis demeuré fidèle aux trois principes de la poterie : travailler avec l'eau, la terre, et le feu. Les questions formelles me préoccupaient, je me sentais influencé par l'art ancien japonais, et par le sculpteur Isamu Noguchi. Même si je n'avais pas encore l'idée de la sculpture, mes assiettes n'étaient déjà plus de simples assiettes. Plutôt que poterie je devrais dire céramique, car la céramique englobe tout ce qui est fabriqué en terre. La poterie, c'est le pot, la céramique, c'est l'ensemble.

A mon retour du Japon, j'ai continué en Californie dans la ligne de ce travail. Puis, j'ai abandonné, et je me suis installé ici. Pendant plusieurs années, j'ai été charpentier, menuisier, et j'ai construit ma maison. Un matin, il y a presque vingt ans, sur la route qui conduisait à la ville voisine, j'ai été frappé par un immense cyprès abattu le long d'un chemin. A l'époque je songeais à reprendre la céramique, pourtant je me suis dit : il faut faire quelque chose de cet arbre. Je me suis renseigné, on avait l'intention de le brûler et j'ai pu l'avoir. A la maison, j'ai pris ma tronçonneuse, et, en coupant le cyprès, j'ai décidé de faire une espèce de chaise pour un ami. Je n'avais jamais modelé un morceau de bois.

Quatre pièces sont nées de cette expérience : un banc, une chaise, un tabouret, et une forme abstraite. C'était mon premier groupe de quatre, et ma maison, je m'en rendais compte, avait été ma première sculpture. Si je reviens en arrière, je me revois veillant à ma collection de morceaux de bois, tous ceux que je continue à mettre de côté autour de la maison, pour peu qu'une forme me retienne, que me touche la beauté d'une fourche sur un tronc. Mais, entre cette collection et l'aventure du cyprès, que de préludes inconscients, de longues préparations.

Après ces quatre pièces, que j'ai vendues, j'ai fait un autre banc, une autre chaise, moins fonctionnels. Plus tard, quand on m'a commandé une sculpture de square, je me suis inspiré d'un gigantesque bois mort, entrevu sur la plage. J'ai sculpté d'après mon souvenir, en respectant la masse, cette pièce est à l'université de Santa Cruz, elle pèse 4 tonnes. C'est la commande qui m'a lancé : depuis treize ans, je peux entièrement exercer mon métier, et je n'ai plus besoin de gagner ma vie comme charpentier.

En 1978, j'ai eu une exposition à Los Angeles où je pouvais voir rassemblés — et comme d'un seul tenant — vingt-cinq ans de céramiques et de sculptures. Devant toutes ces pièces, je me suis interrogé sur la finalité de mon travail — fabriquer des objets, est-ce là l'unique but d'une vie ? — et je me suis dit que quelque chose manquait. Ce qui manquait, je l'ai découvert, c'est le contenu spirituel.

Sachant cela, voyant cela, j'ai compris l'importance d'être un « *being* » (quelqu'un qui est) au lieu de n'être qu'un « *doing* » (quelqu'un qui fait). Avant, j'étais apolitique, je ne consacrais pas beaucoup de mon temps aux autres. Maintenant, je participe, moi aussi, à la lutte contre les centrales nucléaires et je me sens concerné par la faim dans le monde, par la croissance de la population dans une planète au bord du désastre.

Plus je m'associe aux activités du village, plus ma sculpture prend du poids, et plus je découvre à quel point j'appartiens depuis longtemps à cette communauté dont je me sens, enfin, le membre effectif. Avant, j'étais anxieux de passer à la prochaine sculpture; maintenant, je ne suis pas pressé. Je me considère toujours comme un inventeur d'images mais, dans ces images, aujourd'hui, on pourra peut-être apercevoir quelque chose en plus, c'est-à-dire quelqu'un en plus. Ma femme, en tout cas, m'assure que j'ai fait des progrès.

Propos recueillis par
YVONNE BABY

Le bois sous la main

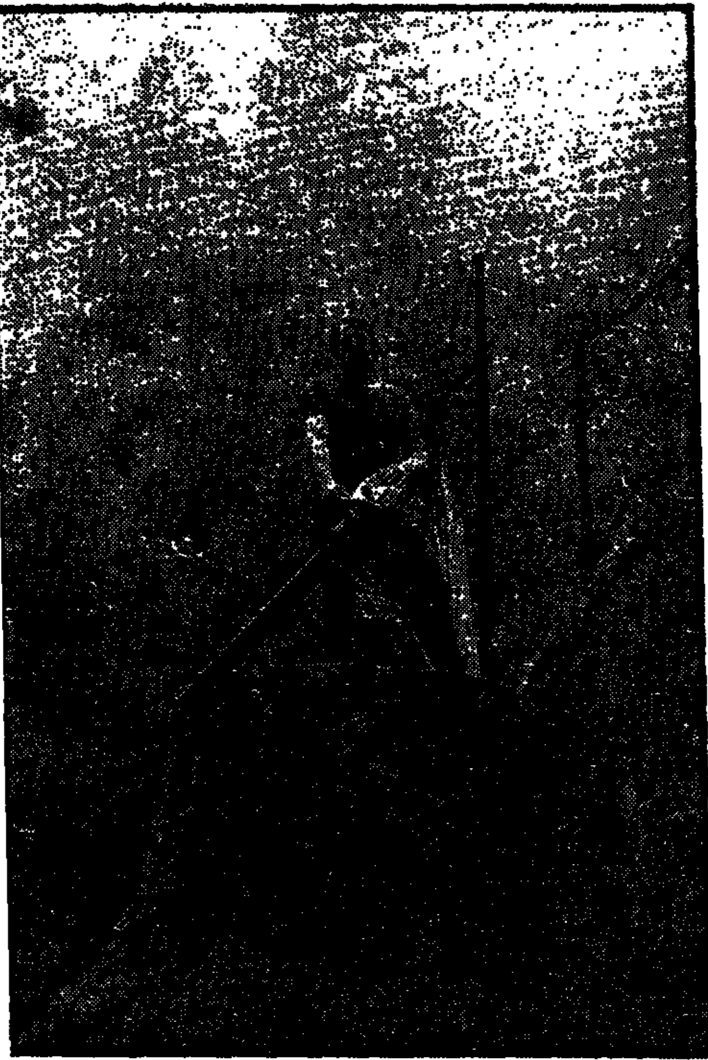
A la source de la sculpture monumentale de J.-B. Blunk il y a, pour une grande part, ces énormes morceaux de sequoias morts qu'il découvre, échoués sur les plages. Lourd fardeau qu'il fait monter par camions en haut de sa colline. Sous la main du sculpteur, qui tient la tronçonneuse, le rabot et le marteau, les sequoias reprennent vie. Ces formes tourmentées, organiques, réveillent la mémoire, appellent à un repos, à un silence que seule peut susciter la mer.

J.-B. Blunk a arraché ses chaises, ses tables, ses tabourets et ses bancs au mouvement du bois. Il a composé, pour un restaurant de San-Francisco, un anneau ouvert de tables et de chaises, qui semble culminer, puis retomber en une vague immense. Dans un parc de la Californie du Sud, ses bancs reposent comme des monstres aquatiques. Enfin, J.-B. Blunk a incisé les troncs de séquoias géants et il a sculpté ces sièges où viennent s'asseoir les étudiants, dans leurs universités, et les visiteurs, dans les halls de certains musées.

Le travail de J.-B. Blunk a une autre face. Ce sont ses tours et ses arcs abstraits, ses arches qui barrent haut le ciel et sous lesquels on peut se promener. Ce sont ses madones, et celle-ci, par exemple, dont l'arrondi des bras pourrait épouser la tête d'un nouveau-né. « *J'ai su d'instinct la taille exacte de cette tête* », dit J.-B. Blunk. Et ce sont de nouvelles courbes lisses, de nouveaux arcs parcourus de stries, c'est ce mélange masculin-féminin qui accompagne de sensualité et d'humour chaque recherche théorique.

Du bois, J.-B. Blunk semble extraire l'unique forme possible. Il en préserve le grain, la couleur, les traces de coupe, la rudesse originale. Il en démasque les secrets.

J. H.



(Photo Art Rogers.)

Gordon Ashby
et l'aménagement des musées

L'Histoire, sous tous les angles

Gordon Ashby vit à R... « Designer ». Il est responsable de l'aménagement intérieur des musées. Il a terminé l'année dernière le musée de l'environnement de Coyote Pt, au sud de San-Francisco. Son chef-d'œuvre, reconnu, est le musée d'Oakland, musée d'histoire naturelle et culturelle, le plus important de la côte ouest. Citoyen représentatif de la Petite Amérique, Gordon Ashby, actuellement chargé de l'aménagement du musée des « Plains Indians » à Denver, parle ici de son travail.

LE musée d'art de Denver a une magnifique collection indienne, on m'a demandé de voir comment je pouvais l'agencer, dit *Gordon Ashby*. Comme toujours, quand j'aborde un projet, j'ai cherché une histoire. Ça n'a pas été difficile à trouver. Nous voulons détruire le mythe des « Red Savages » — ainsi a-t-on toujours considéré les Indiens des plaines. Nous voulons observer les Américains indigènes à travers leur art, car leur art, c'est leur vie : c'est en cela qu'ils sont si différents de la culture occidentale, où l'art n'est souvent qu'un commentaire de la condition humaine. Pour les Indiens, l'art, c'est eux. Ou comme disent les Balinais : « *Nous n'avons pas d'art, nous faisons de notre mieux.* »

On peut dire que c'est ma philosophie. Un musée est une machine à raconter des histoires. Celles qui m'intéressent, ce sont celles des autres, des autres cultures. Grâce à elles, nous pourrions peut-être mieux comprendre nos propres vies. A Oakland, dans les années 60, c'était la guerre du Vietnam, la tragédie pesait, et il nous semblait nécessaire de parler de l'homme : comment nous sommes devenus ce que nous sommes, comment un peuple rural est devenu urbain dans cette ville, dans ce pays de Californie ? A Coyote Pt, c'étaient les années 70, on était en train de saccager la planète, nous voulions montrer aux gens ce qui se passait dans le monde, autour d'eux, nous voulions réveiller en eux la conscience de leur environnement.

Une magie dans l'air

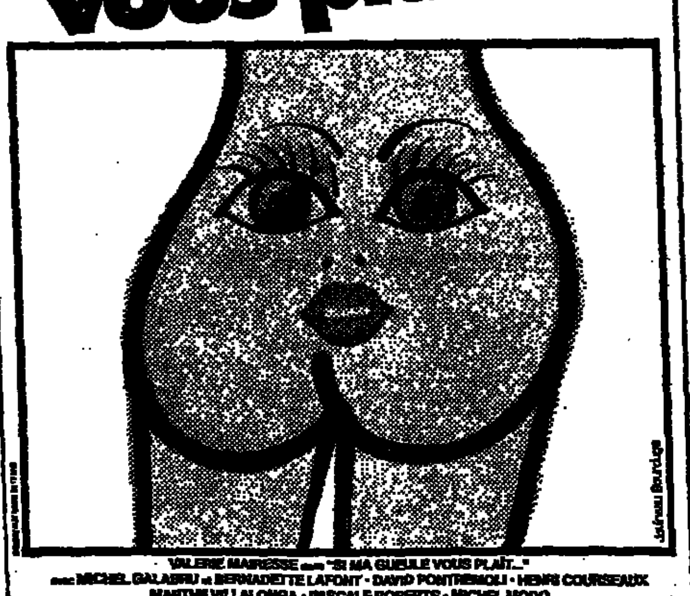
Quand nous abordons un musée, nous nous posons toujours la même question : quel rôle va-t-il jouer au sein de la communauté ? Une chose est le rassemblement et la conservation des objets, une autre est la responsabilité pédagogique. J'ai à ma disposition le film, l'espace, l'architecture, l'imprimerie, et j'utilise tout cela pour raconter différemment.

La plupart des histoires qui servent comme modèle d'éducation sont linéaires, fragmentaires, rébarbatives. Qui dit éducation dit : j'ai une information et vous en avez besoin. Dans les lieux que je crée, il n'y a pas de hiérarchie ni de supériorité. Un musée est un endroit où n'importe qui peut aller, et recevoir les expositions comme il veut. C'est pourquoi j'aime les musées. Ils sont publics, et le public, j'essaie de lui ouvrir de nouvelles perspectives. Mes installations sont cubistes : on peut voir les objets sous tous les angles.

Rien n'est accroché au mur. On regarde, on contourne, on est impliqué. Rien n'est sous clé. Les gens des musées ont du mal à accepter ça, parce que l'art, les objets d'art, sont précieux. Ça m'est égal, je crois que c'est sans importance, et notre expérience à Oakland le prouve. Oakland est noire à 65 % et a eu pendant longtemps le taux de criminalité le plus élevé des Etats-Unis. Dans ce musée, il y avait toutes ces collections, à portée de la main, on pouvait, si on voulait, entrer et se servir. Or seule a disparu une paire d'éperons. Pourquoi avons-nous réussi ? Parce que les visiteurs se rendaient compte que quelqu'un ici se donnait du mal pour les expositions et pour le public. Voilà pourquoi nous avons eu une telle réponse. Aujourd'hui, à Oakland, les gens adorent leur musée, ils en sont fiers.

Bien sûr, c'est un privilège, toute cette peine que nous nous donnons. Peut-être cela vient-il de ce que nous vivons ici. Il y a une magie dans l'air. On le sent. Chacun fait ses affaires, mais il y a la reconnaissance d'un projet collectif. Si vous êtes un artiste, ça va aussi, du moment que vous faites de votre mieux.





EXPOSITIONS

● Une sélection détaillée, pour les fêtes, a été publiée dans le supplément daté 17 décembre.

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim. de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et 19 h.; le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage); lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines.

ANDRE MASSON. Œuvres des collections publiques françaises. — Jusqu'au 18 janvier.

PIOTR KOWALSKI. — Entrée : 5 F. Jusqu'au 8 février.

MURS. Bochner, Buraglio, Dezeuze, Frize, Lewitt, Pagès, etc. Jusqu'au 8 février.

MAN RAY. — Jusqu'au 12 avril.

TAKIS. Trois totems/espace musical. — Entrée libre. Jusqu'au 1er mars.

DADO. L'exaspération du trait. — Jusqu'au 18 janvier.

BETTINA RHEIMS. Photographies. — Entrée libre. Jusqu'au 4 janvier

ERWIN BLUMENFELD (1897-1969), Photographies. — Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

HAMISH FULTON. Photographies. — Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

LES VOLCANS ET LES METAPHORES DU FEU. — Exposition de l'Atelier des enfants. De 14 h. à 18 heures. Jusqu'au 31 décembre.

JEUX DE MEMOIRE. — Carrefour des régions, rez-de-chaussée. Jusqu'au 15 janvier.

C.C.I.

DES ARCHITECTURES DE TERRE ou l'avenir d'une tradition millénaire. — Jusqu'au 1er février 1982.

LE DESSIN sous presse. — Entrée libre. Jusqu'au 15 février.

ART + ART. Appel d'idées d'artistes pour le viaduc des Egratz Haute-Savoie. — Entrée libre. Jusqu'au 11 janvier.

B.P.I.

VOLCANS. — Entrée libre. Jusqu'au 25 janvier.

HISTOIRE D'UNE LIBERTE. La presse 1881-1944. — Jusqu'au 8 mars.

Musées

LES FASTES DU GOTHIQUE. Le siècle de Charles V. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F.; le samedi : 9 F. Jusqu'au 1er février.

JEAN MESSAGIER. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 janvier.

DONATION JACQUES - HENRI LARTIGUE. — Vingt années de découvertes. En permanence — Sacha Guitry et Yvonne Printemps. Jusqu'au 5 mars. Grand Palais, entrée : av. W.-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée : 8 F.

CANTON DE NOLAY : architectures et œuvres d'art. — Grand Palais, porte D. Sauf sam. et dim., de 10 h à 18 h Jusqu'au 20 février

TRESORS DU MUSEE D'ART RELIGIEUX ET MOSAN DE LIEGE. — Petit Palais, 1, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 3 janvier.

MEXIQUE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI. — Petit Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 février.

LA GALERIE ESPAGNOLE DE LOUIS-PHILIPPE - TABLEAUX ITALIENS, ANGLAIS, ALLEMANDS ET ESPAGNOLS DU LOUVRE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 4 janvier

DESSINS BAROQUES FLORENTINS. — Musée du Louvre, cabinet des dessins (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 janvier.

PHOTOGRAPHIE FUTURISTE ITALIENNE (1919-1939). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30; mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 3 janvier.

JACQUES PREVERT ET SES AMIS PHOTOGRAPHES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 mars.

ATELIERS 1981/1982. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 3 janvier.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Un siècle d'égyptologie française. — Les arts antiques du Maghreb. Jusqu'au 4 janvier. — L'Orient des croisades. Visages et portraits de Manet à Matisse. Nouvelles acquisitions du musée d'Orsay. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F; le dimanche, 3.50 F.

ROGER MARTIN DU GARD. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 13 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 decembre.

CHAISSAC. Collages. — Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. et jours fériés de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 16 janvier.

JACK LENOR LARSEN. Trente ans de création textile. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 28 décembre

CERAMIQUE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. Sources et courants. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus) Jusqu'au 4 janvier.

SHUNSO MACHI, calligraphe japonais. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus) Jusqu'au 4 janvier.

CARTES A JOUER ANCIENNES. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 janvier.

JOUETS TRADITIONNELS DU JAPON. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 mars.

L'AFFICHE ANGLAISE, 1890-1900. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

DIEUX DE L'INDE DU SUD dans l'imagerie populaire. — Musée Guimet, 19, avenue d'Iéna (723-61-63). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Jusqu'en janvier.

IMPRESSIONS ITALIENNES. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 18 janvier.

PARIS MEROVINGIEN. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (278-60-39). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 25 avril.

SZEKELY à la monnaie de Paris. — 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

ALFRED MANESSIER. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 24 janvier.

PARIS - MAGNUM. Photographies, 1935-1981. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (354-95-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h.; le jeudi, jusqu'à 22 h. Jusqu'au 17 janvier.

LES CENTAURES. Dessins de Rodin. — Musée Rodin (voir ci-dessus) Jusqu'au 15 février

MOULINS DE MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30; dim., de 11 h. à 17 h. 30.

LA MODE ET LES POUPEES, du dix-huitième siècle à nos jours. — Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 18 avril.

GERARD DE NERVAL. — Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38). Sf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'au 21 mars.

SURFACES, VOLUMES, MATIERES. — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 décembre.

SALLES PERMANENTES ET DONS RECENTS. — Musée des deux guerres mondiales, hôtel national des Invalides (salle Ney, entrée par le Musée de l'armée) (551-93-02) Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 17 h Entrée libre. Jusqu'au 30 juin 1982

AUTOUR D'EIFFEL. La vie et les aventures de la tour Eiffel racontées aux enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66) Jusqu'au 31 décembre.

L'ABEILLE, L'HOMME, LE MIEL ET LA CIRE. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 7 F. (Entrée libre le 20 janvier.) Jusqu'au 19 avril (l'exposition est complétée d'animations par des apiculteurs et de projections de films. Rens. au musée).

Centres culturels

ARCHITECTURES EN FRANCE. Modernité/post-modernité. — Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 13 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 6 février. (Fermée du 25 au 28 décembre inclus et du 1er au 4 janvier inclus.)

LES CONCOURS DES MONUMENTS HISTORIQUES, de 1893 à 1979. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier

TURNER EN FRANCE. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-55). Sauf mardi, de 10 h 30 à 18 h 30, mer. et vend., jusqu'à 22 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 10 janvier

L'ART DE VITTORIO. Affiches 1964-1981 - LE PARADIS : T. Bluesinger et G. Lewis, J. Dickson, T. Porter, F. Sanagan. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h à 19 h. Jusqu'au 17 janvier.

L'ART DANS LA MARINE. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 février.

HANDICAP ET CREATIVITE DANS LE MONDE. — Salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, 29, rue de Rivoli. Sauf dim. (et jours fériés), de 9 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 18 janvier.

SHORE, BRATU, JLELATI, PIA, IKEDA. — Cité internationale des arts (salles Sandoz), 18, rue de l'Hôtel-de-Ville. De 13 h. à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

HANS CHRISTIAN RYLANDER. Peintures. — Maison de Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (562-17-02). De 12 h. à 19 h.; dim., de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 17 janvier.

KOLESAR. La femme urbaine. — Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). De 11 h. à 19 h. Jusqu'au 15 janvier.

PHOTO/THEATRE. Théâtre national de Chaillot. Jusqu'au 15 février.

GEORGES SIMENON. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 février.

ART GLOBAL. Dix années d'édition d'art. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Jusqu'au 15 janvier.

ANCIENNES TECHNIQUES D'IMPRIMERIE COREENNES. — Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna (720-83-86). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 18 h.; mercredi jusqu'à 21 h. Jusqu'au 12 janvier.

Galeries

OU : Adami, Alliaud, Arroyo, Baruchello, Erro, Fromanger, Kowalski, Kudo, Mondino, Monory, Pommereulle, Recalcati. Galerie Paul-Ambroise, 6, rue Royale (260-57-57). Jusqu'au 10 janvier.

LE DESSIN JAPONAIS. XIXe siècle. — Galerie J.-Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 17 janvier.

BABEL 81. Œuvres d'Alexandre, Baldet, Birga, Cupsa, Tisserand, Nàccache, etc. — Galerie Pierre-Lescot, 28, rue Pierre-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 7 janvier

GROUPE OBJECTAL : Dreyfuss, Pougny. — Galerie Mathias Fels, 138, boulevard Haussmann (562-21-34). Jusqu'au 31 décembre.

L'ESTAMPE ORIGINALE 1893-1895. — Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 16 janvier.

HOMMAGE A BELA BARTOK. Œuvres de Godin, Ivalkovic, Kallos, Doch, Wolman. — Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 16 janvier.

IMPERTINENCES : œuvres des créateurs de la Maison des métiers d'art français (tapisserie, céramique, bijoux, etc.). — Galerie Albertus-Magnus, 4, rue Maître-Albert (281-58-54). Jusqu'au 30 décembre.

DES FEMMES : objets, objectifs, objectivité. — L'Œil-de-bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66) Jusqu'au 15 janvier

HOMMAGE AU SOLEIL NOIR, Livres-objets. — N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 30 janvier.

HALLE, HELG, MAHL, MOULINAS, PINKAS, STEVENS. — Studio 666, 6, rue Maître-Albert (354-59-29). Jusqu'au 23 janvier.

LE DESSIN : Adami, Alechinski, Bazaine, Chillida, etc. — Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 15 février.

ART INUIT. Esquimaux du Canada. — Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann (247-12-34). Jusqu'à fin décembre.

DES MARIONNETTES ET DES HOMMES. — Le Tribulum, 62, rue Saint-Denis (236-01-01). Jusqu'au 26 janvier.

GROUPE LOGOS. — Forum des Halles. Salle Interforum (niveau — 4). Sauf dim., de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 4 janvier.

ACCROCHAGE : Aluma, Braque, Derain, Desnos, Ernst, Lam, Man Ray, etc. — Galerie L. Weil, 6, rue Bonaparte (354-71-95). Jusqu'au 20 janvier.

F. FLEURY. Installation. — Jusqu'au 31 décembre. — G. LOZAC'H. Marquage de lieu. — Jusqu'au 6 janvier. Art contemporain J. Donguy, 57, rue de la Roquette (700-10-94).

KOWALSKI, SAYTOUR. — Galerie Eric Fabre, 6, rue du Pont-de-Lodi (325-42-63).

BARTOLINI. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 16 janvier.

CLAUDE BELLEGARDE. « Symbiose ». Œuvres récentes. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 16 janvier.

FRANÇOIS BOUE. — Galerie Chantal-Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81) Jusqu'au 6 janvier.

MICHEL BRIDENNE, dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'à fin février.

PIERRE BRUN, sculptures récentes. — Galerie R.-Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-87-50). Jusqu'au 17 janvier.

JOEL CAPELLA-LARDEUX, Eléments pour une sémiotique. — Galerie Vivian-Véteau, 4, rue des Guillemites (271-95-90). Jusqu'au 9 janvier.

PEREZ CELIS. Signes et empreintes (peintures récentes). — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 15 janvier.

JOSEPH CZAPSKI. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 14 janvier.

GIORGIO DE CHIRICO. Estampes et gravures rehaussées à la main (bijoux originaux). — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 31 décembre.

SALVADOR DALI. Le Mur des Lamentations. La Menorah. Sculptures. — Galerie d'art de Lutèce, 57, rue de l'Abbé-Groult (250-56-01). Jusqu'au 5 janvier

PAUL DELVAUX. — Galerie Isy-Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40) Jusqu'au 9 janvier.

ROBERT FILLIOU. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87) Jusqu'au 23 janvier

CHRISTIAN FJERDINGSTAD, un orfèvre danois à Paris, 1920-1940. — Pavillon Christofle, 12, rue Royale. Jusqu'au 15 janvier.

JEAN-MICHEL FOLON : tapisseries. — Galerie Robert-Four, 28, rue Bonaparte (329-30-60). Jusqu'au 10 janvier.

JACQUES GAUTIER, 36, rue Jacob (260-84-33) Jusqu'au 31 janvier.

HAMER. Peintures. — Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot (326-99-73) Jusqu'au 31 décembre.

IPOUSTEGUY. Fusains, 1978-1979. — Galerie Claude-Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 16 janvier.

ALAIN JACQUET. Gala dans l'espace. — Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 10 janvier.

PETER JOSEPH. — Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 9 janvier.

KIFFER. Peintures, affiches, dessins, en hommage à M. Chevalier. — Au Canotier, 20, passage des Panoramas (508-89-19). Jusqu'au 30 décembre.

LALAN. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 30 janvier.

LEJOSNE. — Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 3 janvier

GEORGES LEMOINE. Œuvre graphique. — Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (265-51-65). Jusqu'au 15 janvier (fermée du 28 au 31 décembre).

LORJOU. Dessins, peintures récentes. — Galerie Beauvau-Miromesnil, 15, rue de Miromesnil (265-61-20). Jusqu'au 30 décembre.

MAGNELLI. Ardoises, collages, gouaches, dessins. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 13 février.

VLADIMIR MAKARENKO. Peintures, aquarelles — Galerie Georges-Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 5 janvier

TINA MODOTTI, photographies. — Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-45-25). Jusqu'au 14 janvier.

SARAH MOON, photographies. — Galerie Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 23 janvier.

GASTON PLANET. — La chasse au snark, 135, boulevard Saint-Michel (354-97-36) Jusqu'au 2 janvier

ANNE ET PATRICK POIRIER : Falaises de Marbre (fragments d'une utopie). — Galerie D.-Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 31 décembre.

BERNARD REQUICHOT. 1929-1961. — Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 31 décembre.

J.-J.-J. RIGALL. — Gravures. — Galerie Guiot, 18, avenue Matignon (266-85-84). Jusqu'au 31 décembre.

SEGUI. Aquarelles et peintures récentes. — Galerie Nina-Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 31 décembre.

TAKIS. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 22 janvier.

ANTONI TAULE, tableaux. — Galerie C.-Randillo, 29, rue H.-Maindron (542-67-32). Jusqu'au 30 décembre.

TOBIASSE, œuvres récentes. — Galerie Saphir, 84, boulevard Saint-Germain (326-54-22). Jusqu'au 15 janvier

VAN HOVE. Peintures récentes. — Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 13 février.

ATELIER RAMSES WISSA-WASSEF. Tapisseries. — La Demeure, 26, rue Mazarine (326-02-74). Jusqu'au 9 janvier.

En région parisienne

ANTONY. Tapisseries aujourd'hui. — Hôtel de ville, Théâtre Firmin-Gémier, Centre culturel « Le Sélect ». Sauf dim. et jours fériés, de 14 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 10 janvier.

BRETIGNY. Machins.../Machines : objets, sculptures, dessins, photos, vidéo. — Centre culturel communal, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

LE VESINET, Santons de Provence, crèches du monde. — Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). De 10 h. à 12 h., et de 14 h. à 19 h (sauf jours fériés). Entrée libre. Jusqu'au 10 janvier.

MONTGERON. « 25 ans de l'art russe non officiel ». — Château du Moulin de Senlis (942-96-62). Jusqu'au 15 février.

NANTERRE. De la Save au Vardar (Yougoslavie). Autochromes des collections A. Kahn 1912-1913. — Préfecture des Hauts-de-Seine, 167, avenue Joliot-Curie (niveau + 1). Jusqu'au 8 janvier.

PONTOISE. Le dessin et ses techniques, du quinzième au vingtième siècle. Les livres de notre enfance, dix-neuvième et vingtième siècle. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Jusqu'au 28 février. Pontoise et ses peintres du dix-neuvième siècle. — Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Du mercredi au dimanche, de 14 h. à 18 h Jusqu'au 28 février.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Filliger : dessins, gouaches, aquarelles. — Musée du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (973-77-87), sauf lundi et mardi, de 10 h. 30 à 17 h. 30. Jusqu'au 15 février.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. Fonds d'art contemporain du Centre d'animation culturelle ; sculptures des élèves de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Paris. — Johnson française, zone d'activité du Vert-Galant, 10, rue Saint-Hilaire (464-92-92). Jusqu'au 30 décembre.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier, objets, photos. — Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mercredis, samedis et dimanche, de 14 h. à 20 h. Jusqu'au 31 janvier.

En province

AMIENS. Pierre Wemaëre : peintures. Jusqu'au 4 janvier. — Hervé Bacquet, Œuvres récentes. Jusqu'au 17 janvier. — Le dessin d'expression figurative. — Maison de la culture d'Amiens, place Léon-Gontier (91-83-36).

ARRAS. Presse et liberté. — Centre culturel Noroît, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 24 janvier.

AUBAGNE. Cueco. — Centre culturel communal.

AUDINCOURT. Fernand Léger, gouaches des vitraux de l'église du Sacré-Cœur. — Ancienne mairie. Jusqu'au 7 février.

AUXERRE. Voyages en bulle au pays de la bande dessinée. — Abbaye Saint-Germain. Jusqu'au 3 janvier.

AVALLON. Musique mécanique, art forain. Mécaniques magiques, instruments de musique mécanique et automates. — Musée, place de la Collégiale (34-03-19). Jusqu'au 4 janvier.

BORDEAUX. Bordeaux, le rhum et les Antilles. — Musée d'Aquitaine, 20, cours d'Albret (90-91-60). Jusqu'en janvier. — Richard Long : sculptures nouvelles. Jusqu'au 3 janvier. — Jean-Claude Bohin : dessins et gouaches. Rolino Gaspari. Jusqu'au 30 décembre. Entrepôt Lainé, rue Ferrère (44-16-35).

BRIVE. E. Daurat. Peintures — L. Debordeaux. Céramiques. — Centre communal, avenue Jean-Jaurès (74-15-11). De 14 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 28 décembre.

CAEN. Hayter et l'atelier 17. — Musée des beaux-arts. Esplanade du Château (81-78-63). Jusqu'à fin décembre; L'Art public, peintures murales contemporaines, peintures populaires traditionnelles. — Chapelle St-Georges, château (86-28-81), jusqu'au 31 décembre.

CALAIS : de Picasso à Sol Lewitt, 86 dessins du musée de Grenoble. — Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (97-99-00), jusqu'au 31 janvier.

CANNES. Henry Moore. Œuvre gravé 1974-1979. Galerie Herbage, 17, quai des Etats-Unis (39-19-15). Jusqu'au 13 mars.

CHALON-SUR-SAONE. Façons de peindre ; photographies de B. et M. Becher, Ger Van Elk, A. Messager, etc.; Albert Ranger Patzsch et André Kertesz, photographies. — Maison de la culture, 5, avenue Nicéphore-Niepce (48-48-92). Jusqu'au 10 janvier.

CHAMBERY. Samivel. Cinquante ans de création littéraire et artistique. Musée Savoisien (33-44-48). Jusqu'au 31 janvier.

DUNKERQUE. Dunkerque et Louis XIV (1662-1715) — Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 14 février.

GRENOBLE. Joël Negri. — Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 25 janvier.

JOUY-SUR-EURE. Salon d'hiver. Peinture et sculpture. — Centre d'art contemporain, 2, rue de Beauregard (36-61-55). Jusqu'au 17 janvier.

LE HAVRE. L'éveil des nations au dix-neuvième siècle (collections des musées du Havre). Musée des beaux-arts André Malraux, boulevard J.-F. Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 17 janvier.

LE TOUQUET. Ferdinand Kulmer, peintures. L'art en fête (Alechinsky, Dorazio, Messager, etc.). Palais de l'Europe, place de l'Ermitage (05-21-65). Jusqu'au 3 janvier.

LES SABLES-D'OLONNE. Donation Launois. Donation Chaissac. Philippe Boutibonnes. Œuvres récentes. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (32-01-16). Jusqu'au 28 février.

LILLE. Pompéi. Travaux et envois des architectes français au dix-neuvième siècle. — Musée des beaux-arts (54-17-64). Jusqu'au 4 janvier.

LOUVIERS. Les saints patrons des métiers en Normandie. — Musée (40-22-80). Jusqu'au 13 janvier.

LYON. Gens d'image. Aspects de l'illustration actuelle. — ELAC, centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (842-27-39). Jusqu'au 31 décembre.

MARSEILLE. Aujourd'hui le Moyen Age : « Archéologie et vie quotidienne en France méridionale ». — Galerie de la Vieille-Charité, 2, rue de l'Observance (73-21-60). Jusqu'au 21 janvier. — Chacallis, Charvolen, Grand, Jaccard, Viallat. — Galerie Athanor, 11, bd Onfroy (79-26-21). Jusqu'au 24 janvier.

MONTAUBAN. Dessins des dix-huitième et dix-neuvième siècles du musée des Beaux-Arts de Dijon. — Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 28 février.

MONTBRISON. Marionnettes d'Asie (Collection Faber). — Musée d'Allard, boulevard de la Préfecture (58-33-07). Jusqu'au 31 janvier.

NICE. Septième Biennale de la jeune peinture méditerranéenne (prix Henri-Matisse). — Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (85-65-33). Jusqu'au 10 janvier. GILLI, peintures. — Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). Jusqu'au 24 janvier.

RENNES. « Arts + Machina I » : création artistique et nouvelles techniques. — Maison de la culture de Rennes, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 31 décembre. Cent dessins du musée d'Angers. — Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87).

ROUEN. Tout l'œuvre gravé de Théodore Géricault. — Musée des beaux-arts (71-28-40). Jusqu'au 1er mars.

SAINT-QUENTIN. André Monsigny, sculptures. — Musée Antoine-Lécuyer, 28, rue Antoine-Lécuyer (62-39-71). Jusqu'au 31 décembre.

SAINT-REMY-DE-PROVENCE. F. Braun, A.-M. Millot, A. Bresson, M. Gardelle. — Galerie Noella Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 20 janvier.

STRASBOURG. Images votives de pèlerinage Thierenbach-Oberhaslach. — Musée alsacien, 23, quai Saint-Nicolas. Jusqu'au 3 janvier ; Osvaldo Romberg. Musée d'art moderne (35-29-06). Jusqu'au 4 janvier.

TOURCOING. Alexandre Bonnier. Aquarelles et dessins 1978-1981. Musée principal des beaux-arts (01-36-92). Jusqu'au 14 janvier.

TOURS. Modes à l'antique et modes romantiques. — Musée des beaux-arts, rue Jules-Simon (05-68-73). Jusqu'au 15 janvier.

TROYES. La Russie des tzars, à travers la gravure. — Centre culturel Thibaud-de-Champagne. Maison du boulanger, 16, rue Champeaux. De 15 h. à 19 h. Jusqu'au 18 janvier.

VENCE. Emilson. Sculptures prémonitoires. — Galerie A. Chave, 13, rue Isnard (58-03-45). Jusqu'au 6 février.

VILLENEUVE - LES - AVIGNON. Déserts mystiques. — CIRCA, Chartreuse (25-05-46). Jusqu'au 31 décembre.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 25 au 31 décembre

Les programmes du mercredi 23 et du jeudi 24 décembre sont en page 18.

« La nuit n'est jamais complète » de Robert Bober

Un homme simple, un curé...

LA table de la salle à manger, carrée, froide, immense. La toile cirée écossaise. Le papier peint à fleurs. Le buffet en bois sombre. Deux hommes autour de la table. L'un bien en face de nous, celui qui parle — Jean. L'autre comme en retrait, de profil, celui qui interroge, le journaliste — Philippe Alfonsi.

Cette table, Robert Bober ne la quittera pas des yeux, il ne la contournera pas pendant toute la durée de ce long entretien, elle est le « cadre » obligé dans lequel s'inscrit l'émission, elle lui donne son ton — de nudité simple, elle est le trait de génie du réalisateur.

Avec sa toile cirée dont les carreaux croisés mènent directement sur l'homme qui parle, elle est l'espace lisse sur lequel la caméra glisse sans se fixer pour aller vers ses mains, son visage, son regard. Elle est à la fois le pont établi entre lui et nous, et aussi une distance qui empêche que la confidence ne sombre dans l'impudeur (quand les questions deviennent trop précises ou trop insistantes, comme cela arrive une ou deux fois, ou quand l'émotion bouleverse). Elle est, cette table avec sa toile cirée austère, le tout et le rien de cette émission qui ne devait durer au départ que quelques minutes — elle était prévue pour « Les gens d'ici », série qui passe tous les jours sur Antenne 2 avant le journal de 20 heures — mais Philippe Alfonsi et Robert Bober n'ont pas voulu la réduire. *« C'est la troisième fois en vingt ans qu'on rencontre quelqu'un comme cela. »* Ils ont pris le risque de ne pas la passer du tout plutôt que de couper une phrase de ce témoignage, ils l'ont montré tel quel à Pierre Desgraupes qui l'a programmé... le jour même de Noël. Il a eu raison.

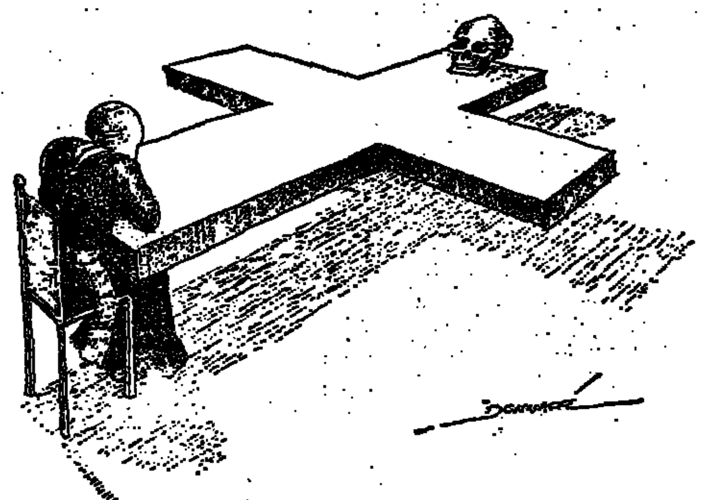
... Jean

Un homme parle une heure durant de sa vie, et l'on est remué. La vie d'un homme simple, un curé (le curé de Vialas, mais il préfère qu'on l'appelle Jean), un curé catholique dans un village à 90 % protestant. Vialas, quatre cent cinquante personnes, c'est un petit village des Cévennes, aux confins de la Lozère et du Gard, un paysage rude, une histoire, celle des camisards, qui ont formé des hommes, les Cévenols, presque une race.

Le pays, la neige, les habitants, les morts, la nuit, l'espoir, le tiers-monde, la gauche, Pliouchtch (qu'il connaît), une émission toute droite, sereine, sans fioritures, animée par la seule passion de son regard, ponctuée par ces questions : *« Vous n'avez pas remarqué ? »*, *« Vous ne croyez pas ? »* Un homme se livre, qui ne triche pas, qui ne se cache pas, nu, *« un drôle de petit curé »* qu'on écoute avec attention puis le souffle coupé, effrayé presque de tant d'amour, bouleversé de le voir soudain se briser sur une question. Philippe Alfonsi est-il allé trop loin ? En avait-il le droit ? Seul le curé de Vialas pourrait répondre. Un homme s'est confié un moment dans toute sa vérité. Un cadeau pour tout le monde.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Vendredi 25 décembre, A 2, 14 h. 45.



(Dessin de Bonaffé.)

« Vendredi ou la Vie sauvage »

La vie sexuelle du naufragé

POUVEZ-VOUS m'expliquer pourquoi, s'avisant de présenter, pour la première fois à la télé, *Robinson Crusoé*, à l'occasion des fêtes de Noël, A 2 a préféré au roman de Defoe — l'un des deux ou trois livres les plus célèbres de la littérature mondiale, une merveille, un chef-d'œuvre absolu — chat ? Eh bien ! parce que Tournier, auteur d'un remake intitulé *Vendredi ou la Vie sauvage ?* Vous donnez votre langue au chat ? Et bien ! parce que Tournier a recoloré le récit de cette aventure légendaire, je cite, le Defoe avait, apparemment, besoin, aux yeux des responsables des programmes, d'un petit coup de maquillage - fraîcheur avant d'être offert aux téléspectateurs. C'est fabuleux, non ?

On l'a donc arrangé au goût du jour en mettant l'accent — Bunuel a frayé cette voie aujourd'hui très fréquentée — sur la vie sexuelle du naufragé. Le sexe, il ne pense qu'à ça. Il se plonge avec délice dans les eaux sulfureuses d'une grotte, et ça fait lever sous ses yeux — et les nôtres — l'image, toujours la même, d'une femme nue avec de gros seins étalés sur toutes les plages de l'île. Si encore ses fantasmes avaient de quoi titiller notre imagination, passe. Hélas ! il n'en a qu'un, et il est plat comme un encéphalogramme peut l'être.

Quand Robinson a ainsi sacrifié à un plaisir forcément solitaire, il a des remords qui se traduisent par une activité trépidante, ahanante et survoltée. Il construit au pas de course une ville, élève, en moins de temps qu'il n'en faut pour recharger une bobine, un rempart, entasse des provisions inutiles en capitaliste bon teint et impose au brave Vendredi des tâches absurdes et sans cesse recommencées pour assurer sa domination sur cette pauvre victime du colonialisme. Avare, un peu hystérique sur les bords, et nettement mégalo, il entretient avec le Très-Haut des rapports dominicaux totalement absurdes mais rigolos. Si vous ajoutez à cela, dans le rôle du héros, un Michael York superbe, toujours rasé de près — il ne porte la barbe que pendant la première heure de projection, — qui ne prend pas une ride en vingt ans et qui change de pantalon tous les sept ou huit plans, vous aurez une idée approximative de ce Robinson aussi éloigné de l'original que le cacatoès du roseau pensant. Car c'est bien de ça qu'il s'agit dans l'idée de Defoe — Rousseau a vu juste, — il s'agit de la lutte d'un homme seul contre la nature, de la reconstitution des rudiments de la civilisation *« sans autre témoin que sa conscience, sans autre moyen que son invention, son énergie, son adresse et son ingéniosité »*. C'est pour ça qu'à la lecture sa démarche a quelque chose d'exaltant. Elle vous soulève et vous enchante comme elle a enchanté — son livre s'en ressent — Defoe lui-même quand, en se mettant dans la peau de son personnage, il trouvait une solution élégante et habile aux innombrables problèmes qui se posent à chaque page de ce roman réaliste et populaire.

CLAUDE SARRAUTE.

★ Les 25, 26 et 27 décembre, A 2, 20 h. 35.

ENTRE NOËL ET LE JOUR DE L'AN

Quarante clefs pour ouvrir l'écran

messes

- MESSE DE MINUIT
  Basilique Saint-Pierre de Rome
  Jeudi 24 décembre
  TF 1, 23 h. 55.
- MESSE DE NOËL
  célébrée en l'abbaye de Sylvanès et bénédiction du pape à Rome
  Vendredi 25 décembre
  TF 1, 11 heures et 12 heures.

musique

- LA JOIE DE NOËL A L'OPERA DE PARIS
  Jeudi 24 décembre
  A 2, 20 h. 35.
- ANGELO BRANDUARDI
  Jeudi 24 décembre
  A 2, 23 heures.
- GEORGES BRASSENS
  Jeudi 24 décembre
  A 2, 23 h. 40.
- HERBERT VON KARAJAN
  Jeudi 24 décembre
  A 2, 0 h. 40.
- LE PETIT MITCHELL ILLUSTRE
  Jeudi 24 décembre
  FR 3, 20 h 35.
- LE GRAND ANNIVERSAIRE : GUY BEART
  Jeudi 24 décembre
  FR 3, 22 h. 40.
- BARBARA HENDRICKS
  Vendredi 25 décembre
  A 2, 19 h. 10.
- LE CŒUR MUSICIEN
  Samedi 26 décembre
  A 2, 17 h. 55.
- RIEN QUE DE SOURCE PURE, BELA BARTOK
  Samedi 26 décembre
  TF 1, 22 h. 15.
- SOUVENIRS DE L'OPÉRETTE VIENNOISE
  Dimanche 27 décembre
  FR 3, 2? h. 35.
- FILLE D'AMOUR : JEANNE MOREAU
  Mercredi 30 décembre
  FR 3, 20 h. 35.
- SALVADOR EN CHANSONS
  Jeudi 31 décembre
  A 2, 21 h. 50.
- SYLVESTRE, OU LE LURON DU RÉVEILLON
  Jeudi 31 décembre
  A 2, 22 h. 40.
- LES PAYS D'AMONT
  Jeudi 31 décembre
  FR 3, 2? h. 45.
- NUMERO UN : DALIDA
  Vendredi 1er janvier
  TF 1, 20 heures.
- OPERETTE : IGNACE
  Vendredi 1er janvier.
  TF 1, 15 heures.
- OPERA : LE BARBIER DE SEVILLE
  Vendredi 1er janvier
  FR 3, 21 h. 5.

théâtre

- PEER GYNT
  d'Ibsen,
  mise en scène P. Chereau
  Lundi 28 décembre
  A 2, 17 heures et 22 h. 5.

feuilleton

- UN NOËL, UNE VIE
  Mgr Marty (le 24, à 23 h. 35), Gilbert Bécaud (le 25, à 23 heures), Jacques Anquetil (le 26, à 23 h. 50), W. Jankelevitch (le 27 à 23 h. 15), Hervé Bazin (le 28, à 23 h. 35), Monica Vitti (le 29, à 23 h. 35), le professeur Minkovski (le 30, à 23 h. 35).
- MON MEILLEUR NOËL
  Les 25 (20 h. 45), 26 (21 h. 30), 27 (21 h. 40), 28 (20 h. 30), 29 (22 h. 30) et 30 décembre (21 h. 30) sur FR 3.
- VENDREDI OU LA VIE SAUVAGE
  Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 décembre
  A 2, 20 h. 35.
- SANS FAMILLE
  Lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 décembre
  TF 1, 20 h. 35.
- LA CHARTREUSE DE PARME
  Samedi 26 décembre
  FR 3, 20 h. 35.

téléfilms documentaires

- L'OISEAU BLEU
  Vendredi 25 décembre
  TF 1, 20 heures.
- LES GENS D'ICI : LA NUIT N'EST JAMAIS COMPLETE
  Vendredi 25 décembre
  A 2, 14 h. 45.
- LE BONHEUR DES TRISTES
  Vendredi 30 décembre
  A 2, 20 h. 35.

cinéma

- CYCLE LOUIS JOUVET.
  Hôtel du Nord, de M. Carné (le 28, 22 h. 10) ; Education de prince, d'A. Esway (le 29, 22 heures) ; Entre onze heures et minuit, d'H. Decoin (le 30, 22 heures).
- LE CIRQUE
  de C. Chaplin
  Jeudi 24 décembre
  FR 3, 21 h. 30.
- CYCLE ALFRED HITCHCOCK
  Les trente-neuf marches (le 25 décembre, 23 h. 35), Une femme disparaît (1er janvier, 23 h. 5).
- PARADE,
  de J. Tati
  Vendredi 25 décembre
  TF 1, 16 h. 40.
- BEAU FIXE SUR NEW-YORK
  de G. Kelly et S. Donen
  Dimanche 27 décembre
  FR 3, 22 h. 35.
- LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARCH,
  de M. Leroy
  Lundi 28 décembre.
  FR 3, 21 heures.
- L'AMI AMERICAIN
  de W. Wenders
  Mardi 29 décembre
  A 2, 21 h. 40
- LE DEJEUNER SUR L'HERBE
  de J. Renoir
  Mercredi 30 décembre
  FR 3, 22 h. 10.
- LES AVENTURES DE RABBI JACOB.
  Jeudi 31 décembre
  TF 1, 21 h. 45.
- HOLLYWOOD, HOLLYWOOD
  Jeudi 31 décembre
  FR 3, 21 h. 5.
- NUIT ENTIERE DE CINEMA
  dans la nuit du jeudi 31 décembre au vendredi 1er janvier
  TF 1, de 1 h. 10 à 12 heures.

Vendredi 25 décembre

Trois films

LES FABULEUSES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN
Film français de Jean image (1977-1978).
TF 1, 13 h 15.

★ *Long métrage en dessins animés sur un personnage historique du dix-huitième siècle (on l'appelle aussi baron de Crac) passablement hâbleur. Le graphisme de Jean Image et de son équipe s'inspire plus ou moins du Walt Disney d'antan. Les Les aventures du baron mythomane sont destinées aux enfants.*

PARADE
Film franco-suédois de Jacques Tati (1974), avec J. Tati, K. Kossmayer, les Vétérans, les Sipolo.
A 2, 16 h 40.

★ *Un spectacle de cirque pas comme les autres : Tati, tenant le rôle de M. Loyal et interprétant aussi les sketches qui le firent remarquer à ses débuts, n'a pas choisi des numéros traditionnels. Et les spectateurs de son chapiteau participent à la fête. Ce film a été tourné à Stockholm, en vidéo mobile, pour le cinéma.*

LES TRENTE-NEUF MARCHES
Film anglais d'Alfred Hitchcock (1935), avec R. Donat, M. Carroll, L. Mannheim, G. Tearle.
A 2, 23 h 5

★ *Film d'espionnage qui révéla Hitchcock hors d'Angleterre, dans les années 30. Brillante ébauche des grands suspenses américains. Un homme traqué, plongé, avec une compagne d'occasion dans des aventures dramatiques ou extravagantes. Des transitions soudaines, un rythme qui ne se relâche jamais.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Orthodoxie.
9 h 30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
11 h Messe de Noël.
Célébrée en l'abbaye de Sylvanes (Aveyron), avec le concours du chœur of New College Oxford, prédicateur : Père Pierre Abeberry.
12 h Bénédiction.
Urbi et orbi de sa Sainteté le pape Jean-Paul II de la place Saint-Pierre de Rome.
12 h 30 Court métrage.
13 h Journal.
13 h 15 Les fabuleuses aventures du baron de Münchausen.
Dessin animé de J. Image.
14 h 30 L'île de Paul-Emile Victor.
Reportage sur la vie quotidienne, la musique à Tahiti.
15 h 25 Quand douze cents enfants s'accordent
L'expérience filmée de ces jeunes musiciens réunis par la musique sur la base du mouvement Vivaldi.
16 h 20 Etoile sur Bethléem.
17 h 20 Une aurore boréale.
Réalisation R. Lucot
(Lire notre sélection.)
18 h 40 Avis de recherche.
19 h 10 Bonsoir, Fernand.
Fernand Raynaud dans les sketches « Y'a pas de justice » et « Les croissants ».
19 h 30 Journal.
20 h Téléfilm : l'Oiseau bleu.
De M. Maeterlinck, réalisation G. Axel. Avec B. Andersson, L. Caron, S. Flon, C. Piepiu...
Le rêve féerique de deux enfants une belle nuit de Noël : du beau intimiste, c'est une promesse de bonheur.
21 h 40 Centenaire du Cirque de Moscou.
Réalisation B. Deflandre.
Ses clowns, ses trapézistes, ses cavaliers, ses ours
22 h 30 Chorale du collège d'Oxford.
Yves-André Hubert a filmé les chœurs du New College of Oxford chantant les « Christmas carols » et les « Motets ».
23 h Un Noël, une vie : Gilbert Bécaud.
23 h 15 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Danse : Alexandre Godounov.
Par Roland Petit.
13 h 55 Arthur Rubinstein à Jérusalem.
De F. Reichenbach et J Lefèvre.
14 h 45 Les gens d'ici : La nuit n'est jamais complète.
De Robert Bober et Philippe Alfonsi.
(Lire notre article ci-dessus.)
15 h 45 La caméra invisible.
Une sélection des séquences tournées pour « Jeudi Cinéma », par J. Rouland.
16 h 30 Jacques Tati présente « Parade ».
16 h 40 Cinéma : Parade.
De Jacques Tati.
18 h 5 S.V.P. Disney.
Des extraits des meilleurs films de Walt Disney.
19 h 10 Par elles-mêmes : Barbara Hendricks.
D'A. Sabouret, réal. P. Bureau.
(Lire notre sélection.)
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Vendredi ou la vie sauvage.
D'après M. Tournier, réalisation G. Vergez. Avec M. York, G.-A. Ray, R. Blin, R. Rimbaud.
(Lire notre article ci-dessus.)
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot : Doris Lessing.
Pour parler avec Doris Lessing de son œuvre et de ses derniers livres parus en France : la Cité promise et Shikasta, B. Pivot a invité Michel Braudeau, critique littéraire, Ivan Nabokov, éditeur, et Catherine Ribott, romancière.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Hitchcock) : Les Trente-neuf Marches.

Le sauvageon et l'orpheline

TELEFILM : Une Aurore boréale

TF 1, 17 h. 20.

Ça se passe au Québec, au bord du fleuve Saint-Laurent, en été, entre une petite fille de quatorze ans, Marie, et un jeune homme solitaire. Pierre, dit « le Rouge », à cause de ses cheveux, fils de métis indien, tenu à l'écart, qui vit de pêche et de ses chasses patientes. La suite ? Construite comme un roman d'une bibliothèque rose, vierge de toute perversité. Les comédiens sont bons. Leur accent rend la langue française charmante. On ne saura pas si, plus tard, les grands amis se marieront et auront beaucoup d'enfants. Attendrissement assuré — M. L.-B.

Un vrai bonheur

PAR ELLES-MEMES : BARBARA HENDRICKS

A 2, 19 h. 10.

Elle était aux Chorégies d'Orange l'été passé, elle y retournera l'an prochain donner un récital, le 31 juillet. Qui est cette fille de pasteur méthodiste, élevée de ville en ville dans un Sud des Etats-Unis où le mot racisme veut encore dire quelque chose ?... Et comment est-elle devenue à ce point elle-même, si belle dans sa grâce véritable ? Hendricks est le chant incarné. Anne Sabouret l'écoute ici dire son enfance, son apprentissage à New-York, ses désirs de perfection, son amour pour Mozart, son goût du bonheur à Paris, le répertoire qui lui convient et celui pour lequel elle n'est pas « taillée ». Et puis, ici elle chante et rechante. C'est le bonheur. — M. L.-B.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
Dessins animés : 15 h 50, L'enfance de Dominique ; 16 h 15, Bouba ; 16 h 40, Carroyage ; 16 h 50, Le berger et le dragon ; 17 h, Un jour, nous pourrons partir aussi ; 17 h 20, « Concerto no 1 » de K. Stamitz ; 17 h 30, Vingt mille lieues sous les mers ; 17 h 50, Les aventures du capitaine Bobardov ; 18 h, Le loup.
18 h 55 Tribune libre.
Le secours catholique.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Noël au fond du puits.
Film de Christian Marc, produit par FR 3 Toulouse.
En mai 1980, les mineurs du puits Destival occupent le fond du puits pour s'opposer à sa fermeture ; ils y sont restés dix mois, ils y ont passé les fêtes de Noël, ils ont gagné, la mine est ouverte.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Le fauteuil de l'oubli.
20 h Les petits papiers de Noël (Montpellier).
20 h 35 Mon meilleur Noël : Papa, maman, Noël.
De Jacques Fansten.
Deux enfants enlevés la nuit de Noël. Tendre et dur.
21 h 5 Théâtre : Tovaritch.
Comédie de J. Deval, mise en scène J. Meyer. Avec F. Fabian, J. François, J Morel, M Daems...
Une pièce du temps où les émigrés russes étaient princes, où les princes russes étaient chauffeurs de taxi ou valets de chambre.
23 h 5 Journal.
23 h 25 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le métier, image latente d'une société (les bouleversements du monde agricole) ; à 8 h 32, Approche de la civilisation ligure : du néolithique à l'invasion romaine.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 2, Foi et tradition.
9 h 30, Protestantisme.
10 h, Messe de Noël au foyer de l'Arche, à Trosly-Breuil.
11 h 2, Musiciens français contemporains : M. Landowski.
12 h 5, Agora : Voix du livre (le libraire).
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Noëls africains.
14 h, Sons : Oiseaux...
14 h 5, Un livre, des voix : Beowulf, ou la mémoire scandinave du peuple anglais.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Alexandre Yersin.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : Bartok, le bilan d'un centenaire.
18 h 10, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'optique.
20 h, Les marchands de paix.
21 h 30, Black and blue : Noël en jazz (les Lorientais).
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.

FRANCE-MUSIQUE

NOEL EN POLOGNE

6 h 2, Œuvres de : Villa-Lobos, Stravinsky, Ohana ; 7 h 10, « Airs de ballet » de Mouret, « Quintette » de Brahms, « Scherzo à la russe » de Stravinsky.
8 h 10, « Il Tasso » de Liszt, « Concerto pour cor » de R. Strauss.
8 h 45, Music joy of youth : La radio grecque propose Kyriakos Sfetsas « The Magic World of Children ».
9 h 2, Premier contact avec la musique polonaise : Anonymes du XIIIe et du XVIIIe, Zelenski, Rozycki, Kilar ; 10 h, Magazine de J. Merlet et J.-M. Damian.
13 h 5, L'opéra en Pologne : « Halka », de Moniusko ; « Harnasie », de Szymanowski ; « Le Lendemain », de Baird ; « Trois pièces pour orchestre à cordes », de Gorecki ; 16 h, Magazine de J. Merlet et J.-M. Damian.
19 h 5, « Divertimiento », de M. Radziwill ; « Concerto à trois », de Szarzinski ; « Chants éternels », de Karlowicz ; Œuvres de Lessel, Zeidler et Moniusko.
20 h 30, Concert (donné au Grand Auditorium le 13 novembre 1979) : « Symphonie n° 47 » de Haydn ; « Concerto pour violon et orchestre de Mozart » ; « Musica Domestica » de Bujarski ; « Sérénade pour cordes » de Tchaikovski ; « Andante du divertissement K 136 » de Mozart, par l'Orchestre de chambre de Pologne, dir. J. Maksimuk, sol. K. Kulka, violon
22 h 30, Les étoiles (avec la participation de D. Proust, astronome et organiste, et des peintres et poètes qui ont été inspirés par les étoiles) : « Sirius » de Stockhausen ; « Atlas eclipticalis » de Cage ; « Lux Aeterna » de Ligeti ; « Troisième sonate pour piano » de Boulez ; « Harmonie du monde » de Hindemith ; « Al Lume dé Stelle » de Monteverdi ; « Nocturne op. 55 n° 1 » de Chopin ; Extraits des « Eléments » de Rebel ; « Chant pour une étoile » de Tamia ; « Les Planètes » de Holst ; « Deux fantaisies » de Vierne ; Extrait de « La Création » de Haydn ; « Sonate n° 14 », de Beethoven ; « Choral pour orgue » de Bach ; « La Nuit transfigurée » de Schoenberg.

Samedi 26 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Magazine de l'aventure.
12 h 30 Cuisine légère.
12 h 45 Suspens : le Fer de lance.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 45 Variétés : Fugues à Fugain.
18 h 05 Trente millions d'amis.
18 h 45 Magazine auto-moto.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir, Fernand.
20 h Journal.
20 h 30 Droit de réponse.
Le nouveau magazine de Michel Polac traitera de la gastronomie, avec Mme N. Chatelet, MM. C. Millau, Pollane, Pudlowski et P. Perret, et des livres de l'Académie française.
22 h Série : Dallas.
« Le Diagnostic », réal. I.-J. Moore.
22 h 50 Les grands moments du sport 1981.
Par exemple l'année cyclisme avec Bernard Hinault, les internationaux de tennis (Flushing-Meadow, Wimbledon et la lutte Bjorn Borg-John Mac Enroe), les records du monde d'athlétisme, les meilleurs moment de patinage à Hartford, ski, rugby, etc.
23 h 50 Un Noël, une vie : Jacques Anquetil.
0 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 40 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Des animaux et des hommes.
14 h 25 Les jeux du stade.
16 h 10 Variétés : Un vrai conte de Noël.
Une coproduction de la communauté des télévisions francophones.
17 h 25 Récré A 2.
La révolte irlandaise.
17 h 55 Série : Le cœur musicien.
La volonté créatrice, de F Rossif.
(Lire notre sélection.)
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Vendredi ou la vie sauvage.
D'après M. Tournier, réalisation G. Vergez. Avec M. York, G.-A. Ray, R. Blin, R. Rimbaud.
(Lire notre article page 15.)
22 h 20 Série documentaire : Cosmos.
Qui parle pour la terre ?, de C. Sagan.
23 h 20 Document : Amadeo Modigliani.
(Lire notre sélection.)
0 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé . Ulysse 31.
20 h Les petits papiers de Noël (Albi).
20 h 35 Cinéma : la Chartreuse de Parme.
Téléfilm de M. Bolognini, d'après Stendhal. Avec M. Keller, G.-M. Volonte.
21 h 30 Mon meilleur Noël : Rien qu'une petite fille.
Papa divorcé cherche à retrouver enfant. Par J. P. Marchand.
22 h Journal.
22 h 10 Théâtre : M. Barnett.
De J. Anouilh, mise en scène N. Anouilh. Avec A. Nitzer, P. Blacigila, Y. Petit, R. Boulanger. (Rediff.).
Dans un salon de coiffure un homme se fait soigner et masser le cuir chevelu tandis que ses mains font l'objet des soins de la manucure. Conversations dérisoires. Une satire de la servilité entraînée par les rapports de pouvoir.
23 h 10 Mes meilleurs vœux.

Cher Verdi

LE CŒUR MUSICIEN : EMILIE ROMAGNE

A 2, 17 h. 55.

« Dans l'Europe, l'Italie est la part du cœur et le cœur des Italiens est un muscle musicien », écrivait Goethe... Suivre, pour sentir cela, la deuxième ballade de Frédéric Rossif, après la fugue à travers les monuments baroques des Pouilles — le voilà au pays de Verdi, et nous aussi, bercés par les voix de Mirella Freni, Luciano Pavarotti, Ruggero Raimondi, subjugués par les chœurs et orchestre de la Scala. Le voilà, nous voilà, au dix-huitième siècle aujourd'hui, on ne sait pas, à Parme, à Ravenne, à Bologne. Et aussi dans la campagne, où rient et pleurent des accordéons vraiment inspirés. — M. L.-B.

Archives précieuses

LES HEURES CHAUDES DE MONTPARNASSE : MODIGLIANI

A 2, 23 h. 20.

Il arriva à Paris en 1906. L'année de ses vingt-deux ans, quatorze ans plus tard, il mourait. On a raconté beaucoup sa vie de bohème, cité Falguière, puis autour du Bateau-Lavoir, et, pourtant, la légende du peintre, phtisique, que l'alcool et les drogues finirent d'épuiser, semble une histoire toujours redécouverte. Ce document, Jean-Marie Drot l'a recomposé à l'occasion de l'exposition présentée, en mars dernier, au Grand Palais. Au fil de son parcours sensible à travers ces portraits ou ces nus de femmes aux yeux d'eau, il a intercalé des extraits d'une émission qu'il réalisa en 1960, où l'on voyait et où l'on entendait des gens comme Blaise Cendrars, Jean Cocteau, Zadkine, Jeanne Modigliani, la fille du peintre, dire à quoi ressemblait l'âme de cet Amedeo qui se faisait passer pour un fils de banquier. Document précieux. — M. L.-B.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : les trente-cinq heures.
9 h 7, Matinée du monde contemporain ; en direct de Delhi.
10 h 45, Démarches avec..., la peintre P Nivollet.
11 h 2, La musique prend la parole : R. Strauss et ses poèmes symphoniques (Till Eulenspiegel, par le N.B.C Symphony Orchestra. Dir : A Toscanini).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons : Ripailles.
14 h 5, Bartok : Le bilan d'un centenaire.
16 h 20, Recherches et pensées contemporaines : Désordre et ordre.
17 h 32, Musique enregistrée.
18 h 15, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio-Canada présente : IXe Biennale internationale de la langue française à Lausanne.
20 h, Cœur de chien, de M. Boulgakov. Avec : J. Guiomar, D. Paturel, J.-P. Tamaris, etc.
21 h 29, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

LA MUSIQUE AUX CENT VISAGES
6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Œuvres de Dohdsyne, Walberg et Dubois ; Parades et féeries de Noël.
7 h 2, Œuvres de Naderman, Debussy, Godard, Massenet, Messager et Pierné.
8 h 45, Music joy of youth
9 h 2, Se réveiller avec Bach : « Cantate BWV 202 », de Bach ; 9 h 30 : La musique des Celtes : folklore irlandais, traditionnel Ecosse, traditionnel îles Hébrides, traditionnel Bretagne, A. Stivell ; 10 h, Les amateurs de Radio-France ; 11 h, Une leçon de jazz.
12 h, Musique ancienne et poésie : Œuvres de Navarre, Oddax, Caccia, Ciconia, Binchois, von Bruck, Narvaes, Palestrina, Schütz.
13 h 5, Les musiciens de « Comment l'entendez-vous » : C. Helffer, N. Lee, B Ringeissen, pianistes ; J.-P. Brosse, claveciniste et organiste ; F. Lodéon, violoncelliste ; J.-L. Florentz, compositeur ; H. de Rouville, haute-contre.
14 h, Comment l'entendez-vous ? : B. Devos, « la Mélodie » : Bizet, Hahn, Liszt, Martini, Schubert, Debussy, Beethoven, Mozart, Chopin, Grieg, Bach.
16 h, Chasseurs de son stéréo : « De Noël à l'Epiphanie » : Langlais, Fourvières, Charbonnier, Jeanvoine et Darbal, Kedroff, Gevaert.
18 h 30, Les pas dans les pas de Mozart, Haydn, Beethoven...
20 h 5, Présentation des instruments du concert, par P. Badura-Skoda.
20 h 30, Concert : « Sonate en la bémol » de Haydn, « Variations en ré sur un menuet de Duport » de Mozart, « Allegretto » et « Quatre impromptus » de Schubert, « Sonate au clair de lune » de Beethoven, par P. Badura-Skoda.

Dimanche 27 décembre

Deux films

UN ELEPHANT ÇA TROMPE ENORMEMENT

Film français d'Yves Robert (1976), avec J. Rochefort, C. Brasseur, G. Bedos, V. Lanoux, D. Delorme.

TF 1, 20 h 35.

Quatre copains quadragénaires et leurs histoires de femmes. L'amitié et la complicité masculines. Dans le genre boulevardier une satire des mœurs bourgeoises qui va allègrement son chemin.

BEAU FIXE SUR NEW-YORK

Film américain de Gene Kelly et Stanley Donen (1955), avec G. Kelly, D. Gray, D. Dailey, C. Charisse, M. Kidds, D. Burns.

FR 3, 22 h 35.

★ *Cyd Charisse se fait le bon ange de Gene Kelly dans cette comédie musicale construite — c'est original pour le genre — sur une intrigue où ne règne pas toujours l'euphorie, et sur une étude de caractères. Une satire fort savoureuse de la télévision américaine.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Judaïca.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée à l'abbaye de Sylvanès (Aveyron), prédication : Père Pierre Talec.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggieri et R. Grumbach.
Aujourd'hui un « Spécial Isabelle Adjani ».
15 h 30 Tiercé
15 h 40 Série : Galactica.
16 h 35 Sports première.
18 h 20 Série : Snoopy.
18 h 50 Les animaux du monde. Objectif brousse.
19 h 45 Bonsoir Fernand.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Un éléphant ça trompe énormément.
Film d'Yves Robert
22 h 20 Rien que de source pure.
Une esquisse de B. Bartok, avec M. Garcin, R. Monod, M. Green, piano D. Merlet, A. Neuman et D. Lively, violon D. Erlih et les groupes folkloriques et le chœur de Tahtaszada Fedenes, Ismeny.
23 h 20 Un Noël, une vie : Jankélévitch.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
17 h 5 Série : Petit déjeuner compris.
Avec Marie-Christine Barrault, Pierre Mondy, Hubert Deschamps...
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Vendredi ou la vie sauvage.
D'après M. Tournier, réalisation G. Vergez. Avec M. York, G.-A. Ray, R. Blin, R. Rimbaud.
(Lire notre article page 15)
22 h Spécial carnets de l'aventure.
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Rétrospective 1981.
15 h Pour les jeunes.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Divertissement : Japonais absent.
Une émission de J.-M. Royer. Avec J.-C. Averty, J.-E. Hallier, P. Bellemare et P. Sabatier.
Comme Montesquieu s'était servi des Persans pour regarder son temps d'un œil critique, Jean-Michel Royer a demandé à des Japonais de jouer le jeu de reporters... Les victimes sont nombreuses.
20 h 35 Souvenirs de l'opérette viennoise.
De Cl Dufresne, réal. P. Carassilas, chorégraphie L. Mars.
Un notaire débordé de travail décide de s'accorder une nuit d'évasion. Il se laisse glisser à son rêve, l'opérette viennoise
21 h 40 Mon meilleur Noël : L'Enfant de cœur.
D'après C. Gaitier, réalisation J. Cornet.
Une messe de minuit de plus. Un peu fleur bleue.
22 h 5 Journal.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle Cyd Charisse) : Beau fixe sur New-York.
De G. Kelly et S. Donen.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : Le comité catholique contre la faim.
7 h 40, Chasseurs de son : De la Saint-Nicolas à la fête de Noël.
8 h, Orthodoxie : L'office de Noël.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'Union rationaliste
10 h, Messe en l'église Saint-Léonard de Fougères.
11 h, Regards sur la musique : « Magnificat », de J.-L. Florentz.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : Le Fantôme de l'Opéra
14 h, Sons : Ripailles.
14 h 5, La Comédie-Française présente : Les trois coups de minuit, d'A. Obey.
16 h 5, Bartok : Le bilan d'un centenaire.
17 h 30, Rencontre avec... A. Masson, B. de Volontat et J Aldouin.
18 h 15, L'Odyssée, d'après Homère.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Francis Glauque.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Correspondances.
23 h, Musique de chambre : Soler, Elgar, J. Charpentier, P. Hasquenoph.

FRANCE-MUSIQUE

JOURNEE « NOEL EN POLOGNE »
6 h 2, Concert-promenade : Musique viennoise et musique légère (Haydn, Scytte, Hotter, Ibanez, Ellenberg, Hagen, J. Strauss, Rossini, Tchaïkovski, Ponchielli, Lanner, Liszt, Millœcker, Gibish.
8 h 2, Lets people sing.
9 h 2, Ouverture de « Orphée et Euridice », de Holland ; « Concerto pour piano n° 2 », de Mecler ; « Scherzo tarentelle » et « Polonaise concertante », de Wieniawski.
10 h, Autour de la musique polonaise
13 h 5, Œuvres de : Zebrowski, Wieniawski, Golabek, Kamienski, Cato, Kurpinski, Szalzynski, Wanski
16 h, En direct de Bruxelles : La Cappella Concinite, par l'Orchestre du Conservatoire de Beaufortain. Avec de très jeunes pianistes.
18 h, Concert donné par des artistes polonais en direct de la Maison de Radio-France.
20 h 5, Autour de la Passion selon saint Luc, par E. Pistorio.
20 h 30, Concert (en coproduction avec le Festival d'art sacré de Paris) : « Passion selon saint Luc », de Penderecki, par les chœurs et orchestre philharmonique de Cracovie ; solistes : D. Ambroziak, A. Hiolski, E. Lubaszenko.
23 h, Les Etoiles : L'envol (œuvres de Bayle, Blomdahl, Stravinski, Monteverdi, Boulez, Debussy, Mozart, Stratos, Favre, Mumma, Ashley, Puccini, Mahler, Bach, Berio, La Barbara).

● **Le Fantôme de l'Opéra** (F.-C., 12 h 45). — France-Culture évoque, au titre des réjouissances de fin d'année, « le Fantôme de l'Opéra », de Gaston Leroux. S'agit-il simplement d'une coïncidence ou d'un embryon d'explication aux derniers événements qui ont agité le palais Garnier : ce prétendu rideau que les machinistes n'auraient pas voulu lever ? Quand on sait que le spectre — il n'est pas d'après Leroux le produit des cervelles embrumées de quelques coryphées — avait des complicités parmi le personnel, réclamait sa loge et ses ballerines, exigeait certaines œuvres et faisait « chanter » les directeurs, il est permis de s'interroger. Le fantôme a-t-il quelque chose contre Rameau ou son « Platée » ? Avant de répondre à cette énigme, Jean-Louis Cavanier creuse ici les rapports du livre de Leroux et de la musique. On entend donc Faust et les frémissements de Marguerite sur lesquels l'« esprit » de l'Opéra à l'habitude de se manifester. — T. Fr.

● **Musique de Pologne** (F.-M., de 21 h à 1 h du matin). — Initialement prévue en Pologne, la journée polonaise de Jacques Mevret devra se tenir à Paris. On rendra néanmoins hommage à cette musique en évoquant les figures du passé, Chopin, naturellement Szymanowski, mais aussi des maîtres modernes comme Lutoslawski. Penderecki est à coup sûr le musicien le plus populaire de l'avant-garde de Varsovie, à tel point qu'il semble à certains ne plus en faire partie ; sans doute les aspects violemment sacrés et dramatiques de son œuvre sont-ils pour beaucoup dans cet enthousiasme du public qu'on vérifiait encore récemment lors de l'exécution, à Paris, de sa « Passion selon saint Luc ». La retransmission de ce concert se trouve ainsi justifiée : vastes nappes de cordes chuintante, crissements de cuivres, voix suppliciées, cris de tortures, la « passion » de Penderecki grimace, se tord comme secouée par des fureurs démiurgiques.

Lundi 28 décembre

Deux films

HOTEL DU NORD

Film français de Marcel Carné (1938), avec Annabella, L. Jouvet, J.-P. Aumont, Arletty, J. Marken.

TF 1, 22 h 10.

★ *Quai de Jemmapes, au bord du canal Saint-Martin, dans un admirable décor de studio, Annabella et son charme discret, Louis Jouvet en « marlou » désabusé, Arlette et son « atmosphère », etc. Les dialogues sont d'Henri Jeanson. Marcel Carné, sans Jacques Prévert, montre à quel point le « réalisme poétique » (peinture sociale, êtres en marge, amours impossibles) dépendait de sa mise en scène, reflétait son propre univers de cinéaste.*

LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARSH

Film américain de Mervyn Le Roy (1949), avec. E. Taylor, J. Leigh, June Allyson, M. O'Brien, P. Lawford.

FR 3, 20 h 30.

★ *Fidèle au sentimentalisme du célèbre roman de Louisa May Alcott, cette version cinématographique ne vaut pas celle réalisée par George Cukor en 1933 et qui révéla Katharine Hepburn en France. Mais on peut se laisser prendre à son imagerie en Technicolor et à l'interprétation des jeunes actrices dont l'une, Elizabeth Taylor, encore adolescente, allait devenir une star. C'est June Allyson qui remplace, ici, K. Hepburn.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Etrennes ou pas étrennes ?
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Téléfilm : les Enfants de l'eau.
15 h 15 Les visiteurs de Noël.
16 h 45 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
La croisée des chansons, variétés. Et mon tout est un homme. Paroles d'hommes. Bonne année M. Doisneau.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
Jean Lefebvre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir, Fernand.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Sans famille.
D'après l'œuvre de H. Malot, réal. J. Ertaud. Avec F. Josso, J. Franval, P. Clark (première partie).
Les aventures de Rémi, enfant trouvé. Du bon feuilleton populaire.
22 h 10 Cinéma : Hôtel du Nord (cycle Jouvet).
Film de M. Carné
23 h 35 Un Noël, une vie : Hervé Bazin.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Dansons maintenant.
15 h Au plaisirs de l'œil : Vocations.
Paul Sivadon, psychiatre. (Rediff.)
15 h 45 Dessin animé : les Trois Bonzes.
16 h 5 Récré A 2.
Casper et ses amis : Boule et Bill ; Tarzan . La bande à Bédé.
17 h Retransmission théâtrale : Peer Gynt.
D'Ibsen, mise en scène P. Chéreau, réal. B Sobel.
(Lire notre sélection.)
(et à 22 h 5).
19 h 35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Paris au bout des lèvres.
Proposé par Claude-Jean Philippe.
Une rêverie nourrie par des images et des chansons : Maurice Chevalier, Charles Trénet, Mistinguett et puis Cocteau, Gabin, Piaf, Brel...
22 h 5 Théâtre : Peer Gynt (suite).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
Dessins animés . 15 h 50, L'enfance de Dominique ; 16 h 15, Bouba ; 16 h 40, Carroyage ; 16 h 50, La bourrique, la nappe et le gourdin . 17 h, Lucie la terrible ; « Concerto en sol majeur » de K. Stamitz ; Lolek et Bolek ; Les deux souris . 17 h 50, Les aventures du capitaine Bobardov ; 18 h, La mémoire des siècles : Charles d'Orléans ; 18 h 30, Lassie.
18 h 55 Tribune libre.
Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les petits papiers de Noël (Bergerac).
20 h 30 Mon meilleur Noël : Range tes ailes, mon ange.
De P Breugnot et B Gauthier.
L'amour à douze ans . mignon.
21 h Cinéma : les Quatre Filles du docteur Marsch.
De M. Leroy
22 h 30 Journal.
23 h Mes meilleurs vœux.

Chéreau plus Sobel

PEER GYNT

A 2, 17 h. et 22 h. 5.

« Peer Gynt », l'histoire de toute une vie. La vie d'un aventurier des rêves, ses rencontres, ses arrachements, sa recherche désespérée d'une connaissance... Voyage dans les mystères du théâtre et de la beauté. « Peer Gynt », le spectacle-clef de Patrice Chéreau. Dans la magie construite par Richard Peduzzi, l'épopée d'un acteur fabuleux, Gérard Desarthe, et Maria Casarès, Catherine Rétoré, Nada Strancar, Didier Sandre, Roland Bertin, Henri Virlojeux... « Peer Gynt » a triomphé pendant trois mois au Théâtre de la Ville, il fallait ruser et saisir la chance pour trouver une place, et puis l'image de Peer Gynt a reflué dans la nuit. Mais pas à jamais.

A Villeurbanne, où le spectacle a été créé (c'est une production T.N.P.). Bernard Sobel a renouvelé l'expérience de « Lulu » à l'Opéra. Il a filmé pendant les représentations avec les caméras dans la salle : une vision, une recréation, une réussite exemplaire. Bernard Sobel est homme de théâtre, connaît mieux que quiconque l'art et la manière, la sensibilité de Patrice Chéreau. « Peer Gynt » sur le petit écran en matinée et soirée, il ne faut pas manquer — C. G.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les grands navigateurs portugais de la Renaissance ; à 8 h 32, Le bestiaire de l'hiver : L'âge d'or.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : Athènes vue par elle-même.
10 h 45, Le texte et la marge : « La Comédie-Française », racontée par P Dux.
11 h 2, Evénement-musique.
12 h 5, Agora : L'Amérique centrale.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Atelier de recherches instrumentales . Brainware music, ou le Bio Feed Back.
14 h, Sons : Ripailles...
14 h 5, Un livre, des voix : « L'Ecrivain des ombres », de P. Roth.
14 h 47, Contact
14 h 50, Le monde au singulier : L'actualité selon H. Tazieff.
15 h 30, Points de repère : Paris Magnum, à l'Orangerie du Luxembourg.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30 : « Le nez du vin », avec J Renoir.
17 h, Roue libre : Sept manières de perdre son âme (la luxure et la colère).
17 h 32, Ella Fitzgerald : Les premiers enregistrements 1935-1938.
18 h 15, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Visite d'atelier chez C. Viseux.
20 h, Ne pas dépasser la dose prescrite, de P. Louki, avec : N. Barentin, J. Seller et l'auteur.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : La branche sèche, l'oiseau et le vide.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

UNE JOURNEE POUR LES UTOPIES
6 h 2, Œuvres de Roussel, Bach, Prokofiev.
7 h 2, « Les 4 Saisons », de Vivaldi ; « Dans la nature », de Dvorak.
8 h 10, Œuvres de Schubert, R. Strauss et Djabadary.
8 h 45, Music joy of youth : œuvres de Vivaldi, Hasselmans.
9 h, Ouverture : De la musique pour les anges, avec E. Ionesco et A. Almuro.
10 h, Utopies I, avec M. Bouquet, A. Vitez, Y. Navarre, M. André, A. Almuro, O. Lechmann.
12 h, ...Et à 19 h : Rupture.
13 h 5, Utopies II et III, avec L. Terzieff, C Rosset, S Semprun, O. d'Allone... (et à 23 h).
18 h 2, Concert Rupture (en direct du Ranelagh). B Sylvestre, harpe ; B Pasquier, alto ; J. Le Troquer, flûte : (Mefano, Bussotti, Berio, Debussy).
19 h, D'autres îles : La Plaisanterie musicale, de Mozart.
20 h 5, Dédicace à M. A. Estrella.
20 h 30, Récital : M. A. Estrella, piano : « Suite en sol mineur », de Haendel ; « Sonate n° 17 en ré mineur de Beethoven ; « Children's corner », de Debussy ; « Sonate en si bémol mineur », de Chopin.
0 h 5, Concert pour hier ; D. Levallet et M. Solal.

Mardi 29 décembre

Trois films

LA FOLIE DES GRANDEURS
Film français de Gérard Oury (1971), avec L. de Funès, Y. Montand, A. Mendoza, K. Schubert, G. Tinti, A. Sapritch.
FR 3, 20 h 30.
★ *Une parodie du* Ruy Blas *de Victor Hugo, où le contraste entre Louis de Funès et Yves Montand (un rôle prévu pour Bourvil et remanié) amène des effets comiques irrésistibles. Une mise en scène particulièrement soignée.*

L'AMI AMERICAIN
Film allemand de Wim Wenders (1977), avec B. Ganz, D. Hopper, L. Kreuzer, G. Blain, N. Ray.
A 2, 21 h 40.
★★ *Transposition d'un roman de Patricia Highsmith,* Ripley s'amuse. *Une troublante affaire de meurtres traitée, admirablement, en étude de comportements, pour faire apparaître la part ténébreuse des personnages. Un climat d'angoisse et de fantastique social qui est comme un hommage à Fritz Lang. Une perception aiguë des univers urbains d'aujourd'hui, où l'homme se perd, où la mort rôde sous des cieux aux couleurs d'apocalypse.*

EDUCATION DE PRINCE
Film français d'Alexandre Esway (1938), avec E. Popesco, L. Jouvet, Alerme, R. Lynen, G. Vital, J. Day.
TF 1, 22 h 5.
★ *Festival d'acteurs, Jouvet et l'exubérante Popesco, en particulier, dans une comédie satirique 1900 (de Maurice Donnay), « modernisée » par Carlo Rim et Henri-Georges Clouzot.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Votre enfant : trop petit ou trop grand, quand s'inquiéter ?
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Téléfilm : l'Homme de la montagne.
15 h 10 Les visiteurs de Noël.
16 h 40 Les après-midi de TF 1 féminin présent.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir, Fernand.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Sans famille.
D'après l'œuvre de H. Malot, réal. J. Ertaud. *Deuxième partie : Rémi, évadé et sans abri rencontre le saltimbanque Vitalis.*
22 h 5 Cinéma : Education de prince (cycle Jouvet).
Film d'A. Esway.
23 h 35 Un Noël, une vie : Monica Vitti.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h Aux plaisirs de l'œil : La caméra invisible.
16 h 20 Dessin animé : Mathieu l'astucieux.
17 h 40 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord
20 h 40 Variétés : Six personnages en quête de chanteur.
Maurice Béjart et Ruggero Raimondi.
21 h 40 Cinéma : L'ami américain.
De Wim Wenders.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
Voir lundi.
18 h 55 Tribune libre.
Association nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI).
19 h 10 Journal
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 30 Cinéma : La folie des grandeurs.
De G. Oury.
22 h 20 Journal.
22 h 30 Mon meilleur Noël : Un contre-temps inoubliable.
Des intellectuels riches s'apprêtent à réveillonner quand leurs enfants ramènent deux Maghrébins blessés. P. P. Jalaud.
22 h 55 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les grands navigateurs portugais de la Renaissance (rencontre et découverte de civilisations inconnues) : à 8 h 32, Le bestiaire de l'hiver : Le bœuf ; à 8 h 50, Pages obliques.
9 h 7, La matinée des autres : Loin d'Istanbul, communautés d'Anatolie.
10 h 45, Etranger mon ami.
11 h 2, Ella Fitzgerald (et à 17 h 32).
12 h 5, Agora : L'Europe centrale.
12 h 45, Panorama : L'Italie ; Actualité de la province.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons : Ripailles.
14 h 5, Un livre, des voix : « Œuvres » de Barbey d'Aurevilly.
14 h 47, *Le monde au singulier* : L'actualité selon M. Soutter.
15 h 50, Les points cardinaux : Au Liban, les communautés confessionnelles dans la crise.
16 h 30, Micromag : Tour du monde en 30 minutes.
17 h, Roue libre : Sept manières de perdre son âme (la gourmandise et la paresse).
18 h 10, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La grande aventure de l'uranium.
20 h, Dialogues : le poète et la ville, avec D. Gascoyne et E. Guillevic.
21 h 15, Musiques de notre temps : P. Jubard.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

PLAISIR DU REPERTOIRE
6 h 2, Œuvres, de Hoffmeister, Schubert et Mendelssohn ; 7 h 2, Œuvres de Scarlatti, Mozart, Bach et Foss.
8 h 10, « Concerto pour flûte et orchestre », de Khatchatourian, J.-P. Rampal, flûte.
8 h 45, Music joy of youth : œuvres de Bartok, Chopin, Tartini, Novacek.
9 h 2, Ouverture : « Première Symphonie » de Beethoven.
9 h 30, L'orgue de Noël, avant Bach : Œuvres de Dandrieu, Buxtehude, Bach.
10 h 30, Technologie et invention : P. Boulez.
11 h 30, La fin du lied ? (et à 0 h 5).
12 h 5, L'orgue dans l'histoire : œuvres de Buxtehude, Bach, Liszt, Reger, Messiaen, Beethoven.
14 h, La tradition du quatuor : « Quatuor en fa majeur », de Beethoven.
15 h 30, Le musée d'un compositeur contemporain : H. Dufourt.
18 h 30, L'écoute d'ailleurs : Davis, Bach.
20 h 5, Mini-récital : « Utopia giessa Prima », de Lenot ; « Pièces pour piano », de Schoenberg ; « Intermezzi », de Brahms.
20 h 30, Concert (en direct du Ranelagh) : Fantaisie pour clavecin solo, Cinq psaumes, Suite de variations pour clavecin solo, de J.-P. Sweelinck, Cinq concerts spirituels, de H. Schütz, Deux préludes et fugues du clavier bien tempéré, Suite pour violoncelle seul, de J.-S. Bach ; Concerto choral, de D. Buxtehude, par le collegium de Versailles, dir. P. Langlois, N. Spieth, clavecin, D. Simpson, violoncelle.
22 h 30, La tradition du quatuor : Haydn et Mozart (Quatuor Kölisch, Quatuor de Budapest, Wiener Konzerthaus).
0 h 30, Envol : Bach.

Mercredi 30 décembre

Trois films

MONSIEUR JOE
Film américain d'Ernest B. Schoedsack (1949), avec T. Moore, B. Johnson, R. Armstrong, F. McHugh, P. Carnera.
TF 1, 16 h 55.
★ *Un gorille descendant du fameux King Kong mais tout de même beaucoup moins gigantesque. La naïveté du scénario fait sourire, et ce film n'a d'intérêt que pour les effets spéciaux de O'Brien.*

ENTRE ONZE HEURES ET MINUIT
Film français de Henri Decoin (1948), avec L. Jouvet, M. Robinson, J. Meyer, M. Mélinand, G. Casadesus.
TF 1, 22 h.
★ *Jouvet, inspecteur de police, sosie d'un trafiquant abattu à coups de revolver, endosse la peau du mort. On pense, évidemment, à* Copie conforme *(diffusé le 23 décembre), mais l'intrigue est plus étoffée et l'étude psychologique des personnages réserve quelques surprises.*

LE DEJEUNER SUR L'HERBE
Film français de Jean Renoir (1959), avec P. Meurisse, C. Rouvel, J. Morane, F. Sardou, J.-P. Granval.
FR 3, 22 h. 10.
★ *Quand Renoir tournait, en pleine nature, selon la technique de la télévision, c'était une expérience, une innovation. Reste, aujourd'hui, un film dont le scénario à thèse n'a guère d'intérêt, mais où passent, dans des images en couleurs frémissantes de sensualité, la joie de vivre (incarnée par Catherine Rouvel), l'esprit panthéiste et la spontanéité du style du cinéaste.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Répondeurs automatiques et autres gadgets téléphoniques ?
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Téléfilm : Quand souffle le vent du Nord.
15 h 30 Les visiteurs de Noël.
16 h 55 Cinéma : Monsieur Joe.
Film d'E. B. Schoedsack.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir Fernand.
19 h 53 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Sans famille.
D'après l'œuvre de H. Malot, réal. J. Ertaud. *Troisième partie : Rémi retrouve la trace de Lise et devient mineur de fond.*
22 h Cinéma : Entre onze heures et minuit.
Film d'H. Decoin.
23 h 35 Un Noël, une vie : Le professeur Minkovski.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'aujourd'hui madame.
15 h Aux plaisirs de l'œil : Les 60 000 fusils.
16 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Le bonheur des tristes.
De C. Huppert, d'après L. Dietrich.
Les chagrins et la solitude d'un petit enfant séparé de sa mère malade.
22 h 10 Document : Charles Vanel. Les sillons de la vie.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Vivre debout.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les petits papiers de Noël (Angers.)
20 h 35 Divertissement : Fille d'amour.
Jeanne Moreau change Norge. Une émission de P. Gérard et J.-C. Averty.
21 h 30 Mon meilleur Noël : La gloire de Samba.
Un Africain homme à tout faire dans une brasserie à Paris rêve d'être boxeur. Par D. Karlin.
22 h Journal.
22 h 10 Cinéma : Le déjeuner sur l'herbe.
De J. Renoir.
23 h 40 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Le secteur privé dans les hôpitaux ; Miracle et misère : Le cirque.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les grands navigateurs portugais de la Renaissance (que nous ont apporté leurs grandes expéditions ?) ; à 8 h 32, Le bestiaire de l'hiver : L'âne.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : Le tyran boiteux, d'Œdipe à Périandre ; Reconnaissance des formes et intelligence artificielle.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : La Belle Lisse Poire du Prince de Motordu, avec Pef.
11 h 2, Ella Fitzgerald (et à 17 h 32).
12 h 5, Agora : L'Extrême-Orient.
12 h 45, Panorama : Livres et expositions de photographie.
13 h 30, Magazine des Jeunesses musicales de France.
14 h, Sons : Ripailles.
14 h 5, Un livre, des voix : « Les Sept Fous », de R. Arlt.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : L'enfant et le droit au mensonge.
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon un grand chef cuisinier.
15 h 45, Archimedia : La télévision.
15 h 45, Contact.
17 h, Roue libre : Sept manières de perdre son âme (l'orgueil et l'avarice).
18 h 15, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.
20 h, La musique et les hommes : « Instantanés », à la Péniche-Théâtre.
22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

MUSIQUE ET POESIE
6 h 2, Œuvres de Gervaise, Beethoven, Soler et Fauré ; 7 h 2, Œuvres de Corrette, Beethoven et Stravinski.
8 h 10, Œuvres de Haendel, Mozart et Kreisler.
8 h 45, Music joy of youth : Œuvres de Haydn, Michaelides, Marcou.
9 h 2, Quand musique et douce poésie s'accordent : « Shakespeare parolier » : Morley, Jones, Anonymes, Dowland.
10 h 15, Goethe : Haendel, Mozart, Reichardt, Zelter, Beethoven, Schubert, Schumann, Berlioz, Malher et Bach.
12 h 5, Concert : Verlaine (en direct du Studio 119) ; Œuvres de Debussy, Fauré, Hahn, Chausson et Trenet ; 13 h 5, Ezra Pound (le jazz des Beatnicks) ; 14 h, Musique et poésie galante anciennes.
15 h, De la poésie précieuse à la tragédie grecque, œuvres de Malleville, Voiture, Godeau, Lambert, Moulinié, Molière - Lully, Quinault - Lully.
16 h, Expressionnisme allemand : Deux poètes « expressionnistes » : Malher et Berg.
17 h, Mallarmé et la musique : Œuvres de Debussy, Ravel, Hindemith, Boulez.
18 h 5, Franz Liszt : Dante-Symphonie.
19 h, Conteurs africains ; 19 h 30, Lavelle (en direct du Studio 113).
20 h 5, Paroles sans paroles du jazz.
20 h 30, Concert (en direct du Ranelagh) Hommage à Henry Purcell : Œuvres de Purcell, Williams et Blow, par M. Deller, countertenor ; J. Bowman, counter-tenor ; J. Turner, recorder ; D. Pugsley, recorder ; P Vel, viole de gambe ; H. Lester, harpsichord.
22 h 15, Les songs américains : « Autour de Billie Holiday ».
23 h 35, Une journée particulière : « Le 16 juin 1904 à Dublin », extraits de Mozart, Flotow et Rossini.
0 h 30, Boby Lapointe, par J. Diéval.

Jeudi 31 décembre

Trois films

LES COULISSES DE BROADWAY
Film américain de James V. Kern (1951), avec T. Martin, J. Leigh, E. Bracen, A. Miller, G. de Haven.
TF 1, 16 h 20.
Une comédie musicale mièvre et conventionnelle, à l'exception des numéros réglés par Busby Berkeley, qu'il faudrait pouvoir détacher du reste.

LES AVENTURES DE RABBI JACOB
Film français de Gérard Oury (1973), avec L. de Funès, S. Delair, M. Dallo, C. Giraud, M. Montagnani.
TF 1, 21 h 45.
★ *Louis de Funès, industriel despotique et quelque peu raciste, est pris pour un rabbin et entre, malgré lui, dans une famille juive. Le meilleur film de Gérard Oury, avec une fantaisie débridée, des gags en rafales, et un ton satirique remettant en question bien des préjugés de la société française.*

HOLLYWOOD, HOLLYWOOD
Film américain de Gene Kelly (1976), avec G. Kelly, F. Astaire, G. Rogers, J. Garland, F. Sinatra, etc.
FR 3, 21 h. 5.
★ *Film-anthologie conçu sur le même principe que* Il était une fois Hollywood. *Extraits des plus célèbres comédies musicales produites par la M.G.M. en son « âge d'or ». Les deux rois de la fête sont Gene Kelly et Fred Astaire, dans toute leur gloire.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Ah ! les résidences secondaires ? Quel rêve ! Mais à quel prix ?
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Téléfilm : Krabat.
Film d'animation tchèque.
14 h 50 Les visiteurs de Noël.
16 h 20 Cinéma : Les coulisses de Broadway.
Film de J. V. Kern.
18 h 5 Yves Mourousi en direct du Palace.
(et à 20 h 27, 21 h 40).
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir Fernand.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Le grand studio.
Autour de Michel Legrand, Jerry Lewis, Claude Nougaro, Nana Mouskouri et d'autres.
21 h 45 Cinéma : Les aventures de Rabbi Jacob.
Film de Gérard Oury.
23 h 15 Soirée de réveillon : Yves Mourousi en direct du Palace.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h Variétés : Elle court, elle court, l'opérette.
16 h 45 Arthur Rubinstein en Pologne.
Avec les ballets folkloriques de Mazowsze.
17 h 45 Récré A 2.
Boule et Bill ; Les trois inventeurs.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Danse : Les ballets Moïsseiev.
21 h 50 Variétés : Salvador en chansons.
22 h 40 Divertissement : Sylvestre ou le Luron du réveillon.
0 h 15 Variétés : Le Moulin Rouge.
1 h 10 Cinéma : Un Condé.
De Yves Boisset.
2 h. 45 Cinéma : le Maître nageur, de J.-L. Trintignant.
4 h. 15 Cinéma : la Carrière d'une femme de chambre.
De Dino Risi.
6 h 5 Cinéma : Une Anglaise romantique.
De Joseph Losey.
8 h Journal.
8 h 15 Cinéma : Roméo et Juliette.
De Franco Zeffirelli.
10 h 30 Cinéma : le Dollar troué.
De Kelvin Jackson Paget.

Kaléidoscope sentimental

L'AIR DU TEMPS ET LA COULEUR DES JOURS
FR 3, 1 h.
Après les embrassades sous le gui, coupez court aux serpentins, et dites à vos amis de vous laisser tout seul devant la télévision, à 1 heure du matin. Conseil idiot. Rentrez plutôt chez vous à temps pour écouter, regarder Duke Ellington et Ella Fitzgerald entonner cette heure d'invitation au voyage concoctée, encore, par Frédéric Rossif. Parfait. Même si le commentaire de Françoise Xenakis n'était pas indispensable, on ne peut qu'aimer ce montage souvenirs de musiques, d'images de terres ou de peuples mystiques : Jérusalem, l'abbaye du Thoronet, le Tibet des lamas en 1910..., la Russie. Autant de documents rares, rythmés comme autant de visions. Entre Fréhel et Count Basie, le chant grégorien, les psaumes et les chœurs d'une synagogue strasbourgeoise. Tout se tient. — M. L.-B.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
Voir lundi.
18 h 55 Tribune libre.
Association des paralysés de France.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Variétés : Les pays d'Amont (et à 23 h 5).
Proposé et présenté par Marcel Amont, un voyage dans les régions qui permettra d'écouter outre Charles Trénet, Francis Cabrel ou Catherine Sauvage, et des danseurs, des musiciens bretons, basques, lyonnais, corses, alsaciens, etc.
21 h 5 Cinéma : Hollywood Hollywood.
De G. Kelly.
0 h 45 Journal.
1 h L'air du temps et la couleur des jours.
Une émission de F. Rossif.
(Lire notre sélection.)

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Livres d'étrennes ; Bonne année le cirque.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les grands navigateurs portugais de la Renaissance (les techniques du temps) ; à 8 h. 32, le bestiaire de l'hiver : l'huître ; à 8 h 50, Pages obliques.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : « Comme un soleil ardent », avec Y. Leduré.
11 h 2, Ella Fitzgerald (et à 17 h. 32).
12 h 5, Agora : l'Afrique.
12 h 45, Panorama : avec A. Glucksman.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : Orgues de Saint-Martin à Mitry-Mory.
14 h, Sons : Ripailles.
14 h 5, Un livre, des voix : « le Retour de Casanova » ; « Thérèse », d'A. Schnitzler.
14 h 47, Emission spéciale : Nos vœux pour la nouvelle année.
16 h. 30, Le rendez-vous de 16 h. 30 : Paquets-cadeaux, avec Christo.
17 h, Roue libre : Sept manières de perdre son âme (de la perte de l'innocence).
18 h 30, Alors le cavalier rouge passa..., contes populaires.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la main.
20 h, Ils étaient quatre musiciens déambulant, par J. Pivin.

● **Nuits musicales** (F.-M., de 23 h à 6 h du matin). — Autres radios, autres mœurs. Tandis qu'à France-Culture on enregistre au studio 105 un « carrousel » qui marie le carnaval brésilien de Milhaud aux « Tableaux », de Moussorgski (lesquels sont joués par Brigitte Engerer, étoile montante du piano), on s'anime davantage à France-Musique pour une fête aussi bigarrée, annonce-t-on, « que le manteau d'Arlequin ». Il s'agit évidemment de la nuit blanche de la SACEM : confetti sonorisés, divertissements musicaux, gags baroques, et jeux de travestis (sonores) sans lesquels il n'est pas de grande manifestation culturelle. La fantaisie, à France-Musique, retrouve le chemin exemplaire et burlesque du « Portshmouth Orchestra » puisqu'on engage des instrumentistes de talent à jouer, pour une fois, d'un autre instrument que le leur ! — T. Fr.

22 h 30, Nuits magnétiques : Nuits tropicales.

FRANCE-MUSIQUE

CHRONIQUE DES ANNEES 30
6 h 2, Œuvres de Mendelssohn, Chabrier et Haydn ; 7 h 3, Œuvres de Chostakovitch, Mozart et R. Strauss.
8 h 10, Quatre chants sépharades traditionnels, chants de Villa-Lobos, danse slave de Dvorak.
8 h 45, Music joy of youth.
9 h5, Parfum de Vienne, Lehar, J. Strauss.
10 h, Les grandes conférences de « La Gazette du chemin de fer de Kaiserstaschen » : Analyse de la « Sonate opus 111 », de Beethoven.
12 h 2, Nouvelles d'Amérique : Les « Gospel songs » ; 13 h 2, « De Broadway à Hollywood ».
14 h 30, « Le Coq, l'Arlequin et le Bœuf sur le toit » : Paris entre deux guerres, Stravinsky, Honegger, Roussel, Milhaud, Ibert, Poulenc, Auric et Tailleferre.
17 h, Ephémérides de l'année 1981.
18 h, Concert (en direct de Berlin) : H. von Karajan (Bruch, Strauss).
19 h 30, Vingt ans de la vie d'un chef : W. Furtwängler.
20 h 2, La « 9e Symphonie », de Beethoven, selon W. Furtwängler.
20 h 30, Concert d'archives : « 9e Symphonie », de Beethoven, avec E. Schwarzkopf, E. Calvetti, E. Haefliger, O. Edelmann, dir. W. Furtwängler.
22 h, Berlin 1930.
23 h, La nuit de la Sacem.

La nuit du cinéma sur A 2

UN CONDE
Film français de Yves Boisset (1970), avec M. Bouquet, F. Fabian, J. Garko, M. Constantin.
A 2, 1 h. 10.
★ *De même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, un inspecteur névrosé ne représente pas, à lui seul, toute la police française. Mais Michel Bouquet est génial en dangereux maniaque.*

LE MAITRE-NAGEUR
Film français de Jean-Louis Trintignant (1978), avec G. Marchand, S. Sandrelli, J.-C. Brialy, Moustache.
A 2, 2 h. 45.
★ *Fable sociale insolite, humour noir, exercice de style. A voir pour Guy Marchand, plongé dans la piscine d'un milliardaire néronien.*

LA CARRIERE D'UNE FEMME DE CHAMBRE
Film italien de Dino Rossi (1975), avec A. Belli, V. Gassman, U. Tognazzi, C. Ponzoni.
A 2, 4 h 15.
★ *Une gourde arriviste dans le cinéma « mussolinien » dit des téléphones blancs. Caricature de l'époque fasciste. Cela traîne un peu en longueur.*

UNE ANGLAISE ROMANTIQUE
Film anglais de Joseph Losey (1975), avec G. Jackson, M. Caine, H. Berger, M. Richardson.
A 2, 6 h 5.
★ *Style haute couture pour une intrigue de roman de gare. Ah ! les belles images ! Si on se laisse prendre, c'est grâce à Glenda Jackson.*

ROMEO ET JULIETTE
Film italien de Franco Zeffirelli (1967), avec L. Whiting, O. Hussey, J. McEnnery, M. York.
A 2, 8 h 15.
★ *D'après Shakespeare, bien sûr. Vérone au seizième siècle, beauté plastique exacerbée, hymne à la jeunesse.*

LE DOLLAR TROUE
Film italien de Kelvin Jackson Paget (Giorgio Ferroni) (1965), avec M. Wood, E. Stewart, H. McDouglas, P. Cross.
A 2, 10 h 30.
Tourné au début de la vogue du western spaghetti. Un film en toc, dont le réalisateur, Giorgio Ferroni, et les acteurs italiens ont pris des noms « américains » pour faire croire que c'était du vrai.

Rappel des émissions

Mercredi 23 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Tirage du loto.

20 h 35 Téléfilm : les Papillons de la garrigue.
Réal. F. Behiol, avec M. Melinand, I. Habiage, L. Etienne.
Pour des raisons professionnelles, les parents de Valérie sont obligés de quitter Montpellier. Valérie reste avec sa grand-mère, tandis que son petit frère suit la famille.

21 h 45 Qu'est-ce qu'on attend pour faire la fête ?
Réalisation J. Rutmann, avec A. Cordy, le groupe Poivre et Sel, R. Pierre...
Une pléiade de chansons signées par l'orchestre de Ray Ventura.

Une étoile est née
NIKKA COSTA
(Out Here) On My Own
45 T, 33 T ET K 7

23 h Un Noël, une vie : Louise Weiss.

23 h 15 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Il y a vingt-cinq ans « la Colombe ».
Histoire d'un bistrot parisien cher à Cocteau, Mac Orlan, Carco, et où à partir de 1955 débutèrent notamment Jean Ferrat, Guy Béart, et bien d'autres... Souvenirs, souvenirs.

21 h 40 Cinéma : Sonate d'automne.
Film suédois d'I. Bergman (1978), avec I. Bergman, L. Ullmann, L. Nyman, H. Bjork, G. Bjornstrand, E. Josephson.
Une pianiste célèbre est invitée chez sa fille (mariée à un pasteur de campagne) qu'elle n'a pas vue depuis sept ans. Un incident déclenche, ente les deux femmes, un terrible règlement de comptes.
La grande actrice Ingrid Bergman dans l'univers du grand réalisateur Ingmar Bergman, pour un affrontement avec Liv Ullmann. Interprétation magistrale, mise en scène au scalpel qui dénude les blessures d'amour, les secrets de famille et les consciences.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le père Noël revient de guerre.
De J.-P. Enard et J. Trefouel.

21 h 5 Cinéma : le Fils du désert.
Film américain de J. Ford (1948), avec J. Wayne, P. Armendariz, H. Carey jr, W. Bond, M. Marsh, M. Natwick (rediffusion).
Trois bandits, en fuite après l'attaque manquée d'une banque, recueillent dans le désert de l'Arizona le bébé d'une femme morte après son accouchement et s'en font les « parrains » pour sa sauvegarde.
Etrange western (l'un des plus beaux de John Ford) où des hors-la-loi sont les « rois mages » d'un nouveau-né, guidés par la Bible. L'humour côtoie le drame dans cette odyssée spirituelle.

22 h 45 Téléfilm : la Planète au cœur naïf.
Noël en Martinique, en Haïti, en Sicile, en Hongrie... par C. Fléouter et R. Manthoulis.

23 h 40 Journal.

24 h Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

18 h 30, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Flambée d'étoiles.
20 h, La musique et les hommes : Aspects méconnus de Donizetti.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, Pour suivre (la Flûte enchantée).
20 h 30, Concert d'archives : (Festival de Salzbourg du 6 août 1951), « la Flûte enchantée » de Mozart par les chœurs de l'Opéra de Vienne et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. W. Furtwaengler. Soliste : J. Greindl, W. Lipp, A. Dermota, I. Seefried.
23 h 35, Mozart ou de la transparence.

Jeudi 24 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Il y a crèches et crèches.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Téléfilm : Une nuit étoilée.
Réalisation B. Hively, avec D. Haggerty, K. Curtis, D. Pyle.
15 h 05 Les visiteurs de Noël.
16 h 35 Téléfilm : Les enfants du chemin de fer.
D'après le roman de E. Nesbit, réal. L. Jeffries. Avec D. Sheridan, J. Agutter, S. Thomsett...
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
18 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir Fernand.
20 h 35 Théâtre : Madame Sans-Gêne.
De V. Sardou, mise en scène M. Tassencourt, réal. A. Isker. Avec A. Cordy, R. Pellegrin, M. Chalmeau, M. Guyard.
Une jeune blanchisseuse fait crédit à quelques clients désargentés, mais ambitieux comme Bonaparte, épouse un caporal qui devient maréchal d'Empire et duc de Dantzig. Mais garde son drôle de caratère.
22 h 45 Documentaire : La mémoire de Noël.
De Bella Besson. Réal. J. peyraches : Faire revivre les noëls d'avant 1950.
23 h 35 Un Noël, une vie : Mgr Marty.
23 h 55 Messe de minuit.
Célébrée par sa Sainteté le pape Jean-Paul II en direct de la basilique Saint-Pierre de Rome.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Ont-ils gardé notre âme d'enfant ?
15 h Comédie musicale : Dorothée au pays des chansons.
15 h 55 Cinéma : Un génie, deux associés et une cloche.
Film italien de D. Damiani (1975), avec T. Hill, Miou-Miou, R. Charlebois, P. McGoohan, K. Kinski.
Un pistolero, un métis escroc et sa charmante associée s'unissent pour s'emparer de 300 000 dollars qu'un affreux major a détournés, pour son compte, de la caisse des affaires indiennes. Western-spaghetti parodique, dont la composition frelatée se pare d'un réalisme garanti d'origine. Les acteurs sont drôles. Ce film peut convenir à ceux qui apprécient les contrefaçons italiennes d'un genre purement américain.
17 h 50 Divertissement : Magie Majax.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h 35 Veillée de Noël à l'Opéra de Paris.
Présentée par Patrick Poivre d'Arvor, réal. D. Sanders. Avec l'orchestre, les chœurs et le ballet de l'Opéra.
Deux mille enfants dans la salle du palais Garnier. Au programme : des ouvertures de Stravinsky, Verdi, Gounod et Beethoven avec O. Charlier et Y. Chittoleau, plus le deuxième acte du Lac des cygnes, *de Tchaïkowski (ballet). Avec la participation des petits rats de l'Opéra.*
23 h Angelo Branduardi fête Noël.
Hommage à la chanson italienne.
23 h 40 Pour un air de guitare : Georges Brassens.
Rediffusion d'une émission de Pierre Tchernia réalisée en octobre 1975. Non, Brassens n'est pas un disparu.

0 h 40 Concert.
Karajan et l'Orchestre de la Communauté européenne, avec A. S. Mutter, réal. F. Reichenbach.
Genèse d'un concert.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
Voir lundi, 17 h, Ninos, les enfants de l'oubli ; 18 h, Mon amie Socia ; « Menuet », de Boccherini.
18 h 55 Tribune libre.
Association nationale pour adultes et jeunes handicapés (APAJH).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Variétés : le Petit Mitchell illustré.
Un film de G. Jourd'hui.
21 h 30 Cinéma : le Cirque.
Film américain de C. Chaplin (1927), avec C. Chaplin, A. Garcia, M. Kennedy, B. Morissey, H. Crocker (muet, sonorisé, N.).
Un vagabond, embauché dans la troupe d'un cirque comme accessoiriste, en devient la vedette comique. Il s'éprend de l'écuyère mais elle aime un funambule.
Entre la Ruée vers l'or *et* les Lumières de la ville, *une œuvre de Chaplin considérée à tort comme mineure. Le personnage célèbre de Charlot est ici, tout entier, avec sa lutte contre l'adversité, ses gags burlesques et poétiques, et son sentimentalisme.*
22 h 40 Divertissement : Le grand anniversaire.
Une émission de Guy Béart.
0 h 15 Journal.
0 h 30 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h Les chemins de la connaissance : Le métier, image latente d'une société (les métiers de la terre) ; à 8 h 32, La civilisation ligure ; à 8 h 50, La légende de saint Nicolas.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : J.-C. Varenne.
11 h 2, Musiciens français contemporains : L. Marischal (et à 17 h 32 : A. Boucourechliev).
12 h 5, Agora : Voix du livre.
12 h 45, Panorama : avec R. Deforges.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : Orgue de Saint-Martin, à Mitry-Mory.
14 h, Sons : Oiseaux.
14 h 5, Un livre, des voix : « Moi, François d'Assise », de C. Caretto.
14 h 47, Départementale : A. Château-Gombert.
15 h 2, Le monde au singulier.
15 h 30, La radio sur la place : Noël à Château-Gombert.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : Quatre manières de sauver son âme (la prière d'un chrétien).
18 h 30, Alors le cavalier rouge passa..., contes populaires.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Les pathologies articulaires.
20 h, L'Odyssée, d'après Homère.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.
24 h, Messe de minuit en l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

FRANCE-MUSIQUE

7 h 2, Œuvres de Debussy, Stravinsky.
8 h 10, Œuvres de Weill, Hindemith.
8 h 45, Music Joy of youth.
9 h 2, Anthologie pour l'an 2000 : Œuvres de Monteverdi, Dowland, Pucell, Haendel, Mahler, Menotti, Bach, Mozart, Schubert, Lully, Faure, Chausson.
17 h, Un conte de Noël, de P. Schaeffer.
18 h 2, Faisons un opéra : « Le Petit Ramoneur », opéra de Britten.
19 h, « Hekthor et Galathe », Opéra de l'espace de J. Folly, avec des musiques de Puccini, Bach, Chopin, Purcell, J. Lennon, P. Mac Cartney, Donizetti...
23 h 5, Concert : Eté de Carinthie 1981, « Carmina Burana » (anonyme du XIIIe siècle) par le Clemencic Consort, direction R. Clemencic.

— VU —

Conte, raconte

Julio Iglesias sur la première chaîne, *Peau d'Ane* sur la seconde. Le chanteur et le film de Jacques Demy sont des abonnés du petit écran. Pour son « Numéro Un », Julio Iglesias avait invité les amis à qui il est fidèle : Sylvie Vartan, Michel Sardou, Serge Lama, Robert Charlebois, Karen Cheryl, Sheila, Mireille Mathieu, Johnny Hallyday... Quelques autres, mais pas de surprise. Johnny et Julio sont de vieux amis. La voix de Johnny frappe Julio à l'estomac, il en perd son texte. Johnny s'en souvient et le rattrape : « *Tu veux parler de la solitude. Elle existe dans notre métier, mais pas pour nous.* » Ils se serrent la main. Photo générique de fin.

L'émission devrait être archivée comme exemple parfait de la variété standard, de ses clichés, de sa gentillesse factice, de son sentimentalisme clinquant, de sa roublardise. Tout l'opposé des contes merveilleux, thème du débat qui suivait *Peau d'Ane* aux « Dossiers de l'écran », sur l'autre chaîne. Il y avait là des philosophes, des universitaires et essayistes et Bernard Clavel. Ils ont donné un aperçu des richesses inépuisables contenues dans les histoires transmises par la tradition — « *transmises par la magie de la parole* » — réécrites, puis simplifiées à l'extrême, édulcorées pour les enfants : infantilisées.

On a constaté, une fois de plus, à quel point ce type de débat est une fausse facilité. Les spécialistes ont le souci d'être compris, suivis et freinent leur érudition. Du coup, ils se guindent. De plus, chacun suit son chemin et ils ne se rencontrent pas souvent. Pourtant, on ne peut pas rêver plus universel, plus « ancré dans la mémoire collective » que les contes de fées. Et, justement, parce que chacun y trouve sa pâture, l'historien, l'éducateur, le philosophe en tire ce qui lui convient. D'une manière générale, la conversation qui se développe, qui se nourrit d'elle-même, tient de l'imprévisible, d'un *feeling* d'ailleurs fragile qui s'installe ou non. On slalome entre le pinaillage didactique et la vulgarisation infantilisante. Le conte merveilleux — ont dit les participants au débat — fait davantage appel à la révélation qu'à la raison. Et ils n'ont pas fait autre chose que rationaliser, expliquer. On avait envie de concret, d'un engagement personnel. Ils ont raconté des choses intéressantes, qui sont restées abstraites.

Le récit à la première personne est très répandu à la télévision : Elle filme dans leur décor des inconnus *(les Gens d'ici* sur A 2) ou des célébrités (Jean-Pierre Chabrol sur TF 1, *Un Noël, une Vie)* et ils racontent leurs expériences. Mais ce n'est pas la vie.

COLETTE GODARD.

La cour d'appel ne veut pas faire cesser le brouillage de R.F.M.

« *Le brouillage des émissions illicites de Radio-France-Modulation (R.F.M.) ne peut être constitutif d'une voie de fait (...)* », a estimé le 22 décembre la première chambre de la cour d'appel de Paris, confirmant l'ordonnance de référé de M. Marcel Caratini, président du tribunal civil qui a débouté, le 23 novembre, la société Motivac, exploitant cet émetteur et le syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes (*le Monde* du 21 et du 24 novembre). La cour déclare que « *(...) le droit de procéder aux émissions, refusé en principe aux particuliers, ne peut être tenu en France pour une liberté publique (...)* », que « *le ministre des P.T.T. a invité Télé-Diffusion de France à prendre toutes mesures nécessaires à la cessation des initiatives illégales en matière de radiodiffusion (...)* », que « *le procédé technique utilisé par T.D.F. pour se conformer à ces prescriptions a simplement consisté à émettre des signaux sur l'une des bandes de fréquence attribuées à la France par les conventions internationales et sur lesquelles cet établissement public exerce le monopole de l'Etat (...)* ».

Dans ces conditions « *ces décisions ministérielles et les actes mis en œuvre pour leur exécution, qui ne comportent ni atteinte à des biens ni coercition sur des personnes, se rattache à l'exercice des pouvoirs appartenant à l'administration* ». En conséquence, la cour, comme le président du tribunal, refuse d'enjoindre à T.F.F. de mettre fin à ses brouillages.

Le statut des radios libres

(Suite de la première page.)

Juillet 1981 : un groupe de travail portant sur la décentralisation et l'aménagement du monopole est créé, lequel se chargera surtout d'étudier le sort envisageable pour les radios privées locales. 9 septembre 1981 : M. Fillioud propose au conseil des ministres un projet de loi prévoyant, pensait-on, un financement publicitaire pour les radios libres. Mais à la sortie du conseil, aura disparu toute mention d'un recours à la publicité. 17 septembre 1981 : le Sénat amende considérablement le projet de loi global, défendant notamment le principe de la publicité. 24 septembre 1981 : adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale, qui tranche finalement pour le statut associatif, la limitation à 30 kilomètres du rayon d'émission et l'interdiction de recettes publicitaires.

Il restait à cette loi, retardée encore par un recours auprès du Conseil constitutionnel qui n'a pas abouti, à recevoir ses décrets d'application et à paraître au *Journal officiel*. Si la machine semblait paralysée, voire bloquée, tout désormais peut aller très vite. Les décrets sont, maintenant, placés dans le circuit des signatures ministérielles (les ministres de l'intérieur et de la décentralisation, de la justice, du temps libre, de la communication, des P.T.T. devant parapher le texte), ce qui ne saurait retarder la parution du texte de plus d'une semaine.

Quel est l'apport de ces décrets ? Donnent-ils à la loi les précisions qui lui manquaient ? Sans doute faut-il attendre la publication complète au *Journal officiel* pour en connaître la teneur exacte, mais, d'ores et déjà, on croit en connaître les principales dispositions. En fait, les décrets, élaborés par des juristes et des conseillers du ministère de la communication, n'ont d'autre but que de « préciser » les dispositions de la loi sans rien lui ajouter ni retirer.

Première de ces précisions : la désignation des membres de la commission, chargée d'attribuer les fréquences et saisie par le ministre de la communication dans le délai d'un mois après réception d'un dossier de demande d'autorisation. Ainsi, le vice-président du Conseil d'Etat serait chargé de présenter un membre du Conseil ; il appartiendrait au ministre de la communication de nommer lui-même les trois représentants de la presse écrite nationale et régionale, les trois représentants d'associations culturelles, les cinq représentants des demandeurs et titulaires de dérogation et un représentant de Radio-France. Deux députés et deux sénateurs seront désignés par leur association respective. Un représentant de T.D.F., présenté par le ministre de tutelle, et, enfin, trois représentants de l'Etat, sur présentation des ministres de la communication, des P.T.T. et des collectivités locales.

Quant aux dérogations, elles devraient être attribuées conjointement — et pour une durée maximale de trois ans — par le ministre de la communication et le ministre des P.T.T. Un dossier devra être présenté au ministère de la rue Saint-Dominique par le président de l'association demandant une dérogation. Devrait obligatoirement s'y trouver la mention de l'objet principal de la station de radio projetée, tous les renseignements techniques sur l'équipement escompté, ainsi qu'un budget prévisionnel détaillé. Le ministre de la communication aurait alors six mois, après la réception du dossier, pour statuer définitivement sur la demande. Les émetteurs dont la puissance nominale serait supérieure à 500 kilowatts seraient placés sous la dépendance de T.D.F. A noter que cette puissance — que l'on redoutait plus faible — n'est tout de même pas suffisante pour permettre une diffusion en stéréo.

Enfin, confirmant l'interdiction de toute recette publicitaire, les décrets devraient prévoir des sanctions sévères pour toute personne qui aurait élaboré, financé et, *a fortiori*, diffusé un message de cette nature.

Peu de nouveautés en fait, plutôt une confirmation des options choisies et développées récemment par le gouvernement, quelques précisions importantes, comme le pourcentage de programmation originale (probablement 80 %) ou l'indication de certaines normes techniques devant être données dans un cahier des charges. Quant aux autres problèmes importants, comme celui posé par la relation avec la SAGEM, ils ne semblent pas encore avoir été abordés. Ose-t-on seulement y penser ? Et quand le gouvernement se décidera-t-il à faire des propositions concrètes de financement ? Où en est le projet de fonds de péréquation annoncé par MM. Mitterrand et Mauroy ? Autant de questions qui restent en suspens.

Le président de la commission, M. Holleaux, a rencontré mardi 22 décembre les représentants de trois associations de radio. Un bureau de liaison et un secrétariat permanent préparent d'ores et déjà le travail de la commission. Tout semble s'accélérer, et il est grand temps. Au ministère de la communication, on mise sur la bonne volonté des radios libres. On espère même le consensus pour une répartition juste et idéale des fréquences. Le consensus ? On peut rêver.

ANNICK COJEAN.

TRIBUNES ET DÉBATS

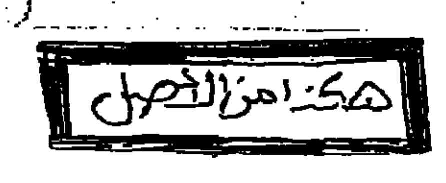
MERCREDI 23 DÉCEMBRE

— *M. Michel Jobert*, ministre du commerce extérieur, participe à l'émission « Face au public » sur France-Inter à 19 h 10.

— *M. Jacques Delors*, ministre de l'économie et des finances, parle des perspectives économiques pour 1982, sur TF 1, à 20 heures.

— JEUDI 24 DÉCEMBRE

— *M. Jean-Crucien Zuccharelli*, député app. P.S., de l[Haute-Corse, maire de Bastia, est l'invité de Didier Lecai sur France-Inter, à 7 h 45.



THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), le 25, à 19 h. 30 ; le 26, à 14 h. 30 et 20 h. 30 ; les 28, 29 et 30, à 20 h. 30 : Ballet Don Quichotte.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (OPERA) (723-47-77), les 23, 28, 29 et 30, à 19 h. 30 ; les 24 et 25, à 20 h. ; le 26, à 14 h. 15 et 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
SALLE FAVART (296-12-20) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. : Brasil Tropical.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-12-20), les 26 et 28, à 14 h. 30 ; les 23 et 27, à 20 h. 30 : Andromaque ; les 27 et 29, à 14 h. 30 ; les 24, 25, 28 et 29, à 20 h. 30 : la Dame de chez Maxim ; les 25 et 30, à 14 h. 30 ; les 26 et 30, à 20 h. 30 : les Femmes savantes.
CHAILLOT (727-81-15), Foyer, les 23, 24 et 26, à 18 h. 15 : Sous le lustre. Grand Théâtre, le 23 à à 20 h. ; le 27 à 15 h. : Faust ; les 26 et 30, à 20 h. 30 : Britannicus ; le 29, à 20 h. 30 : Tombeau pour 500 000 soldats. — Salle Gémier, les 23, 24 et 26, à 20 h. 30 ; les 25 et 27, à 15 h. : En avant.
ODEON (325-70-32) (V. soir, D. soir, L.), 20 h. 30, mat. ven. et dim., 15 h. : les Cenci.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : Dorval et moi.
T E P (797-96-06), les 23, 26, 29 et 30, à 20 h. 30 ; le 27, à 15 h. : le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme) ; le 26, à 14 h. 30 : films.
PETIT T E P (797-96-08), le 23, à 20 h. 30 : Ça te dérange ? Moi ça m'arrange.
CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (Mar.). — Cinéma-vidéo : 15 h., 17 h. et 20 h. : Cinéma soviétique : les années 70 et hommage à Boris Barnet.
CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), les 23, 24, 25 et 28, à 15 h. 30 ; les 26 et 27, à 14 h. et 16 h. 45 : Cirque Gruss à l'ancienne : (mer., D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : la Duchesse d'Amalfi ; le 24, à 23 h. 45 : Messe de minuit des artistes.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) (D., L.), 18 h. 30 : Jacques Villeret.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (L.), 20 h. 30 ; mat., sam., 14 h. 30, dim. 14 h. : West side story.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (L.) 20 h. 30, mat. dim., et le 25, 15 h. 30 : Potiche.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (dim soir, lun.), 20 h. 45, mat., dim. et le 25, 15 heures : Princesse Baraka.
ATELIER (606-49-24) (lun.) 21 heures, mat. dim., 15 heures : le Nombril.
ATHENEE (742-67-27) (dim. soir, lun.) 20 h. 30, mat. dim. 17 heures : la Bête dans la jungle.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (dim., lun.) 20 h. 30, mat. sam. 15 heures : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-07-03) 21 heures, mat. dim. et le 25, 15 heures : Diable d'homme.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08) jeu., ven., sam. 18 h. 30, dim. 15 h. 30 : Richard II.
Epée de Bois (808-39-74) 20 h. 40, mat. sam., dim. 16 heures Ecrits contre la Commune.
Théâtre de la Tempête (328-36-36) 20 h. 30 : Mahjoub, Mahjoub (dern. le 26).
CENTRE D'ARTS CELTIQUE (258-97-62) les 26, 28, 29, 20 h. 35 : Pizok et Matho.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) mer., dim. soir), 21 heures, mat. dim. et le 24, à 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24) (dim. soir, lun.) 20 h. 45, mat. dim. 15 heures et 18 h. 30 : le Jardin d'Eponine.
COMEDIE ITALIENNE (321-22-22) (dim soir, lun) 20 h 30, mat dim et le 25 à 15 h 30 : la Servante amoureuse
COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 21 h. 30 : Un p'tit rêve dans le nez.
DAUNOU (261-69-14) (D. soir, mer.), 21 h., mat. dim., et le 25 à 15 h. 30 : La vie est trop courte.
DEUX PORTES (361-49-92), le 26, 20 h. 30, le 27, 15 h. : les Fausses Confidences.
ESPACE-GAITE (327-95-94) (D., L.), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Tranches de vie.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D.L.), 22 h. 30 : Motus et Paillasse.
ESSAION (278-46-42) (D.), salle 1 : 20 h. : La princesse de Babylone ; 21 h. 30 : Attention Copyright ; salle 2 : 18 h. 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h. 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h. : Cheese ou la vie en rond.
FONTAINE (874-74-40) (D., L. et le 25), 20 h. 30 : les Trois Jeanne ; (D. soir, L. et le 25), 22 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. : la Tour de la défense.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h. 15, mat. dim., 15 h. 30 : Elle voit des nains partout (dern. le 27) ; à partir du 29 : Ça fait mal, quand je touche ? ; (D. soir, L.), 22 h., mat. dim., 17 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 20 h. 30 : Zoo Story ; 22 h. : Sundance.
HUCHETTE (326-38-09) (Mer., J.), 18 h. 30 : André Frère ; 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : le 27, 21 h. 15 : la Leçon.
JARDIN D'HIVER (262-59-49) (D., L. et les 24 et 25), 19 h. : Partage ; 21 h. : Regarde les femmes passer (dern. le 23).
LA BRUYERE (874-76-99) 21 h., mat. Dim. et le 25, 15 h. : le Divan.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I. 18 h. 30 : Shéhérazade (dern. le 26) ; 20 h. 30 : Anatole ; 22 h. 15 : Elle lui dirait dans l'île. — II. 18 h. 30 : Ladyablogues ; 20 h. 30 : Milosz ; 22 h. 15 : Lève-toi et rêve. Petite salle, 18 h. 30 : Parlons Français.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. et 18 h. 30, le 25 à 15 h. : Du vent dans les branches de sassafras.
MARIE STUART (508-17-80) (D. soir, L.), 22 h. 15, mat. Dim. 15 h. : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre ?
MARIGNY (256-04-41) (Mer., Dim. soir) 21 h., mat. Dim. et le 25, 15 h. : Domino. SALLE GABRIEL (225-20-74) (D.) 21 h. : le Garçon d'appartement.
MATHURINS (265-90-00) (D., L.), 18 h. 30 : le Grain de sable ; (D. soir, L.) 21 h., mat. Dim. 15 h. et 18 h. 30 : Jacques et son maître.
MICHEL (265-35-02) (L.) 21 h. 15, mat. Dim. et le 25 à 15 h. 30 : On dînera au lit.
MODERNE (280-09-30) (D. soir, L. et les 24, 25) 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : le Journal d'une femme de chambre.
MONTPARNASSE (320-89-90) (Jeudi soir, D. soir, L.) 21 h., mat. Dim. et le 25, à 16 h. : l'Evangile selon saint Marc. — Petite salle, I : (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. : Oratorio pour une vie ; 22 h., mat. Dim. 18 h. : Ecoute Israël.
NOUVEAUTES (770-52-76) (D. soir) 21 h., mat. Dim. et le 25, 15 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
ŒUVRE (874-42-52) (L.) 20 h. 30, mat. Dim. et le 25, 15 h. : Ortie... chaud.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. et le 25, 15 h. 30 : Joyeuses Pâques.
PIAZZA (633-08-80) (D., L.), 20 h. 30 : Ecoute le vent sur la lande.
POCHE (544-50-21) (D.) 21 h. : Interviouve.
R O Q U E T T E (805-78-51) (D.), 20 h. 30 : On loge la nuit-café à l'eau (dern. le 26) ; 22 h. : le Fétichiste ; petite salle, 20 h. 30 : Il était trois fois ; 22 h. : le Combat de la mouche.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim et le 25, 15 h. : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES, (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : le Cœur sur la main.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), L., mar. 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 15 : l'Ecume des jours.
TH. D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h. 15 : Vinci avait raison.
TH. EN ROND (387-88-14), (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. et le 25 à 16 h. : Méli-Mélodrame ; (D. soir, L.), 22 h. mat. dim. et le 25 à 18 h. : Rosine Favey.
THEATRE DU MARAIS (278-50-27) (D.), 20 h. 30 : Henri IV.
TH. PARIS-12 (343-19-01), les 23, 24, 26 et 29, 20 h. 45 : les Mentons bleus.
TH. DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., mar.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.
TH. PRESENT (203-02-55), (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : le Grand Bilan ; (D. soir, L., mar.), 21 h., mat. dim. 17 h. : Alma.
TH. DES 400 COUPS (633-01-21) (L.), 20 h. 30 + V., S., 22 h. 30, mat. dim., 16 h. : Christophe Colomb.
TH. DU ROND-POINT (256-70-80), les 24, 25, 26, 20 h. 30, le 27, 15 h. : l'Amour de l'Amour ; les 23 et 29, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours. — Petite salle (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Virginia.
TH. 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h., mat. dim., 18 h. : Gaspard.
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (V. soir, L.), 21 h., mat. vend., 15 h., Dim., 15 h. et 18 h. 30 : Une heure à tuer.
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30, mat. le 25, 15 h. : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D. et le 24), 20 h. 15 : Tohu-Bahut ; 21 h. 15 : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : le Président.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) : (D.), I : 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : les Démones Loulou ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier ; II : 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h. 30 : Attachez vos ceintures.
CAFE D'EDGAR (322-11-02 (D.), I : 20 h. 30 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. 15 : Demain, j'enlève le noir ; II : 20 h. 30 : les Moines en folie ; 21 h. 45 : C'était ça ou le chômage.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h. 15 : le Chasseur d'ombre.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L., J., V.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; (D.), 22 h., J., V., 20 h. 30 : Feydeau, Courteline, Labiche.
L'ECUME (542-71-16), le 23, 20 h. 30 : Guy et Dominique ; le 28, 20 h. 30 : Gay Music ; le 29, 20 h. 30 : P. Despert.
FANAL (233-91-17) (D.), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Douby.. be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ?
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h. 15 : Ça alors. ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 30 (+ Sam. 24 h.) : Du ronron sur les blinis.
LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar. et le 25), les 23, 26, 18 h. 30 : le Mur mort ; 21 h. 30 : Josy coiffure.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h. 30 : Enfin seul ; 22 h. : Papy fait de la résistance.
LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.). 19 h. : Detressan et C. Epinal ; 20 h. 30 : Phèdre.
THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 15 : Connaissez-vous cet escabeau ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-55), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Achetez François.
DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. Dim. et le 25 à 15 h. 30 : C'est pas tout rose.

En région parisienne

BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : les Frères Jacques.
GENNEVILLIERS, Théâtre (793-63-12) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : la Chute de l'égoïste Johann Fatzer.
MASSY, Centre P.-Bailliart (920-57-04), les 23, 24, 29 à 14 h. 30 : Disque d'or.
PUTEAUX, la Galerie (979-00-15), le 23 à 20 h. 30 : Souen Wu Kong. Théâtre du Petit Miroir.
VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), le 24 à 21 h. : Je veux voir Mioussov ; le 26 à 21 h. : Et ta sœur.
VINCENNES, Th. D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.), 21 h., mat. dim. à 16 h. : le Triomphe de l'amour ; le 29 à 21 h. : Th. Picandet (Villa-Lobos, Barrios, Laure, Brower).

DANSE

ESPACE MARAIS (271-10-19), (D., L.). 20 h. 30 : Graziella Martinez.
THEATRE NOIR (797-85-15) (L.), 20 h. 30 : L. Dinwall (dern. le 27).
THEATRE DE PARIS (280-09-30 (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. S. et Dim., 15 h. : l'Ensemble de Pékin.

MUSIQUE

Les concerts

VENDREDI 25 DECEMBRE

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 30 : P. Moreau (Balbastre, Bach, Tournemire, Messiaen, Moreau, de Saint-Martin).
EGLISE SAINT-MERRI, 16 h. : Chorale polonaise de Mielec (chants de Noël).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : A. Bedois.

SAMEDI 26 DECEMBRE

EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : M. Guyard, J.-L. Masson (Torelli, Telemann, Mozart, Bach).
SAINTE-CHAPELLE, 19 h. 30 et 21 h. 30 : « le Concert royal » (Couperin).

DIMANCHE 27 DECEMBRE

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. : N. Ensign (Franck).
SAINTE-CHAPELLE, 18 h. et 20 h. 30 : voir le 26.
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : le 25.
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 18 h. : D. Mathieu-Chiquet (Frescobaldi, Buxtehude, Bach, Reger, Franck).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 30 : E. Pelletier (Widor, Tournemire, Dupré).
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : P. Evison, P. Sechet (Bach).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : F. Desenclos.

MARDI 29 DECEMBRE

SALLE ALBERT-LE-GRAND, 20 h. 45 : M. Wladkowski (Debussy, Barber, Chopin, Szymanowski).

Jazz, pop, rock, folk

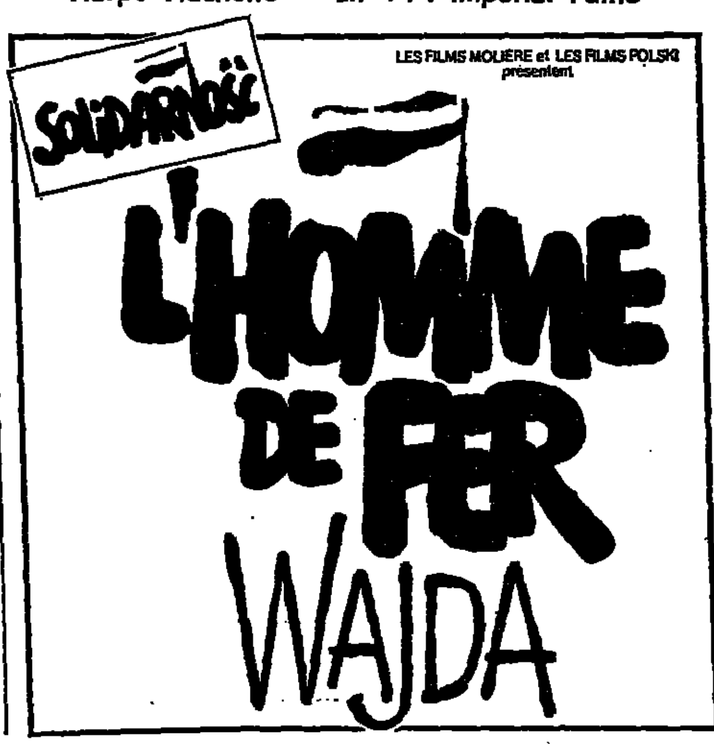
BOFINGER (272-87-82), 21 h., le 23 : M. Wander, L. Fuentes, G. Nemeth, le 29, Happy Feet.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : Charly Slide Sextet, dern. le 27 ; les 28, 29 : Hal Singer, J.-P. Sasson.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 22 h. : Pakatak, Salsa Unit.
CIRQUE D'HIVER (503-47-59) (J., Dim.), 21 h. : J. Higelin.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), les 23, 24, à 22 h. 30 : J. Boto et Novos Tempos.
DREHER (233-48-44), 21 h. 45, le 23 : Ch. Escoude ; à partir du 24 : Hamsa Music Big Band, R. Raux, S. Kessler.
DUNOIS (584-72-00), 20 h. 30, le 24 : Cheston Brothers, Ph. Vestris, Spectrum, Deka ; les 25, 26, 27 : Atlantico, rock tropical, les 28, 29 : Bal au château.
L'ECUME (542-71-16), les 23, 28, 29, à 22 h. : L'Nguyen.
GIBUS (700-78-88), les 24, 25, 26, à 22 h. : Café Mozart.
JAZZ UNITE (776-44-26), 21 h. 30, le 23 : J. Gourley, A. Cullaz, Ph. Combelle ; les 24, 25, 26, 28, 29 : J. Moody.
MANU MUSICALE (238-05-71), 21 h. : les 24, 25, 26 : Suk Sextet ; le 28 : Atonal Swing Quartet.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h. : Claude Nougaro.
OLYMPIA (742-25-49), le 28, à 21 h. : Manu di Bango, L. Voulzy, D. Martial, J. Valente.
PETIT JOURNAL (326-28-59), à 21 h. 30 : mer., Watergate Seven + One ; lun., Jazz Bandar ; mar., Alligator Jazz Band.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : les 23, 26, 27 : Ph. Macé, S. Lazarevitch, J.-F. Jenny Clarke ; les 28, 29 : P. Artero, Cl. Tissendier, J.-P. Asseline, A. Cullaz, D. Bricogne.
RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), le 24, 20 h. 30 : Gospels et Negro spirituals.
ROSE BONBON (268-05-20), 21 h., le 23 : Mission impossible ; le 27 : Alligators ; le 28 : Lobotom Cast ; le 29 : Suspect.
SCALA (261-64-00), 22 h. 30 : Gibson Brothers, à partir du 24.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h. 30 : R. Franc.
TH. NOIR (797-85-15), le 29, 20 h. 30 : Ganja.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Mer., Sam, Dim. et le 25, 16 h. : N. Pereira.
COMEDIE DE PARIS (281-00-11), le 23, 20 h. 30 : A. Tome.
ELDORADO (208-18-76), le 23, 15 h. et 20 h. 30, le 25, 21 h., le 26, 15 h. et 21 h., le 27, 14 h. 30 et 18 h. 30, le 29, 20 h. 30 : Brel en 100 chansons.
SALLE GAVEAU (563-20-30), 21 h., Hit-parade des années 30.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim., 15 h. : Le grand orchestre du Splendid.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 20 h. 30 : La fête à Boris.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h., mat. Dim., 15 h. : Yves Montand.
OPERA-NIGHT (296-62-56) (Mar), 20 h. 30 : Les Lee Show.
PALAIS DES GLACES (607-49-93 : Grande salle (L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : Momma's (dern. le 27). — Petite salle (D. soir, L.), 20 h. 45, D. Bailly, 22 h. 15 : J.-P. Farré.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam., dim., 16 h. : Sylvie Vartan.
PETIT FORUM (297-53-47) (D. et le 25), 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h. 30 : Marc Jolivet.
POTINIERE (261-44-16) (D.), 20 h. 45 : A. Metayer.
RANELAGH (288-64-44) jeu., ven., sam., 20 h. ; dim., 18 h. : C'est quand ça va dans l'aigu que ça devient grave.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : Catherine Le Forestier.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (L.), 21 h. : R. Juarez.

Les comédies musicales

MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Amusez-vous ! Ah... ces années 30 !
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), les 23, 25, 27, 14 h. 30 ; le 24, 20 h. 30 ; le 26, 14 h. 30 et 20 h. 30 : Violettes impériales.
RENAISSANCE (208-21-75), les 24, 26, 20 h. 30 ; le 25, 14 h. 30 et 20 h. 30 ; le 27, 14 h. 30 : Aventure à Monte-Carlo.
THEATRE 13 (627-36-20) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat., dim., 15 h. : Barbe-Verte.







CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 23 DECEMBRE

15 h. : Je t'attendrai, de L. Moguy ; 19 h. : Hommage à Abel Gance : Jérôme Perreau, héros des barricades ; 21 h. : Hommage à Sidney Lumet : le Gang Anderson.

JEUDI 24 DECEMBRE

15 h. : Cavalcade d'amour, de R. Bernard ; 17 h. : Hommage à M. Deville : Bye Bye Barbara.

VENDREDI 25 DECEMBRE

15 h. : la Symphonie nuptiale, de E. von Stroheim ; 19 h. : Hommage à Sidney Lumet : The Offence ; 21 h. : le Crime de l'Orient express.

SAMEDI 26 DECEMBRE

15 h. : Ben Hur, de F. Niblo ; 19 h. : les Clowns, de F. Fellini ; 21 h. : Hommage à Sidney Lumet : Un après-midi de chien.

DIMANCHE 27 DECEMBRE

15 h. : la Belle Ténébreuse, de F. Niblo ; 17 h. : l'Amour à vingt ans (sketches de F. Truffaut, R. Rossellini, S. Ishihara, M. Ophuls, A. Wajda) ; 19 h. : le Diable probablement, de R. Bresson ; 21 h. : Hommage à Sidney Lumet : Network.

LUNDI 28 DECEMBRE

Relâche.

MARDI 29 DECEMBRE

15 h. : le Cap de l'espérance, de R. Bernard ; 19 h. : Hommage à Michel Deville : le Voyage en douce ; 21 h. : Hommage à Sidney Lumet : Serpico.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 23 DECEMBRE

15 h. : Cœur d'ours, poings d'acier, de H. Hawks ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Métamorphose du chef de la police politique, de H. Soto ; 19 h. : Hommage à Michel Deville : Benjamin ou les mémoires d'un puceau.

JEUDI 24 DECEMBRE

15 h. : Anna Karénine, d'E. Goulding ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : le Retour de trois ivrognes, de N. Oshima.

VENDREDI 25 DECEMBRE

15 h. : Paris qui dort, de R. Clair ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : les Fiançailles d'Anna, de P. Voulgaris ; 19 h. : Hommage à Michel Deville : la Femmes en bleu.

SAMEDI 26 DECEMBRE

15 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Fous à délier, de S. Agosl, M. Bellochio, S. Petraglia, S. Rulli ; 19 h. et 21 h. : Hommage à Michel Deville (19 h. : Raphaël ou le débauché ; 21 h. : le Mouton enragé.

DIMANCHE 27 DECEMBRE

15 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Jeanne Dielmann..., de C. Akerman ; 19 h. et 21 h. : Hommage à Michel Deville (19 h. : l'Apprenti salaud ; 21 h. : le Dossier 51).

LUNDI 28 DECEMBRE

15 h. : la Taverne de la Jamaïque, d'A. Hitchcock ; 17 h. : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : Mon Eros très privé, de K. Hara ; 19 h. : Hommage à Michel Deville : l'Ours et la Poupée.

MARDI 29 DECEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ambassade, (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74).

CARMEN JONES (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (3545-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE DERNIER METRO (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) sous-titres anglais.

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-80) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e ; (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

LES FILLES DE GRENOBLE (Fr. (*) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Clichy-Pathé 18e (522-46-01).

FRANCESCA (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (Ang., v.o.) (*) : Rivoli Cinéma 4e (272-63-32) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

L'HOMME DE FER (Pol.), v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34)

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MAITRE D'ECOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

MEPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-16-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

METAL HURLANT (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LA MORT AU LARGE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 2e (770-72-86).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38), Olympic-Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).

LA PEAU (It., v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Quintette, 5e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., V.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; (v.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Le Paris, 8e (359-53-99), Hollywood-Bd, 9e (770-10-41), Athéna, 12e (343-00-65), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnos, 14e (327-52-37), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).

POPEYE (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Palace, 5e (354-07-76), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Miramar, 14e (320-89-52), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-34), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

LES FILMS NOUVEAUX

L'HIVER LE PLUS FROID A PEKIN, film chinois, de Pai Shing Jui, v.o. : Ciné-Seine, 5e (325-95-99).

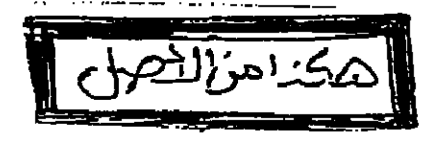
SI MA GUEULE VOUS PLAIT... (*), film français de Michel Caputo. UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

SOLIDARNOSC, film collectif polonais, v.o. : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

UNE ETRANGE AFFAIRE, film français de Pierre Granier-Deferre. Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).







CINEMA

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

PRUNE DES BOIS (Fr.) : Rivoli, 4e (272-63-32), Banque de l'Image, 5e (326-12-39), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99), Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22), Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Montparnos, 14e (327-52-37), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (651-99-75), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

REPORTERS (Fr) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA REVANCHE (Fr) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Normandie, 8e (359-41-18), U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic Convention, 15e (828-20-34), Murat, 16e (651-99-75), Clichy Pathé, 18e (522-46-01), Secrétan, 12e (206-71-33).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Colisée, 8e (359-29-46).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Napoléon, 17e (380-41-46).

SALUT L'AMI, ADIEU LE TRESOR (It., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83), George-V, 8e (562-41-46), Paramount City, 8e (562-45-76). — (V.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40), Max Linder, 9e (770-40-04), Paramount Opéra, 2e (742-56-31), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount Maillot, 17e (758-24-24), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Normandie, 8e (359-41-18), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-52-43), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue Montparnasse, 14e (544-25-02), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Wepler, 18e (522-46-01), Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

STAKLER (Sov., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20), Cosmos, 6e (544-28-80).

SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40), Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paris-Ciné, 10e (770-21-71).

Les festivals

TEX AVERY (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-23).

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86), mer : Sherlock Junior ; jeudi : Fiancées en folie ; vend. : le Mécano de la « General » ; sam. : la Croisière du Navigator ; dim. : les Lois de l'hospitalité ; lundi : Ma vache et moi ; mardi : les Trois Ages.

DOUGLAS FAIRBANKS : Marais, 4e (278-47-86), mercr., jeudi, mardi : Robin des bois ; ven., sam. mar. : le Signe de Zorro. — 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer., ven., dim., mar. : le Signe de Zorro ; jeu., sam., lun. : Robin des bois. — Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), mer., jeu., lun. : le Masque de fer ; ven., sam., dim., mar. : le Pirate noir.

LA FEMME DANS LE CINEMA FANTASTIQUE (v.o.) (**) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30, mer., jeu. à 22 h. 30 : l'Heure du loup ; 16 h. 30, sam., lun. à 22 h. 30 : Obsession ; dim., 22 h. 30 : la Sorcière sanglante ; ven., 22 h. 30 : le Masque du démon.

MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) ; mer. : Un jour au cirque ; vend. : Une nuit à l'Opéra ; vendr. : la Soupe au canard ; samedi : Noix de coco ; dim. : Chercheurs d'or ; lundi : Explorateurs en folie ; mardi : Un jour aux courses.

SEPT GRANDS WESTERNS (v.o.) Olympic - Luxembourg, 6e (633-97-77), Mer. : Vera Cruz ; J. : John Mc Cabe ; V. : O.K. Corral ; S. : la Horde sauvage ; D. : La Chevauchée fantastique ; L. : le Prisonnier du Désert ; Mar. : le Vent de la plaine.

WIM WENDERS (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (323-58-00), Mar., S., L. : Alice dans les villes ; J. : Faux mouvement ; V., D. : Au fil du temps ; Mar. : L'Angoisse du gardien de but.

CARY GRANT (v.o.) Action - La Fayette, 9e (878-80-50) ; Mer., S. : l'Impossible M. Bébé ; J., D. : Soupçons ; V. : Sylvia Scarlett ; Mar. : Mon épouse favorite.

LOUIS JOUVET Studio 43, 9e (770-63-40) ; Mar., Mer., 18 h. D., 16 h. : Un Revenant ; Mer. 20 h. S., Mar. 22 h. D. 18 h : Hôtel du Nord ; Mer. 22 h, L. 18 h : le Drame de Shangai ; S. 14 h, D. 22 h : la Fin du Jour ; S. 16 h. D. 20 h. L. 22 h : Copie conforme ; S. 18 h. D. 14 h., Mar., 20 h. : Entre 11 heures et minuit ; S., L., 20 h. : Entrée des artistes.

ALFRED HITCHCOCK (v.o), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h. : le Enchaînés ; 20 h. 15 : Rebecca ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J., 22 h. 10 : la Maison du docteur Edwardes ; A.-Bazin, 13e (337-74-39), du 23 au 26 : les Enchaînés, du 27 au 29 : le Procès Paradine.

JEAN RENOIR, Escurial, 13e (707-28-04), 18 h. 30, Mer., J. : la Marseillaise ; J., Sam. : la Règle du jeu ; D., L. : La Grande Illusion ; Mar. : le Testament du docteur Cordelier.

LUIS MARIANO-ESCURIAL, 13e (707-28-04), J. : Je n'aime que toi ; V., Mar. : Violettes impériales ; Sam., L. : Sérénade au Texas ; D. : le Chanteur de Mexico.

UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o), Olympic, 14e (542-67-42) : Mer. : l'Argent de la banque ; J. : Capone ; V. : Du plomb pour l'inspecteur ; D. : Tueurs de flics ; L. : le Criminel ; Mar. : Têtes vides cherchent coffres pleins.

COMEDIES MUSICALES EGYPTIENNES (v.o.), Rialto, 13e (607-87-61), L., 22 h., V., Sam., 23 h. : Amours de jeunes filles ; Mer., D., 22 h. : Au comble de la joie.

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55), Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) H. sp.

CHERCHEUSES D'OR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

DEUX LOUSTICS EN BORDEE (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

DUELLISTES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ECRIT SUR DU VENT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

ET LA TENDRESSE... BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 9e (296-62-56).

FRANKESTEIN JUNIOR (A.) (v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

FREAKS (A.) (v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15).

GENDARMES ET VOLEURS (It.) (326 - 80 - 25) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LE GRAND FRISSON (A.), (v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : U.G.C. - Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44).

LE GRAND SOMMEIL (A.) (v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr) : Templiers, 3e (272-94-56).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It.) (v.f.) : 3 Haussmann, 3e (7770-47-55).

IVANHOE (A.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).

JOUR DE FETE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

JOHNNY GOT HIS GUN (A.) (v.o.) : La Banque de l'image, 5e (326-12-39).

LABYRINTHE (procédé Panrama) (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LABYRINTH MAN (A.) (v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).

LA LETTRE (THE LETTER) (A.) (v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

MAYA (A., v.o.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LE MEPRIS (Fr.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) : v.o. : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

MISTER SKEFFINGTON (A, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

MON ONCLE (Fr.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

MONTHY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

ORANGE MECANIQUE (A.) (**) : v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

OUVRIERS 80 (Pol., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

PANDORA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Bazar, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42).

LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

PLAY-TIME (Fr., 70 mm) : Templiers, 3e (272-94-56).

LE PROCES (Ang., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37)

LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action - Christine bis, 6e (633-22-13).

LE SEPTIEME SCEAU (Suède, v.o.) Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

STROMBOLI (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (A., v.o.) : Gaumont - les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Galande, 5e (354-72-71).

THE YELLOW SUBMARINE (Am. v. o.) : Olympic - Luxembourg, 6e (633-97-77).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22).

VIVRE SA VIE (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 13e (343-52-97).

YOYO (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

Les séances spéciales

AGATHA ET LES LECTURES ILLIMITEES (Fr.) : Ciné - Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15, 18 h. 30.

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.) (v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 30.

ALERTEZ LES BEBES (Fr) : Saint-Séverin, 5e (354-50 91), sam. 14 h

ALLEGRO NON TROPPO (It.) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94), 14 h, 15 h. 30.

AMERICA, AMERICA (A.) (v.o.) Templiers, 3e (272 - 44 - 56), sam., mar., 19 h. ; dim 18 h. 30.

BABY DOLL (A.) (v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer., jeu., ven. 22 h., sam., 17 h., dim., 21 h. 30

L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (v.o.) (**) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) Ranelagh, 16e (288-64-44), mer., 20 h. 30, ven., 14 h. 10, sam., 16 h. 15, dim., 20 h 30.

ET DIEU CREA LA FEMME (Fr.) : Olympic, 14e (542 - 67 - 42), 18 h. (sauf sam. et dim).

EXTRANEUS (Fr), Espace Gaîté, 14e (542-67-42), 18 h. 45.

LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542 - 67 - 42), 18 h (sauf sam. et dim).

GIMME SHELTER (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h. 30. 22 h. 30.

L'HEURE EXQUISE (Fr.) : Saint-André - des - Arts, 6e (326 - 48 - 18). 12 h et 13 h.

INDIA SONG (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) 12 h 20 (sauf mer.).

JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A.) (v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h. 30.

JULIETTE DU COTE DES HOMMES (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 12 h., 13 h.

NIAGARA (A., v.o.) : Olympic, 6e (223-87-23) 12 h.

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77). Mer. Dim.

LA NUIT ENSOLEILLEE : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 17 h.

OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Ciné-Beaubourg, 3e (272-50-22) Sam.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Cinoches-St-Germain, 6e (633-10-82) 19 h., 20 h 40, 22 h. 20. Sam.

LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) 20 h et 22 h. 15.

SALO OU LES 120 JOURNEES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Cinoches-St-Germain, 6e (633-10-82) 19 h 45, 21 h. 50. Sam.

SCARFACE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h

SOUPÇONS (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h.

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) Mer., Jeu. 20 h., Sam 22 h., Dim. 16 h. 30, Lun 19 h. 30

YELLOW SUBMARINE (Ang., v.o.) Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) 12 h. et 24 h.

ÉDUCATION

LES CARRIÈRES DES UNIVERSITAIRES

Des mesures transitoires seront appliquées aux recrutements prévus pour la rentrée 1982

Alors que les réunions des sections du Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U.) ont eu lieu normalement pendant le mois de décembre et doivent continuer en janvier 1982, des enseignants du supérieur s'inquiètent des méthodes qui, par l'intermédiaire du C.S.C.U., président au recrutement et à la promotion des universitaires. Les concours créés par des décrets du 15 août 1979 signés par Mme Alice Saunier-Seïté, selon une procédure jugée souvent « malthusienne et pernicieuse », sont en effet critiqués par des syndicats et de nombreux enseignants (« le Monde » des 10 avril et 24 juin). Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN - C.F.D.T.) a appelé ses adhérents membres du C.S.C.U. à ne plus participer aux réunions de cette organisation.

Le changement politique intervenu le 10 mai n'empêche pas dans certaines sections — où siègent beaucoup de membres nommés par l'ancien ministre des universités — l' « *élimination d'enseignants mal pensants* », pour reprendre l'expression d'un professeur de Paris VII. Des scandales ont été dénoncés par des philosophes qui constatent que, dans la section dont ils dépendent, des postes ont été laissés vacants alors que des candidats remplissaient, selon eux, parfaitement les conditions exigées. Un professeur de l'université de Paris-VIII explique que dans la douzième section (littérature et langue française) : « *le système du concours a fonctionné conformément aux souhaits de Mme Saunier-Seïté, le seul critère accepté étant celui du meilleur candidat* ». Une notion assez floue, selon lui, pour permettre toutes les utilisations. Ainsi le rang de l'agrégation peut-il être déterminant ou non, ou encore le faible nombre de pages d'une thèse acceptée « *parce qu'elle est prometteuse* » alors que, dans d'autres cas, trois cents pages ne suffisent pas. Il en est de même de la prestation orale — courte mais obligatoire — qui est parfois jugée médiocre et donc empêche la nomination, alors que, pour d'autres candidats, elle est mise au compte « *de la timidité ou de la contraction* ».

Mais le même enseignant s'élève surtout contre « *le véritable interdit qui frappe toute volonté d'ouvrir l'Université à des méthodes nouvelles* ». Il cite le cas d'orientations méthodologiques (par exemple les travaux de Roland Barthes et le structuralisme, ou les théories linguistiques comme celles de M. Noam Chomsky) qui sont particulièrement « réprimées » au profit d'études plus « classiques », ce qui entraîne une « normalisation » de l'enseignement supérieur. Dans cette section, la session de septembre n'a pas semblé bien différente des précédentes.

Plus de deux cent cinquante enseignants des diverses universités françaises ont signé, le mois dernier, un appel « *pour la suspension du C.S.C.U.* ». Nous publions ci-contre de larges extraits de ce texte, qui rencontre un écho favorable auprès des universitaires.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a, en partie, répondu à cette inquiétude en déclarant, dans un texte rendu public le 13 décembre, « *le C.S.C.U. ne se réunira plus à la fin de la session actuelle. Il a dû terminer les procédures de concours déjà ouvertes devant les instances locales, mais son rôle sera terminé en janvier 1982* ». Le ministre a, d'autre part, annoncé la mise en place d'un nouveau comité technique paritaire qui sera consulté avant l'adoption de futurs statuts des personnels enseignants. Ces statuts ne pourront pas être appliqués avant la rentrée universitaire 1982. « *Des mesures transitoires devront donc être prises* » pour permettre de faire face aux recrutements prévus au budget de 1982 récemment adopté. — S. B.

Un appel pour la suppression du C.S.C.U.

... On pouvait espérer que le changement politique intervenu le 10 mai, et confirmé le 21 juin, conduirait à libérer l'Université d'un système dont la nocivité avait fait ses preuves au niveau des interdits idéologiques et méthodologiques exercés contre un grand nombre d'enseignants et chercheurs des universités, en particulier dans les disciplines littéraires (refus de la modernité, rejet de l'interdisciplinarité, condamnation de toute pratique inventive dans la définition et dans le traitement des champs de recherche, exclusions politiques et syndicales).

Or la session du C.S.C.U. qui s'est tenue en septembre 1981 n'a fait que confirmer dans un certain nombre de cas (littérature, philosophie, histoire, géographie...) les exclusives et les règlements de comptes qui président, sans appel et sans publication des motifs, à la titularisation des assistants, à la promotion des maîtres-assistants et aux nominations des professeurs. La pratique n'est que plus choquante, et absurde, si on la compare à celle d'autres sections, en particulier scientifiques, qui ont refusé dès janvier 1981 d'appliquer au sens strict le système imposé et de se livrer à la comédie d'un pseudo-concours. On ne comprend pas, dans ces conditions, que puisse se perpétuer un tel système (...).

Les enseignants (...) estiment qu'il serait très grave de ne pas assurer dans l'Université l'ouverture culturelle, la rénovation scientifique et la décentralisation que met en œuvre par ailleurs le gouvernement. Ils considèrent comme paradoxale et particulièrement intolérable l'hypothèse suivant laquelle tous les postes annoncés au collectif budgétaire de 1982 qui marquent la volonté du nouveau gouvernement d'assurer un changement dans l'Université seraient remis à la discrétion d'une instance manifestement créée par l'ancien gouvernement pour être l'instrument de sa politique.

Ils demandent donc avec insistance au ministre de l'éducation nationale d'abroger par voie réglementaire les décrets de septembre 1978 et d'août 1979 (qui président en particulier à l'instauration du C.S.C.U. et au recrutement des assistants) et de suspendre provisoirement toute opération de recrutement et de promotion dans les universités ; ils demandent aussi de soumettre la mise en place d'un nouveau système et d'une nouvelle procédure à la consultation de toutes les instances représentatives des intéressés.

UN DÉBAT DE LA REVUE « L'ÉDUCATION »

Peut-on décentraliser en unifiant ?

« *Comment décentraliser l'éducation sans qu'elle cesse d'être nationale ?* » Il suffisait de poser cette question, thème du septième dîner-débat, organisé, le 15 décembre, par la revue *l'Education*, pour détruire l'apparente unanimité des participants sur le principe de la décentralisation. Il est vrai que M. Antoine Prost, professeur d'histoire de l'éducation à la Sorbonne, intervenant depuis la tribune, s'était fait « *provocateur* », de son propre aveu, en énonçant les modalités d'une « *séparation des pouvoirs* » qui ne soit pas simplement la reproduction, à l'échelon local, des structures existant nationalement.

Les diverses propositions : élections par les conseils d'établissement de leur direction, cooptation des enseignants par les équipes pédagogiques, redéfinition des missions de l'inspection, faisaient craindre que les garanties statutaires des personnels, liées au cadre de la fonction publique, ne soient ainsi remises en cause. Et, dans la salle, M. Louis Astre, secrétaire national de la FEN, pour qui la décentralisation suppose au préalable « *l'unification dans un grand service public de l'éducation* », demandait si l'autonomie pédagogique des établissements ne déboucherait pas sur le concept de « *caractère propre* », qui marque l'enseignement privé catholique.

La « provocation » de M. Prost marquait donc les limites de l'accord sur la décentralisation. S'adressant à M. Noël Josephe (député socialiste du Pas-de-Calais), M. Astre se demandait ce qui se passerait dans le cas où « *la droite gère les collectivités locales* », et soulignait « *le risque de subordonner le service à des pouvoirs partisans* ». — M. C.

Le Monde

politique

Le projet de loi de nationalisations devant le Conseil constitutionnel

Selon les socialistes, le Parlement est seul juge de la « nécessité publique »

Après les recours déposés par les députés et les sénateurs de l'opposition sur le projet de loi de nationalisations (« le Monde » du 23 décembre), le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a adressé, ce mercredi 23 décembre, au Conseil constitutionnel, une sorte de « mémoire » destiné à rappeler sur quelles bases politiques et juridiques le programme de nationalisations a été adopté par le Parlement. Cette initiative peut être analysée et interprétée au regard de trois critères : la méthode, la cohérence, le fond.

La méthode. Elle peut apparaître singulière. Même si différents articles de l'ordonnance portant loi organique sur le Conseil constitutionnel stipulent que celui-ci peut donner des « avis » au-delà des « décisions » qu'il rend, cela ne veut pas dire que le Conseil peut se prononcer sur la conformité à la Constitution d'un texte de loi dont il n'aurait pas été préalablement saisi par un « recours » formel. En tant qu'institution, il ne le fait d'ailleurs pas. De ce point de vue, le « mémoire » socialiste n'a, théoriquement, aucune valeur constitutionnelle. Juridiquement, il est nul et non avenu. On peut cependant supposer que les neuf « sages » ne le jetteront pas directement dans une corbeille à papiers...

La cohérence. Elle apparaît... incohérente. M. Joxe, président du groupe socialiste, a souligné, le mardi 22 décembre, que les députés socialistes ne se sentent pas « concernés » par la décision du Conseil constitutionnel. Mais, dans le même temps, ils lui adressent un mémoire. On ne comprend plus très bien. Le groupe socialiste se sent suffisamment concerné pour réfuter les thèses des auteurs des recours, MM. Foyer et Dailly, mais il ne se sent pas concerné par la décision que rendra le Conseil sur la base des mêmes recours ! Dès lors, le « mémoire » concerne qui, et le groupe socialiste se sent concerné par quoi ?

Le fond. L'argumentation développée par l'auteur de ce document — un éminent constitutionnaliste du groupe socialiste — se fonde notamment sur la notion de « nécessité publique » des nationalisations. Un — presque — syllogisme résume son propos : il n'existe pas de définition intangible de la nécessité publique et aucun organe n'a reçu de délégation particulière à cet égard. Or le pouvoir du peuple est souverain. Lui seul doit donc décider de la nécessité publique. Le pouvoir du peuple est exercé par le Parlement qui, lui-même, a décidé que les nationalisations sont de nécessité publique. Donc celles-ci le sont. La démonstration contenue dans le « mémoire » socialiste est apparemment confondante de justesse. Notamment parce qu'elle fait très largement appel à la logique pure. Les membres du Conseil raisonnent-ils en termes de logique ? C'est la seule question.

Il reste qu'il est dommage que M. Joxe ait cru devoir, après les déclarations de M. Jospin, entretenir l'ambiguïté en refusant de répondre à la question de savoir si le groupe socialiste s'« inclinera » devant la décision du Conseil constitutionnel. D'autant plus que M. Mitterrand avait, « ipso facto », répondu par l'affirmative, en envisageant, dans le cas de l'inconstitutionnalité, une nouvelle délibération du Parlement.

Question de tempérament sans doute. M. Joxe avoue n'avoir aucune « inclination » pour l'« inclinaison »... Ceci explique peut-être cela. — L. Z.

● LE CARACTERE CONSTITUTIONNEL DE LA SOCIETE FRANÇAISE. — Ce chapitre concerne essentiellement la thèse de M. Foyer, selon laquelle une République « *sociale* » (article 2 de la Constitution) ne saurait se muer en République « *socialiste* ». L'auteur souligne que la notion de République sociale, d'une part, « *n'est assortie d'aucun contenu juridique précis* », d'autre part, « *ne saurait, en aucun cas, avoir celui que les auteurs de la saisine lui attribuent faussement.* » Pour lui, la formule signifie la volonté d'étendre la démocratie au domaine social. De plus, cette notion « *ne saurait nullement être synonyme de crispation sur les principes économiques des conceptions libérales héritées du XIX*e *siècle* ».

● LE PREAMBULE DE 1946. — L'auteur se réfère au préambule de la Constitution de 1946, repris par celui de la Constitution de 1958 (1). Il note que si le principe de «*nationalisations impératives*» est, expressément, prévu, cette obligation est « *à la charge du législateur qui demeure compétent pour les rendre effectives* ». Mais le préambule est privé de force contraignante, dans la mesure où « *il n'existe nul organe institutionnel habilité à sanctionner le Parlement en cette matière* ». De plus, cette « *obligation théorique ne signifie nullement qu'elle soit exclusive* ». Bref — et l'auteur répond directement sur ce point à M. Foyer — on ne saurait en déduire que l'Etat ne peut nationaliser « *que* » tout bien ou toute entreprise... etc.

● LA DECLARATION DE 1789. — L'auteur fait référence à l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (2).

a) *Sur la nécessité publique légalement constatée.* Avec raison, l'auteur souligne que l'argumentation sur ce point est singulièrement absente de la saisine de l'Assemblée nationale, alors même qu'elle a été au centre du débat parlementaire. Or, pour lui, elle est essentielle. D'abord parce qu'il n'existe pas de définition « *a priori, immanente, intangible, de la nécessité publique* ». Développant ensuite une démonstration que l'on pourrait qualifier de « gigogne », l'auteur, qui se fonde sur l'article 2 de la Constitution (« *gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* »), insiste sur le « *pouvoir souverain* » du peuple, qui est — si l'on peut dire — d'autant plus souverain « *lorsqu'une compétence particulière n'est expressément déléguée à aucun organe* ». Bref, c'est le peuple, « *et lui seul* », qui peut apprécier l'existence ou l'inexistence de la nécessité publique. Le peuple, donc le Parlement. Et le peuple « *n'a pas jugé utile de limiter par avance* » les « *capacités* » (il faut sans doute comprendre les « *prérogatives* ») des représentants du peuple.

Pour appuyer son propos, l'auteur se réfère à la jurisprudence des décisions du Conseil constitutionnel : « *L'article 61* (3) *de la Constitution ne confère pas au Conseil constitutionnel un pouvoir général d'appréciation et de décision identique à celui du Parlement, mais lui donne seulement compétence pour se prononcer sur la conformité à la Constitution des lois déférées à son examen* » (décision du 15 janvier 1975). L'auteur conclut sa démonstration en indiquant que le Parlement a souverainement jugé qu'il est de nécessité publique de nationaliser cinq groupes industriels, trente-six banques et deux compagnies financières.

b) *Sur la juste et préalable indemnisation.* L'auteur rappelle que la loi a retenu trois critères d'indemnisation, c'est-à-dire que celle-ci est « *nettement plus élevée que celle qui ne se serait assise que sur la valeur en bourse* ». Il réfute ensuite l'argument selon lequel les détenteurs d'actions se voient confisquer le dividende 1981 : « *Il ne s'est agi que d'assimiler leur situation à celle qui eût été la leur s'ils avaient vendu librement leurs titres.* » L'auteur répond à l'antithèse qui consisterait à dire que, justement, ces actionnaires n'ont pas demandé à se séparer de leurs actions par la synthèse suivante : le calcul de l'indemnisation a précisément pour objet de réparer une éventuelle lésion. Quant à l'érosion monétaire, il souligne que le taux d'intérêt des obligations (émises en échange) est de 17,60 % pour un taux d'inflation n'excédant pas 14 %. En conclusion, sur ce point, il insiste sur le fait que les pays qui, récemment, ont procédé à des nationalisations se sont bornés à retenir le cours moyen des actions en bourse.

● LE PRINCIPE D'EGALITE. — 1) « *Le caractère juste de l'indemnisation, précédemment démontré, est exclusif de toute rupture d'égalité* ». 2) « *Pourquoi exiger du législateur qu'il nationalise toutes les banques ou n'en nationalise aucune, sans exiger corrélativement qu'il nationalise tous les groupes industriels et compagnies financière ou n'en nationalise aucun ? Il y a là une contradiction manifeste* ». L'auteur argumente ensuite longuement, pour en revenir à la notion de Parlement souverain qui décide ce qui relève de la nécessité publique ou n'en relève pas. « *Pourrait-on affirmer que le législateur rompt l'égalité en prévoyant des sanctions différenciées selon le type d'infraction ?* » Conclusion : « *Il n'y a lieu de respecter l'égalité qu'entre les seules sociétés dont l'appropriation collective est de nécessité publique, et c'est le législateur qui (...) détermine celles des sociétés auxquelles s'impose le principe d'égalité.* »

● LE DROIT INTERNATIONAL. — Il s'agit de la notion d'extraterritorialité des nationalisations, thèse défendue par M. Foyer. L'article 61 de la Constitution, est-il souligné, refuse au Conseil constitutionnel la possibilité de vérifier la conformité des lois aux traités. Suit un argument mi-postulat, mi-syllogisme : « *Il n'est aucun traité, aucun engagement, aucun principe général du droit international même, qui soit plus rigoureux que ne le sont les principes constitutionnels français. Constater que ces derniers sont respectés signifie nécessairement*, a fortiori, *que sont respectées les règles du droit international.* » Quant à la faculté accordée par la loi aux dirigeants des sociétés concernées d'aliéner tout ou partie des les ou succursales situées à l'étranger, l'auteur inverse l'argumentation défendue par les auteurs de la saisine du Conseil. En substance : il ne peut y avoir « *dénationalisation* » puisque, par définition (« *les effets des lois s'arrêtent aux frontières de l'Etat qui les a adoptées* »), ces filiales ou succursales situées à être nationalisées. De toute façon, « *ne fait l'objet de l'appropriation par voie législative que les actions des sociétés concernées et non leurs biens sociaux* ». Si nationalisation il doit y avoir, « *cela ne peut résulter que de la volonté souveraine clairement exprimée par chacun des Etats concernés ou, éventuellement, d'une décision rendue par une juridiction internationale* ». En tout état de cause, l'article 61 (précité) « *ne donne pas pouvoir au Conseil constitutionnel de statuer sur ce point* ».

L'auteur réfute ensuite les arguments selon lesquels la loi violerait l'article 40 de la Constitution (irrecevabilité des amendements) et la loi organique relative aux lois de finances.

(1) Il s'agit de l'alinéa 9 du Préambule, qui dispose : « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité.* »

(2) L'article 17 dispose : « *Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.* »

(3) L'article 61 dispose : « *Les lois organiques, avant leur promulgation, et les règlements des Assemblées parlementaires, avant leur mise en application, doivent être soumis au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.*

Aux mêmes fins, les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation, par le président de la République, le premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou soixante députés ou soixante sénateurs. (...) »

● *M. Claude Labbé*, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a déclaré mardi 22 décembre : « *Le Conseil constitutionnel ne doit être en aucun cas suspecté. Il est inconcevable que certains, avant même que ses décisions ne soient connues, puissent mettre en doute leur application.* » M. Labbé a annoncé que, outre celui concernant les nationalisations, son groupe envisage d'introduire plusieurs autres recours devant le Conseil constitutionnel.

● *M. Jacques Chirac* a décidé de présenter sa candidature à la présidence du R.P.R., dont les assises nationales se réuniront à Toulouse, les 23 et 24 janvier. « *Cette candidature permettra au R.P.R. de confirmer et d'élargir la vocation à rassembler, sans esprit partisan et sans exclusive, les citoyens de notre pays* », précise un communiqué. M. Jacques Chirac avait été élu à la présidence du R.P.R. le 5 décembre 1976, réélu en 1978 et s'était démis de ses fonctions, le 3 février 1981, lorsqu'il avait annoncé sa candidature à la présidence de la République.

A l'Assemblée nationale

NAVETTES DIVERSES

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 22 décembre, le texte de la commission mixte paritaire (C.M.P.) sur le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés. Par rapport au texte adopté par les députés en première lecture (*le Monde* du 4 décembre), les modifications suivantes ont été, notamment, apportées : la commission chargée de la remise et de l'aménagement des prêts comprendra également un représentant du secrétaire d'Etat au tourisme ; six délégués (et non cinq) des rapatriés y siégeront ; les décisions de la commission seront susceptibles d'appel devant la cour d'appel (et non plus devant la Cour de cassation) ; le bénéfice de l'indemnité de « meubles meublants » pourra être accordé aux mineurs orphelins de père « *ou* » de mère (et non plus de père « *et* » de mère) ; les articles 14 *bis* et 14 *ter* nouveaux, introduits par le Sénat, ont été retenus par la C.M.P. (il s'agit de la procédure devant l'instance arbitrale).

● L'Assemblée a également adopté, en nouvelle lecture, le projet de loi autorisant le gouvernement à prendre, par ordonnances, des mesures d'ordre social. La commission mixte paritaire n'ayant pu parvenir à un accord, les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont adopté en première lecture (*le Monde* du 12 décembre), sans y apporter de modifications.

● L'Assemblée a enfin adopté le projet de loi de finances rectificative pour 1981 (collectif budgétaire agricole). La C.M.P. n'ayant pu aboutir à un accord, les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils ont adopté en première lecture (*le Monde* du 17 décembre), sans y apporter de modifications.

● *La commission des lois* de l'Assemblée nationale a repoussé, mardi 22 décembre, une série de demandes de constitution de commissions d'enquête parlementaires sur la politique du personnel dans l'entreprise Peugeot (M. Guy Bêche, P.S., Doubs), les opérations de Paribas destinées à soustraire une partie de son patrimoine à la nationalisation (M. Georges Marchais), l'évasion des capitaux (M. Parfait Jans, P.C., Hauts-de-Seine), les aides publiques à la presse écrite (M. Georges Gosnat, P.C., Val-de-Marne).

● *M. Alain Hautecœur*, député socialiste du Var, a été élu, mardi 22 décembre, président de la commission d'enquête parlementaire sur les activités du SAC. Le rapporteur sera M. Louis Odru (P.C., Seine-Saint-Denis).

POLITIQUE

ORDONNANCES SOCIALES ET PLAN INTÉRIMAIRE

Le Sénat décide « qu'il n'y a pas lieu à délibérer »

Après avoir rejeté une seconde fois le projet sur les ordonnances sociales (question préalable adoptée par 188 voix contre 107), le Sénat a approuvé, par 297 voix contre 0, le texte de la commission mixte paritaire en faveur des rapatriés ; texte, a fait remarquer le rapporteur, M. Descours-Desacres (R.I., Calvados), qui reprend la plupart des dispositions votées en première lecture par les sénateurs. Ceux-ci ont ensuite décidé, ce mercredi 23 décembre, à 1 heure du matin, qu'« il n'y avait pas lieu à délibérer » sur le projet de loi relatif au plan intérimaire.

Avant de rejeter ce plan, en adoptant, par 173 voix contre 115, la motion préalable défendue par le rapporteur de la commission des affaires économiques, ils en avaient toutefois débattu toute la journée et une partie de la nuit, de telle sorte que le ministre d'Etat, ministre du Plan, M. Michel Rocard, pouvait dire sa « perplexité » devant cette contradiction.

Dans la nuit, la discussion a pris un tour très vif. Pendant l'après-midi, le ministre avait fait face à de nombreuses critiques ; celle, entre autres, de M. Lucotte (R.I., Saône-et-Loire), mettant en opposition le « plan qui pense juste » et la politique gouvernementale, qui le dément. Mais ces critiques restaient courtoises. Les attaques prirent une autre tournure dans les dernières heures du débat. On entendit notamment M. Poudonson, sénateur centriste du Pas-de-Calais, mettre en cause des membres du gouvernement « indignes d'y participer », et M. Rocard défendre avec chaleur les ministres communistes ainsi attaqués.

Premier intervenant, le ministre d'Etat, ministre du Plan, souligne qu'à travers ce plan intérimaire s'exprime « *l'équilibre dynamique de la volonté de changement et du besoin de sécurité* ». Plus qu'il ne l'avait fait devant l'Assemblée nationale, M. Rocard s'attarde sur les questions agricoles : « *L'agriculture*, déclare-t-il, *n'a besoin ni d'assistance ni de mendicité (...). On a pu reprocher au gouvernement précédent d'avoir préféré préserver l'outil de production plutôt que de sauvegarder les moyens d'existence des familles paysannes. Mais si, aujourd'hui, le gouvernement poussait trop loin le choix inverse, il engagerait notre agriculture dans une direction qui serait celle du déclin de la production et donc dans une voie qui déboucherait fatalement sur une croissance continue des transferts des autres secteurs vers une agriculture de plus en plus assistée (...). Il ne faut pas stigmatiser les exploitations les plus performantes, il faut simplement obtenir qu'elles contribuent équitablement à l'effort commun de la nation.* »

Le ministre critique ensuite « *la perversité des primes de quantités* » et propose de corriger « *l'excès des rentes de situation* » par la fiscalité et la parafiscalité. Pour les aides à l'investissement individuel, une concentration sera opérée sur les moments-clés de la vie d'une exploitation : installation, modernisation. Enfin, dans le domaine foncier, une politique plus stricte en matière de cumul permettra de mettre à la disposition d'exploitants petits et moyens les terres qui seront libérées. « *Le plan*, conclut M. Rocard, *est une carte qui trace les voies étroites permettant à la France de retrouver la croissance et de sortir de la crise. Il est aussi une méthode et une pédagogie, celle du dialogue et du compromis social. C'est à travers cet effort que la France pourra devenir une vraie démocratie industrielle.* »

M. Teulade, rapporteur de la commission spéciale du Conseil économique et social, apporte le point de vue de cette assemblée, qui a approuvé le plan intérimaire par 130 voix contre 5 et 42 abstentions (C.G.T., C.G.C. et la majorité de représentants du groupe des entreprises privées). Le Conseil regrette la faiblesse des indications statistiques et souhaite que soient précisées les compétences financières entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Braconnier (R.P.R., Aisne), rapporteur de la commission des affaires économiques, considère le plan comme « *une simple vue de l'esprit* ». Il ressemble, affirme-t-il, à « *une motion de synthèse ou à une plate-forme syndicale* ». « *C'est parce que nous craignons qu'il se réduise à un emballage vide de contenu*, conclut-il, *que nous lui opposerons la question préalable.* » M. Lombard (Nn. centriste, Finistère) n'y voit qu'un « *amalgame d'intentions* » et indique que la commission des finances a émis un avis défavorable.

Selon M. Delmas (P.S., Dordogne), qui donne l'avis des affaires culturelles, les insuffisances du plan intérimaire concernant l'éducation, n'ont pas permis à la commission d'approuver un projet qu'à titre personnel M. Delmas votera néanmoins. M. Louvot (R.I., Haute-Saône) estime que ce plan est un « *pari de l'impossible* ». La commission des affaires sociales, dont il est le rapporteur, exprime donc un avis défavorable. Pour M. Louvot, « *il ne peut, notamment, y avoir partage du travail sans partage des revenus* ».

M. Rocard perplexe

Pour M. Wirth (R.I., Français de l'étranger) le défaut majeur du plan intérimaire est de ne pas assurer le maintien de la position économique de la France sur le plan international.

Lorsque le débat reprend en séance de nuit, M. Michel Rocard exprime sa « *perplexité* ». « *La question préalable*, déclare-t-il, *consiste à dire qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Or que faisons-nous depuis ce matin, sinon délibérer ? Je crains que la majorité sénatoriale n'ait quelque difficulté à vivre sa situation majoritaire, ici, d'opposition dans le pays, si j'en juge par le caractère répétitif, et marqué souvent par l'incompréhension, de bien des interventions. C'est assurément l'illustration de l'adage selon lequel la communication est au bout du compte une forme plutôt rare de l'incommunication.* »

Répondant aux critiques, et « incompréhensions » des nombreux orateurs qui se sont exprimés, le ministre dit sa surprise : « *J'ai été frappé*, déclare-t-il notamment, *que l'essentiel de vos inquiétudes tienne à la conviction qu'il faut se résigner à la stagnation. (...) J'ai été frappé aussi par les regrets formulés devant l'absence de dispositions contraignantes, à croire que nous sommes moins dirigistes que vous...* »

Le débat s'envenimera avec les interventions de deux centristes, MM. Lombard (Finistère) et Poudonson (Pas-de-Calais). Ce dernier reproche au ministre ses prévisions : « *Comment pouvez-vous affirmer que, dans deux ans, nous achèterons encore du gaz à l'U.R.S.S. ? Que nous n'aurons pas été obligés de rompre certains accords ? Que vous n'aurez pas été amenés à chasser du gouvernement des ministres indignes d'y participer ?* »

M. Michel Rocard : « *Le mouvement communiste international a été une immense aventure à la recherche de la dignité de l'homme. Les difficultés qu'il a rencontrées ont parfois retardé la marche du monde ouvrier vers une condition meilleure. Mais je dois dire qu'il n'est rien de plus émouvant que la rencontre du monde communiste avec la démocratie. Je suis maire, vous le savez, d'une municipalité d'union de la gauche, et mes adjoints communistes ont conservé leur délégation de signature. Eh bien ! J'ai vu un de mes adjoints communistes pleurer : c'est un vrai démocrate et je vous demande de le respecter ! (...) Je comprends que nos collègues communistes éprouvent quelque difficulté à régler leur héritage, et j'apprécie qu'ils s'efforcent de le faire pour vivre en commun avec nous, dans la démocratie.* »

Un seul orateur peut s'exprimer après l'auteur de la « motion préalable ». M. Régnault, sénateur socialiste des Côtes-du-Nord, à qui incombe cette mission, tente de convaincre le Sénat qu'en votant la motion de M. Braconnier il ferait preuve « *de son inutilité parlementaire* ». Le ministre d'Etat constate à son tour que, « *de question préalable en exception d'irrecevabilité, c'est l'ensemble du processus législatif qui se trouve mis en cause* ». Mais la majorité sénatoriale reste sourde à ces arguments. — A. G.

APRÈS SON CINQUIÈME CONGRÈS

La L.C.R. veut « ouvrir ses portes plus largement »

Le cinquième congrès de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste) s'est tenu du 16 au 19 décembre à Nanterre. Deux textes étaient soumis au congrès. Celui de la direction a obtenu 77 % des mandats. Le nouveau bureau politique comprendra onze minoritaires sur cinquante membres élus à la proportionnelle.

Selon M. Alain Krivine, qui rendait compte, mardi 22 décembre, des travaux de ce congrès, la France se dirige, à terme indéterminé, vers « *des affrontements majeurs entre la classe ouvrière et le patronat* ». Une majorité de travailleurs n'est pas disposée, selon lui, « *à tolérer la politique patronale* » et observe envers elle une attitude de plus en plus « *impertinente* ». La L.C.R. considère que le C.N.P.F. joue un rôle croissant dans la vie politique française en se substituant « *aux partis de droite défaillants* ». Le patronat, ajoute M. Krivine, fera « *tout pour saboter la politique en cours* ». Il n'aura jamais confiance dans le gouvernement actuel. Quant au gouvernement, il ne gagnera jamais cette confiance et, « *en tentant le compromis avec le patronat, il compromet à terme* » le soutien que lui accordent les travailleurs.

La L.C.R. ne se fait « *aucune illusion* » sur le gouvernement et ne le soutiendra pas en tant que tel. Elle soutiendra « *toutes les mesures anticapitalistes* » et combattra « *toutes les mesures de collaboration de classe ou de compromis* » qu'il sera amené à prendre. La L.C.R. fera campagne sur cinq thèmes principaux : extension du secteur public « *sans indemnisation ni rachat* » ; lutte « *pour les 35 heures tout de suite* » sans diminution de salaires ; arrêt des licenciements ; échelle mobile des salaires ; contrôle ouvrier dans les entreprises, blocage des prix des produits de première nécessité.

Elle y ajoute, pour l'immédiat, le service militaire de six mois et l'emploi des femmes.

La L.C.R. revendique cinq mille militants, en comptant ses propres adhérents, ceux de la J.C.R. (jeunesse communiste révolutionnaire) et les groupes « taupes rouges » d'entreprises. Ce chiffre la situe, selon M. Krivine, « *au premier rang des organisations d'extrême gauche* ». Elle a décidé « *d'ouvrir ses portes plus largement* » que par le passé afin de se comporter comme un véritable parti politique. La L.C.R. n'exigera plus, avant toute adhésion, une solide formation politique théorique. « *Pourront entrer à la L.C.R. tous les militants ouvriers qui, en gros, sont en accord avec ce que nous faisons aujourd'hui.* » Une campagne d'adhésion sera lancée à cet effet.

L'AVENIR DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

POINT DE VUE

Nous voulons rester Français

par LOUIS VIRAPOULLÉ (*)

L'INQUIETUDE que suscite l'incertitude gouvernementale quant à l'avenir des départements d'outre-mer est vive : e. l'on comprend l'angoisse de ceux qui sentent bien les dangers des hésitations du nouveau pouvoir.

Le statut départemental a représenté pour nous, Français d'outre-mer, une grande conquête et un grand progrès : conquête d'une citoyenneté égale outre-mer à celle de métropole ; progrès social et économique qui, en trente-cinq années, nous a donné les moyens de notre épanouissement.

Qui pourrait le nier ? C'est là une évidence : le statut départemental a fait ses preuves, et si nous, Français de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion témoignons d'un attachement plus prononcé à notre statut que les métropolitains, c'est que nous avons retiré des fruits de l'expérience un double enseignement : nous avons d'abord appris, parce que nous sommes éloignés géographiquement de la France métropolitaine et que nous vivons dans des régions du monde où s'exercent — directement ou par Etat interposé — les hégémonies des grandes puissances, où se heurtent les impérialismes et les fanatismes, que le seul rempart qui vaille contre ces périls, c'est notre appartenance à la nation française. Nous avons appris aussi, nous dont le statut départemental ne date que de l'après-guerre, que la forme est bien souvent inséparable du fond car elle l'exprime et le garantit : c'est pourquoi, après trente-cinq années d'identité organique toujours plus poussée avec le régime métropolitain, une mise en cause supplémentaire de l'organisation administrative limitée aux départements d'outre-mer (notamment par substitution d'une assemblée unique aux assemblées départementale et régionale, et par modification du mode de scrutin) nous apparaîtrait profondément significative.

En rompant l'unité de statut entre les départements d'outre-mer et ceux de la métropole, en voulant « décentraliser » d'une manière différente outre-mer et en métropole, c'est la dérive de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique qui serait provoquée ; en donnant un poids excessif aux forces centrifuges minoritaires dans ces départements, c'est à coup sûr au naufrage que l'on exposerait la France d'outre-mer.

Pourquoi, alors, vouloir substituer sournoisement au statut d'intégration dont nous jouissons un statut de désintégration qui, en rendant plus lâches les liens politiques nous unissant à la métropole, provoquerait inévitablement l'effondrement économique et la régression sociale de nos départements ?

Comment oser tirer argument, après trente-cinq années d'expérience réussie, des « spécificités » de l'outre-mer, de l'éloignement géographique, des particularités climatiques, économiques, sociales, religieuses, ethniques..., que sais-je encore ? pour justifier un changement de statut politique ?

Ce sont là de mauvaises raisons et de faux prétextes que je veux dénoncer, car les caractères particuliers des départements d'outre-mer sont tout à la fois l'originalité et l'atout essentiel de ces terres ; ce sont eux qui viennent féconder l'unité nationale par la richesse de leur diversité. Mais, précisément, pour exister et se développer, ces particularités s'appuient sur l'unité du statut politique, qui reste aujourd'hui le seul vrai gage de stabilité et d'épanouissement futur.

La preuve la plus évidente de l'imposture, que constitue un tel projet de réforme, est sans doute l'appui inconditionnel qu'il reçoit des partis communistes d'outre-mer. Ils ne s'y sont pas trompés, eux qui, traditionnellement séparatistes, poussent par tous les moyens à une modification du statut départemental qui servirait grandement leurs projets et dont ils voient bien déjà tout le profit qu'ils pourraient tirer.

Voilà pourquoi il nous importe avant tout, à nous autres Français d'outre-mer, que soient maintenus les droits et que soient protégées les libertés que nous avons conquis et qui garantissent notre avenir. Voilà pourquoi il importe que les Français métropolitains comprennent et que le gouvernement entende la voix de ceux qui, outre-mer, ne réclament pas autre chose que le droit de rester ce qu'ils sont : pas seulement des Français par tradition, mais des Français par goût et par vocation.

(*) Sénateur de la Réunion (Union centriste).

CORRESPONDANCE

La manifestation du 11 décembre à Saint-Denis-de-la-Réunion

M. Alain Defaud, secrétaire général de l'Association Réunion-département français (A.R.D.F.) nous écrit à propos du compte rendu de la récente manifestation qui a eu lieu à Saint-Denis-de-la-Réunion (le Monde *daté 13-14 décembre) :*

L'A.R.D.F. n'a pas été créée, comme l'indique votre correspondant, « *dans l'entourage de M. Debré* », mais par des socialistes toujours membres de l'Association et pour s'opposer dès 1963 au projet d'autonomie du parti communiste réunionnais.

Nulle pression n'a été nécessaire pour mobiliser les milliers de Réunionnais, au premier rang desquels se trouvaient vingt maires sur les vingt-quatre que compte le département (...) j'ajoute qu'ont participé à la manifestation trente-deux conseillers généraux sur trente-six, et l'ensemble des organisations syndicales, excepté celles, naturellement, dirigées par les communistes.

Non, n'en doutez pas : la manifestation du 11 décembre n'était en aucune façon dirigée « contre la décentralisation » (...) mais tout au contraire, pour que la décentralisation soit faite à la Réunion et dans les autres départements d'outre-mer aux mêmes conditions qu'en métropole, selon les mêmes modalités, le même mode de scrutin et au profit des mêmes assemblées départementale et régionale.

La vive inquiétude des Réunionnais provient de l'attitude du gouvernement qui, contrairement aux assurances formelles données en mai dernier par le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, M. Emmanuelli, élabore un projet de statut en rupture avec le droit commun départemental (...) De ce projet, les Réunionnais ne veulent à aucun prix, car ce glissement institutionnel constituerait une imposture et conduirait à la sécession. »

[L'A.R.D.F. comprenait, en effet, lors de sa création, certains socialistes départementalistes, mais ses animateurs étaient pour la plupart des amis de M. Michel Debré. L'influence de ceux-ci est si forte que, compte tenu de l'évolution de la situation politique de l'île, certains de ces socialistes ont exprimé l'intention de se retirer de l'association. — H. B.]

● *Les conseillers généraux de l'opposition*, majoritaires à l'assemblée départementale de la Réunion, où ils détiennent trente sièges sur trente-six, ont refusé de siéger, lundi 20 décembre, lors de l'ouverture de la deuxième session ordinaire du conseil, pour protester contre la décision du gouvernement de proroger d'un an, dans les DOM, le mandat des conseillers généraux renouvelables en 1982. — *(Corresp.)*

● *La célébration de l'abolition de l'esclavage* a donné lieu, pour la première fois, dimanche 20 décembre, à la Réunion, à une fête officielle qui a revêtu une ampleur sans précédent. La journée a été marquée par de nombreuses manifestations culturelles et sportives et, dans plusieurs localités, des rues ont été baptisées au nom de Sarda Garriga, le commissaire de la République qui annonça dans l'île l'abolition de l'esclavage, le 20 décembre 1848. — *(Corresp.)*

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'Assemblée territoriale se prononce contre le recours aux ordonnances

L'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (U.S.O.E.N.C.), principale organisation syndicale du territoire (six mille quatre cents adhérents), a adopté, vendredi soir 18 décembre, au terme de son douzième congrès, une résolution approuvant la « revendication d'autodétermination du peuple kanak », ainsi que le recours du gouvernement aux ordonnances pour améliorer la situation dans l'île.

En revanche, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., arrivé samedi 19 décembre à Nouméa, à la tête d'une délégation gaulliste, a estimé que, « si le gouvernement persiste dans la voie qu'il s'est fixée en Nouvelle-Calédonie, les tensions ne diminueront pas mais s'accentueront ».

L'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie s'est prononcée, mardi 22 décembre, par vingt et une voix contre onze, contre le recours à la procédure des ordonnances décidée par le gouvernement. Les indépendantistes ont voté pour.

De notre correspondante

Nouméa. — M. Emmanuelli a consacré la moitié de son séjour en Nouvelle-Calédonie — du 13 au 18 décembre — à des contacts avec la population et les tribus des zones de brousse, de la côte est à la côte ouest, marquant ainsi sa volonté de ne pas privilégier la capitale, Nouméa, déjà hypertrophiée. Interrogé sur la revendication de l'indépendance, il a notamment répondu, à Poindimié : « *La réponse appartient à l'histoire, non à un homme ou à un gouvernement. Pour l'instant, le gouvernement a la responsabilité de rendre la société plus juste.* »

A propos de l'inquiétude des broussards et des Européens, qui insistent sur la nécessité de faire respecter l'ordre public, le secrétaire d'Etat a ajouté, par la suite : « *Il n'entre pas dans la conception du gouvernement de se maintenir par la force.* » Il a souligné que l'insécurité régnant dans certaines régions du territoire tient souvent à des situations d'inégalité choquantes. Ses entretiens avec les leaders des partis politiques locaux ont fait ressortir un accord avec les trois composantes socialistes. La plus modérée, le P.S.N.C. (parti socialiste de Nouvelle-Calédonie), qui ne rejette pas l'hypothèse d'une indépendance pluriethnique, estime que « *la démarche du gouvernement est la seule à suivre pour faire aboutir les réformes, unique chance pour la Calédonie de trouver une voie pacifique à son évolution* ».

L'Union calédonienne, principale formation du Front indépendantiste, relève avec satisfaction un changement : « *Le peuple kanak avait l'habitude d'avoir le gouvernement comme adversaire.* » Mais elle ne désarme pas au sujet de sa revendication fondamentale : « *L'indépendance kanake doit être au bout de ces réformes* », affirme M. Jean-Marie Tjibaou, conseiller territorial.

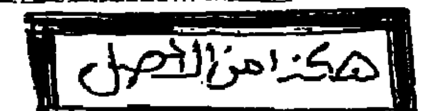
Les mouvements indépendantistes les plus durs, eux, commencent déjà à prendre leurs distances, craignant que les réformes ne désamorcent les revendications et démobilisent leurs troupes.

Du côté de la majorité territoriale, le R.P.C.R. (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) marque « *son profond désaccord* » avec le recours aux ordonnances, mais ne refuse pas le dialogue. La presse locale, quant à elle, émet les plus grandes réserves et une certaine méfiance à l'égard d'un secrétaire d'Etat dont le refus de s'engager sur l'avenir politique du territoire contraste avec les assurances solennelles de son prédécesseur, M. Paul Dijoud.

Après le départ de M. Emmanuelli, il appartient à présent au nouveau haut-commissaire, M. Christian Nucci, d'asseoir son autorité et d'élargir l'adhésion dont le gouvernement a besoin pour mener à bien les réformes annoncées. Sa tâche sera loin d'être facile, mais son « entrée », qui concrétise le changement, a été réussie. Sa simplicité, son sens de l'humour, ont été remarqués par la population calédonienne dans son ensemble.

CHANTAL SCHAEFER.





CARNET

Naissances

— M. Jacques HALPÉRIN et Mme, née Sophie Cligman, ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Lucie,

Paris, le 15 décembre 1981.

— Pierre a le plaisir d'annoncer qu'il a un nouveau partenaire pour s'amuser « au coin du bois ». Son petit frère

Rémi

est né le 17 décembre 1981 à Domont.
Mariam et Jean GINESTE.
95410 Groslay.

— M. Etienne GINOT et Mme, née Martine Azorin, sont heureux d'annoncer la naissance de

Edouard,

le 19 décembre 1981.
118, rue de Rennes,
75006 Paris.

Décès

— Lyon.
Ses enfants font part du décès, survenu le 9 décembre 1981, de

Jean-Joseph BAUMGARTNER,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand-croix du Mérite fédéral allemand,
croix d'or du Mérite polonais,
professeur de philosophie,
directeur du département des humanités de l'INSA de Lyon,
président du comité de documentation et de liaison internationales,
vice-président de la Maison de l'Europe à Lyon,
secrétaire général des conférences européennes du Centre de la culture à Genève,
rédacteur en chef de la revue « Documents »,
président honoraire de France-Pologne.

— L'Association nationale des anciens de la 2e D.B. a le profond regret d'annoncer le décès de son ami

Léonce BOISSONNAT,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
président d'honneur des anciens de la 2e D.B.,
de l'Amicale de Vincennes et environs.

Elle prie les anciens de venir nombreux aux obsèques, qui auront lieu le jeudi 24 décembre 1981, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame de Vincennes.

— M. Jean-Bernard Champion et ses enfants,
M. et Mme Lawrence Saphire et leurs enfants,
M. et Mme Claude Gouret et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymond CHAMPION,
née Anne-Marie Jeannin,
survenu le 17 décembre 1981.

Le service religieux a été célébré dans l'intimité familiale le mardi 22 décembre 1981 en l'église Notre-Dame de Bellevue, à Meudon, suivi de l'inhumation à Nevers, dans la sépulture de famille.
Des prières sont demandées pour elle et pour les défunts de la famille.
16, rue de Santifontaine,
54000 Nancy.
34, rue de la Croix-du-Val,
92190 Meudon.

— Mme Evelyne Boccara,
M. Albert Cohen,
Leurs enfants, Fabien, Philippe et Katty Cohen,
Leurs petits-enfants, Jérémy et Deborah,
Les familles Boccara, Cohen, Memmi, Perdrix et Hassoun,
ont la douleur de faire part du décès de

Bruno COHEN,
âgé de quatorze ans,
leur fils, frère, oncle et petit-fils.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le mardi 22 décembre au cimetière d'Ivry.
Groupe scolaire Joliot-Curie,
« Cité du Chaperon-Vert », 5e Avenue
94110 Arcueil.

— Chambéry, Grenoble.
Mme veuve Marthe Gotteland,
M. et Mme René Gachet,
M. et Mme Jean-François Gachet,
Hélène, Claire et Laurent Gachet,
ont la douleur de faire part du décès de leur petit-fils, fils et frère,

Didier GACHET,
survenu à l'âge de vingt-cinq ans.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Hubert Gagelin,
Anne, Didier, Sylvie, Sophie, Jean-Baptiste,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre GAGELIN,
officier des équipages principal (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,
et médaille militaire,
survenu à l'âge de quatre-vingt-un ans.
— Paris, Pleslin-Trigavou.

— Mme Georges Gallet,
Mme René Gallet, née Thiellement,
M. François Gallet,
M. et Mme Alain Blé et leur fille Séverine,
M. et Mme Charles Contejean,
M. et Mme Edouard Thiellement,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. René GALLET,

survenu le 18 décembre 1981.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, le 22 décembre 1981, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Maurice Goulloud, son épouse,
M. et Mme Michel Goulloud,
Mme Françoise Goulloud,
ses enfants,
Evelyne, Gilles et Antonin Goulloud, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice GOULLOUD,

survenu le 22 décembre 1981, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 28 décembre 1981, à 10 h. 30, en la chapelle du Val-de-Grâce (277 bis, rue Saint-Jacques, Paris-5e).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1 bis, rue Nicolas-Houël,
75005 Paris.
19, rue Charles-V,
75004 Paris.

— Mme René Quermonne,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Louis Quermonne et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Thérèse QUERMONNE,
survenu le 21 décembre 1981.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Caen, le 24 décembre.
10, rue Vauquelin,
14000 Caen.

— M. et Mme Jean-Louis Teste,
M. et Mme Alexandre Besnier et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Jullien,
ses filles, gendres et petits-enfants,
Pascale et Philippe Jullien,
Françoise, Laurence, Stéphanie, Caroline et Véronique Jullien,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Brun, Lesclide, Henrion, Falct, Vanderlinden, Teste et Broche,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Edouard MANDAGOUT,
née Marguerite Dauphin,
survenu à Nîmes (Gard), le 7 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Nîmes, le 9 décembre 1981.
Consulat général de France à Beyrouth (Liban),
19 bis, rue de Launay,
91400 Orsay.
30700 Saint-Siffret.

— Mme Jean Marcoz,
M. et Mme Alain Marcoz,
Le docteur et Mme Charles de Préaumont,
M. et Mme Pierre Maury,
M. et Mme Bruno Marcoz,
ont le regret de faire part du décès de

M. Jean MARCOZ,
président fondateur de la C.G.A.E.,
ingénieur E.S.E.,
leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père,
survenu le 15 décembre 1981, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'inhumation a eu lieu au cimetière ancien, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).
93, avenue Albert-Ier,
92500 Rueil-Malmaison.

— Le baron et la baronne Pierre Martin de Compreignac et leurs enfants font part du rappel à Dieu du

baron MARTIN de COMPREIGNAC,

leur père et grand-père, muni des sacrements de l'Eglise

Les obsèques religieuses ont été célébrées le lundi 21 décembre 1981 en l'église de Réalville (82300) Caussade.

Cantine de Las Barros,
Réalville, 82300 Caussade.

— Toulouse, Verfeil.
Mme Pierre Montané de la Roque,
Philippe et Paul Montané de la Roque,
M. et Mme Jean-François Le Nail,
Le docteur et Mme Laurent Arlet,
Le docteur et Mme Frédéric Arfeux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre MONTANÉ DE LA ROQUE,
professeur à l'université des sciences sociales de Toulouse,
rappelé à Dieu le 20 décembre 1981.
Gailhaguet,
31590 Verfeil.

— Mme Lucien Rauly Maure,
Mlle Catherine Rauly Maure,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien RAULY MAURE,
directeur honoraire du service après vente de la Régie nationale des usines Renault,

leur époux, père et parent, survenu le 19 décembre 1981, dans sa soixante-quatorzième année au Chesnay (Yvelines).

L'inhumation aura lieu dans la sépulture de famille au cimetière de Boulogne-Billancourt, avenue Pierre-Grenier, le jeudi 24 décembre, à 11 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue de l'Etang,
Domaine de Rocquencourt,
78150 Le Chesnay.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Joseph RICHARDOT,
directeur honoraire des impôts,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 16 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 21 décembre 1981, à Clamecy (Nièvre).
De la part de :
M. et Mme Pierre Richardot, ses enfants,
M. Jean Richardot, son petit-fils.
Cet avis tient lieu de faire-part.
17, rue des Chaufourniers,
75019 Paris.

— Akoun André a la tristesse d'informer les anciens étudiants en philosophie de Sorbonne que leur ami

Pierre ROMEU

s'est éteint.
Il a été inhumé à Marquixannes.

Franck Walter,
Mme Marie Sebag,
Tous ses enfants et petits-enfants, tiennent à remercier de tout cœur les parents et amis qui les ont réconfortés par leurs marques de sympathie à l'occasion de la perte cruelle de leur chère

Yaffa SEBAG,
épouse Walter,
pharmacien,
décédé si brutalement le 16 décembre 1981.

L'inhumation a eu lieu au cimetière parisien de Bagneux le 18 décembre 1981.
Que ceux qui n'ont pu être prévenus à temps nous pardonnent.

— M. Vu-Uyen-Van,
M. et Mme Vu-Cong-Luong et leur fils,
M. Vu-Cong-Truc,
M. et Mme Vu-Cong-Thanh et leurs fils,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur épouse, mère, belle-mère et grand-mère,

Mme VU-UYEN-VAN,
née Bui-Thi-Trang,
survenu le 20 décembre 1981, à Paris.

L'incinération aura lieu le lundi 28 décembre, à 16 h. 30, au cimetière du Père-Lachaise.

18, chemin Desvallières,
92140 Ville-d'Avray.

Remerciements

— Mme René Angenault,
Et son fils,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été manifestées lors du décès de

M. René ANGENAULT,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Messes anniversaires

— Il y a un an, le 28 décembre 1980,

Paul BRUNEL,
sous-préfet,
quittait les siens.
Son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants, demandent à tous ceux qui l'ont aimé et estimé, de se souvenir de sa droiture et de sa bonté.
Dans cette intention, une messe sera célébrée à Carqueiranne (Var), le 27 décembre 1981, à 9 heures.

RELIGION

DANS SON MESSAGE POUR LA JOURNÉE DE LA PAIX

Jean-Paul II attire de nouveau l'attention sur les « moyens disproportionnés » que sont les armes nucléaires

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Pour la quinzième Journée mondiale de la paix, qui sera célébrée le 1er janvier 1982, Jean-Paul II a choisi comme thème : « La paix, don de Dieu confié aux hommes. » Dans son analyse de la situation internationale, le pape souligne combien la question de la paix est devenue une préoccupation majeure non seulement des dirigeants des nations, mais aussi avant tout de larges couches de populaiton qui cherchent à créer une « *mentalité de paix* ». Le pape attire cependant l'attention sur les menaces qui persistent et sont caractérisées, selon lui, par leur « *globalité* », leur « *totalité* » et leur « *radicalité* ».

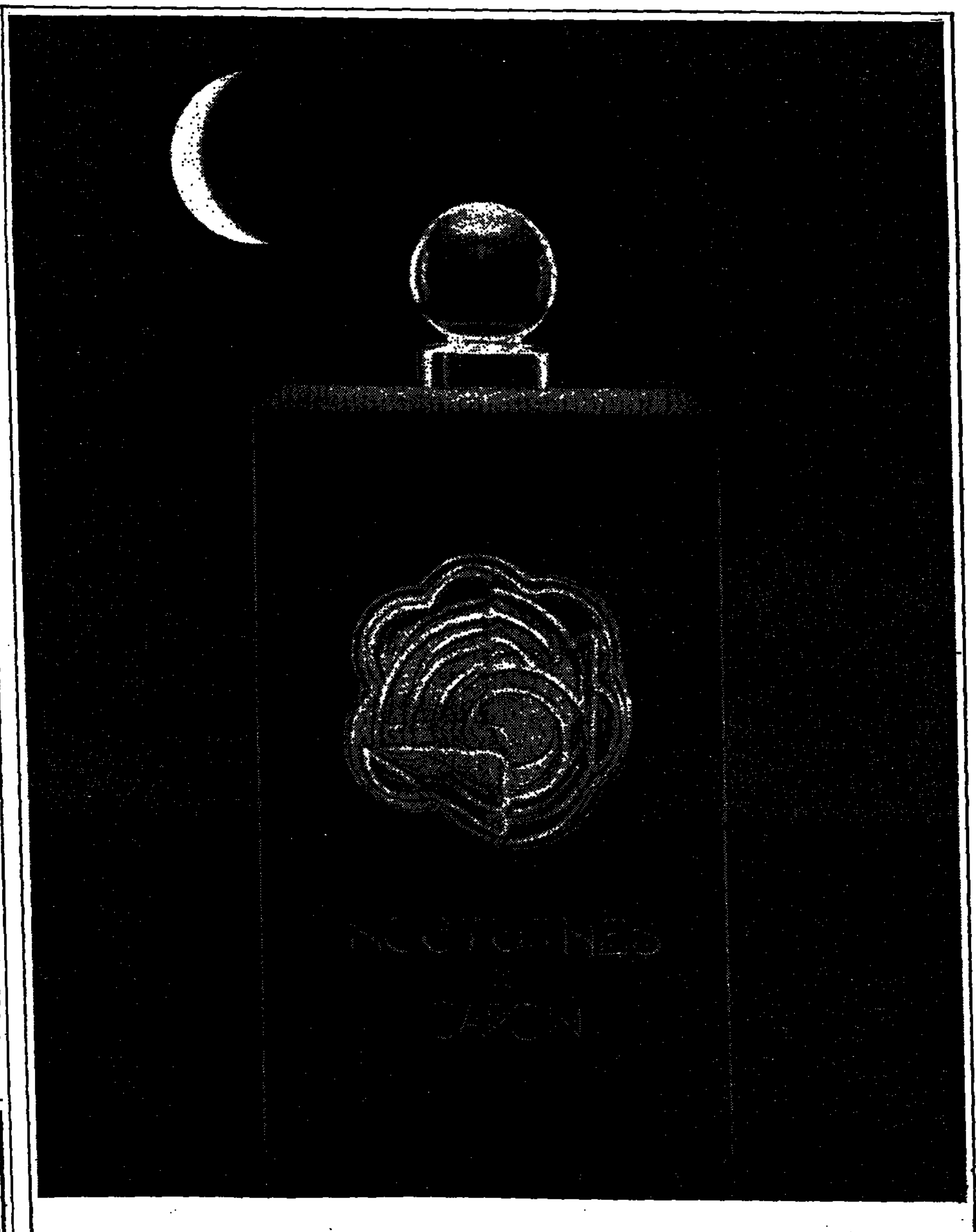
Avec un certain pessimisme, le pape note : « *Sur la terre, une société humaine totalement et toujours pacifiste est une utopie.* » Mais il rappelle que l'homme, qui s'interroge sur la paix, « *se trouve confronté à lui-même, à sa nature, à son projet de vie personnelle et communautaire, à l'usage de sa liberté* ».

Le pape semble admettre la notion de « *guerre juste* » lorsqu'il parle d'une « *élémentaire exigence de justice* ». « *Les peuples ont le droit et même le devoir de protéger, à l'aide de moyens appropriés, leur existence et leur liberté contre un adversaire injuste.* »

Ces moyens appropriés conduisent le pape à parler de ce qu'il considère comme des « *moyens disproportionnés tels que les armes nucléaires* ». « *De telles armes,* souligne le pape, *doivent faire prendre conscience à la société mondiale de la nécessité urgente de se doter d'instruments efficaces de négociations.* » — Ph. P.

ESPACE

● *Précision sur les commandes d'Ariane.* — Les clauses par lesquelles certaines firmes se réservent le droit d'annuler leurs commandes de lancement de satellites par la fusée Ariane, sont moins « dures » que ce que nous laissions entendre dans *le Monde* du 22 décembre, où nous parlions d'annulation « *si Ariane connait plus d'un échec avant la fin de 1982* ».
Les clauses qu'Arianespace a dû accepter, pour s'attacher certains clients, ne joueraient, en fait, qu'en cas d'échecs répétés. Et les clients qui se réservent, ainsi, la possibilité de se retirer en cas de problèmes techniques graves, ne pourraient le faire que sous certaines conditions financières.





CINQ ANS D'INSTRUCTION ET SEPT SEMAINES DE DÉBATS

La fin du procès de l'affaire de Broglie

Après sept semaines de débats, la cour d'assises de Paris, qui, depuis le 4 novembre, juge les quatre accusés de l'affaire de Broglie, rend son verdict dans la soirée de ce mercredi 23 décembre. La plaidoirie de Mᵉ Paul Lombard pour Pierre de Varga aura mis un terme à trente-cinq journées d'audience. Mardi 22 décembre, Mᵉˢ Robert Pignot et Francis Szpiner avaient défendu le commanditaire présumé du meurtre, qui n'a jamais cessé de clamer son innocence.

Pendant près de quatre heures, Mᵉ Pignot a décortiqué le dossier, dénonçant « les contre-vérités de ce champion du monde toutes catégories du mensonge, qui se donne les apparences d'un parangon de vérité », à savoir Guy Simoné. L'ancien policier est en effet la clé de voûte des charges pesant contre Pierre de Varga. Mais il reste les fameux rendez-vous des 26 novembre, 8 et 10 décembre 1976, au cours desquels Jean de Broglie devait être assassiné. Mᵉ Pignot les a longuement analysés pour conclure que Pierre de Varga ne les connaissait pas tous, qu'il n'était pas le seul à en connaître l'existence et que rien ne prouve qu'il a renseigné Guy Simoné. Il a conclu en rejetant la responsabilité de son client, car fondé à partir « d'un accusateur qui est un menteur, d'un mobile qui n'en est pas un et d'un faisceau précis et concordant d'impossibilités et de mensonges ».

Après la démonstration rigoureuse, le punch de Mᵉ Francis Szpiner, qui a estimé qu'il était temps « de mettre un terme à cinq ans de mensonge, d'injustice et d'imposture ». Stigmatisant l'attitude de M. Jean Ducret, dénonçant le rôle de bouc émissaire qu'on a fait jouer à Pierre de Varga, tout cela parce qu'il « vaut mieux une injustice qu'un désordre », ce jeune et brillant avocat l'a dit tout net : « L'honneur du prince de Broglie exige qu'il soit mort pour la Reine Pédauque. » Il a remercié M. Guy Floch, premier magistrat instructeur, et le président, M. André Giresse, « qui ont refusé que cette affaire soit banalisée ». Il a dénoncé « la loi du silence et la solidarité de corps de la police », l'enquête tronquée pour sauver l'honneur d'une institution, pour sauver l'honneur d'une classe politique, pour éviter le scandale.

S'adressant au jury, Mᵉ Szpiner s'est exclamé : « On vous a demandé d'éliminer à jamais Pierre de Varga. On vous a demandé de le laisser crever en prison parce que la raison d'Etat l'exige. A vous la basse besogne, alors qu'on a truqué les cartes, que l'on a fait un dossier pourri. On vous demande d'avaliser la vérité officielle, alors que jamais dans un dossier la vérité judiciaire n'a été aussi éloignée de la vérité vraie. Est-ce que vous pensez sérieusement que Guy Simoné a agi pour les beaux yeux de Pierre de Varga ? Est-ce que vous pensez sérieusement que la police a laissé faire pour les beaux yeux de Pierre de Varga ? S'il y a doute, il doit profiter à Pierre de Varga. Evadez-vous de ce dossier tronqué. Que ce verdict d'acquittement soit enfin le verdict de la justice retrouvée. »

Le dossier était marqué, dès le départ, par le carcan dans lequel on l'a enserré. Malgré deux longues instructions, les travaux de la commission d'enquête parlementaire et les révélations de la presse, le couvercle posé par les autorités de l'époque sur ce scandale a tenu bon. L'affaire de Broglie a démontré, une fois de plus, que des institutions telles que la police et la justice ne peuvent aboutir s'il n'y a, dès le début, la volonté politique de faire la lumière.

Une de plus

Que retenir de ce procès sinon une constante du mensonge ? Le mensonge érigé en système de défense par des témoins qui, après avoir prêté serment, ont parjuré. Le mensonge d'hommes politiques, de policiers, de malfaiteurs, qui, jusqu'au dernier moment, ont tenu pour quantité négligeable l'autorité judiciaire. Comme on pouvait s'y attendre, le coup d'éclat du président, M. André Giresse, évoquant un *« Watergate à la française »*, n'a servi strictement à rien. Il avait eu beau mettre en demeure ceux qui allaient déposer de dire toute la vérité, ils se sont souciés comme d'une guigne de cette admonestation prématurée et sans lendemain.

Il aurait été préférable, en présence des témoins, de les mettre en face de leurs responsabilités, de leur poser les vraies questions, plutôt que de leur demander leur point de vue sur des sujets généraux qui leur ont trop souvent permis de se dérober. Donnons cependant acte à M. Giresse d'avoir, en usant abondamment de son pouvoir discrétionnaire, tenté de sortir le dossier de sa gangue. Mais comment les policiers ont-ils pu, en toute impunité, narguer, par des contre-vérités manifestes, l'autorité judiciaire ? Comment la cour a-t-elle pu accepter que le directeur des renseignements généraux, M. Raymond Cham, soit venu à la barre, tout fier de lui, faire un pied de nez à la justice ? Comment M. Jean Ducret a-t-il pu tenter une nouvelle fois de justifier l'injustifiable et déclarer que tout au plus il avait fait une erreur, pas une faute ? Toute la hiérarchie policière a expliqué par son souci de protéger l'informateur la dissimulation à la justice des rapports de la dixième brigade territoriale antérieurs au meurtre, alors qu'Albert Leyris avait été présenté aux magistrats par deux commissaires dès le mois de janvier 1977.

Menteurs

Le défilé à la barre de soixante-quatre policiers n'a pas permis d'avancer d'un pouce sur le chemin de la vérité. Tous se sont contentés de maintenir leurs déclarations antérieures, même si M. Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle au moment du meurtre, a reconnu que les rapports avaient été gardés secrets pour ne pas étaler au grand jour les carences d'une institution. On a même vu, lors de confrontations, des policiers exposer des points de vue contradictoires, par exemple l'inspecteur Michel Roux soutenir, contrairement au commissaire Jean Dufour, que la brigade antigang était informée du projet d'assassinat ; des confrontations entre le même inspecteur Roux et Albert Leyris, entre M. Jean Ducret et M. Guy Floch, juge d'instruction, qui se sont achevées par des constats de divergences, ce qui suppose qu'il y avait au moins, sur deux intervenants, un menteur.

M. Dorwling-Carter, l'avocat général, n'a-t-il pas admis lui-même que M. Ducret avait sans doute fait état auprès de ses supérieurs des menaces de mort pesant sur Jean de Broglie ? Certes rien ne prouve que M. Poniatowski savait, mais pourquoi une personnalité telle que Jean de Broglie, ancien ministre du général de Gaulle, n'a-t-elle pas été avertie de ce qui se tramait contre elle ? Une chose est sûre cependant, tous les hauts responsables de la police, y compris le ministre, ont eu, quelques jours après l'assassinat, connaissance des rapports de la 10ᵉ B.T. Aucun n'a estimé de son devoir de les transmettre à la justice. Même si M. Guy Floch, qui les a obtenus de façon officieuse, a commis une erreur, rien ne peut justifier le comportement de la hiérarchie policière.

M. Poniatowski, après avoir « accepté » de venir témoigner, comme si la loi ne s'imposait à lui comme à tout citoyen, a même eu l'impudence de déclarer : *« Si le juge d'instruction était venu me voir, je lui aurais tout dit »*, alors qu'il avait refusé de déférer à ses convocations ! L'ancien ministre de l'intérieur a forcé l'ironie jusqu'à dire : *« Apparemment, si je les lui avais donnés, il les aurait mis dans son tiroir. »* Après cette déposition-farce, un autre homme politique, M. Roger Chinaud, a estimé qu'il était *« à la limite de la diffamation »* de le faire citer comme témoin alors qu'il était le président du groupe parlementaire U.D.F. auquel appartenait le député de l'Eure.

A sa suite, M. Christian Bonnet, ancien ministre de l'intérieur, avec un rare aplomb, est venu redire à la barre ce qu'il avait déclaré à l'Assemblée nationale, bien que ses propos aient été démentis par les faits. Il a même poussé le souci de ne pas se contredire jusqu'à réaffirmer, concernant M. Ducret, sans que personne ne s'en offusque, *« que celui qui n'a jamais commis d'erreur lui jette la première pierre. »* Une erreur si bénigne qu'aucune sanction n'a été prise à son égard. Pourtant, la plupart ont reconnu que le devoir imposait à l'ancien directeur de la P.J. de transmettre et d'approfondir des investigations qui n'ont été que superficielles.

Que dire de l'incroyable comportement de la police concernant l'inspecteur Guy Simoné qu'on a laissé poursuivre ses coupables activités alors qu'il était repéré dès le 24 novembre 1976 ? Que penser de l'incompréhensible ratage de la brigade antigang qui, le 8 décembre 1976, avait identifié tous les protagonistes du crime, y compris l'assassin Gérard Frèche, et qui a abandonné les recherches une fois démasqués par Guy Simoné ? Le soir même et deux jours plus tard l'équipe repérée tendait deux guet-apens à Jean de Broglie. Incroyable mais vrai. Et M. Maurice Bouvier, à l'époque directeur central de la P.J., se fâche quand on lui dit qu'il n'est pas pensable qu'il n'ait pas été informé.

Témoins accusés

De la part de l'accusation, on s'attendait à autant de pugnacité contre les chefs de la police que contre M. Floch et Mᵉ Alain Beaumier dans ce curieux procès où l'on a vu apparaître en position d'accusés deux magistrats, un avocat, un médecin, un journaliste et beaucoup de policiers et d'hommes politiques. Etrange procès où, le plus souvent, ce sont les petits qui ont été sur la sellette et les grands qui ont été épargnés. Singulier procès au cours duquel se sont opposés l'accusation et le président, le président *et* un magistrat-instructeur, M. Jean-Louis Bruguière. Un procès où les quatre accusés ne semblaient être là que pour le décor. Un procès qui, en dépit de ce qu'il comportait de révélateur sur les tares d'un système, a été, malgré tout, ramené aux strictes dimensions d'une banale affaire crapuleuse.

Un crime commandité par un affairiste douteux, organisé par un policier dévoyé, exécuté par un tueur d'occasion. Un assassinat sur lequel est venu se greffer une autre tentative d'assassinat, celle de l'instigateur présumé, et le meurtre du docteur Georges Fully. Plusieurs affaires en une seule sur lesquelles la lumière n'a pas été faite. Des dossiers où ceux qui savent se taisent, que ce soit Albert Leyris, Nelly Azerad ou Pierre de Varga. Personne n'a enfreint la sacro-sainte loi du silence. Tous se sont tus, comme si une étrange menace pesait sur leur tête. Il est pourtant évident que Albert Leyris, Jacques Mérignac, Guy Simoné, Pierre de Varga et quelques autres se livraient à des trafics. Jean de Broglie y était-il mêlé ? Est-il mort à cause d'eux, en raison *« d'une indélicatesse commise lors d'une affaire précédente portant sur plusieurs millions »*, comme il était écrit dans le rapport du 24 septembre 1976 ? Le prêt qu'il avait effectué pour la Rôtisserie de la Reine Pédauque n'a sans doute été que le détonateur mais pas le facteur unique. Il y avait vraisemblablement plus important. Mais quoi ?

L'examen des affaires et des activités de Jean de Broglie n'a rien donné au cours des débats. L'audition du banquier genevois, M. Robert Leclerc, a été expédiée. Celle du fondé de pouvoir du prince, M. Raoul de Léon, a été escamotée. La déposition du responsable de la Brincom, M. Akli Rahal, n'a pas permis d'en savoir plus. On a très peu parlé de la Sodetex, de la Matesa et des morts suspectes parmi les connaissances de Jean de Broglie. Aucun élément n'a permis d'attester de la réalité de trafics divers. Le seul mobile qui a été véritablement fouillé est celui de La Rôtisserie de la Reine Pédauque. L'accusation s'y est accrochée comme à une bouée de sauvetage, même si cela est insuffisant pour prouver la culpabilité de Pierre de Varga. Contre lui, cependant, restent les accusations de Guy Simoné, celles de Nelly Azerad, dont M. Dorwling-Carter n'a pas fait état dans son réquisitoire et, enfin, les étranges coïncidences relevées lors des trois tentatives de meurtre.

Si les débats n'ont guère permis d'approfondir le dossier, ils ont au moins eu pour mérite de clarifier les choses et de poser un certain nombre de points d'interrogation. Ils ont montré de façon flagrante les lacunes d'une enquête, les errements de la police et l'impuissance de la justice. C'est déjà beaucoup ! Après le verdict, le rideau à peine entrouvert pendant ces quelques semaines va retomber définitivement. Les accusés pourront compter les jours qui les séparent de la liberté. L'oubli se fera. Et l'affaire de Broglie viendra allonger la liste des affaires non élucidées. Une de plus.

MICHEL BOLE-RICHARD.

La « commission du bilan » et des libertés

Le septennat de M. Giscard d'Estaing a été marqué par « l'obsession de la sécurité »

La commission du bilan, que préside M. François Bloch-Lainé, a remis son rapport, le mardi 22 décembre, au premier ministre. Le chapitre « Justice et libertés » avait été confié à M. Jean Rivero, professeur de droit — après la démission d'un des membres de la commission, Mme Simone Rozès, avocat général à la Cour de justice des Communautés européennes. Dans son texte, dont nous résumons ci-dessous les conclusions, M. Rivero, qui fut signataire avec sept autres personnalités d'un appel contre la loi sécurité et liberté, relève la progression de l'« obsession de la sécurité » *au cours du septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, et conclut à la nécessité d'une vigilance quotidienne pour la préservation des libertés.*

Soucieux de prudence dans l'analyse théorique de la notion de bilan et de sa part subjective, M. Rivero n'en est pas moins ferme dans ses constatations, mettant en lumière la montée des tendances autoritaires et des menaces contre les libertés au cours du septennat de M. Giscard d'Estaing.

Etablir un bilan suppose qu'on puisse tracer une ligne de partage entre actif et passif. Or, s'agissant des libertés, explique-t-il, *« le tracé de la ligne est largement fonction des sensibilités et des idéologies »*. A preuve les réactions à une loi comme celle sur l'interruption volontaire de grossesse.

De plus, le bilan sera différent selon qu'on choisira de le faire porter uniquement sur les textes ou aussi sur les applications pratiques.

Ayant pris ces précautions méthodologiques, le rapporteur entreprend une description minutieuse de l'attitude du pouvoir, pendant ces sept années, face à la justice et aux libertés. Il faut, estime-t-il, relever *« deux séries de données »* : l'héritage du passé et les facteurs nouveaux.

L'héritage, depuis les années 30, n'est guère porteur de libertés. Si le régime de Vichy n'a été qu'une parenthèse, la libération ayant restauré la législation républicaine des libertés, la difficulté de la décolonisation, surtout en Algérie, a apporté son lot de lois d'exception, dont la plupart ont survécu. Au-delà de la loi, la guerre d'Algérie a bouleversé les mentalités, faisant resurgir le débat sur la torture, le racisme, le terrorisme, les atteintes à la liberté de la presse. Enfin, mai 1968, appel des jeunes à plus de liberté, a sucité, en retour, la loi anticasseurs, le 8 juin 1970.

La rupture de 1978

Dès 1974, une crise économique, qui devait aller en s'aggravant, est apparue. Elle ne pouvait qu'exacerber les aspects négatifs de l'héritage. Cela ne saurait pourtant suffire à expliquer le renouveau du racisme, la montée de la peur et le raidissement du régime en matière de libertés.

Le racisme, l'antisémitisme, *« la résurgence des vieux démons d'une certaine extrême droite »*, n'ont pas été assez combattus. Est-ce faute d'avoir été pris au sérieux ? Ou grâce à l'indulgence de certains policiers ? Le rapporteur ne tranche pas. Quant à la peur, née de la multiplication des actes de petite délinquance qui affectent directement la vie quotidienne, elle a été *« largement amplifiée »* par les responsables politiques.

C'est ainsi que *« l'obsession de la sécurité a fini par prévaloir sur le souci de sauvegarder les libertés »*. Entre les deux aspirations contraires — à plus de liberté et à plus d'ordre, — le septennat, d'abord tourné vers la première, a finalement arbitré en faveur de la seconde à partir de la fin de 1978, *« au point d'étouffer presque totalement la première »*.

Dans la première moitié du septennat, on a libéralisé l'avortement, rendu le divorce plus aisé, étendu la saisine du Conseil constitutionnel, promulgué une loi sur l'informatique et les libertés, une autre sur l'accès aux documents administratifs. Dans le domaine pénal, on se montrait soucieux de limiter les courtes peines d'emprisonnement et la détention provisoire.

La rupture n'en a été que plus brutale, l'appel à la répression tenant soudain lieu de réflexion. On a suspendu les travaux de la commission de réforme du code pénal, entachés de libéralisme, et *« un manichéisme simpliste — la masse des honnêtes gens d'un côté, le petit groupe des pervers qui perturbent leur existence de l'autre, — un déterminisme excluant toute possibilité d'amendement pour le délinquant »*, ont inspiré les nouvelles réformes : d'abord la loi aggravant les modalités d'exécution des peines, le 22 novembre 1978, puis celle du 11 janvier 1980 modifiant l'ordonnance de 1945 sur les étrangers, enfin, le 2 février 1981, la loi dite « sécurité et liberté », pierre angulaire du nouvel édifice législatif et idéologique.

« Sur la cause de cet étonnant revirement on peut s'interroger, précise le rapport. *Conversion idéologique ? Conviction, malheureusement étayée par des faits tels que le développement de l'autodéfense meurtrière et par plusieurs sondages, que le souci de la sécurité tourne à l'obsession chez nombre de citoyens et qu'il est politiquement rentable de jouer la carte d'une protection renforcée contre la délinquance ? »*

On a vu s'étendre un arsenal législatif permettant de réelles atteintes aux libertés et fondé sur la défiance à l'égard de l'autorité judiciaire pourtant *« gardienne de la liberté individuelle »*, selon la Constitution. De plus l'indépendance du juge, toujours affirmée, était mal garantie, notamment par le Conseil supérieur de la magistrature trop dépendant — dans son mode de désignation — du pouvoir (ce qui est toujours le cas).

Le bilan de ce septennat doit finalement se garder, selon son auteur, tant du discours conventionnel sur la France héritière de 1789 et garante pour l'éternité des droits de l'homme que de la vision d'apocalypse d'un pays au bord du totalitarisme. Il reste que le pouvoir, de manière rampante, installait un ordre réduisant les libertés. Il convient désormais de les restaurer : par une démarche idéologique différente sans doute, mais aussi par une vigilance quotidienne de chaque individu pour préserver ses espaces de liberté.

JOSYANE SAVIGNEAU.

FAITS ET JUGEMENTS

Écoutes d'hier et d'aujourd'hui

Selon *le Canard enchaîné*, et contrairement à ce qu'ont affirmé encore récemment MM. Michel Poniatowski et Raymond Barre — pour ce dernier lors de son témoignage au procès de Broglie le 15 décembre — (*le Monde* du 17 décembre), un journaliste a été l'objet d'écoutes téléphoniques en août 1977.

Dans son numéro du 23 décembre, l'hebdomadaire publie la photocopie d'un document portant la mention *« secret défense »*. Selon *le Canard enchaîné*, il s'agit d'un fac-similé de la demande d'autorisation d'écoutes téléphoniques adressées à la direction centrale des renseignements généraux, le 20 août 1977, par M. Yves Bentegeac, alors préfet de Haute-Corse. Cette demande concernait M. Aimé Pietri, journaliste à Bastia, correspondant de l'Agence France-Presse et de plusieurs journaux. Elle était motivée, affirme *le Canard enchaîné*, par les contacts professionnels de M. Pietri avec les membres du Front de libération nationale de la Corse. *« Naturellement,* commente l'hebdomadaire, *aucun juge d'instruction n'avait accordé la moindre autorisation d'enregistrer les conversations d'Aimé Pietri. »*

D'autre part, mardi 22 décembre, à l'Assemblée nationale M. Jean Foyer député (R.P.R., Maine-et-Loire), sans utiliser les termes d'écoutes téléphnoiques, a protesté, à l'occasion d'un rappel au règlement, contre une manipulation dont il aurait été victime. Il a demandé à la présidence de faire ouvrir une enquête immédiate, ce qui lui a été accordé.

De son domicile, M. Foyer a appelé, lundi matin 21 décembre, une de ses collaboratrices au Palais-Bourbon pour lui demander de transmettre à un journaliste le texte d'un recours devant le Conseil constitutionnel. A 15 heures, une personne demandant à voir le député se présentait à la réception de l'Assemblée nationale. *« Je me trouvais moi-même à trois kilomètres de là,* a-t-il précisé, *lorsque la réception a appelé mon bureau »*. A ce moment-là, tant le garde de la réception que la collaboratrice présente dans le bureau ont entendu la voix de M. Foyer et les termes de la conversation du matin...

Un douanier inculpé est libéré

Un fonctionnaire de la direction nationale des enquêtes douanières (D.N.E.D.), M. Alain Azzola, incarcéré et inculpé, le 27 octobre, d'abus de confiance et d'infraction à la législation sur les stupéfiants, a été libéré le 1ᵉʳ décembre, a-t-on appris récemment.

Les avocats auront leur conférence annuelle

M. Pierre Mauroy a reçu lundi matin 21 décembre à l'Hôtel Matignon les représentants de toutes les organisations d'avocats groupées sous le nom d'Action nationale du barreau (A.N.B.). A l'issue de l'entretien, qui a duré une heure trois quarts, le premier ministre a décidé de réunir une conférence annuelle des avocats, analogue à la conférence annuelle agricole.

Cette décision fait suite à la création récente d'un groupe d'étude interministériel placé, par délégation du premier ministre, sous la houlette du garde des sceaux. Trois commissions ont été constituées à l'occasion de la première réunion de ce groupe le 8 décembre à la chancellerie : l'accès à la justice et l'aide judiciaire ; la situation sociale et fiscale de l'avocat ; le statut de l'avocat et le cadre européen (*le Monde* du 12 décembre).

Les avocats réclamaient depuis plusieurs années une négociation sur l'aide judiciaire et les commissions d'office, deux formules qui permettent aux justiciables démunis de se faire assister gratuitement, alors que l'avocat n'est pas ou peu rémunéré. Les avocats demandent aussi une amélioration de leur couverture sociale, coûteuse et moins étendue que celle des salariés.

Une nouvelle entrevue avec le premier ministre doit avoir lieu au printemps pour faire le point des négociations en cours, avant les premiers arbitrages budgétaires. M. Mauroy semble devoir donner la priorité à une amélioration des commissions d'office en matière pénale. Ces commisisons d'office sont assurées par les avocats les plus jeunes et constituent un véritable service gratuit. Une formule de rémunération pourrait être trouvée en application, déclarent les services du premier ministre, de la politique de « solidarité nationale ».

M. Defferre rend hommage aux C.R.S.

« Tout gouvernement a besoin de forces de maintien de l'ordre, ce en quoi un gouvernement socialiste ne fait pas exception », a déclaré M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, qui s'adressait, le mardi 22 décembre, à l'ensemble des forces de police de Rennes (Ille-et-Vilaine), où il inaugurait le nouvel hôtel de police. M. Defferre a rendu un hommage particulier aux C.R.S. pour « le *sang-froid dont ils font preuve* », évoquant notamment les dernières manifestations paysannes. « *Les C.R.S.*, a dit le ministre de l'intérieur, *ne sont pas que des forces de maintien de l'ordre, mais ont une mission importante à accomplir pour la sécurité et parfois même la surveillance, l'assistance et le sauvetage des populations.* ».

QUATRE ATTENTATS A PARIS

Quatre explosions d'origine criminelle, revendiquées dans une communication téléphonique à l'A.F.P. par un correspondant anonyme affirmant parler au nom d'Action directe, se sont produites entre 5 heures et 5 h. 30, mercredi 23 décembre à Paris.

Quatre établissements pouvant représenter des symboles pour ces fêtes de fin d'année ont été visés. Tout d'abord un concessionnaire de voitures Rolls-Royce, avenue Kléber, et un magasin de jouets, avenue Mozart, dans le seizième arrondissement, ensuite un restaurant, la brasserie Bofinger, rue de la Bastille, dans le quatrième arrondissement ; enfin un magasin de vêtements du sixième arrondissement, à l'angle des rues de Rennes et du Four. Seuls d'importants dégâts matériels sont à déplorer.

● *Trois féministes* de la mouvance libertaire, âgées de vingt-quatre et vingt-cinq ans, et dont les identités n'ont pas été révélées, ont été arrêtées dans la nuit de lundi 21 à mardi 22 dcembre, rue Godot-de-Mauroy, dans le neuvième arrondissement à Paris, alors qu'elles transportaient deux cocktails Molotov. Leur garde à vue ayant été prolongée, elles étaient toujours entendues par la brigade criminelle ce mercredi 23 décembre. Il semblerait qu'elles avaient l'intention d'attaquer un sex-shop du quartier.

DEFENSE

La France formera en 1982 les sous-lieutenants de l'armée libanaise

L'armée de terre française prendra en charge l'an prochain la formation d'une très large partie des cadres de l'armée régulière libanaise en acceptant, pratiquement, de quadrupler le nombre des stagiaires libanais dans ses différentes écoles militaires.

C'est à la demande du Liban que cette instruction sera donnée en 1982 à cent-vingt jeunes officiers débutants — du grade de sous-lieutenant — de l'armée régulière libanaise, spécialement dans des écoles militaires françaises de formation à l'infanterie et à l'arme blindée. Les autorités libanaises ont demandé à la France de maintenir, pour 1983, un effort comparable de formation, portant sur un nombre identique de sous-lieutenants des armes dites de mêlée (ou de combat). Mais, il semble que, pour l'instant, la France ait réservé sa décision pour 1983, compte tenu des problèmes posés.

En effet, on estime dans les états-majors que le contingent de jeunes sous-lieutenants libanais pour 1982 est déjà important pour les capacités d'accueil et le nombre des instructeurs que la France peut mettre à disposition. A titre de comparaison, il faut savoir que les stagiaires libanais dans des écoles militaires françaises en 1981, pour la seule armée de terre, sont au nombre de 34 tous grades confondus (9 officiers supérieurs dans des écoles de l'enseignement militaire supérieur, 9 capitaines, 11 sous-lieutenants en école d'application et 5 sous-officiers en stage).

« Les Français et les Allemands ont donné gratuitement la technologie de leur missile Roland aux Américains » déplore la délégation générale à l'armement

« *Les Français et les Allemands de l'Ouest ont donné pratiquement gratuitement leur technologie aux Américains* », regrette, dans un entretien au mensuel spécialisé *Défense et Armement* de décembre, l'ingénieur général Marc Cauchie, directeur des affaires internationales à la délégation générale à l'armement, à propos de la décision du Pentagone de réduire sa commande de missiles antiaériens Roland, de conception européenne. « *C'est pour cela que je ne crois pas*, ajoute-t-il, *au fameux two-way-street* », accord par lequel les États-Unis et un partenaire européen conviennent de s'acheter réciproquement des matériels militaires construits de part et d'autre de l'Atlantique selon la compétence reconnue à chacun.

Missile supersonique d'interception d'avions volant à très basse altitude, le Roland, conçu en coopération par la France et l'Allemagne fédérale, est fabriqué sous licence aux États-Unis, par les sociétés Hugues Aircraft et Boeing qui doivent reverser une « royalty » (redevance) aux deux pays constructeurs dans le cas d'une vente, prévue à l'origine de cet accord transatlantique, à l'armée de terre américaine. Pour des raisons d'économies budgétaires, le programme Roland a été considérablement réduit aux États-Unis et il n'est plus envisagé, à l'heure actuelle, que d'en équiper des régiments d'artillerie sol-air de la force d'intervention à déploiement rapide. « *Le large succès technologique que le choix américain représente pour l'Europe*, observe M. Cauchie, *est largement compensé par l'échec économique : seule, une fraction symbolique du programme initial a été maintenue et, puisque les accords ne prévoyaient des redevances importantes que sur les matériels de série, les Franco-Allemands ont donné pratiquement gratuitement leur technologie aux Américains.* » Il n'est pas exclu, en effet, que les sociétés américaines, tirant profit de l'expérience acquise sur le Roland, proposent une version concurrente à l'exportation.

On peut penser que ce problème de la réciprocité des accords d'armement entre les États-Unis et l'Europe sera au centre des conversations que M. Charles Hernu, ministre de la défense, aura à Washington, du 6 au 10 janvier 1982, avec son homologue américain, M. Caspar Weinberger, qui le reçoit en visite officielle.

LA FRANCE INFORME L'AUSTRALIE DE SA VOLONTÉ DE CONTINUER SES ESSAIS NUCLÉAIRES A MURUROA.

La France a donné l'assurance, dans une note remise à l'Australie, qu'aucune radioactivité n'avait été décelée autour de l'atoll de Mururoa, qui fait l'objet de constantes vérifications. Le ministère des relations extérieures précise, dans ce texte adressé à Canberra le 17 décembre, que ni les eaux entourant l'atoll ni les organismes qui y vivent n'étaient contaminés en dépit de la dispersion, par une tempête survenue dans la nuit du 11 au 12 mars 1981, de déchets produits avant 1975 par une expérimentation nucléaire dans l'atmosphère et stockés sur l'atoll.

Le gouvernement français rappelle que sa stratégie de dissuasion est basée sur son autonomie de décision. La France doit, pour cette raison, est-il rappelé dans ce texte, maintenir ses forces nucléaires à un niveau crédible, ce qui rend nécessaires les essais nucléaires souterrains de Mururoa. Mais ceux-ci sont limités volontairement à un minimum de puissance dans des conditions de sécurité qui sont, chaque fois, vérifiées.

A Papeete, cependant, l'assemblée territoriale de la Polynésie française a demandé, lundi 21 décembre, la suspension des essais nucléaires « *en attendant la venue de radiobiologistes français et étrangers* ». Cette requête a résulté du vote, par dix-sept des trente conseillers de l'assemblée, d'une question écrite de M. Gaston Flosse, député R.P.R. de la Polynésie.

« *Il est absolument essentiel*, a expliqué M. Flosse, *pour éviter toute contestation, que des savants étrangers, radiobiologistes et non atomistes, reconnus pour leur compétence et leur impartialité, de préférence australiens et néo-zélandais, soient autorisés à se joindre à des savants français en vue d'effectuer des analyses approfondies du milieu environnant, des mesures de contrôle de sécurité pour conclure définitivement à l'inocuité ou à la nocivité des expériences nucléaires françaises.* »

SPORTS

SKI

La victoire d'Élisabeth Chaud à Saint-Gervais

NOUVEAU SUCCÈS FRANÇAIS EN COUPE DU MONDE

Nouveau coup de théâtre avant la trêve de fin d'année en Coupe du monde de ski alpin : après Marie-Cécile Gros-Gaudenier en descente (première puis seconde à Saalbach), une autre Française qu'on n'attendait pas, Élisabeth Chaud, a gagné un slalom géant. A Saint-Gervais, le 22 décembre, *(nos dernières éditions)*, elle a en effet devancé la Suissesse Erika Hess et l'Allemande de l'Ouest, Irene Epple, les deux skieuses qui sont en tête de la Coupe du monde, avec respectivement 148 et 139 points. Les prochaines compétitions auront lieu le 3 janvier à Maribor (Yougoslavie), pour les dames, et le 14 janvier à Morzine, pour les hommes.

Le « biorama » 1982, véritable Bottin mondain du ski alpin, consacre trois ligne à Élisabeth Chaud : « *Née le 7 décembre 1960, 1,61 mètre pour 54 kilos, réside à Puy-Saint-Vincent* » (1). C'est dire que dans le gotha alpin, la skieuse du Briançonnais ne joue pas les premiers rôles. En fouillant les classements mondiaux, on la retrouvait à la 56e ligne, au terme de la saison 1980-1981, un rang qui aurait valu une renommée considérable à un tennisman mais qui, les choses étant ce qu'elles sont, ne pèse plus très lourd pour un skieur français.

Pourtant, elle a gagné à Saint-Gervais en devançant deux des meilleures spécialistes actuelles dans les disciplines techniques : Irene Epple, et Erika Hess, titulaire de la Coupe du monde de slalom spécial. Divine surprise ? On peut le dire, car cette victoire vient après celle de Marie-Cécile Gros-Gaudenier, qui a confirmé ses ambitions en vitesse, révélées le 18 décembre, en prenant la deuxième place de la seconde course de Saalbach le 19 décembre, derrière la Suissesse Doris De Agostini.

Au début de la saison, aucun bookmaker sérieux n'aurait soutenu une cote contre une skieuse française autre que Perrine Pelen, la Grenobloise, qui a oscillé en début de saison entre les quatrième et douzième places, et Fabienne Serrat, de l'Alpe-d'Huez, qui a aussi fait le pendule aux places d'honneur dont on ne parle pas.

Quel changement, quel état de grâce s'était donc produit pour que ces deux filles accèdent aux places d'honneur ? Le fait que Sylvain Dao Lena, une force tranquille, dirige désormais les équipes féminines à la place de Jacky Fourno — qui a choisi une voie plus sécurisante, la direction technique d'une station — n'y est sans doute pas étranger. Moins anxieux que son prédécesseur, il sait, sans nul doute, mieux mettre en confiance ses ouailles. L'acquis de plusieurs saisons de travail technique n'est pas non plus à négliger. Ni Gros-Gaudenier ni Chaud ne sont des générations spontanées. Elles ont toutes les deux vingt et un ans et elles ont commencé à courir en équipe de France sous le « règne » du directeur technique Walter Trilling, dont l'apport a été tenu pour négligeable pour des raisons essentiellement politiques par le précédent ministère des sports. Il ne manquait à ces deux filles, pour réussir, que les quelques centièmes de seconde qui font toute la différence. C'est-à-dire le culot de lâcher les skis, l'audace d'attaquer, de prendre tous les risques dans la pente, sur toutes les neiges, pour gagner.

Pourquoi cette année plutôt que les précédentes ? Sans doute parce que, avec les championnats du monde en février prochain, la saison en cours est capitale. Y compris dans l'acception financière du terme. Déçus par les médiocres performances des Français, les fournisseurs nationaux des équipes de France ont en effet envisagé de limiter leur contribution la saison prochaine s'il n'y avait pas de résultats pouvant servir de base à des opérations promotionnelles.

« *Nous n'avons pas fini de surprendre*, déclarait l'entraîneur des descendeuses, Michel Boyer ; « *les filles sont en mesure de se donner à fond, de prendre tous les risques sans craindre la chute ou la contre-performance.* » Rendez-vous est donc pris pour le championnat du monde de Schladming, où Erika Hess et Irene Epple tenteront sûrement de mettre à profit la blessure de la double championne olympique, Hanny Wenzel, pour briguer la plus haute marche du podium.

Si le redressement français est évident chez les dames, il continue de se faire désespérément attendre chez les hommes. En sept courses, le mieux placé a été Philippe Vermeret, douzième de la descente de Crans-Montana. Ailleurs, il a fallu descendre jusqu'à la dix-septième, voire la vingt-deuxième ligne du classement pour trouver un Français. Ni Lamotte, ni Fontaine, ni Vion ne semblent en mesure de faire de l'ombre à l'Américain Phil Mahre et au Suédois Ingemar Stenmark, dont les rivaux les plus sérieux sont pour l'heure, le Suisse Gaspoz, l'Autrichien Resh et le Yougoslave Strel, tout comme le « revenant » Klammer.

ALAIN GIRAUDO.

(1) Élisabeth Chaud est l'avant-dernière d'une famille de dix enfants. Ses parents ont créé et développé à Puy-Saint-Vincent, station de ski située dans les Hautes-Alpes, au dessus de Vallouise, des commerces en liaison avec l'activité touristique.

● *L'opération « grands stades ».* — Le conseil général de la Loire a refusé, mardi 22 décembre, toute participation financière aux travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Geoffroy-Guichard à Saint-Etienne. Ainsi se trouvent compromises les chances pour le chef-lieu de la Loire d'être doté du stade de cinquante-cinq mille places qui lui aurait permis de participer, en 1984, à l'organisation de la Coupe d'Europe des nations de football. Ce vote négatif traduit surtout une nette opposition entre les ruraux et les citadins, les seconds étant seuls favorables au projet. — *(Corresp.)*

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Au parfum

Pour compléter les mélanges de pétales séchés et odorants réunis en pot-pourri, de vrais parfums ont été créés spécialement pour embaumer la maison. Ils ont des arômes fleuris ou fruités et ils se diffusent dans les pièces de diverses façons.

Le parfumeur Molinard a ajouté trois nouvelles senteurs à sa gamme d'ambiance : à base de vétiver (Bois blond), de salvia (Tzigane) ou de cèdre (Boiseries). Ces parfums sont vendus en flacon atomiseur (50 F) ou dans un vaporisateur à poire, en verre décoré de spirales, 350 F. Des pétales, en tissu imprégné de l'une des eaux de toilette Molinard, sont disposés dans des petites coupes en verre, 75 F. Des brûle-parfums électriques, en grès ajouré, diffusent des extraits concentrés (trente-six essences au choix). Pour parfumer une armoire, des cartes sentant la lavande, la violette ou le jasmin se glissent parmi le linge (40 F les douze).

Porthault, le grand couturier du linge de maison, vient de créer trois parfums en harmonie avec ses nappes et parures de lit aux impressions fleuries. Ces senteurs — boisée, mélange de fleurs ou à dominante de mandarine — sont présentées en quatre produits : une bougie dans un pot de verre, avec socle et couvercle en métal (126 F), un vaporisateur d'ambiance (90 F) et des sachets — en tissu imprimé ou en papier — pour parfumer linge et lingerie.

Laura Ashley a inspiré les parfums qui portent son nom selon deux ambiances qu'elle aime : la campagne anglaise au cœur de l'été et Noël dans une maison familiale en fête. Ces deux parfums — l'un fleuri et l'autre plus capiteux, — alliés à la porcelaine anglaise et à du chintz ont donné naissance à une ligne de senteurs pour la maison. Une bougie parfumée est insérée dans un pot cylindrique à couvercle, en porcelaine blanche à semis rose (135 F) ; même décor pour une boule en porcelaine perforée d'où s'échappe l'odeur d'une poudre parfumée (95 F et 49 F la recharge). Des sachets en chintz, bleu ou rose selon le parfum, vont embaumer penderie et tiroirs ou s'épingler au dos d'un coussin.

Le fabricant de linge de maison Olivier Desforges lance, lui aussi, une ligne d'odeurs pour la maison. Il a choisi un parfum très frais, composé de mousse, orange, citron, girofle, tubéreuse, jasmin et fleur d'oranger ; il le présente en atomiseur en verre satiné (39 F) et sous forme de bougie, dans un petit pot en céramique écrue et bleue, (50 F). Un amusant flacon ventru en même céramique diffuse le parfum, par son fond poreux, dans les piles de linge.

Pour parfumer une pièce, de petits disques à imprégner d'un concentré se posent sur une ampoule (de 60 watts maximum) ; la chaleur émise par la lampe aide le parfum à se propager dans l'atmosphère. Les boutiques de parfums et produits de toilette « Dans un jardin » proposent un coffret contenant deux rondelles poreuses, un compte-gouttes et un flacon de concentré de parfum, à choisir parmi les cinquante senteurs fleuries ou fruitées de la gamme (67 F). Dans la mini-caissette de Beauty Flore (70 F), un disque- diffuseur accompagne le flacon à compte-gouttes rempli d'un des cinq parfums à brûler de cette ligne pour la maison : verveine, fruits de la Passion, vétiver, ambre et santal.

JANY AUJAME.

★ **Molinard, 21, rue Royale, 75008 Paris.**

★ **Porthault, 18, avenue Montaigne, 75008 Paris.**

★ **Laura Ashley, 94, rue de Rennes ; 34, rue de Grenelle ; 66, rue des Saints-Pères ; 95, avenue Raymond-Poincaré, à Paris ; 1, quai Tilsitt, à Lyon ; 28, rue des Juifs, à Strasbourg.**

★ **Olivier Desforges, 134, faubourg Saint-Honoré ; 75, rue Lecourbe ; 3, rue Laugier ; 103, rue Jouffroy, à Paris. Pour les adresses de province : 15, place du Lion-d'Or, à Lille. Téléphone (20) 31-22-17.**

★ **« Dans un jardin », 1, rue du Marché-Saint-Honoré ; 80, rue du Bac ; 13, rue des Belles-Feuilles ; 9, rue Bréa, à Paris. Pour la province : 11, rue du Marché-Saint-Honoré, 75001 Paris. Téléphone 296-33-90.**

★ **Beauty Flore, 11, rue Tronchet ; 100, rue Chardon-Lagache et galerie de la gare Montparnasse, à Paris.**

JEUX DE TISSU. — Après Londres et New-York, une boutique « Upstairs shop » s'ouvre à Paris. Dans un décor blanc éclatent les couleurs acidulées de ses tissus et papiers exclusifs. En vertpré, rose, jaune, bleu vif, les dessins de fleurs, feuilles, zébrures et treillages des tissus de coton (de 109 F à 120 F le mètre), se retrouvent sur les papiers peints, de 104 F à 122 F le rouleau. Des accessoires de salle de bains, des cintres, sets de tables et couvre-lits sont confectionnés dans toute la gamme des tissus. Les coussins, de diverses formes, ont des applications d'animaux, d'alphabet ou d'inscriptions.

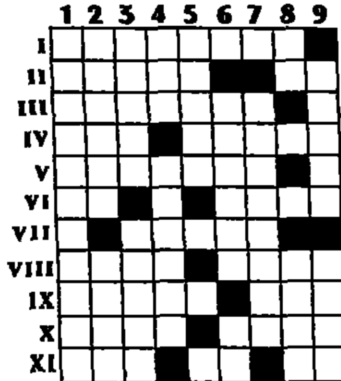
★ **« The upstairs shop », 6, rue de Lille, 75007 Paris.**

CHALEUR AU BOIS. — Une des énergies alternatives relancées par la crise pétrolière, le chauffage au bois, qui peut coûter deux fois moins cher que le fuel, a fait l'objet d'un manuel publié par l'Institut de développement forestier. Cet ouvrage technique indique la marche à suivre depuis l'approvisionnement jusqu'au choix des chaudières. Il donne aussi des informations sur la commercialisation du bois et son avenir. Ce précis est destiné aux agriculteurs-sylviculteurs et aux chauffagistes. Précisons par ailleurs qu'il existe en France deux mille sept cents « installateurs-promo » ayant suivi des stages de recyclage dans les énergies de remplacement. On peut se procurer leur adresse à l'Agence pour les économies d'énergie et dans les Directions départementales de l'équipement.

★ **« Le chauffage au bois », 120 pages, 70 F. Institut de développement forestier, 23, avenue Bosquet, 75007 Paris. Tél.: 555-23-49. Agence nationale pour les économies d'énergie, 30, rue Cambronne, 75015 Paris. Tél. : 306-44-90.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3088



HORIZONTALEMENT

I. Où le même sort est réservé aux petits Blancs comme aux petits Noirs. — II. Pas drôle quand il est comique. Champion de la renaissance, mais aussi facteur de décrépitude. — III. Réfléchissent sans parler. — IV. Piste cavalière. Aciers bons conducteurs. — V. Mont Blanc vu de la mer de glace. — VI. Négation. Partie désunie du Royaume-Uni. — VII. Les donner aux autres ne constitue pas un acte de charité. — VIII. Religieux déchaussé. Cours étranger. — IX. Travaille en profondeur. Fut, dans une cour, intimement lié à une histoire de pages. — X. On le met en bière quand il est crevé. Prise par des personnes décidées à l'emporter. — XI. Réformateur grec. Obligation. Personnel.

VERTICALEMENT

1. L'aviateur n'en porte qu'une ; l'aviatrice deux. — 2. Quelque peu stupéfiant. Humaniste anglais qui perdit la tête. 3. Vilain sujet quand on le dit beau. Duo argentin exécuté avec quatre flûtes. — 4. Gagne sa vie en jouant. Un homme peut la commander sous forme de demi ou peut être commandé par elle sous forme de moitié. — 5. Faire la grève des communications. — 6. S'oppose au courant autant qu'à la fréquence. Personnel. — 7. Le cavalier pour la dame. — 8. Fit de Ramsès un souverain éclairé. Musiques arabes accompagnant les diffas. — 9. Panier percé prenant l'eau. On dit qu'il abandonna Didon à cause des on-dit.

Solution du problème n° 3087

Horizontalement

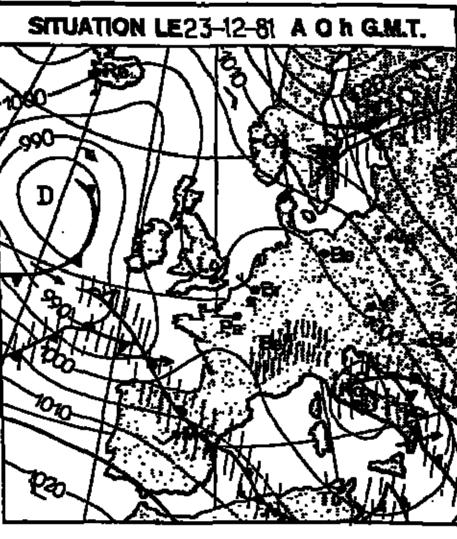
I. Moraliste. — II. Adorateur. — III. Récipissé. — IV. Co. Sana. — V. ENA. Remue. — VI. Isorel. — VII. Cureta. Va. — VIII. En. Pontes. — IX. Nid. M.T.S. — X. Coati. Ana. — XI. Enrue. Roi.

Verticalement

1. Marcescence. — 2. Odéon. Union. — 3. Roc. Air. Dar. — 4. Ares. Sep. Tu. — 5. Laparotomie. — 6. Itinérant. — 7. Sésame. Tsar. — 8. Tus. Ulve. Nô. — 9. Erèbe. Assai.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 24-XII-81 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 23 décembre à 0 heure et le jeudi 24 décembre à 24 heures :

La dépression située mercredi au sud de l'Irlande se décalera vers le nord de l'Allemagne, la perturbation qui lui est associée traversera la France.

Jeudi matin, une zone de pluie ou de neige à basse altitude se situera de la Manche orientale aux Vosges, au Jura et aux Alpes ; en Méditerranée, des pluies à caractère orageux se produiront mais des éclaircies apparaîtront sur le golfe du Lion et un mistral modéré s'établira ; sur les autres régions, le temps sera plus variable, passagèrement nuageux avec des averses et des vents d'ouest forts, surtout près des côtes.

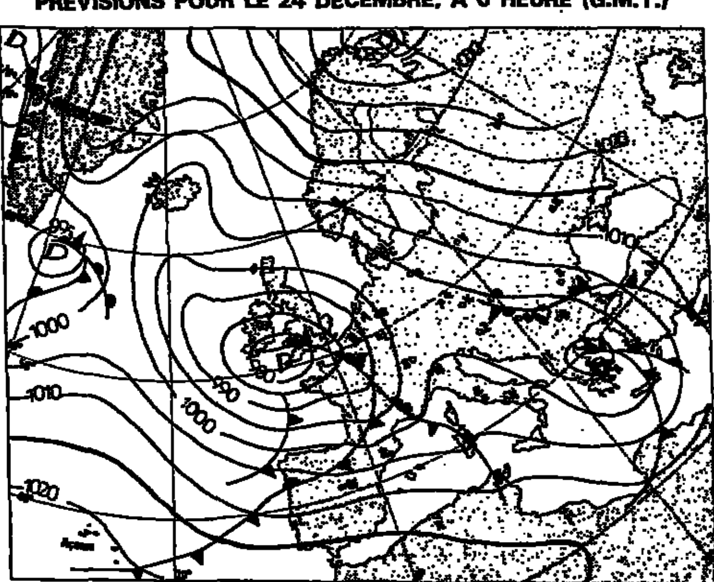
Dans la journée, des chutes de neige persisteront près de la frontière belge, tandis que le temps instable se généralisera et que les averses prendront un caractère de giboulées sur les massifs montagneux et près de la Manche.

Rotation des vents à nord-ouest près des côtes. Les gelées disparaîtront et le radoucissement passager sera suivi d'un refroidissement sur le quart nord-ouest.

Le 23 décembre à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 998,4 millibars, soit 748,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 décembre) : Ajaccio, 12 et 4 degrés ; Biarritz, 11 et 7 ; Bordeaux, 10 et 4 ; Bourges, 8 et 2 ; Brest, 8 et 2 ; Caen, 6 et 1 ; Cherbourg, 5 et 1 ; Clermont-Ferrand, 5 et − 2 ; Dijon, 2 et 0 ; Grenoble, 1 et 0 ; Lille, 2 et − 1 ; Lyon, 6 et 0 ; Marseille, 9 et 1 ; Nancy, 3 et 1 ; Nantes, 8 et 0 ; Nice, 9 et 4 ; Paris-Le Bourget, 6 et 2 ; Pau, 9 et 5 ; Perpignan, 11 et 5 ; Rennes, 7 et − 1 ; Strasbourg, 1 et − 1 ; Tours, 6 et 2 ; Toulouse, 10 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 21 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE, A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 14 degrés ; Amsterdam, − 5 et − 5 ; Athènes, 15 et 13 ; Berlin, − 3 et − 7 ; Bonn, 3 et 1 ; Bruxelles, 3 et − 1 ; Le Caire, 23 et 12 ; îles Canaries, 22 et 18 ; Copenhague, − 2 et − 2 ; Dakar, 25 et 20 ; Genève, 2 et − 4 ; Jérusalem, 14 et 8 ; Lisbonne, 17 et 15 ; Londres, 1 et − 3 ; Madrid, 14 et 11 ; Moscou − 2 et − 8 ; Nairobi, 24 et 13 ; New-York, 4 et 4 ; Palma-de-Majorque, 16 et 9 ; Rome, 10 et 3 ; Stockholm, 0 et − 3.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

P.T.T.

La « franchise » du président

Les correspondances adressées au président de la République ou au ministre des P.T.T. sont admises en franchise, aussi bien pour la taxe de port que pour le droit de recommandation.

L'article 173 du fascicule III de l'instruction générale précisant que les plis destinés au chef de l'État doivent être recommandés d'office, il y a lieu de procéder à une telle formalité lorsque les plis de l'espèce sont trouvés à la boîte ou déposés au guichet sans demande expresse de recommandation.

Dans tous les cas (recommandation à la demande de l'expéditeur ou recommandation d'office) en application des dispositions des articles 27 et 28 du fascicule III de l'instruction générale, l'enregistrement de ces objets a lieu au moyen d'étiquettes spéciales de couleur rose.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 23 décembre :

DES DÉCRETS

● Relatif à la fixation et à la révision du classement indiciaire de certains grades et emplois de personnels civils de l'État.

● Portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève sur la déphosphoration des eaux du lac Léman (ensemble trois annexes), signé à Berne le 20 novembre 1980.

DES ARRÊTÉS

● Fixant les modalités de la prise en charge par l'État des cotisations sociales d'origine légale dues au titre des salaires versés aux apprentis.

● Fixant les soldes de la compensation entre les différents régimes de sécurité sociale pour l'année 1980.

BREF

BIENFAISANCE

LE NOËL DES ISOLÉS. — Le Secours catholique de Paris signale qu'en raison des crues de la Seine, le traditionnel « Noël sous les ponts », qu'il organise, aura lieu, cette année, sous un chapiteau installé sur la pelouse de Reuilly, à l'emplacement de la Foire du Trône. Ce « Noël des isolés » débutera le 24 décembre à 19 heures.

FORMATION PERMANENTE

FEMMES AU TRAVAIL. — Pour les femmes désirant s'insérer dans la vie professionnelle ou active selon leur choix et leurs aptitudes, l'Union féminine civique et sociale organise régulièrement, à Paris et en région Ile-de-France, des stages de formation préprofessionnelle subventionnés par le Fonds régional de la formation professionnelle.

★ **U.F.C.S., 6, rue Béranger, Paris (3e) ; tél. : 272-19-18.**

LIVRES

PRIX LITTÉRAIRE. — Le prix littéraire François-Sommer pour 1981 a été attribué à Adrian Ghinescu, écrivain roumain, pour son livre *Histoires de chasse hommes et bêtes dans les Carpates et le delta du Danube* (Éditions Gerfaut Club), écrit en langue française. Le prix François-Sommer couronne chaque année un ouvrage consacré à la chasse sportive édité en langue française. Pour sa part, le prix littéraire des journalistes de la chasse a été attribué cette année à Evelyne Coquet pour son livre intitulé *Pour l'amour d'un cheval,* ouvrage qui relate la vie d'un équipage de chasse à courre de nos jours.

LOISIRS

RECTIFICATIF. CARAVANES A LA NEIGE. Le numéro de téléphone de la Fédération française de camping et de caravaning n'est pas le 272-84-00 mais le 272-84-08.

MODE

SOLDES : PRÉCISIONS. — Dans le calendrier des soldes publié dans *le Monde* du 16 décembre, deux erreurs ont été commises, qu'il faut rectifier comme suit : *Georgès Rech,* 23, avenue Victor-Hugo et 54, rue Bonaparte, à partir du 5 janvier. *Rodier* :les deux cent trente magasins de la chaîne, dont trente à Paris et à la périphérie, à partir du 4 janvier.

TEMPS LIBRE

DINANDERIE — Les artisans de « La Maison des dinandiers », à Paris, organisent des stages d'initiation à cet art du métal qui consistent à battre la pièce au marteau pour lui donner la forme d'un objet. Ces cours, ouverts à tous, ont lieu le mercredi de 14 h à 17 h, le vendredi de 18 h à 21 h, le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Droits d'inscription, 30 F. Trois heures de stage par semaine : 50 F par mois ; six heures par semaine : 80 F par mois.

★ **La Maison des dinandiers, 14-16, rue du Parc-Royal, 75003 Paris, tél. : 274-02-35.**

TROISIÈME AGE

POLITIQUE DE LA VIEILLESSE. — *L'évolution des politiques de la vieillesse en France et dans le monde* sera le thème du stage organisé du 2 au 4 février 1982, à Paris, par le Centre pluridisciplinaire de gérontologie.

★ **C.P.D.G., 5, rue de la Liberté, 38000 Grenoble. Tél. : (76) 54-67-28.**

JEUNESSE

CLASSES DE MER — « Thalassa-Le magazine de la mer » de FR 3 lance un concours destiné aux jeunes entre neuf et douze ans (âge des classes de mer). Pour y participer, les enfants doivent envoyer un dessin format 21-29 (en couleur ou en noir et blanc) et dans le sens de la hauteur comme s'il s'agissait d'une voile d'Optimist à Thalassa, 40, avenue George-V, 75008 Paris, avant le 18 janvier 1982.

Le 21 janvier 1982, un jury sélectionnera les dix meilleurs dessins, qui remporteront chacun un Optimist.

VIVRE A PARIS

CARAVANES PUBLICITAIRES GÊNANTES. — Le préfet de police de Paris déclare qu'il a donné des instructions à ses services pour mettre fin aux stationnements et lents déplacements des caravanes publicitaires qui perturbent la circulation dans la capitale.

« Les contrevenants à l'arrêté préfectoral du 15 septembre 1971 pris à ce sujet seront poursuivis devant le tribunal de police et leurs véhicules seront conduits en fourrière en application de l'article L-25 du code de la route ».

PARIS EN VISITES

VENDREDI 25 DÉCEMBRE

« Crèches parisiennes », 15 heures, grille des Tuileries, place de la Concorde, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons du ministère des finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli (Mme Barbier) ; « La Cité », 14 h 45, métro Cité (M. de La Roche).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 14 h 30, 3, rue Malher

CONFÉRENCES

20 h 15 : 11 bis, rue Keppler : « La double nature du soleil » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

PRESSE

Le quotidien *Centre-Presse* cédera-t-il plusieurs éditions au groupe La Montagne ?

De notre correspondant

Limoges. — L'avenir du quotidien *Centre-Presse*, dépendant du groupe Hersant — qui, de la Vienne à l'Aveyron, « couvre » la région Centre-Ouest, — pourrait-être fixé ce mercredi 23 décembre. La réunion du comité d'entreprise, à Poitiers, siège du journal, pourrait fournir à la direction du journal l'occasion d'annoncer des licenciements (on parle de quarante et un, touchant le personnel administratif et technique) et de donner des précisions sur les innombrables rumeurs qui circulent dans la région depuis plusieurs mois.

En dépit du secret qui entoure les tractations en cours et des démentis systématiques qui sont opposés à toute demande d'information, il semble que les licenciements devraient intervenir le 1er mars 1982 : *Centre-Presse* pourrait garder deux éditions départementales dans la Vienne et dans l'Aveyron (1), où sont ses centres d'impression, et se débarrasser d'un certain nombre d'autres éditions notamment, celles du Limousin (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze) dont le groupe Centre-France (*La Montagne,* de Clermont-Ferrand, *le Journal du Centre,* de Nevers, et *le Populaire du Centre,* de Limoges) se porterait acquéreur. Les journalistes de ces éditions limousines pourraient être reclassés dans les autres journaux du groupe. Par ailleurs, le quotidien bordelais *Sud-Ouest* s'intéresserait à la succession de *Centre-Presse* dans les départements de Poitou-Charentes.

L'Union régionale des syndicats de journalistes du Limousin (C.F.D.T., C.G.T., S.N.J. autonome) a publié mardi 22 décembre un communiqué où elle « *s'inquiète des rumeurs persistantes selon lesquelles* Centre-Presse *serait racheté par le groupe Centre-France.*

» *Jusqu'à ce jour,* ajoute le communiqué, *aucun élément nouveau et aucune déclaration officielle n'a démenti cette information qui met en évidence, une nouvelle fois, la concentration des entreprises de presse. La clandestinité dans laquelle se déroulent ces tractations montre dans quel esprit les patrons de presse tiennent à la fois les lecteurs, les journalistes et les travailleurs de la presse et le peu de cas qu'ils font du nécessaire pluralisme de l'information.*

» *Dans notre région, où l'on comptait après la libération quatre journaux indépendants, il ne restera bientôt plus qu'un groupe unique de presse contrôlant trois ou deux titres,* la Montagne, le Populaire *et* Centre-Presse *face à l'* Echo du Centre *(P.C.F.), qui connait les difficultés inhérentes à la presse d'opinion.* »

D'autre part, le sort de *Centre-Presse* semble avoir été lié, dans les négociations, à celui du quotidien voisin (du groupe Hersant) *le Berri républicain,* qui « couvre » le Cher et l'Indre. Alors que *Centre-Presse* est déficitaire et subit une érosion continue de ses ventes, *le Berri républicain* est financièrement sain ; les négociations sur la vente auraient porté globalement sur les deux titres dont le groupe Centre-France se serait porté acquéreur pour l'essentiel. Si cette information se confirmait, elle marquerait la préférence donnée à *la Montagne* alors que, selon certaines autres rumeurs, le quotidien de Tours, *la Nouvelle République du Centre-Ouest* », était aussi sur les rangs des acquéreurs pour certaines zones de vente de *Centre-Presse.*

GEORGES CHATAIN.

(1) Mais on apprend d'autre part que cette édition de l'Aveyron pourrait être abandonnée au profit du*Midi libre,* qui, en contrepartie, céderait... 10 % de son capital à M. Robert Hersant.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

CONJONCTURE

SELON L'O.C.D.E.

Les pays industrialisés connaîtraient en 1982 une « lente progression vers la reprise »

Une lente reprise économique devrait se manifester dans les pays membres de l'O.C.D.E., qui aboutirait à un taux de croissance de 1 1/4 % en 1982, voire de 3 % en 1983, estiment les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.), qui ont présenté, le 22 décembre, leurs perspectives pour les dix-huit mois prochains. Toutefois, l'aggravation du chômage devrait s'accentuer dans le même temps, atteignant quelque 28,5 millions de personnes pour l'ensemble de l'O.C.D.E., alors que le taux d'inflation diminuerait d'un point environ par rapport à son niveau actuel de 9 1/2 %.

Le recul observé aux Etats-Unis et dans d'autres pays membres de l'O.C.D.E. au cours des six derniers mois de 1981 a été compensé, en partie, par la croissance enregistrée au Japon, en France et dans la plupart des petits pays, constaten tles experts. Anelysant les changements intervenus au cours de cette période, Mme Sylvia Ostry, chef du département des affaires économiques et statistiques de l'Organisation, a estimé que, *« en fait, ils n'avaient pas été dramatiques »*.

Révisant leurs prévisions formulées en juillet, les experts de l'O.C.D.E. estiment que l'activité devrait se redresser progressivement dans la zone de l'O.C.D.E. pour atteindre un taux de croissance voisin de 1.25 % dans le courant de l'année 1982, voire 3 % au premier semestre 1983. Ce taux global doit naturellement être pondéré selon les pays membres : aux Etats-Unis, après avoir fléchi de 1,5 % au second semestre de 1981, le produit intérieur brut (PIB) américain, exprimé en termes réels, subira une nouvelle contraction au cours des six premiers mois de l'année suivante, avant de se redresser. Quant aux taux d'intérêt, qui devraient rester *« généralement élevés »*, ils continueraient à fluctuer dans l'ensemble de la zone O.C.D.E., encore qu'il soit prvu *« une certaine baisse »* des taux européens au cours des dix-huit prochains mois.

Ce facteur, conjugué à l'effet décalé de la dépréciation des monnaies européennes par rapport au dollar sur le volume des exportations, devrait permettre de soutenir l'investissement et, par voie de conséquence, la demande intérieure, font valoir les experts du château de la Muette. Ils estiment que les quatre grands pays européens (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie) devraient retrouver des taux annuels de croissance de l'ordre de 2,5 % d'ici au second semestre 1982.

Une *« lente progression vers la reprise »*, tel est le jugement. Toutefois, le taux de chômage devrait s'aggraver dans la zone O.C.D.E., passant de 7 1/4 % cette année à 8 % de la population active en 1982, soit quelque 28,5 millions de chômeurs. Aux Etats-Unis, le chômage pourrait s'accroître sensiblement dans les premiers mois de 1982, avant de s'atténuer ensuite. Il devrait en être de même en Europe, où le taux devrait passer de 9 % actuellement à 10 % environ au milieu de 1983, prévoient les experts de l'O.C.D.E.

Un progrès devrait, en revanche, être enregistré sur le front de l'inflation, dont le taux devrait, au cours des dix-huit prochains mois, diminuer d'un point par rapport à son niveau actuel de 9 1/2 %. Les experts fondent leurs projections notamment *« sur la lourdeur persistante des marchés du travail qui devrait endiguer les pressions en faveur d'un rattrapage des salaires. »*

Il convient de préciser que ces perspectives établies pour les di-huit prochains mois reposent sur un certain nombre de postulats : le maintien des politiques économiques annoncées, des taux de change sens grande variation par rapport à leur niveau de début novembre 1981, enfin, un qu'en décembre 1982...

Croissance modérée en France

En nette reprise à la fin de cette année, le taux de croisance de la France devrait atteindre 3 % — en taux annuel — au second trimestre de 1982, mais aucune accélération n'est prévue pour le premier semestre 1982 *« par suite du ralentissement ensageable du restokage »*, estiment les experts de l'O.C.D.E. Au total. le produit national brut (P.N.B.) augmentait de 2,5 % pour l'ensemble de 1982 (contre 0.5 % cette année) alors que les prévisions officielles tablent sur un taux de 3,3 % pour l'année prochaine.

Bénéficiant de diverses dispositionls, telles que les acords de modération et les mesures temporaire de blocage des prix récemmelnt décidées, ainsi que la politique de modération salariale ensagée pour 1982, la hausse des la hausse des prix à la consommation devrait-elle ramenée de 15,5 % en termes annuels au second semestre de 1981 à 13.25 % au premier semestre de 1982.

Cependant, ce n'est qu'au second semestre e982, souligne l'O.C.D.E., que porurait être constatéee une stabilisation du chomage autiour de 8,5 % de la population active (soit environ deux millions de demandeurs d'emploi) grâce aux effeorts conjugusé de la croisance de la production, de la réduction du temps de travail et des mesures incitatives à l'embauche. La dégradation des échanges constatée au second semestre 1981 pourrait s'accentuer l'année prochaine et le déficit de la balance commerciale française atteindrait alors 8,25 milliards de dollars (contre 7,75 milliards de dollars en 1981), le déficit de la balance des opérations courantes se maintenant aux alentours des 6,75 milliards de dollars enregistré cettel année.

Les experts, du château de la Muette, tiennent, cependant, à souligner que *« les prévisions à court terme de l'économie française sont entachées de nombreuses incertitudes tendant à l'ampleur des changements intervenus dans la politique économique et aux réactions des agents devant ces changements »*. L'O.C.D.E. estimant qu'il est difficile, notamment, d'apprécier les conséquences de certaines décisions, comme la réduction de la durée du travail, voire, les anticipations des chefs d'entreprise à l'égard des investissements ou, encore, les conséquences macro-économiques de l'évolution des finances publiques.

SERGE MARTI.

LE JAPON CAVALIER SEUL

Pays	P.N.B. réel		Inflation		Chômage (pourcentage de la populat. active)		Balance paiements courants *	
	1981	1982	1981	1982	1981	1982	1981	1982
Etats-Unis	+ 1 3/4	— 1/2	8 1/4	7 1/2	7 1/2	9	+ 8 3/4	+ 3
Japon	+ 3 3/4	+ 3 3/4	4 3/4	4 1/2	2 1/4	2 1/4	+ 5 1/2	+17
Allemagne	— 1	+ 1 1/4	5 3/4	4 1/4	5	6	— 8 1/2	+ 1 3/4
Grande-Bretagne	— 2	+ 1/4	14	13 1/4	10 1/2	12	+14 1/4	2 1/4
Italie	0	+ 1	14	13 1/4	8 1/4	9	— 9 1/2	— 5
France	+ 1/2	+ 2 1/2	14	13 1/4	7 1/2	8 1/2	— 6 1/2	— 6 3/4
Zone O.C.D.E.	+ 1 1/4	+ 1 1/4	9 1/2	8 3/4	7 1/4	8	—35	—27

* En milliards de dollars (source O.C.D.E.).

● *Le ministère japonais des finances* a présenté, mardi 22 décembre, devant le cabinet, un projet de budget d' « austérité » pour l'année budgétaire 1982 commençant en avril prochain. Ce projet prévoit une hausse très faible des dépenses d'éducation (+ 1,2 %), d'aide sociale, de sécurité sociale (+ 2 %), un peu plus forte des dépenses de défense (+ 6,5 %), d'énergie et d'aide à l'étranger (ces progressions étant données en valeur courante incorporant la hausse des prix).

Ce budget poursuit la politique de compression du déficit des finances publiques Il prévoit une réduction des émissions obligataires publiques de 1 830 milliards de yens (8,3 milliards de dollars). pour l'année budgétaire 1982.

SOCIAL

L'ordonnance sur la durée du travail « sera parfois en avance mais jamais en retard » sur les négociations contractuelles

indique l'hôtel Matignon

C'est maintenant officiel : l'ordonnance gouvernementale, qui doit être promulguée dans la deuxième quinzaine du mois prochain, après avoir été soumise au conseil des ministres du 13 janvier, fixera, à compter du 1er février, la durée hebdomadaire légale du travail à trente-neuf heures et généralisera la cinquième semaine de congés payés.

C'est ce que l'hôtel Matignon a indiqué, mardi 22 décembre, après que M. Mauroy eut reçu l'ensemble des partenaires sociaux. Le communiqué des services du premier ministre ajoute : *« Les possibilités de recours à des heures suplémentaires seront réduites dès 1982. La réduction de la durée du travail sera plus rapide pour les salariés travaillant en continu. Des aménagements du temps de travail seront possibles, à condition qu'ils aient été négociés. »*

L'ordonnance serrera de près le protocole d'accord conclu le 17 juillet entre le C.N.P.F. et les syndicats C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C., et les signataires se sont félicités que le gouvernement ait largement tenu compte des négociations contractuelles. Pour sa part, la confédération générale des P.M.E. a rappelé — comme le C.N.P.F. — que la semaine de trente-neuf heures et l'extension dela cinquième semaine de congés payés équivaudront, en 1982, à une augmentation de la masse salariale de 5 % à 8 % et que *« si on perd la bataille contre l'inflation, on perdra celle contre le chômage »*. De son côté, la C.G.T. a regretté que sa demande — trente-huit heures tout de suite — n'ait pas été retenue et se demande si les dispositions créeront des emplois. *« Nous verrons, dans quelques mois, qui a raison »*.

Enfin, l'ordonnance reprendra l'objectif des trente-cinq heures en 1985 contenu dans la loi d'habilitation. Le communiqué indique : *« l'ordonnance ne marque pas une conclusion, mais le point de départ vers les trente-cinq heures effectives en 1985. Elle accompagnera les négociations : elle sera parfois en avance, mais jamais en retard »*. Toujours hostile à la définition de cet objectif, M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a cependant assuré : *« Nous sommes d'accord pour négocier, année après année, sur ce qu'il est possible de faire. »*

M. MITTERRAND A REÇU SUR SA DEMANDE LES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DE HANDICAPÉS

M. François Mitterrand a invité, mardi 22 décembre, les responsables d'une dizaine de grandes associations de handicapés (1) à venir l'informer de leurs problèmes. L'entretien a porté sur les premières décisions prises par le gouvernement dans ce domaine et sur les moyens de promouvoir l'autonomie socio-professionnelle des personnes handicapées.

Les problèmes des ressources, du reclassement et de l'aide au travail des handicapés ont été abordés par le président de la République. Selon M. Nicolle, porte-parole de vingt-neuf grandes associations et secrétaire général du Comité national pour la promotion sociale des aveugles, M. Mitterrand a notamment déclaré que l'Etat devrait désormais montrer l'exemple, en embauchant un plus grand nombre de handicapés dans la fonction publique. Dressant le bilan de l'année internationale des personnes handicapées, marquée par une série d'initiatives publiques et privées, le chef de l'Etat a souhaité *« que l'action ne s'arrête pas pour autent »*. Il s'est informé des principales préoccupations des intéressés, et M. Chenu, président de la Fédération nationale des mutilés du travail, a évoqué *« l'écrasement du pouvoir d'achat des handicapés, particulièrement victimes de la crise »*, estimant que les augmentations consenties jusqu'à présent dans le domaine des rentes et des pensions avaient été *« calculées au plus juste »*. M. Mitterrand a rappelé que le gouvernement Mauroy avait décidé d'accorder au dossier des handicapés une place prioritaire dans le plan intérimaire couvrant les années 1982 et 1983. Les dirigeants des associations se sont déclarés satisfaits de cette entrevue, jugée *« extrêmement positive »*, soulignant que c'est la première fois, depuis Vincent Auriol, qu'un président de la République les convoque à l'Elysée. — J. B.

(1) Notamment l'Association des paralysés de France, la Fédération nationale des mutilés du travail, le Comité national pour la promotion sociale des aveugles, l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés.

Le « point de fuite »

(Suite de la première page.)

Lorsque le gouvernement parle du maintien global du pouvoir d'achat, il faut bien comprendre que si certains, plus défavorisés, enregistreront une augmentation de leur niveau de vie — comme, au reste, avant le 10 mai — d'autres verront celui-ci amputé, et sans doute de plus en plus sérieusement. Les cadres sont évidemment les plus touchés, et protestent d'autant plus que déjà, depuis un certain temps, et bien avant le 10 mai, ils avaient vu leur pouvoir d'achat de plus en plus écorné. Dans de nombreuses entreprises, l'indexation de rémunérations avaient été en effet plafonnées, souvent autour de 15 000 francs. Autre plafonnement : celui du quotient familial, qui conduira également un effet d'écrètement du pouvoir d'achat.

Les réformes, les trous à boucher, le chômage encore croissant, conduisent tout naturellement à chercher là où ils sont les moyens de financement. Mais il ne suffira plus longtemps de s'en tenir à cette explication. Il faudra encore dire, et beaucoup mieux qu'aujourd'hui, en quoi les sacrifices matériels demandés à un plus grand nombre d'individus conduisent à une société plus épanouie, plus chaleureuse, moins injuste.

Peut-être aussi conviendra-t-il d'interroger les citoyens sur ce qu'ils veulent voir vraiment modifier dans leur mode de vie. Une telle consultation ne serait pas un luxe, car le fait qu'une majorité de Français aient voté pour le programme socialiste ne dispense pas de se poser des questions sur ses modalités d'application. Comme l'a dit M. Michel Rocard en présentant le 11 décembre à l'Assemblée nationale son « plan intérimaire », il ne s'agit plus de « gérer l'imprévisible », mais d'associer les Français et les Françaises à la maîtrise du changement.

Arbitrages

On ne pourra jouer et gagner sur tous les tableaux. Voici quelques arbitrages à proposer. Mieux vaudrait les situer en pleine clarté plutôt que dans un arrangeant brouillard :

1) *Une économie plus frugale ou un niveau élevé du chômage ?* Si la stabilisation, puis la diminution à court terme, des demandeurs d'emploi reste bien l'objectif premier du gouvernement, il sera sans doute contraint de faire admettre une certaine stabilisation, voire un appauvrissement de l'économie française. Cette thèse peut paraître paradoxale. N'est-ce pas, au contraire, une expansion forte qui devrait permettre une réduction du chômage. Bien sûr. Mais rien ne la laisse présager. A 2,5 % de croissance, on pourrait sans doute tout juste maintenir une stabilité du chiffre des sans-emplois, les capacités inemployées de l'industrie étant actuellement fortes. Et l'on n'est même pas assuré de parvenir à ce niveau d'expansion, si l'on en croit les dernières prévisions pessimistes de l'INSEE sur l'investissement.

De deux choses l'une. Ou bien l'emploi reste à court terme, pour le gouvernement, une fin en soi : dans ce cas, il faudra songer non à économiser de la main-d'œuvre dans la production, mais à ralentir la modernisation des équipements, et à multiplier les postes dans la fonction publique, les collectivités locales, les entreprises nationalisées, etc. Situation dans laquelle il y aura moins de chômeurs au tableau de l'économie française, mais aussi un produit national brut en régression. Ou bien, c'est la création de richesses augmentant le potentiel de la nation qui est l'objectif premier. Dans cette hypothèse, le développement de la robotique, de l'informatique sous toutes ses formes, aura comme conséquence, dans un premier temps, de peser encore sur l'emploi, mais aussi de dégager une compétitivité plus forte, des besoins nouveaux et donc, ensuite, des emplois supplémentaires.

2) *Rogner sur les rémunérations directes pour obtenir plus de services collectifs ?* Le dossier de la Sécurité sociale va ranimer en 1982 ce débat fondamental où s'affrontent depuis l'origine conservateurs et socialistes. Mais avec la montée irrésistible des prélèvements publics (plus de 42 % du P.N.B.) le clivage facile des options idéologiques se brouille, et l'on trouve maintenant à gauche comme à droite des citoyens pour estimer que décidément l'Etat en fait trop. Du coup, le choix s'affirme : faut-il, pour répondre aux besoins, plus d'activité marchande ou plus de décentralisation ? Le consommateur, sauf s'il est très motivé politiquement, n'en fait pas une question de principe. Il ira vers ce qui lui paraîtra le plus efficace. Parfois, le service collectif, surtout s'il est proche de l'utilisateur, apparaît comme le mieux placé pour satisfaire le besoin social. Dans d'autres cas, c'est le contraire. Lorsque le service doit être rendu indépendamment des ressources de chacun (santé, éducation) alors là seulement l'initiative publique sera déterminante.

3) *Diminuer rapidement le temps de travail, mais en acceptant une réduction des rémunérations ?* La réduction prochaine à trente-neuf heures de la semaine de travail constituera un progrès social indéniable, mais elle aura fort peu d'effet sur l'emploi (la productivité compensera cette mesure). En revanche, elle permettra de maintenir le pouvoir d'achat.

Le vrai partage du travail ne peut se concevoir sans partage des revenus. Certains pourraient souhaiter travailler tout de suite trente-cinq heures au lieu de quarante, en acceptant de voir réduire leur rémunération. M. Edmond Maire l'a suggéré dans l'émission « Le grand jury *le Monde-R.T.L.* » du 13 décembre. Cette fois, l'influence sur l'emploi serait notable. De leur côté, les syndicats allemands laissent entendre aujourd'hui qu'ils seraient prêts à accepter une baisse du pouvoir d'achat si gouvernement, Banque fédérale et employeurs mettaient sur pied un réel programme de relance visant à développer l'investissement et la création d'emplois (2).

L'accès plus large au temps libre pourrait intéresser sans doute plus de travailleurs qu'on ne pense. Mais tant qu'une possibilité claire d'arbitrage entre revenus et loisirs (créatifs ou de détente) n'est pas donnée, comment prendre la mesure de cette voie ?

4) *Echanger un peu de pouvoir d'achat contre plus de pouvoirs dans l'entreprise ?* Si l'on veut vraiment faire descendre le rythme d'inflation à 10 % par an, il ne faudra pas relâcher la vigilance sur la hausse des rémunérations. Pour compenser l'effet de ce sacrifice, l'accès à plus de responsabilités dans l'entreprise sera-t-il suffisant ? Les ordonnances en préparation sur les droits des travailleurs font en tout cas des pas dans la bonne direction (meilleure information du comité d'entreprise, notamment sur les changements technologiques ; organisation du droit d'expression des salariés sur les lieux de travail, obligation annuelle de négocier sur la fixation des salaires effectifs et la détermination de la durée de l'organisation du temps de travail).

Connaître les préférences des uns et des autres, trouver les lieux où elles s'expriment, susciter les réactions à partir de souhaits ou de besoins qui sont peut-être nichés dans l'inconscient, voilà qui n'est pas commode, mais indispensable. Ne l'est pas moins de trouver, non pas un impossible consensus, mais au moins ce « point de fuite » dont parlent les peintres, vers lequel convergent les lignes de perspectives.

PIERRE DROUIN.

(2) Voir *Intersocial*, Décembre 1981, 5, avenue de la République, 75011 Paris.

AFFAIRES

L'accord multifibre sur le textile est renouvelé

Bruxelles (Communautés européennes). — *L'accord multifibre (A.M.F.), qui organise les échanges de produits textiles et d'habillement entre les principaux pays industrialisés d'une part, et les pays « à bas coût de revient » d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est d'autre part, sera une nouvelle fois renouvelé. L'actuel A.M.F. vient à expiration le 31 décembre. Les pays signataires sont parvenus à s'entendre sur les termes d'un nouveau protocole d'extension.*

De notre correspondant

Les pays fournisseurs, plutôt que de prendre le risque d'une rupture qui aurait pu entraîner la perte de l'accès aux marchés des Dix ainsi qu'à ceux des Etats-Unis et du Japon, ont accepté de prendre en compte les deux principales revendications de la Communauté européenne :

● La clause d'assurance contre *une croissance soudaine des importations des produits les plus sensibles* (en anglais : *surge clause*). Il y a dans l'A.M.F. une dizaine de produits très sensibles. Pour chacun d'entre eux, des quotas d'importation annuels, ou droits d'accès, sont attribués à chacun des pays fournisseurs, et cela jusqu'en 1982 inclus (dans des accords bilatéraux conclus au titre de l'A.M.F.). Les droits d'accès pour 1983 et les années suivantes seront calculés à partir de ceux établis pour 1982, mais il a été entendu qu'un pays exportateur qui, jusqu'en 1982, n'aura utilisé que partiellement son quota, ne pourra accroître ensuite brusquement et massivement ses exportations.

● *La réduction des quotas attribués aux quatre principaux fournisseurs de la C.E.E. :* Hongkong, Corée du Sud, Taiwan et Macao. La Communauté, dont l'industrie dans plusieurs pays continue à faire face à de graves difficultés, entend stabiliser ses importations en provenance du tiers-monde. La *surge clause* est un moyen d'y parvenir lorsqu'elle s'applique à des pays fournisseurs qui ont sous-utilisé leur quota de livraisons. Mais les principaux fournisseurs utilisent pleinement leurs droits d'accès, et il n'était donc pas possible de les atteindre de cette manière. Aussi, la C.E.E. a-t-elle demandé que lui soit reconnue la possibilité de réduire leur quota de 1983 (l'année de départ des futurs accords bilatéraux à conclure au titre de l'A.M.F.) par rapport à 1982.

Le texte du protocole ne reprend pas exactement les demandes formulées par la Communauté. Ainsi, dans le cas de la clause contre une progression soudaine des importations *(surge clause)*, le protocole n'offre à la C.E.E. que la possibilité de prendre des mesures de sauvegarde unilatérales. Elles ne pourront être arrêtées qu'après consultation et avec l'accord des pays fournisseurs concernés.

Cependant, il est prévu, hors protocole, un échange de lettres entre la C.E.E. et ces quatre pays principaux fournisseurs. Ils y indiqueraient qu'ils connaissent les demandes de la Communauté et qu'ils ont l'intention d'en tenir compte.

En résumé, le protocole paraphé à Genève par la Commission, qui négociait au nom de la Communauté (mais en la présence et avec l'assistance des experts des Etats membres qui l'ont donc laissée faire), ne fournit pas à la C.E.E. de manière tout à fait sûre les garanties qu'elle cherchait à obtenir pour stabiliser ses importations. La Commission, dans cette affaire très sensible pour l'ensemble des relations Nord-Sud, a estimé qu'il fallait se contenter des efforts, il est vrai importants, consentis par ses interlocuteurs du tiers-monde. Ceux-ci n'ont souscrit qu'avec beaucoup d'amertume aux exigences de la Communauté. Ils ont l'impression d'être soumis de la part de celle-ci à un chantage permanent, d'être obligés de se résigner à de nouvelles restrictions à l'importation sous peine de perdre toute garantie d'accès aux marchés, alors que l'A.M.F. a été conçu en 1974 comme un moyen de favoriser une croissance ordonnée des exportations des pays « *à bas coût de revient* ».

La signature du « *protocole d'extension* » ne règle pas tout. Le 22 janvier 1982, les ministres de l'industrie des Dix, réunis à Bruxelles, vont prendre connaissance des résultats des pourparlers genevois et dire comment, dans la prespective de la négociation des futurs accords bilatéraux (ceux en vigueur au titre de l'actuel A.M.F. viennent à expiration fin 1982), ils interprètent les décisions prises. On peut penser que certains Etats membres, en particulier la France et le Royaume-Uni, insisteront pour que la Communauté subordonne sa participation au nouvel A.M.F. à la conclusion d'accords bilatéraux satisfaisants. Autrement dit, pour se préserver de mauvaises surprises au moment de la négociation des accords bilatéraux, ils voudront obtenir du conseil des ministres l'engagement politique de dénoncer l'A.M.F. en cas de divergence sensible avec les pays fournisseurs. Dans ce même esprit, c'est-à-dire avec l'idée d'exercer un contrôle étroit sur la négociation des accords bilatéraux, les mêmes pays exigeront que soient arrêtés à cette session de janvier, pour chacun des produits sensibles, des « *plafonds globaux d'importation* », c'est-à-dire le volume d'importations à ne pas dépasser en provenance, d'une part, des pays A.M.F., d'autre part, des pays dits préférentiels (il s'agit de fournisseurs du bassin méditerranéen ; seul l'un d'entre eux, la Turquie, est signataire de l'A.M.F.).

PHILIPPE LEMAITRE.

LOGEMENT

LES PLAFONDS DE RESSOURCES DONNANT ACCÈS AUX PRÊTS AIDÉS SERONT MAJORÉS DE 8 %

MM. Delors, ministre de l'économie et des finances, et Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, qui ont fait le point, mardi 22 décembre, sur la situation du secteur du logement, ont pris plusieurs mesures destinées à permettre d'atteindre en 1982 l'objectif de 410 000 logements que s'est fixé le gouvernement.

● *En matière de prêts à l'accession à la propriété* (PAP), l'actualisation des prix de référence interviendra le 1er janvier 1982 et les plafonds de ressources donnant accès à ces prêts seront majorés à la même date de plus de 8 %. (Ils n'avaient pas été modifiés depuis deux ans). Le taux d'intérêt de départ des PAP sera maintenu à 10,8 % et les dotations seront adressées aux départements dès le 4 janvier en vue d'une utilisation rapide.

● *En matière de prêts conventionnés (P.C.)*, les normes d'encadrement spécifiques notifiées aux banques leur permettront de financer environ cent quarante mille prêts conventionnés. Le mode de calcul des taux sera modifié le 1er février *« de manière à obtenir une diminution significative des taux plafonds pour la majorité des établissements bancaires »*, indique le communiqué des deux ministères. La progressivité du montant des remboursements sera modifiée pour permettre un abaissement de 7 % des mensualités de départ.

ÉTRANGER

ÉTATS-UNIS : faible hausse des prix en novembre (+ 0,5 %).

Washington *(A.F.P.)*. — Le coût de la vie aux Etats-Unis a augmenté de 0,5 % en novembre. Pour les onze premiers mois de 1981, la hausse ressort à 9,2 % contre 12,4 % en 1980 et 13,3 % en 1979. Les prix avaient augmenté de 0,4 % en octobre, mais de 1,2 % en septembre et de 0,8 % en août.

L'accroissement enregistré en octobre et en novembre est le plus faible observé depuis le début de l'été 1980, lors de la précédente récession économique. Pour l'ensemble de 1981, l'inflation devrait se situer en-dessous de 10 %, pour la première fois depuis 1978 (9 %).

Cependant, une « *légère amélioration* » des commandes de biens durables a été enregistrée en novembre (+ 1,1 %), après leur chute de 9,8 % en octobre. Ce résultat a été dû essentiellement à une progression de 8,8 % des commandes de machines-outils. Les livraisons de biens durables ont, elles, fléchi de 21 % en novembre. En valeur, les commandes ont atteint 78,65 milliards de dollars et les livraisons 80,88 milliards de dollars.

TRANSPORTS

PERTURBATION DU TRAFIC AÉRIEN... ET POSTAL

Le trafic aérien d'Air France et d'Air Inter devait encore être perturbé, ce mercredi 23 décembre, en raison de la grève des mécaniciens navigants et de certains pilotes. Toutefois, Air France indique qu'elle sera en mesure d'assurer davantage de vols qu'elle ne l'avait initialement prévu. Tous les vols long-courrier, à l'exception de celui du Concorde, à 11 heures, pour New York, seront assurés, ainsi que 52 % des vols moyen courrier.

Le ministère des P.T.T. précise que des perturbations sont à attendre dans l'acheminement du courrier à cause de perturbations sur le réseau aérien postal dans les nuits du 22 au 23 décembre et du 23 au 24 décembre.

★ A Air France, au n° 320-15-55, sont communiquées les listes des vols assurés. On peut aussi consulter les services de réservation régionaux; pour Paris appeler le 535-61-61, de 8 heures à 20 heures.

★ Pour les vols Air Inter appeler le 675-13-13.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
S. E.-U. ..	5,7565	5,7635	+ 55	+ 95	+ 95	+ 145	+ 90	+ 210
S. can. ..	4,8713	4,8783	— 90	— 33	— 143	— 77	— 436	— 292
Yen (100)	2,6136	2,6186	+ 173	+ 205	+ 325	+ 367	+1027	+1112
D.M.	2,5280	2,5346	+ 63	+ 91	+ 134	+ 167	+ 503	+ 583
Florin ...	2,2987	2,3064	+ 67	+ 94	+ 134	+ 166	+ 442	+ 509
F.B. (100)	14,9167	14,9628	—2148	—1289	—2979	—1730	—5729	—3618
F.S.	3,1595	3,1702	+ 100	+ 139	+ 236	+ 281	+ 787	+ 894
L. (1 000)	4,7406	4,7506	— 315	— 221	— 645	— 527	—1959	—1747
£	10,8566	10,8816	— 93	+ 19	— 179	— 48	— 338	— 53

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 1/4	10 3/4	11 9/16	9 15/16	11 1/4	11 1/2	10 7/8	11 1/8
S. E.-U. ..	12 1/2	13	13 1/2	13 7/8	14 5/8	15	14 7/8	15 1/8
Florin ...	10 3/8	11 1/8	10 3/4	11 1/2	10 3/4	11 1/2	10 3/4	11 1/2
F.B. (100)	fermé		25 1/2	32 1/4	22 1/8	27 3/4	20 3/4	23 7/8
F.S.	1 1/8	1 7/8	9 7/8	10 3/8	9 3/4	10 1/8	9 1/2	10
L. (1 000)	17 3/4	20 1/4	20 7/8	23	22	23 5/8	23 1/2	24 5/8
£	14 1/4	15	15 5/16	15 15/16	15 3/8	16 1/8	15 5/8	16 1/4
F. français	15	15 3/4	15 5/8	16 3/8	16 3/4	17 1/2	18 7/16	19 3/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LES MA[…]

PARIS

CALME PLAT

Tassement du dollar

BOURSE DE PARIS 22 […]

Le Monde

régions

Le conseil des ministres adopte le statut particulier pour la Corse

Le conseil des ministres de ce mercredi 23 décembre devait approuver le projet de loi instituant un statut particulier pour la Corse. Ce projet sera soumis au Parlement en janvier prochain.

C'est un long texte — soixante-dix-huit articles — précédé d'un exposé des motifs rappelant dans quelles conditions est prise en compte l'identité culturelle corse et qui, pour l'essentiel, reprend les dispositions annoncées, le 6 août dernier à Ajaccio, par M. Gaston Defferre.

Il prévoit notamment ceci : la Corse devient une collectivité régionale de plein exercice, administrée par une assemblée territoriale de soixante et un membres élus pour cinq ans et au scrutin proportionnel régional. Le président de l'assemblée est l'exécutif de la région ; le préfet devient « commissaire régional de la région ».

Deux assemblées consultatives sont créées (un conseil économique et social, un conseil culturel) ainsi qu'un certain nombre d'agences et d'offices (banque de développement, agence foncière de développement touristique, office de développement industriel...) dirigés par des conseils d'administration comprenant des élus et des représentants professionnels.

L'assemblée « administre les affaires de la région » mais n'a pas, comme M. Defferre et les socialistes souhaitaient le lui accorder, de droit d'initiative ou de proposition législative. Elle dispose seulement d'un « droit d'information » auprès du premier ministre.

Les élections régionales devraient être organisées en juin prochain et la Corse devrait donc être la première région à bénéficier des institutions spécifiques et des compétences étendues qui seront, par la suite, accordées aux autres régions françaises.

Un pari régional

Le statut particulier qui vient d'être défini pour la Corse sera abondamment critiqué ; il l'a été par avance et dans des sens opposés.

Il y a d'abord ceux qui lui reprochent de n'être qu'un statut élaboré, sinon octroyé par Paris et ne satisfaisant qu'une partie des aspirations du « peuple corse ». Les indépendantistes clandestins du Front de libération national de la Corse (F.L.N.C.) en prolongeant, depuis le 10 mai, la trêve des attentats, n'ont pas voulu en gêner la préparation. Les autonomistes de l'Union du peuple corse (UPC) s'y sont finalement ralliés. Les uns et les autres ne le considèrent que comme une étape, un passage obligé vers l'indépendance ou l'autonomie.

Très nombreux, aussi, sont ceux qui estiment que le statut qu'on leur propose est trop particulier. Trop particulier — c'est leur premier reproche — dans la façon dont il a été préparé. M. Bastien Leccia qui fut, dès juillet dernier, chargé par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation de suivre les affaires corses n'a pas ménagé sa peine. Il a multiplié les consultations sur place, de villes en villages, mais, volontairement, a refusé de s'attarder auprès des interlocuteurs attitrés du pouvoir. Les parlementaires de l'île, notamment, en ont gardé une certaine amertume. Ils le feront savoir.

Trop particulier, pour certains, le statut de la Corse l'est aussi, surtout, par son contenu. Pas question pour eux de nier la particularité de l'île, de sa situation, de ses difficultés. Déjà, le général de Gaulle, en 1961, avait souhaité qu'on en tienne le plus grand compte.

Mais le débat qui s'est déjà établi et va se développer au Parlement porte sur ce que ses adversaires, ou ses critiques, appellent la précipitation du gouvernement à mettre en œuvre pour la Corse un statut exorbitant du droit commun. La première partie de la loi générale sur la décentralisation n'a pas encore été votée. Reste à préciser quelles seront les compétences et les moyens des régions de plein exercice que veut créer la majorité socialiste. Ce ne sera pas une mince affaire. Pourquoi, pour définir les droits et avantages spéciaux que l'on souhaite accorder à la Corse, ne pas avoir attendu, au moins, qu'ait été établi avec précision le régime commun à l'ensemble des régions françaises ? Le statut particulier imposé dans ces conditions ne risque-t-il pas de placer en porte à faux les futurs responsables politiques de l'île et, à plus ou moins longue échéance, de conduire, de surenchère en surenchère, à renforcer les tendances autonomistes ou indépendantistes ?

Même si elles ne sont pas toutes exemptes d'arrière-pensées électorales, compréhensibles après tout, ces critiques ne paraissent pas sans fondement. Pourquoi, c'est vrai, avoir à ce point forcé l'allure dans le règlement des affaires corses ?

Un acte politique

La réponse ne vaut que pour ceux qui n'ont pas complètement perdu la mémoire : parce qu'il y avait urgence. Difficile d'oublier la situation dans laquelle se trouvait l'île au début de cette année et depuis plusieurs années déjà. Les attentats à répétition, c'étaient un peu l'écume de la mer ; ils exprimaient de façon condamnable, bien sûr, ambiguë, un plus profond traumatisme. Quand on connaît le sens de la parenté, du « cousinage », des insulaires, comment accepter que la population d'un quartier, d'un village, de cette île où tout le monde connaît tout le monde, continue longtemps à vivre avec la pensée qu'un de ses proches ou de ses voisins est arrêté, poursuivi ou soupçonné ? Climat insupportable. Et, plus profondément, en a-t-on eu de ces discours et de ces articles dont la conclusion coulait de source ! Depuis le temps que l'on cherche des remèdes économiques au problème corse, que la métropole dégage, pour ce faire, des millions de francs, il faut enfin reconnaître que la solution est politique, d'abord politique.

C'est sur cette voie que s'est engagé M. Gaston Defferre avec une pugnacité sans défaillance. Tout porte à croire qu'il a eu raison, sur le plan de la stratégie au moins. S'il ne s'était lancé à fond dans la réforme régionale dès son arrivée place Beauvau, le ministre de l'intérieur en serait encore à étudier les moyens d'apaiser, par avance, les remous que son initiative ne pouvait manquer de soulever. De même pour la Corse. Il fallait, aux tous premiers jours du « changement », frapper un grand coup politique et ne cesser d'avancer dans la brèche qu'on avait ouverte. Le résultat c'est ce statut, qui, accompagné des mesures d'amnistie qui l'ont précédé, a eu au moins l'immense mérite de rétablir la paix civile en Corse et de proposer aux Corses de prendre toutes leurs responsabilités dans la gestion de leurs propres affaires.

L'avenir dira si cette avancée peut être consolidée, car elle n'est pas sans risques.

On les aperçoit déjà. L'application du nouveau statut permettra-t-elle de démobiliser le gros des troupes de la contestation instinctive ou systématique pour les amener à prendre des responsabilité publiques ou au contraire sera-t-elle accaparée par la classe politique traditionnelle ? Les nouveaux responsables de l'assemblée territoriale sauront-ils résister aux tentations de la démagogie, du copinage et de la surenchère, et pourront-ils, pour cela, s'appuyer, c'est ce qu'à Paris on souhaite, sur un corps d'administration compétent et efficace ?

Pourra-t-on enfin lever l'hypothèque de l'assainissement des mœurs électorales, véritable pont aux ânes des spécialistes de la politique insulaire ? La campagne qui va s'ouvrir sera, sur tous ces points, très instructive. La façon dont vont se dessiner les clivages entre partis et entre générations montrera déjà si le pari engagé par le gouvernement peut être gagné.

On a donc joué pour l'île de l'axiome de « politique d'abord ». Légitimement sans doute. Reste le reste, qui n'est pas sans importance. Les adversaires du statut particulier n'ont pas tort de prétendre que les « *réformes institutionnelles* » ne sont pas une panacée. Vive Maurras ; vive Marx aussi. Le malaise corse s'explique en grande partie par une crise économique latente, que l'on a pu jusqu'à présent surmonter. Dossiers difficiles, dont on sait au moins qu'ils ne pourront être traités seulement par une injection plus massive de crédits. Celui des transports, d'abord, dont la donnée majeure est qu'il convient en même temps et de façon contradictoire d'améliorer les échanges vers l'extérieur et de protéger les productions locales. Celui de l'agriculture, c'est-à-dire de la question foncière, ensuite, et de l'industrie. Celui du tourisme, enfin, seule indiscutable mais fragile richesse de l'île. D'évidence, la première tâche des nouveaux responsables politiques de l'île sera de définir une sorte de loi-programme de développement, d'en accepter les contraintes, d'en déterminer les moyens.

L'expérience corse repose sur des paris politiques et économiques. Mais aussi sur un formidable pari psychologique. Les Corses y participeront-ils ? Motif d'optimisme : cette région étant la plus « caractérisée » devrait être celle où les « énergies régionales » devraient être le plus facilement mobilisables. Toute une jeunesse sur place et une partie des quatre cent mille Corses de la « diaspora » se féliciteront de cette occasion qui leur est donnée de prendre en main leurs propres affaires. Source d'inquiétude : la pesanteur politique et sociologique ne risque-t-elle pas, à la longue, de paralyser les meilleures volontés ?

L'aventure méritera d'être suivie de près. Il y a, apparemment, une certaine inflation de la question corse. Cette petite île de deux cent mille habitants n'en finira donc pas d'occuper la « une » de nos journaux, hier par ses débordements, aujourd'hui pour l'attention toute particulière que lui porte le « pouvoir du 10 mai » ? Sans doute, mais on peut aussi penser que, sur ces quelques arpents de sable ou de maquis, peuvent se dessiner, comme en laboratoire, les embûches et les chances de ces petites patries régionales qui, à l'intérieur de la grande, nationale, redonnent aux Français le goût et les moyens de se sentir moins seuls et moins soumis.

J.-F. SIMON.

LE BUDGET DE PARIS EST ADOPTÉ PAR 70 VOIX CONTRE 39

Le Conseil de Paris a adopté le 22 décembre par soixante-dix voix (R.P.R. et U.D.F.) contre trente-neuf (P.C. et P.S.) le budget de la capitale pour 1982 présenté par M. Jacques Chirac. Cette dernière séance du débat budgétaire, comme les précédentes (*le Monde* du 23 décembre) a été marquée par de nombreux incidents entre la majorité et l'opposition de l'assemblée municipale dont plusieurs membres, à l'approche des élections municipalis, perdent leur sérénité.

En répondant aux interventions des différents groupes politiques, M. Christian de la Malène (R.P.R.), premier adjoint au maire chargé des finances, a vivement protesté *« contre les calomnies »* prononcées par M. Daniel Benassaya (P.S.) concernant la répartition des crédits pour les crèches. M. Benassaya avait, en effet, mis en cause *« les adjoints bien placés qui monopolisent les crédits, notamment le premier adjoint chargé des finances »* (en 1982, la Ville financera onze crèches, l'Etat en subventionnera trois). N'acceptant pas d'être qualifiés de « calomniateurs », les élus socialistes ont alors quitté la salle des séances en signe de protestation. A leur retour, c'est M. Jacques Chirac qui a sèchement apostrophé les amis de M. Lionel Jospin. *« Les socialistes ont pour vocation de tromper les Parisiens*, a-t-il dit. *Je vous accuse d'un manque total de sérieux, votre comportement ne paraît pas conforme à la dignité de l'assemblée municipale. »*

Cette intervention a suscité une série de réactions chez les élus socialistes. M. Daniel Vaillant (P.S.) a estimé que les propos du maire *« étaient inacceptables »*.

Après d'autres escarmouches, le vote final du budget intervenait en fin d'après-midi. La taxe de balayage subira une hausse de 10 %, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera relevé de 13 % et le prix de vente du mètre cube d'eau potable passera au 1er janvier dme 1,74 F à 1,97 F. — J. P.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 DÉCEMBRE

CALME PLAT

Tassement du dollar

De plain pied dans les opérations de liquidation, le marché parisien est particulièrement calme mardi, cette séance venant clore un mois boursier « gagnant » de 6,5 % environ, le meilleur score enregistré au palais Brongniart depuis le mois d'août.

Pour autant, cette séance n'a aucune chance de figurer dans les annales, l'indicateur instantané restant frileusement collé à la barre d'équilibre pendant la majeure partie de la séance.

Au fil de la cote, les valeurs pétrolières ont sans doute pesé sur les cours, compte tenu des 2 % de baisse enregistrés sur Elf-Aquitaine, Esso, C.F.R., Française des pétroles en moyenne.

D'autre titres cèdent 5 % à 7 % tels Locindor, Kléber-Colombes, Silic et surtout Béghin (– 5,1 %) qui semble se calmer après la mise au point de son président, M. Vernes, affirmant, sans doute à l'attention de ses partenaires transalpins « qu'il n'est pas question d'abandonner le contrôle de l'entreprise à quelque étranger que ce soit ».

Restons français, donc, pour signaler, en sens contraire, les performances de Poliet, Signaux, Lyonnaise des Eaux qui s'adjugent 4 % de hausse environ et, surtout, U.C.B. (+ 15 %) et Creusot-Loire, en progrès de 6 %.

S'identifiant à la baisse du métal fin (403,75 dollars l'once au « fixing » de Londres contre 413,75 lundi matin) le lingot et le napoléon s'inscrivent également en retrait, à 75 000 F (– 2 195 F) et 702,10 F (– 7,90 F) respectivement.

Tassement du dollar, à 5,76 F, la devise-titre restant fixée aux alentours de 6,50 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

B.A.S.F. — Le groupe allemand, géant de la chimie mondiale, a décidé d'augmenter de 10 % environ le montant de ses ivestissements pour 1982, en les portant à 2,2 milliards de DM contre 2,05 milliards pour l'année écoulée. Sur ce total, 950 millions de DM seront consacrés aux dépenses de la maison mère.

A.T.T. — Bénéfice net pour l'exercice 1982 terminé le 30 novembre : 6,91 milliards de dollars contre 6,02 milliards, pour un chiffre d'affaires de 57,3 milliards de dollars contre 50,2 milliards.

Sociétés des vins de France. — Pour l'exercice clos le 30 septembre, le compte d'exploitation bénéficiaire, avec un résultat positif de 17,3 millions de francs contre un déficit de 10,3 millions. La réorganisation de la société, dont Pernod-Ricard détient 44,9 % du capital, se poursuit. On prête en effet aux caves coopératives du Languedoc-Roussillon l'intention de reprendre à leur compte la participation du principal actionnaire, la SAPVIN, qui détient 49,9 %. Des négociations se poursuivent à cet effet avec le Crédit agricole, qui possède, lui, 4,9 % du capital de la S.V.F.

Moulinex serait de nouveau à vendre. — Selon certaines informations, les pouvoirs publics rechercheraient un mariage à la française pour le numéro un mondial du petit électro-ménager, dont le fondateur et président, M. Mantelet, mais aussi principal actionnaire à 66 %, chercherait toujours à se retirer en revendant sa participation. Pour 1981, le bénéfice de Moulinex reviendrait de 53 à 25 millions de francs. La direction manifeste un certain optimisme pour 1982.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	21 déc.	22 déc.
Valeurs françaises	87,6	87,7
Valeurs étrangères	130,2	129,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,7	91,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 déc.	15 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/12	23/12
1 dollar (en yens)	219,95	220,35

NEW-YORK

Tassement en fin de séance

Plutôt mieux orienté durant la majeure partie de la séance de mardi, le New York Stock Exchange s'est essoufflé à l'approche de la clôture et, progressivement, l'indice des industrielles a reperdu son avance initiale, pour s'établir à 871,95, soit à 1,14 point en dessous de son niveau de la veille. Au plus haut de la journée, il avait culminé à 878,81.

Phénomène plus significatif encore de ce tassement : le nombre de baisses a été supérieur (881) à celui des hausses (597).

Parallèlement, l'activité a très sensiblement augmenté, et 48,32 millions de titres ont changé de mains, contre 41,29 millions la veille.

Les spécialistes attribuent cet accès de faiblesse survenu en fin de parcours à une nouvelle vague de ventes fiscales. Mais ils font valoir également les incertitudes qui règnent quant à l'évolution des taux d'intérêt, de l'inflation et, bien entendu, de la situation en Pologne.

Beaucoup font néanmoins remarquer que le marché se situe actuellement au-dessous de ses plus bas niveaux de novembre et qu'il pourrait bien, comme il est généralement de tradition, se redresser durant les derniers jours de l'année. Quelques-uns pensent même que le mois de janvier pourrait être bon, à condition, bien sûr, que le loyer de l'argent reprenne son mouvement descendant.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Alcoa	24 3/4	24 3/4
A.T.T.	58 5/8	58 5/8
Boeing	23 1/8	22 7/8
Chase Manhattan Bank	54 1/4	54
Du Pont de Nemours	38 3/8	38
Eastman Kodak	71 1/4	71
Exxon	30 7/8	31
Ford	17 5/8	17 1/2
General Electric	57 7/8	58
General Foods	32	31 5/8
General Motors	37 1/2	37 1/2
Goodyear	18 3/4	18 7/8
I.B.M.	58 1/2	58 3/4
I.T.T.	30 1/8	30
Mobil Oil	24 7/8	24 7/8
Pfizer	53 1/2	52 3/4
Schlumberger	56 1/8	55 1/4
Texaco	34 1/8	33 3/4
U.A.L. Inc.	17 3/4	17 7/8
Union Carbide	50 1/4	50 3/8
U.S. Steel	30	29 7/8
Westinghouse	25 3/4	25 3/4
Xerox Corp.	40 5/8	40 3/4

BOURSE DE PARIS 22 DECEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
			Agr. Inc. Madag.	85 40	71 40 d	Bongrain S.A.	785	790	C.G.V.	110 10	115
3 %	29 80	0 682	Air-Industrie	17 50	16 80	Bon-Marché	96	94	Chambon (M.)	174	....
5 %	36 60	4 452	Alfred Herlicq	57 20	56	Borie	547	638 d	Chambourcy (M.)	625	660 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	187	....
Aciers Peugeot	77	80 10
Actibail	117	117
Agence Havas	317	325
A.G.F. (St Cent.)	390	389
A.G.P. Vie	2780	2758

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bacania	353	378	Cadis	750	770	Cogifi	128	128
Banque Hervet	180	185	C.E.G.Frig.	120 10	124 80	Comindus	370	338 70 c
Banque Hypoth. Eur.	259	254	Centen. Blanzy	500	500	Comiphos	127 10	128 10
Banque Nat. Paris	432	430	Centrest (Ny)	113	116 90	Comp. Lyon-Alem.	155	155
B.O.I.C.	27 60	28 95	Cerabati	140 60	136	Concorde (La)	240	....
Banque Worms	173 50	172 20	C.F.F. Ferrailles	180	186	C.M.P.	29 80	19 c
Bénédictine	775	801	C.F.S.	550	550	Cosse S.A. (Li)	25	22 c
Bernard-Moteurs	52	52	C.G.I.B.	14 30	9 80 c	Crédit (C.F.B.)	185	162
Biscuit (Génér.)	408	408	C.G.Maritime	18 20	13 c	Créd. Gén. Ind.	195	198 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Magnant S.A.	49	49 50	Virax	50	50 10	Océanic	26 60	6 90 c
Maritimes Part.	88	87 50	Waterman S.A.	184	184	Pétrofigaz	448	....
Marocaine Cie	25	....				Pronuptia	220	....
Marseille Créd.	147 20	148 50	Brass. du Maroc	171	....	Racier For. G.S.P.	7 50	....
Maurel et Prom.	28	30 80	Brass. Ouest-Afr.	21	21	Sabl. Morillon Corv.	120	....
Merlin-Gerin	475	460	**Étrangères**			Total C.F.N.	75	....
Métal Déployé	260	255 20				Ufinex	171	....
Mic	243	240				Voyer S.A.	1 50	....
Mors	190	190	A.E.G.	121	....	Rorento NV	363	361 80
Nadella S.A.	15 80	16 30 c	Akzo	57	57	S.K.F.(Applic. méc.)	58 10	....

VALEURS		
Uniservo	1337 15	1293 18
Valorem	262 50	241 05
Worms Investiss.	446 21	425 98

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2079	4,5 % 1973	2004	2000	2001	2006	285	Eurafrance	289 50	287	286 50	286 50	280	Penhoet	299 40	296	296	300	103	U.C.B.	128	134	135	131 40	240	Gen. Motors	247	241 50	242 10	237
2780	C.N.E. 3 %	2845	2845	2845	2840	710	Europe nº 1	622	619	619	619	270	Pernod-Ricard	287 50	286 10	284	285 10	7 50	Usinor	7 50	....	....	....	60	Goldfields	60 10	58 86	58 85	59 35
450	Air Liquide	469 50	474	473	479	445	Facom	458	459	459	468	101	Pétroles (Fse)	114 50	111 10	111 60	113	94 20	— (obl.)	94 20	....	....	....	84	Harmony	85 80	83 90	83 10	85
310	Als. Superm.	341	349 50	349 50	349 50	137	Finextel	148	149 80	145 80	149 80	153	— (obl.)	160	157	157	155 10	109	U.T.A.	120 10	121 80	121 80	121 50	21	Hitachi	19 95	19 60	20	19 55
97	A.L.S.P.I.	86	86	86	86	118	Fives-Lille	122 60	121	121	123	25	— (certific.)	28 70	28 90	29	29 40	184	Valéo	171 90	172 90	172 90	174 50	370	Hoechst Akt.	345	338	338	340 50
117	Ford Motors	115	112 50	115	112 50	220	West Deep	217 50	208	207 80	208																		

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
163	Driefontein Cfd	168	160 90	164	164	50	Shell transp.	48	47 60	47 60	46 90
260	Du Pont-Nem.	248	248 50	249	244 50	690	Siemens A.G.	584	575	575	567
460	Eastman Kodak	462	461	461	460	117	Sony	115	116 40	117	115
81	East Rand	75 50	72 95	72	71 80	415	Unilever	385	380 20	384	....
285	Ericsson	246 50	246	246	245	79	Un. Min. 1/10	82	83	83 50	81 50
215	Exxon Corp.	197 50	200	200	202 40	280	Unit. Techn.	288 50	285	284	281 10
117	Ford Motors	115	112 50	115	112 50	220	West Deep	217 50	208	207 80	208
225	Free State	215	209	208 10	208	346	West Hold.	310	297	298	297
121	Gencor	123 20	123	123	120 60	280	Xerox Corp.	283 50	283	263	265 80
375	Gén. Electr.	382	372 50	375	379 90	2 44	Zambia Corp.	2 65	2 57	2 57	2 52

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 780	5 751	5 610	5 870
Allemagne (100 DM)	252 970	253 010	246	258
Belgique (100 F)	15 061	15 039	13	13 800
Pays-Bas (100 fl.)	231 410	230 500	225	236
Danemark (100 krd)	78 050	77 920	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 690	98 630	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 868	10 856	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	10 010	10 010	....	....
Italie (1 000 lires)	4 763	4 751	4 600	5
Suisse (100 fr.)	317	317 100	310	323
Suède (100 krs)	103 400	103 180	100	106 500
Autriche (100 sch)	36 050	36 200	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 903	5 892	5 650	5 950
Portugal (100 esc.)	8 820	8 780	8	9
Canada ($ can 1)	4 883	4 864	4 720	4 960
Japon (100 yens)	2 631	2 624	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/12
Or fin (kilo en barre)	77500	75300
Or fin (en lingot)	77195	75000
Pièce française (20 fr)	710	702 10
Pièce française (10 fr)	549	535
Pièce suisse (20 fr)	609 90	600 10
Pièce latine (20 fr)	574	550
Souverain	680 10	672
Pièce de 20 dollars	3100	3060
Pièce de 10 dollars	1490	1470
Pièce de 5 dollars	800	.....
Pièce de 50 pesos	3449	3370
Pièce de 10 florins	585 10	585 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Après les protestations de Radio-J, provoquées* par l'annonce de l'installation d'un deuxième émetteur de Radio-7 sur sa fréquence (91,7 Mhz) (*le Monde* du 23 décembre), le ministère des P.T.T. précise que son choix avait été motivé par l'attribution de cete fréquence à T.D.F. dans le cadre de la réglementation internationale. Compte tenu de l'encombrement de la bande FM dans la région parisienne, le ministre des P.T.T. a demandé à la présidence de T.D.F. de prendre contact avec Radio-J, afin de « *trouver une solution rapide à ce problème technique* », *qui ne traduit*, indique-t-on au ministère, *aucune volonté politique de limiter la liberté d'expression* ».

A B C D E F G

LES LIVRAISONS DE GAZ A LA FRANCE

Paris et Alger ont fixé « les principes d'un accord sur les prix »

L'Algérie et la France ont signé, le dimanche 20 décembre, un accord sur le prix de vente du gaz naturel liquéfié algérien. Un bref communiqué, publié simultanément à Paris et à Alger, le 22 décembre en fin d'après-midi, indique que M. Cheysson, ministre français des relations extérieures, et son collgue algérien, M. Benyahia, ont fixé les « principes directeurs d'un accord sur les prix ». Pour « assurer l'exécution de cet accord, les entreprises et services intéressés commenceront leurs discussions le lundi 28 décembre en vue d'établir les contrats définitifs avant la fin de janvier 1982 ».

L'accord met fin à une partie de bras de fer entre la France et l'Algérie qui aura duré près de deux ans. Tout a commencé au début de 1979, lorsque l'Algérie fit savoir à ses principaux clients, Italie, Belgique, Etats-Unis, et France qu'elle entendait majorer substantiellement le prix de son gaz et établir une nouvelle formule de calcul alignant la progression des tarifs sur les prix du pétrole brut. Les négociations entre gaz de France et la Sonatrach s'engageaient alors. En 1980 l'épreuve de force fut même marquée par une interruption provisoire — sous des prétextes techniques — des livraisons de gaz algérien.

En vertu de deux contrats signés en 1964 et 1972, l'Algérie livre à la France 4 milliards de mètres cube de gaz. Un troisième contrat est entré en application en 1981 et porte sur 5,15 milliards de mètres cube par an. Ce sont dans un total, un peu plus de 9 milliards de mètres cube de gaz naturel algérien que la France reçoit, soit le quart de sa consommation. Faute d'un accord, G.D.F. paie actuellement à la Sonatrach 4,35 dollars par million de B.T.U. (1), un gaz que la société algérienne lui facture 6,11 dollars.

Le changement politique intervenu en France le 10 mai allait indiscutablement modifier le climat entre les deux pays. Le dossier allait passer des mains des techniciens à celle des « *politiques* ». M. François Mitterrand chargeait M. Jean Marcel Jeanneney de reprendre les discussions. Il fallait trouver un « *compromis politique* ». Ce compromis a, semble-t-il, été trouvé *in extremis* à l'issue d'un ultime entretien entre M. Chadli, le président algérien, et M. Mitterrand, lors de la visite de ce dernier en Algérie le 1er décembre. Les ministres des affaires étrangères des deux pays étaient alors chargés de peaufiner cet accord. C'est ce qui vient d'être fait.

A Alger comme à Paris on conserve, pour le moment, le mutisme le plus absolu sur les termes de l'accord. Ainsi, les dirigeants de Gaz de France, comme les experts français n'en connaissaient pas encore mercredi matin les clauses. Les négociations en cours avec l'Union soviétique expliquent sans doute cette discrétion. Il semblerait cependant que les deux ministres aient décidé de traiter ce problème du prix du gaz à deux niveaux. Ainsi, Gaz de France paierait un certain prix à la Souatrach selon une formule qui ne reprendrait que très partiellement une indexation sur les prix du brut. Mais, la France verserait une certaine somme à une caisse de compensation au titre de la coopération entre les deux pays. Cet argent servirait notamment à financer des prêts à long terme à des taux d'intérêt avantageux pour aider au développement de certains secteurs de l'économie algérienne.

Quoiqu'il en soit les modalités techniques d'un tel accord politique seront difficiles à mettre sur pied. Les experts des deux pays, ceux de Gaz de France et de la Sovatrach ont un mois pour mener à bien cette tâche.

B.T.U. : British Thermal Unit. 1 B.T.U. = 293 kWh.

L'ÉTAT VA LANCER UN EMPRUNT DE 10 MILLIARDS DE FRANCS A 16,20 %

Le second emprunt d'Etat du gouvernement Mauroy sera lancé au début de janvier 1982 pour un montant initial de 10 milliards de francs, avec une durée de huit ans et un taux nominal de 16,20 %.

Ce taux est en nette diminution sur les 16,75 % du premier emprunt du début de septembre dernier, dont le montant avait été porté de 8 milliards de francs à 15 milliards de francs.

La diminution du taux (0,55 %) reflète la détente qui a été observée sur les rendements du marché des obligations depuis quatre mois : le rendement des emprunts d'Etat à plus de sept ans est revenu de 16,90 % fin août à 15,85 % actuellement, en liaison avec le reflux des taux à court terme (15 % contre 17 1/2 %) sur la place de Paris et la désescalade observée aux Etats-Unis. Le lancement de cet emprunt, dont le chef de file est le Crédit lyonnais, devait avoir lieu plus tôt, mais il a été retardé pour laisser la place à d'autres émissions du secteur public.

Un compromis pourrait intervenir entre Paribas et les actionnaires majoritaires de son ancienne filiale suisse

Au terme de longues et difficiles négociations engagées il y a deux mois entre la Compagnie financière de Paris et du Pays-Bas et la société helvétique Parcesa, qui à la fin d'octobre a pris le contrôle de la filiale Paribas-Suisse, un compromis pourrait intervenir, inpliquant des concessions de la part des actionnaires de Pargesa.

Ces derniers, on le sait, sont des partenaires étrangers du groupe Paribas : Becker (Etats-Unis), Power Corp (Canada), le groupe Frère Bourgeois (Belgique) et Volvo (Suède). Hostiles à la nationalisation du groupe Paribas, ils avaient entrepris de mettre à l'abri la Banque de Paris et de Pays-Bas-Suisse.

Une société helvétique Pargesa — réanimée par leur soin, lança une offre publique d'échange sur les titres de Paribas-Suisse, ce qui lui permit d'en détenir un peu moins de 60 %, contre 40 % environ à Paribas-France.

Devant la colère du gouvernement français, M. Jacques de Fouchier, président d'honneur du groupe, qui, le 22 octobre, avait repris la présidence par intérim après la démission du P.D.G. en titre, M. Pierre Moussa, ouvrit des négociations avec les actionnaires de Pargesa pour essayer de « *recoller les morceaux* ». Il s'avérait, en effet, que les nouveaux propriétaires de Paribas-Suisse avaient sous-estimé les effets d'une coupure avec le puissant réseau international de Paribas-France.

Leur intérêt bien compris passait, sans doute, par un réglement négocié, qui pouvait se traduire par un rééquilibrage de l'actionnariat au sein de Paribas Suisse, Pargesa réduisant sa participation au profit de Paribas France. Ce rééquilibrage, qui pouvait aller jusqu'à 50/50, constituerait à la fois un pas en arrière des dirigeants de Pargesa, un retour au éalisme et un succès pour le gouvernement français comme pour M. de Fouchier. Il prouverait qu'on ne peut, sans dommage, démanteler un groupe international de la taille de Paribas.

LES INONDATIONS

La situation reste préoccupante dans la plaine de la Saône

Tandis que les départements du Sud-Ouest, à l'abri de tout danger, en sont à l'heure des bilans, la situation reste toujours très préoccupante dans les régions de Mâcon (Saône-et-Loire) et de Lyon (Rhône), où la Saône devait atteindre ce mercredi, ou le 24 décembre au plus tard, son niveau maximum.

Alors que les choses s'apprêtent à rentrer progressivement dans l'ordre à Chalon-sur-Saône, les bas-quartiers de Mâcon et toute la région environnante, y compris le sud de l'Ain, sont, ce mercredi 23 décembre, totalement inondés. Une dizaine d'entreprises ont fermé leurs portes, tandis que de nombreuses familles étaient évacuées par les soins de l'armée.

De très importants moyens ont été mis en œuvre : l'armée de terre et la gendarmerie y sont présentes en permanence, avec trois sections du génie, six bateaux et quatre hélicoptères, ces derniers étant principalement affectés tant aux évacuations délicates qu'au ravitaillement de fermes et hameaux isolés par les eaux.

Sud-Ouest : un lourd bilan

Deux départements du Sud-Ouest ont établi le bilan des dégâts causés par les inondations de ces dernières semaines. Pour la seule Gironde, c'est à 165 millions de francs qu'on a estimé leur montant global (biens privés : 85 millions ; équipements publics : 55 millions ; exploitations agricoles : 25 millions). Mais la préfecture souligne qu'il ne s'agit là que « *de premières estimations* ». Dans le département des Landes, c'est à 37 millions de francs qu'on a provisoirement évalué les dégâts. Pour le Lot-et-Garonne, les chiffres ne sont pas connus.

M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a fait savoir, le mardi 22 décembre, à une délégation parlementaire socialiste des départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne qu'une somme de 20 millions de francs serait débloquée pour être affectée à des travaux d'aménagement contre les crues de la Garonne. Cette somme — qui représente le double des crédits totaux affectés jusqu'ici à la lutte anti-inondation — sera consacrée, a précisé M. Crépeau, à la remise en état d'installations existantes, mais qui ont été endommagées par des crues d'une force exceptionnelle, et à la création de nouveaux ouvrages de protection.

Pour la Saône, on indique, à la sous-direction des eaux continentales (ministère de l'environnement) que « *la pente très faible et la largeur extrême du lit de cette rivière rendent impossible l'aménagement de bassins de retenue efficaces* », et qu'il faudra se résigner à voir la plaine riveraine jouer bon gré, mal gré, ce rôle. En revanche, on annonce que des études approfondies seront entreprises bientôt sur les moyens à mettre en œuvre pour la protection efficace des agglomérations des bords de Saône.

LES PRIX DE DÉTAIL AUGMENTENT DE 13,8 % EN RYTHME ANNUEL

Les prix de détail ont augmenté de 0,9 % en novembre, a indiqué, mercredi 23 décembre, l'Institut national de la statistique, confirmant ainsi les calculs provisoires qu'il avait publiés il y a quelues jours. L'indice de l'INSEE s'est inscrit à 299,2, contre 296,5 en octobre, sur la base 100 en 1970. Par rapport à novembre 1980, la hausse des prix est de 14,3 %. Calculé sur les trois derniers mois concernés (septembre, octobre, novembre), le rythme annuel de l'inflation est de 13,8 %.

● *Le prix des produits alimentaires* a augmenté de 1,1 % en novembre et de 16,2 % par rapport à novembre 1980. Le rythme annuel sur les trois derniers mois connus, l'augmentation est de 18,8 %, ce qui confirme la très vive accélération des hausses enregistrées dans ce secteur après plusieurs années de modération.

● *Le prix des produits manufacturés* ont augmenté de 0,9 % en novembre (+ 1,3 % pour les seuls produits textiles et l'habillement), et de 13,2 % en un an. Rythme annuel (sur trois mois) la hausse est de 9,9 % ce qui confirme la tendance à la modération enregistrée depuis des mois, tendance qui devrait prendre fin, indique par ailleurs l'INSEE.

● *Les prix des services* augmentent de 0,8 % en un mois et de 14,5 % en un an. Calculé sur les trois derniers mois connus, la hausse est de 16 % au rythme annuel.

● *Les tarifs publics* aumentent de 0,1 % en novembre mais de 19,8 % par rapport à novembre 1980.

RICHARD FONTANA NE SERA PAS SOCIÉTAIRE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

L'assemblée générale de la Comédie-Française, réunie le 22 décembre, a refusé la proposition au sociétariat de M. Richard Fontana (*le Monde* du 10 décembre). C'est sans doute la première fois dans l'histoire de la société qu'une telle situation se présente. Elle est due, selon M. Jacques Toja, administrateur général, au fait que Richard Fontana n'est engagé que depuis deux ans.

L'assemblée générale, en revanche, a approuvé la proposition au sociétariat de M. Yves Gasc, pensionnaire depuis 1978. Un nouveau conseil d'administration a enfin été désigné pour 1982 : Mlles Denise Gence et Geneviève Casile, MM. Alain Pralon et Patrice Kerbrat, suppléant, ont été élus. Mlle Françoise Seigner, MM. François Chaumette et Simon Eine, M. Nicolas Silberg, suppléant, sont proposés par l'administrateur général et soumis à la ratification du ministère de la culture.

● *Le mandat de M. Michel Guy*, directeur général du Festival d'automne, qui s'achève en décembre 1982, a été renouvelé pour quatre ans, par le conseil d'administration, réuni le 22 décembre. Celui-ci a, d'autre part, nommé à sa présidence Mme Jeanine Alexandre-Debray, en remplacement de M. Jean d'Ormesson, qui ne souhaitait pas conserver cette fonction.

Le numéro du « Monde » daté 23 décembre 1981 a été tiré à 529 020 exemplaires.